

Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane

Volume 6 – 2013

**LE DÉVELOPPEMENT
MÉTROPOLITAIN
DE STRASBOURG**

Jean-Alain Héraud

Henri Nonn

Avec le concours de

Bernard Aubry

Association de Prospective Rhénane
Université de Strasbourg
Pôle Européen de gestion et d'Économie
61 avenue de la Forêt-Noire
67085 Strasbourg cedex

www.apr-strasbourg.org

En couverture : graphe d'interprétation du système métropolitain de Strasbourg
conception Henri Nonn ; réalisation Michel Nachez

Les auteurs remercient bien vivement les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg (Urbanisme, Économie, Aménagement et Prospective territoriale) ainsi que l'ADEUS d'avoir accepté que soient reproduits divers documents issus de leurs productions.



Néothèque Éditions 2013
7 place d'Austerlitz
67000 Strasbourg
<http://www.neothèque.com>

ISBN : 978-2-35525-317-1
ISSN : 1159-5124

L'Association de Prospective Rhénane

Fondée en 1987, l'Association de Prospective Rhénane (APR) est un lieu privilégié d'échanges, de débats et de productions intellectuelles. Elle regroupe des chercheurs, des fonctionnaires territoriaux, des praticiens et experts divers ainsi que des jeunes diplômés qui mènent ensemble une réflexion prospective en analysant les développements économiques et sociaux, l'aménagement des territoires et les dynamiques régionales, urbaines et transfrontalières. Elle rassemble des acteurs du développement économique et social de l'espace du Rhin Supérieur, en partenariat avec les divers organismes compétents. Dans cette perspective, les experts regroupés par l'APR apportent leurs compétences et leur expérience afin de nourrir intellectuellement la plate-forme d'échanges et de débats qu'elle est devenue en Alsace.

L'APR intègre le réseau des Pôles Régionaux d'Échanges sur le Développement et l'Aménagement des Territoires (PREDAT). La localisation du siège de l'APR au Pôle Européen de Gestion et d'Économie (PEGE) traduit ses liens privilégiés avec l'Université.

Au cours des dernières années, l'APR a pris part activement au débat régional à travers une série de productions, de réflexions et d'animations. Parmi ces travaux figurent : ses contributions (animations et rapports) au «Projet Alsace 2005 » ; des études thématiques sur l'Alsace relatives à l'économie sociale et solidaire, aux NTIC, à la logistique, aux liens entre habitat – mobilités – et économie ; ses Cahiers ont traité de la périurbanisation et de l'urbanisation, de l'impact territorial des Universités, ou des enjeux du projet du Conseil Unique d'Alsace ; des rapports ont été élaborés pour la CUS (socio-démographie de la CUS, métropolisation strasbourgeoise).

Depuis 2004, l'APR organise des rencontres régulières sous la forme « petit-déjeuner » ou « stammtisch », rassemblant des acteurs locaux du développement économique et social. Ces derniers assistent ensemble à une présentation pour ensuite débattre sur le sujet traité. Une à deux fois par an sont organisés de grands événements comme des conférences ou symposiums. Enfin, l'APR participe en tant que co-organisateur à des manifestations entrant dans le cadre de sa mission de plate-forme d'échanges d'expérience et de savoir.

Le Conseil d'Administration de l'APR

Président :	Jean-Alain Héraud
Vice-Présidents :	Serge Hamm (et trésorier adjoint) Francis Kern Jean-Paul Masquida (et trésorier de l'association) Michel Ph. Mattoug
Membres du Conseil : ou Administrateurs	Bernard Aubry (secrétaire) Hélène Baumert Jean-Marc Biry Troy Davis Caroline Delavière Jean Lachmann Christian Meyer Kostas Nanopoulos Florence Rudolf
Invité permanent :	Raymond Woessner
Présidents d'honneur : (voix consultatives)	Vincent Claustre Patrick Cohendet Michel Mathien Henri Nonn Claude Régnier

Sommaire

L'Association de Prospective Rhénane	3
Le Conseil d'Administration de l'APR.....	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 – Faire métropole	15
Chapitre 2 – Le « gabarit métropolitain » strasbourgeois	41
Chapitre 3 – Strasbourg, « métropole régionale » : activités résidentielles et fonctions de centralité	79
Chapitre 4 – Les activités motrices du système métropolitain	111
Chapitre 5 – Activités créatives	159
Chapitre 6 – Strasbourg <i>inter pares</i>	187
Conclusion	227
Bibliographie	235
Liste des sigles.....	259
Liste des figures	263
Liste des tableaux	265
Table des Matières	267

Introduction

Plusieurs éléments sont à l'origine de l'écriture de cet ouvrage, qui est le sixième de la nouvelle série des Cahiers de l'APR. Le programme de travail de l'APR sur plusieurs années constitue l'élément *circonstanciel* du projet d'écriture : après une série de Cahiers consacrés à l'urbanisation et à la périurbanisation en Alsace, mais aussi des contributions plus sectorielles comme l'impact territorial des universités et des réflexions sur la gouvernance des territoires (les enjeux du projet de collectivité unique), s'imposait l'idée de faire le point sur la métropole strasbourgeoise en comparaison de ses homologues en France. Ce projet a été considérablement renforcé par le travail que nous a confié la CUS en 2012 : analyser la question du développement métropolitain en rapport avec la notion de *taille critique*.

Cette dernière question a en effet motivé notre travail en l'orientant sur des *enjeux théoriques* fondamentaux, interpellant plusieurs disciplines – selon une tradition bien établie à l'APR. Dans le contexte d'une compétition accrue des territoires dans un monde de plus en plus globalisé, toutes les stratégies de développement ne sont pas envisageables pour chaque métropole. La taille de l'agglomération et sa puissance économique sont un élément discriminant, mais certainement pas la *taille en général* : tout dépend des activités que l'on considère, du contexte actuel et de l'histoire du territoire, etc. Cela nous a amenés à nous poser la question de la taille de manière différenciée selon que l'on considère l'économie résidentielle et les fonctions de centralité métropolitaines sur l'aire d'influence naturelle de la métropole, ou au contraire les activités motrices et concurrentielles d'échelles nationales ou internationales.

Dans le même temps, en réalisant de telles études comparatives, nous avons perçu le relatif *déclassement* de Strasbourg. La perte de rang est visible selon plusieurs indicateurs : dynamisme démographique, flux migratoires, échanges de cadres avec les autres métropoles, évolution de certains marchés comme celui des bureaux, etc. Cela nous a incités à réfléchir sur les ressorts de son développement métropolitain et à analyser les sources statistiques disponibles en prenant les précautions nécessaires pour éviter des erreurs d'interprétation des chiffres (dans l'observation des écarts). Nous avons, de manière concomitante, commencé à construire une base de données originale qui pourra servir à l'avenir pour poursuivre la réflexion et mettre cette information stratégique à la disposition des citoyens et des décideurs.

Comprendre la métropole strasbourgeoise en la comparant permet de distinguer ce qui est *commun* au développement métropolitain en général, de ce qui est *spécifique* à Strasbourg. En visant une comparaison de la capitale régionale *inter pares* dans le système national, nous adoptons une démarche plus analytique que si nous avions réalisé une simple monographie de Strasbourg. Cependant, la méthode comparative ne saurait se réduire à la confrontation sans précautions d'un ensemble de données statistiques. Nous avons donc tenu à rappeler l'histoire de

chaque système métropolitain afin de remettre dans leur contexte les mesures quantitatives. La démarche de l'APR reste toujours guidée par l'esprit de la prospective qui ancre les visions d'avenir dans une analyse rétrospective. Même si nous n'avons pas été, dans cet ouvrage, jusqu'à proposer des scénarios futurs, nous espérons que les analyses faites de la situation présente, enrichies par la connaissance du passé des systèmes métropolitains, constituera une base de discussion dans des séminaires à programmer en 2014.

Notre objectif à partir de la parution de ce Cahier : imaginer les futurs possibles, des stratégies territoriales et faire émerger des projets nouveaux à travers des présentations suivies de discussions sur les divers thèmes évoqués dans les pages qui suivent. En effet, il est parfaitement opportun dans la période actuelle de rebondir sur l'état des lieux de la métropole strasbourgeoise que nous allons brosser pour réfléchir aux enjeux d'action stratégique et de gouvernance. Dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation qui instaure un nouveau statut de métropole, que signifie pour Strasbourg le passage au statut affirmé d'*Eurométropole* ? Qu'implique la constitution d'un *pôle métropolitain* Strasbourg-Mulhouse ? Comment penser la métropole en transfrontalier (*Euro-district*) ? Comment formuler une stratégie de ville dans un espace rhénan profondément *polycentrique* ?

Le fil rouge de nos réflexions au travers de 6 chapitres sera le concept de système métropolitain formé de divers sous-systèmes plus ou moins bien articulés. Le développement compétitif et durable du territoire dépend à la fois du dynamisme de chaque sous-système qui s'investit dans une fonction particulière (service aux résidents et aux territoires proches, ou aux visiteurs en séjours de durées variées ; activités motrices dans le cadre de systèmes et de champs concurrentiels externes qui leur sont propres), autant que de la qualité de l'articulation entre ces sous-systèmes. Notre diagnostic global est que la cohérence d'ensemble présente encore des marges de progression !

Le premier chapitre est destiné à préciser les concepts mobilisés. On suivra l'évolution de l'idée de *métropole* à travers l'histoire jusqu'aux concepts contemporains jugés les plus pertinents. Le deuxième chapitre cherche à apprécier le *gabarit* de la région strasbourgeoise. Le troisième s'attache à décrire les emplois liés à la vie courante et les fonctions dites de *centralité*. Les deux suivants décrivent les principales *activités motrices* de Strasbourg : classiques (mais éventuellement modernisées, voire transfigurées par les nouvelles technologies et formes organisationnelles), puis innovantes (non pas uniquement par application de la technologie, mais via des sources variées de créativité). Le dernier chapitre est consacré à la comparaison systématique d'un *panel* de 12 métropoles (dont Strasbourg) sur les principaux champs d'activité, afin de repérer la place de la métropole alsacienne dans la compétition nationale.

Le présent ouvrage ne saurait aborder toutes les facettes du fait métropolitain. Parmi les aspects qui n'ont pas été traités (mais qui pourront l'être dans de prochains *Cahiers de l'APR*) : les répercussions sociales de la métropolisation ; les relations avec la vie et le développement du reste de la région ; la coopération/compétition avec les autres métropoles de l'espace tri-national du Rhin

Supérieur; les voies que l'urbanisme peut engager pour gérer, charpenter ou diffuser les énergies métropolitaines; les politiques (urbanistiques, fiscales, économiques, sociales, culturelles, etc.) visant à construire une vision partagée avec les autres acteurs territoriaux: troisième couronne? transfrontalier? Une des questions majeures qui reste ouverte est celle de la gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs du système métropolitain.

Avant de passer aux chapitres, nous souhaitons donner la parole au statisticien qui a enrichi nos travaux par sa connaissance intime de la production statistique: dans le *billet* qui suit, Bernard Aubry livre ses impressions sur l'état actuel de l'outil statistique public français et propose des voies d'amélioration. Le programme global d'activités de l'APR inclut, pour les années à venir et sous sa direction, un travail de mise en forme - et de mise à disposition du citoyen sur internet - de la statistique publique.

Pour finir, nous voulons remercier les membres de l'APR avec lesquels nous avons beaucoup échangé dans de multiples réunions pour faire avancer ce travail. Outre Bernard Aubry, nous citerons Francis Kern et Jean-Paul Masquida. Avec ces derniers il reste d'ailleurs un important programme à poursuivre: celui de produire et analyser des projets métropolitains concrets s'insérant dans l'esprit des recommandations issues de cet ouvrage.

J.-A. H. et H. N.

À propos des données statistiques

Avec l'avènement de l'« open data », la mise à disposition pour tous de l'information engendrée par l'activité publique se traduit, au plan statistique, par l'accès en ligne d'une masse de données considérable utilisable par toute personne dotée d'un microordinateur ; le quidam est, *a priori*, en mesure de traiter lui-même des dizaines de millions de données individuelles, notamment celles collectées chaque année dans le cadre du recensement rénové de population.

Si l'on doit se féliciter de cette mise à disposition de fichiers volumineux, cette initiative présente cependant des inconvénients majeurs. Elle laisse croire à l'Insee qu'il peut se dispenser de réfléchir à la constitution de tableaux utiles à la compréhension de la société française. Tâche qui relevait autrefois de sa responsabilité même. Ceux qui ne disposent pas des logiciels de programmation adéquats (ou ne les maîtrisent pas) ne peuvent rien faire de ces fichiers. Ils doivent se contenter de tableaux dont l'Insee a sous-traité la confection : tableaux nombreux, mais dont la cohérence d'ensemble n'est pas toujours évidente et qui n'alertent pas l'utilisateur sur les anomalies et plus généralement sur les difficultés d'interprétation.

Cette mise à disposition de fichiers laisse les amateurs capables de traiter les données à leur guise, pour le meilleur et pour le pire. S'agissant des recensements, les dates de référence sont mal comprises. Il manque des points fixes auxquels se raccrocher. À ces difficultés s'ajoutent l'instabilité des limites territoriales étant donné que leur composition communale change au gré des accords de coopération intercommunale (EPCI) ou des changements dans l'usage du territoire. Ainsi l'aire urbaine de Strasbourg regroupant les communes attirées par le pôle métropolitain selon le critère de 40% de navetteurs, s'est-elle considérablement élargie, passant de 182 à 265 communes en 10 ans (de 1999 à 2010). À quoi donc correspondent les chiffres publiés dans les multiples travaux d'analyse territoriale ? À quelle date ? Pour quel ensemble de communes ? Dans quelle mesure les indicateurs, donc les jugements portés sur la situation des villes, sont-ils sensibles au choix des indicateurs pris en compte ? : il se trouve que, pour une même année, pour un même territoire, on trouve sur le site de l'Insee différents chiffres, parfois contradictoires, censés mesurer l'emploi, une variable dont on sait qu'elle est socialement sensible.

Les chiffres n'ont réellement de sens que s'ils sont situés dans une perspective historique. C'était l'un des objectifs de Saphir (*Système d'analyse de la population par l'historique des recensements*) mis au point au début des années 1990 à la Direction régionale de l'Insee-Alsace et qui, pour la période 1962-1999, permettait de constituer immédiatement des séries fiables et longues. L'autorité centrale a rechigné à valoriser ce travail d'initiative régionale qui, notamment pour des travaux sur la dynamique territoriale, en l'occurrence sur les villes et leur couronnes, s'est révélé à l'expérience d'une grande utilité. Il suffit de penser au temps inutilement gaspillé par tous ceux qui, n'ayant pas la connaissance des arcanes de la production statistique – les agents des services territoriaux par exemple –, peinent à ordonner

les éléments d'un puzzle et, sous la pression de leurs commanditaires, sont amenés à « bricoler » d'une façon plus ou moins heureuse des chiffres qu'ils devraient trouver ordonnés dans des cadres rationnels.

Plutôt que de camper sur des positions hexagonales, l'Insee devrait s'ouvrir davantage aux réussites de ses partenaires. Depuis de nombreuses années déjà, un certain nombre d'instituts nationaux, ceux des pays nordiques par exemple, offrent aux utilisateurs la possibilité de confectionner eux-mêmes en ligne des tableaux, les données étant filtrées en fonction du champ couvert et croisées selon les variables souhaitées, selon la nomenclature appropriée au type d'étude en cours. L'Insee, qui produit une statistique de qualité plutôt satisfaisante, n'a pas su encore proposer un système de diffusion statistique adapté aux besoins de tous ceux qui par leur profession ou par curiosité, attendent des chiffres qu'ils éclairent et non pas qu'ils obscurcissent leur compréhension de la société.

Bernard AUBRY

Statisticien, membre de l'APR

Chapitre 1

Faire métropole

Poser en ces termes le titre du chapitre signifie que l'on veut repérer sur quels critères peut être établi et attribué à Strasbourg le « label » de *métropole* – un label dont se prévalent tant de villes dans leur documents de communication. Il convient de considérer en premier lieu le sens et les contenus donnés à la notion (concept ?) de « métropole », mais aussi de tenter de définir les étapes, les processus et les vecteurs de la « métropolisation ».

La notion de métropole est *indécise*, « à la fois très utilisée et assez peu cadrée, fixée et précise » (Lussault, 2011). Il n'est pas sûr qu'on puisse construire un concept unificateur dans une démarche scientifique applicable à toutes les situations géographiques. Des métropoles, concrètement, il en est de complètes et d'incomplètes ; de « mondiales » et de « régionales » – en passant par les niveaux nationaux et continentaux dans le cas de l'Europe. On met en avant tantôt leur « internationalité » et leur inscription dans des réseaux mondiaux, tantôt des bases technopolitaines ou des spécificités de fonctions particulières, tantôt encore des qualités de centralité supérieure ou des positions primatiales dans des armatures urbaines (Halbert, 2010). Leur étude suppose donc de s'enquérir des fondements génériques, des interdépendances d'attributs et de fonctions, des synergies à l'œuvre, des stratégies déployées, etc. Il nous apparaît particulièrement crucial de repérer, dans toute cette variété de critères, dans quelle mesure ce sont plutôt des dynamiques endogènes ou exogènes qui caractérisent les atouts mobilisés pour « faire métropole ».

Ce qui pose problème analytiquement, c'est que dans les faits, *les appellations sont tout autant « revendiquées » qu'établies*. Elles sont souvent auto-définies, auto-proclamées, à partir de références à l'Histoire, à des seuils de population atteints, à des groupements de fonctions et d'équipements permettant des rayonnements de forte ampleur. De plus en plus, avec le développement du marketing territorial, on fait référence à des insertions dans des palmarès et autres *classements* construits sur la base d'indicateurs et de seuils posés comme significatifs, sans qu'une analyse scientifique vienne étayer la réalité de ces seuils. On peut évoquer des « clubs de villes » comme les « eurocités ». On trouve toujours matière à étayer une politique de *communication* urbaine en médiatisant des « propriétés » singulières ou significatives de niveau d'attraction ou de compétitivité. Ces discours politiques, même si on peut en critiquer (voire en railler) les fondements analytiques en tant que chercheur, ont certainement des effets, à la fois externes – en termes d'attractivité – et internes par la mobilisation des forces vives autour d'une représentation et d'un objectif partagés. La question reste posée de savoir comment mesurer ces effets pour justifier les politiques de communication « métropolitaines ».

L'une des difficultés de notre entreprise, dans ce chapitre, tient à l'*imbrication de processus interférants*. On peut citer : « l'urbanisation », phénomène qui continue à se généraliser dans le monde entier¹ ; les mutations de la « question urbaine » ; les recompositions successives (et toujours en ajustements) des « rapports entre les lieux et les liens » ; autant de phénomènes qui se télescopent avec la « métropolisation », comme le souligne D. Béhar (*in*: Cailly et Vanier, 2010). On pourrait ajouter à cette liste *les rapports entre « pouvoirs »*. Une autre difficulté émane des *réflexivités* entre les signalétiques majeures que sont la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement métropolitains, en conjonctions complexes, et s'inscrivant dans les contextes très évolutifs des mobilités (hommes, capitaux, activités, marchés, connaissances et techniques), des dynamiques économiques (macro et micro), sociales et territoriales, des modalités de *gouvernance*...

Afin de clarifier l'acception multiple de la notion de « métropole », de présenter ses caractères principaux ainsi que leurs implications, nous extrairons de l'abondante littérature qui en traite principalement deux dimensions nous semblant pertinentes pour contextualiser l'étude de Strasbourg qui sera faite dans les chapitres suivants :

- la trame historique la plus évidente dans laquelle s'est inscrite la notion en Europe,
- la définition des notions associées à l'idée de « faire métropole ».

1. La métropole, selon les moments de l'Histoire

1.1 Dans l'Antiquité

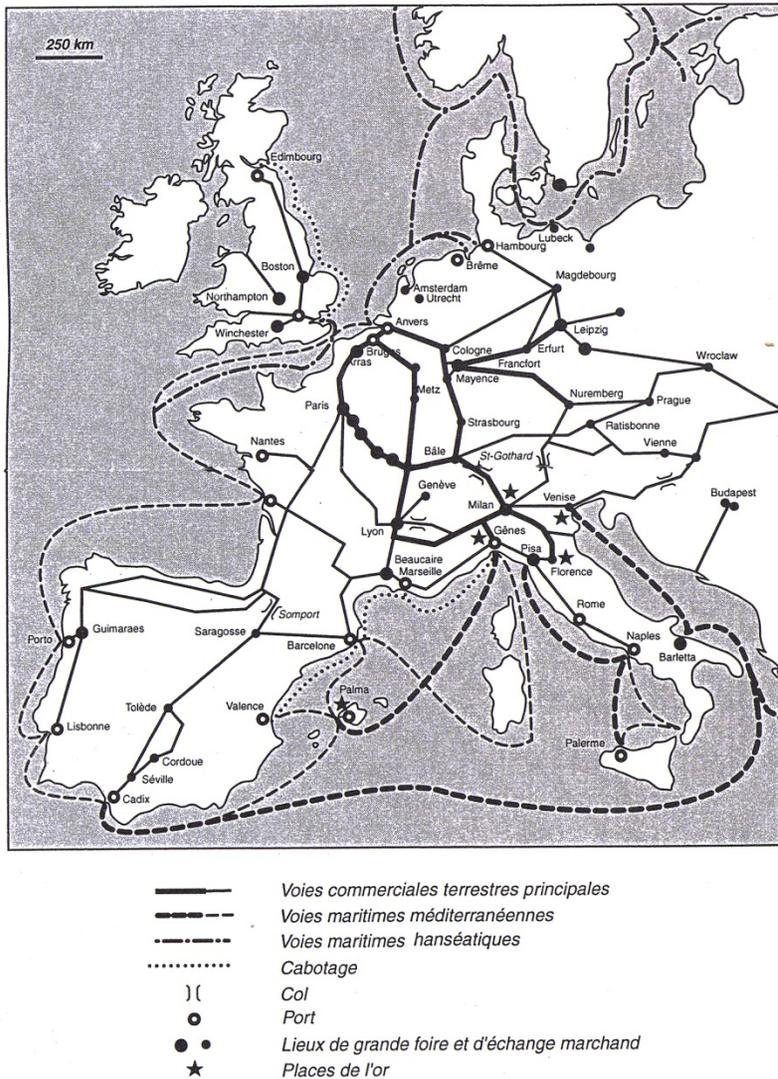
On appelait alors « métropoles » les « *villes-mères* » projetant à l'extérieur d'elles-mêmes et souvent à grande distance des exercices d'influences directes : organisation et exploitation d'activités économiques, de territoires culturellement et sociologiquement dépendants, sous tutelle politique, etc. La notion évoque donc celle de « filiation » avec des *colonies* créées à leur initiative et grâce à leur pouvoir d'impulsion. C'est ce qu'illustrèrent parfaitement les cités grecques, ou Rome. En Europe, naquirent ainsi et prospérèrent quelques « têtes de pont » importantes de cette colonisation, telles Lyon et Marseille (qui existaient cependant déjà comme des « camps » ou étapes de modeste envergure. Ce dernier cas est assez nettement celui de Strasbourg (en réinvestissant une place forte gauloise préexistante, un « *ratum* » dans la vallée du Rhin). Il est difficile, encore de nos jours, de se débarrasser complètement de cette connotation quelque peu impérialiste du terme de métropole.

1 Dans une conférence tenue au CNAM à Paris le 20 décembre 2012, Pascal Lamy, Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, a fait le pronostic suivant : dans 20 ans, l'humanité sera formée de 8 à 9 milliards d'individus, dont la moitié ne sera plus pauvre et 70% vivront dans des villes. Dans sa conférence largement consacrée à la question des crises qui menacent le monde, Pascal Lamy a aussi insisté sur le fait qu'une humanité beaucoup plus concentrée vivra toutes les formes d'inégalités de manière potentiellement plus violente. D'où la nécessité urgente de penser le « vivre ensemble » dans les métropoles.

1.2 Au Moyen-Âge

Des développements urbains des 13-15^{èmes} siècles ressortaient des villes ayant développé de solides activités de *négoce* et d'*échanges* (avec des acteurs marchands, financiers ou intellectuels), fixatrices de foires renommées, ponctuant des axes majeurs de circulation entre régions dynamiques. De ce point de vue, l'*axe rhénan*, entre Italie et Flandres ou Baltique, constitue un exemple incontournable. Ces places majeures de l'Europe, qu'elles soient maritimes (ports) ou continentales comme Strasbourg, sont bien décrites dans la littérature (Boyer, 2003 ; Juillard, 1968).

Figure 1-1 : Les métropoles négociantes de l'Europe occidentale aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles



Source : Henri Nonn, L'aménagement du territoire en Europe occidentale, Ellipses 2001, p.37.

Leur prospérité s'affranchissait des frontières féodales ou d'États encore balbutiants. Elle était conduite par une bourgeoisie urbaine peu nombreuse en effectifs mais entreprenante, s'adossant à des réseaux actifs d'affaires et de relations intellectuelles.

Strasbourg « ville rhénane » a tenu un rang honorable dans ce maillage en grand de la vie économique et culturelle de l'Europe occidentale. Elle abritait environ 40 000 habitants à la fin du 16^{ème} siècle. Datant de cette époque, il y a clairement un « patrimoine génétique » métropolitain conservé par la ville. On peut d'ailleurs en dire autant de quelques autres métropoles du Rhin supérieur dont la centralité économique et culturelle s'est forgée ainsi entre la fin du Moyen Age et la Renaissance – ce qui certainement laisse des perspectives en termes de renouveau de l'esprit créatif dans ce territoire transfrontalier au cœur de l'Europe (Héraud, 2011).

1.3 À l'époque de la seconde révolution industrielle

La première révolution industrielle date de la fin du 18^{ème} siècle en Angleterre, mais elle se déploie tout au long du 19^{ème} siècle en Europe continentale et débouche sur la seconde révolution (celle de la chimie, des matériaux modernes, de la mécanique en particulier automobile, etc.) au tournant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. On voit alors s'étoffer, d'une part des « métropoles industrielles » fixatrices et aussi organisatrices de production manufacturière (non seulement à Manchester ou Leeds, mais aussi à Mulhouse par exemple), et d'autre part et surtout des « métropoles économiques » détentrices de pouvoirs importants de décision, de commandement et d'organisation, dans le domaine tertiaire comme dans l'industrie. Ces métropoles sont alors aussi des pôles de grands réseaux financiers et d'affaires (bourses, marchés) ouverts à l'international. Le niveau de métropolisation se mesure alors par la concentration des sièges sociaux d'entreprises, des banques d'investissement, par l'intensité des transactions, par le nombre de salariés « commandés », par la polarisation des moyens de transport, etc. (Chardonnet, 1959 ; Perroux, 1955).

Plusieurs de ces métropoles cumulaient la force économique avec le pouvoir politique de capitale d'État (Paris, Londres); mais ce n'était pas systématique, comme on le voit avec les exemples de Francfort, Milan ou Barcelone. Toutes cependant conjuguèrent le rôle de centre économique avec un rôle culturel et intellectuel de premier plan. Ce fait est d'importance en termes d'économie de la connaissance, dans une perspective marshallienne², car c'est ainsi que peut se nouer un lien essentiel entre le milieu des sciences et des techniques (universités, grandes écoles d'ingénieurs) et celui des industriels et des marchands. C'est ce qui a

2 Lorsqu'on parle de nos jours de politiques « de cluster » pour favoriser le rapprochement des milieux économique et académique afin de favoriser l'innovation sur le territoire, on oublie souvent que le terme remonte à l'analyse que faisait Alfred Marshall dans ses *Principles of Economics* (1890 ; 1925) du phénomène historique de la révolution industrielle anglaise en matière d'atmosphère urbaine et d'attractivité : les nouvelles industries « tend to cluster » (ont tendance à s'agglomérer) là où les firmes innovantes ont créé les premières externalités cognitives – tout autant que les premières infrastructures – nécessaires au développement de leurs activités.

permis aux villes-phares des révolutions industrielles et à leurs élites entreprenantes de susciter ou de capter les innovations et de concentrer sur leur territoire des activités à forte valeur ajoutée. La chaîne des « villes rhénanes » (avec une étendue maximum de Zurich à la Randstad hollandaise) et les dispositions du « capitalisme rhénan » au sens de Michel Albert (1991) ou de Michel Hau *et al.* (2009) donnent une illustration de ces conjonctions, en même temps qu'une analyse originale des métropoles économiques européennes.

La faiblesse de ses industries n'a pas alors placé Strasbourg parmi les métropoles de ce type nouveau. Au mieux, la présence de « banques régionales » et d'une université dont le rayonnement est sensible (dépassant le contexte régional au moins depuis la fin du 19^{ème} siècle sous l'impulsion de l'Empire allemand), ainsi qu'un port fluvial actif et un hinterland de redistribution sur la France de l'Est et la Suisse du Nord-Ouest, lui font tenir un rang de *relais économique et intellectuel* dans un quadrant de l'espace français comme au sein de celui du Rhin supérieur.

1.4 Au lendemain de la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 1975

Deux grandes tendances marquent un nouveau temps des traits métropolitains. L'une est reliée à l'intense *internationalisation de l'économie*, aux mobilités toujours plus amples des capitaux, des marchés et des élites comme des managers – en association avec l'essor technologique et la mutation organisationnelle des firmes de l'ère contemporaine. L'autre est promue avec les *préoccupations d'aménagement*, après une longue période où l'on a « laissé faire » les forces du capital et des entreprises. On parle alors de planification souple, mais incitative, surtout en France³. La première tendance s'organise en réseaux affranchis des frontières ; la seconde se réfère davantage aux territoires nationaux et régionaux ainsi qu'aux reconstructions des économies nationales. Deux familles de métropoles en découlent, non sans interférences ou imbrications.

- *L'affirmation des grandes métropoles économiques*, à l'échelle mondiale ou au moins des grandes régions dynamiques, apparaît comme la traduction de la primauté de l'économie dans les processus de développement, selon une logique « centre-périphérie ». Les « pôles de croissance » (au sens de François Perroux, 1969), les agglomérations jouant un rôle majeur d'« axe de développement », détiennent les fonctions nobles et commandent les activités de fabrication ou d'exécution diffusées dans les périphéries (division géographique du travail). Ces métropoles trustent les initiatives et spécialités porteuses, forment les « hubs » des systèmes relationnels...
- Dans le même temps, les États se soucient de leurs équilibres spatiaux, des nécessaires relances sectorielles de leur économie, du déploiement d'équipements collectifs, pour favoriser le progrès social. Ces structurations d'aménagement incitent à s'appuyer sur des « *métropoles régionales* », à la fois relais et bases d'ossatures internes. Chaque pays décline à sa manière

3 Planification économique nationale (à la française), schémas nationaux d'armature urbaine, orientation priorisée des investissements, maillage des réseaux de transport, inflexion de répartitions démographiques et d'emploi.

cette stratégie (centraliste ou non, interventionniste ou non, en situation plus ou moins bien placée dans les grands espaces économiques), ce qui induit des modulations sensibles, mais non abordées ici, dans le modèle de métropolisation. Nous nous en tiendrons au cas français des « métropoles d'équilibre » décidées en 1965.

Le contexte national est alors le suivant. Le choix est fait d'une *planification nationale* indicative dès 1946 (Bauchet, 1962), et d'abord sur des objectifs limités (sectoriels, d'équipement,..) et par programmations d'investissements menées dans un but d'orientation et d'incitation. Le Commissariat Général du Plan et des commissions spécifiques mettent ainsi en œuvre successivement trois plans essentiellement « économiques » (1947-1960), les 4^{ème} et 5^{ème} (1961, 1966) étant posés comme couvrant un champ plus complet « économique et social ». *La Datar*, créée en 1963, va renforcer les positionnements d'aménagement et de préoccupations d'équilibre territorial. Des *organes de financement* sont créés⁴... L'Europe, enfin, est intégrée à la réflexion et à l'action à compter de 1960-1966.

L'ouvrage de Jean-François Gravier en 1947, *Paris et le désert français*, malgré sa notoriété, n'a pas immédiatement influencé les politiques nationales dans le sens d'une volonté de rééquilibrage des forces économiques. En 1975, l'Ile-de-France fixait encore plus de 50% des sièges sociaux des grandes entreprises industrielles et les trois quarts des 500 entreprises et groupes majeurs du pays, ainsi que près de la moitié des ingénieurs. Les emplois provinciaux dépendaient à 45% de firmes sises en Ile-de-France. Selon Jean Labasse (1974), Paris totalisait alors 91,3% des règlements financiers de la France, contre 0,65 pour Lyon et 0,5% pour Lille !

L'hypertrophie parisienne n'est combattue qu'à compter de 1955, par des *procédures d'agrément et des déconcentrations* ou *desserrements incités*. De 1955 à 1980, on compte plus de 1500 industries et 3500 opérations (du secondaire et du tertiaire) ventilées sur la province, soit plus de 500 000 emplois déplacés ou créés. Mais, parallèlement, on distingue alors « deux France » : celle des régions dont on estime qu'il suffit « d'accompagner » le développement et celle des territoires qu'il y a lieu « d'entraîner » (CNAT, 1963). Les aides publiques vont être allouées en fonction de cette partition durant plusieurs années.

Les interventions restent marquées d'une certaine division du travail : si certaines grandes villes provinciales, comme Lyon, Lille et Nantes, en retirent des allocations d'emplois « supérieurs », toutes n'en bénéficient pas, du moins pas toutes au même degré. On estime que, sur Lyon, la décentralisation a apporté environ 7150 emplois (dont 25% de cadres), et 5500 sur Nantes. Le flux est par contre resté modeste sur Strasbourg ou Nancy. Nombre de desserrements s'opèrent en fait sur des villes « d'appui » du Grand Bassin parisien (à moins de 300 km de Paris) et dans l'Ouest. D'autres grandes agglomérations vont bénéficier de l'essor de branches d'activités industrielles modernes, telles l'aéronautique à

4 Le FDES finançant les programmations nationales, le CDE ou SCET (1955) les grands équipements et exerçant la tutelle des sociétés d'équipement et SDR en régions ; puis, en 1963, le FNAFU (aménagement foncier et urbanisme), le FIAT (aménagement du territoire), suivis des fonds de décentralisation et de conversion.

Toulouse à partir de 1970, ainsi qu'à Bordeaux⁵; l'informatique à Lille (Bull, plan Calcul 1967-1971), Toulouse et Montpellier (IBM en 1965); la pétrochimie à Lyon et dans les estuaires ou à Fos s/Mer; l'armement (Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, région marseillaise); l'électronique (Nice, Grenoble, Toulouse) – on y reviendra au Chapitre 6. On peut également citer des industries plus « classiques » comme l'automobile (Citroën à Rennes) ou la construction navale (Nantes-St Nazaire). Encore vue comme « frontalière », Strasbourg subit ce désavantage qui la prive d'industries de pointe. Elle s'en sortira industriellement grâce à la stratégie régionale alsacienne très précoce et volontariste d'attractivité de l'investissement direct international (IDE). Et sur le plan de la science fondamentale, elle perpétuera sa fonction de vitrine internationale⁶.

Le Plan a également poussé initialement à des *structurations d'entreprises en grands groupes*, ce qui renforce les « états-majors » et la concentration de la recherche sur la région parisienne et à Lyon en particulier; il a orienté les premières vagues d'investissements étrangers en France (de Ford à Bordeaux et d'IBM à Montpellier). Ce n'est qu'avec la construction européenne que les villes de l'Est deviendront à leur tour attractives. Le choix du TGV vers la Bretagne, avant celui menant à Nancy, Metz, Strasbourg et l'Europe centrale est typique de cette époque. Certains témoignages au ministère de l'Équipement laissent à penser que le calcul économique faisait pencher la balance vers l'Est, mais que l'arbitrage a été poussé vers l'Ouest en modifiant les paramètres de l'objectif public: le poids de la valeur sociale pour les ménages (voyages privés dans les deux sens vers la Bretagne) a été majoré par rapport à l'utilité économique des voyages d'affaires (qui, eux, concernaient davantage l'Est du pays).

Les contrastes en accessibilité assurée aux grandes villes régionales se renforcent en un premier temps; ailleurs des compensations partielles sont apportées par des grands équipements: réseaux énergétiques, voies ferrées électrifiées, zones industrialo-portuaires. Mais Lyon est dotée d'un aéroport (1975); le système autoroutier (4600 km réalisés entre 1965 et 1983) fait de Lyon et de Lille des croisées majeures... En organisant les cartes universitaires et hospitalières, en intervenant sur le logement en agglomérations⁷, des soutiens viennent aider les grandes villes à traiter des problèmes lourds de développement.

La politique lancée en 1965 des métropoles d'équilibre, et au-delà, des OREAM ou « aires métropolitaines » (1966), se veut à la fois complémentaire du desserrement parisien et contributrice au développement plus équilibré du territoire national par

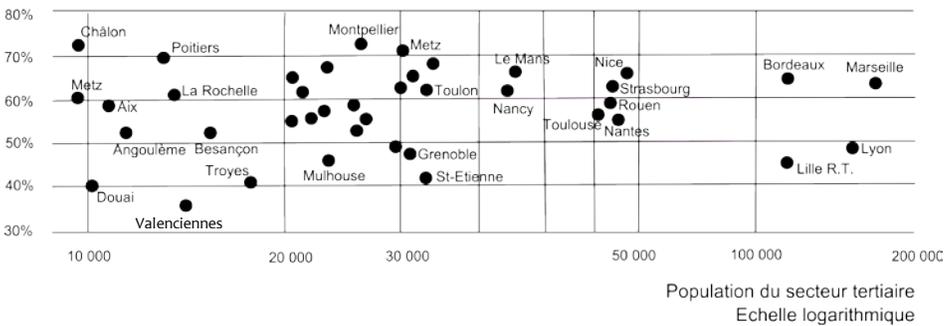
-
- 5 L'existence du pôle de compétitivité (de « dimension mondiale ») *Aerospace Valley*, de nos jours, entre Midi-Pyrénées et l'Aquitaine, est une lointaine conséquence de ces choix d'aménagement du territoire. Il ne faut cependant pas exagérer l'influence des grandes décisions bureaucratiques nationales: le développement de l'aéronautique à Toulouse est aussi le fruit d'initiatives locales antérieures sur la base desquelles le système néo-colbertiste national s'est appuyé.
 - 6 Le principal pôle de compétitivité intéressant actuellement Strasbourg n'est pas par hasard celui des « innovations thérapeutiques », un domaine qui est plus tiré par la recherche publique que par la R&D industrielle.
 - 7 Rénovation, restauration et sauvegarde patrimoniale (loi Malraux), réhabilitation de quartiers de villes, et ZUP pour le logement social.

la promotion de lieux centraux supérieurs, les *métropoles d'équilibre*. Ces dernières doivent détenir des « potentialités d'animation et d'autonomie fonctionnelle » et « exercer des fonctions régionales complètes » (Hautreux, Lecourt et Rochefort, 1963) à la fois par l'aménagement de leurs tissus urbanisés et par celui de leurs aires directes de polarisation, les « aires métropolitaines » (DATAR, 1969).

Concrètement, le choix de 8 « métropoles » constituant l'armature urbaine de la France s'est effectué après prise en considération de 42 villes exerçant des rôles régionaux, des zones d'influence qu'elles polarisent et des fonctions et niveaux de services assurés (voir Figure 1-2). Les indicateurs majeurs furent : la population tertiaire fixée, les professions et commerces « rares », les équipements (transports, recherche et université, secteurs bancaire, administratif, hospitalier, culturel, etc.), les sièges sociaux d'entreprises et leurs « salariés commandés », les grossistes et les services aux entreprises, l'extension et la densité résidentielle et d'emploi de la zone d'influence. Ces critères d'activités tertiaires publiques et privées étaient surtout compris dans un cadre « hexagonal », même si l'on a aussi tenu compte des situations frontalières jugées importantes pour l'avenir. Au total, on peut estimer que la stratégie nationale de l'époque a relativement peu tenu compte de deux dimensions urbaines qui sont de nos jours considérées avec nettement plus d'attention : l'économie internationale et l'économie de la connaissance.

Figure 1-2 : Pour le choix des « métropoles d'équilibre » : population des agglomérations et importance relative de leurs emplois tertiaires en 1962

Part du secteur tertiaire
par rapport à la population active totale



Source : Graphe reconstitué d'après Hautreux, Lecourt, Rochefort (1963).

L'approche était principalement calée sur les *centralités*. On est tenté de dire que l'existant l'emportait sur la prospective et que les questions de « partages fonctionnels » étaient éludées⁸. Pour les OREAM, il en va de même, ce qui peut d'ailleurs se comprendre car les aires urbanisées sont déjà coalescentes en 1966 : cas de la région lilloise, de l'axe Nancy-Metz-Thionville. En 1972, on a aussi proposé

8 Voir par exemple la question de la réunion de Nancy et Metz ; de Lyon-St Etienne-Grenoble ; de Nantes et de St Nazaire.

une « Oream-Alsace » (OEDA) qui reflète l'urbanisation particulièrement dense et multi-polarisée de la plaine alsacienne.

Le résultat de l'étude sur les « métropoles d'équilibre » désigne ainsi :

- Lyon, la première des places provinciales, avec 886 000 habitants en 1962 ;
- Marseille (807 500 h), la « porte méditerranéenne » ;
- la trilogie Lille-Roubaix-Tourcoing (771 000 h) en tant que « Porte du Nord » détentrice de forces industrielles, commerçantes et bancaires ;
- Bordeaux (462 200 h) et Toulouse (329 000 h), seules grandes agglomérations dans le Grand Sud-Ouest ;
- Nantes (327 600 h) pour l'Ouest ;
- et, dans le Nord-Est : Strasbourg (302 300 h) d'une part et Nancy (208 700 h) d'autre part – à laquelle on a adjoint Metz (147 200 h).

On remarquera dans ce dernier cas une analyse considérant le jeu de facteurs historiques, responsables de la constitution de deux zones d'influence distinctes, et prenant en compte pour Strasbourg l'intérêt spécifique des instances européennes qui y sont localisées.

En déclinant les classements, on a identifié – en deçà des 8 villes élues « métropoles d'équilibre » – 10 « centres régionaux de plein exercice » et 24 villes « centres à fonction régionale incomplète ». Ce classement devint pour un temps le support de la constitution de l'armature urbaine nationale et des armatures urbaines régionales, bases de dispositifs hiérarchiques pour les équipements publics (Hautreux, Rochefort, 1965).

On ne peut dissocier de la démarche désignant les « métropoles d'équilibre » diverses modalités d'intervention en matière urbaine.

- Toutes ont été dotées alors d'Agences d'urbanisme – en général aussi de développement – ayant pour tâches de susciter des projets urbains, de les situer dans une planification spatiale et dans les Schémas directeurs (SDAU) prescrits par la Loi foncière de 1967, en partage partiel avec les cellules des OREAM.
- Quatre d'entre elles se verront dotées par la loi de décembre 1966 du statut administratif de « Communauté urbaine » (Lyon, Lille, Bordeaux et Strasbourg).
- Trois métropoles ont été retenues pour localiser des « villes nouvelles » à l'instar de Paris : Lyon, Lille et Marseille (elles étaient alors les plus peuplées, dépassant les 500 000 âmes)⁹. Dans chaque cas, intervinrent complémentaires des décentralisations d'entreprises et des créations soutenues par le Plan, des zones d'activités économiques et des programmes de logements.
- La plupart de nos huit villes ont pu être aidées dans leur programme de *revitalisation des zones centrales*. Ce travail fut parfois de grande ampleur,

9 En 1969, sont amorcées « Les Rives de l'Étang de Berre » et « Lille-Est » (ou Villeneuve d'Ascq) ; « L'île d'Abeau » a démarré son existence en 1974 ; le ville nouvelle du Vaudreuil édifée après 1970 entre Elbeuf et Louviers participe du bassin d'emploi de Rouen.

particulièrement : le Quartier Mériadeck à Bordeaux, la Part-Dieu à Lyon, l'île Beaulieu à Nantes, Saint-Sauveur et gare à Lille, Sainte-Barbe à Marseille. Une « Association Bureaux-Province », sous les auspices de la Datar, a œuvré un temps (de 1974 à 1978) au soutien d'implantations de services dans les métropoles. Lyon a même détenu un label de « place bancaire ». Cependant ces actions relevaient surtout d'un opportunisme associé au dynamisme local et à la capacité d'initiative des acteurs territoriaux. Et Strasbourg n'a pas pu ou su y faire valoir l'originalité de ses banques régionales à horizons rhénans.

Sur cette période, on peut conclure qu'il y a eu beaucoup d'initiatives visant l'objectif de « contrebalancer l'influence parisienne ». Mais compte tenu de l'inertie du système centralisé national, il faudra en fait beaucoup de temps pour dessiner et concrétiser les rôles des *métropoles de l'avenir*. Par ailleurs, il convient de rappeler que de grands bouleversements mondiaux ont lieu autour des années 1973-1975. Le prolongement de l'histoire française des métropoles se poursuit donc dans un contexte fortement transformé, que nous rappelons ci-dessous.

1.5 Les modifications essentielles des années postérieures à 1975

Plusieurs mutations rendent rapidement caducs les édifices de développement conçus par le Plan et par la Datar. L'euphorie de la croissance (démographie, plein emploi) comme le renforcement des grands groupes économiques nationaux perdent du terrain. La vision « hexagonale » et « centralisée » de l'organisation hiérarchique des pôles du progrès subit bien des modifications.

La fin des années 1960 marque les débuts de *la crise de certains secteurs industriels* : textile, puis charbon et acier, construction navale... En 1973-1974 survient la crise de l'énergie, entraînant une chute sensible des emplois industriels. Le chômage s'accroît ; la France perd 1,5 million d'emplois manufacturiers entre 1974 et 1988. Les oligopoles nationaux sont déstabilisés. Les cohérences économiques régionales, déstructurées entre 1950 et 1975, redeviennent des éléments utiles au développement. Il faut alors engager les ressources nationales dans des aides aux « zones critiques », dans des « plans de conversion », des restructurations accompagnées, etc. Les *incitations* vont devenir très sélectives, limitées aux activités stratégiques, aux filières et secteurs modernes, et à l'exportation. *L'attractivité territoriale* entre désormais très fortement dans le champ des politiques publiques. Ces infléchissements induisent de fortes différenciations et distorsions dans et entre les dynamiques des métropoles étudiées : Lille en récession, Toulouse en expansion, Montpellier entrant dans la compétition...

2. Repositionnements contemporains de la réalité métropolitaine

Nombre d'infléchissements vont s'enchaîner pour rendre obsolètes les critères métropolitains retenus jusqu'à l'orée des années 1990 en Europe occidentale, et plus particulièrement en France où la notion de métropole d'équilibre s'étiole

rapidement. La méta-polarisation de Paris reprend vigueur, même si des démarches de développement dans les régions et les villes majeures se poursuivent.

De nouveaux éléments sont à prendre en compte.

- Les *tailles d'agglomération et les volumes d'emplois fixés* sont moins *significatifs* – pour certaines fonctions tout au moins – même si les métropoles sont toujours les « têtes d'armatures » en région.
- Des *spécialisations fonctionnelles* bien mises en valeur peuvent tout autant contribuer à l'insertion nationale ou internationale d'une métropole.
- Les *contextes régionaux*, inégalement homogènes ou dynamiques, jouent variablement dans l'affirmation des pôles métropolitains : les « centralités régionales » régressent au deuxième plan par rapport aux capacités de *mise en prise directe ou d'intermédiation avec l'internationalisation* économique, scientifique, technologique et relationnelle qui prévaut désormais.
- Les allocations publiques d'État (à la fois plus partagées et en contraction) cèdent le pas devant les mobilisations plus déterminantes des *acteurs privés* de divers horizons, et celles des *organisations locales pilotées par les acteurs publics* fixant stratégies et projets – à des degrés d'efficacité variables. On entre progressivement dans l'ère de la gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux.

Les paradigmes modernes deviennent : *la performance, la compétitivité, des spécialités de haut niveau, des capacités d'accueil et les aménités* (construites ou préservées) qui, ensemble, déterminent *l'attractivité dans la durée*. Les chapitres qui suivront caractériseront ce qui, sur ces critères, peut aider à évaluer le niveau métropolitain de Strasbourg – en particulier par comparaisons avec les autres grandes métropoles françaises. Nous nous contenterons ici d'établir une caractérisation à grands traits des mutations qui sont à l'œuvre : (i) de manière universelle ; et (ii) plus précisément en France.

2.1 Les mutations économiques majeures

Nous ne retiendrons que celles agissant directement sur les perspectives des grandes agglomérations, encore que celles-ci soient liées étroitement à des transformations largement plus globales.

L'économie s'internationalise, facilitée par les développements des moyens de transport à grande distance et grande rapidité, ainsi que par les technologies numériques (NTIC).

Cela concerne *de multiples champs économiques* (capitaux, marchés, localisations d'établissements), renforce les échanges mondiaux en flux croisés¹⁰, et ouvre les éventails de la concurrence en incitant à de nouvelles armes de

10 Dans la conférence évoquée plus haut en note, Pascal Lamy estime que le « contenu en exportations des importations » approche de 50% dans le monde. Cette observation relativise sérieusement les fondements des politiques traditionnelles des échanges et montre le danger des tentations interventionnistes et protectionnistes sommairement pensées.

compétition : recherche et technologie, réactivité, innovation, créativité, cycles plus courts de produits, logistique...). Ce nouveau contexte crée aussi beaucoup d'incertitude et de turbulences, ce qui valorise les lieux offrant certaines « assurances » (Veltz, 1996). Les moyens et atouts de la nouvelle économie viennent modifier le schéma « centre-périphérie » du précédent modèle fordiste de polarisation et de division du travail. Il renforce la « sphère financière » et valorise les « recours croissants aux potentiels extra-économiques » (ibidem).

Le marché européen pour sa part se consolide et s'élargit. L'Acte unique en 1986, puis le Traité de Maastricht en 1992 ont contribué à organiser un vaste marché intérieur et une monnaie unique. L'aire de la Communauté économique européenne (CEE) puis de l'Union européenne est passée progressivement à 27 pays (à compter de 1999). Une politique de réduction des écarts de développement est mise en place à travers les « fonds structurels ». À signaler également : l'émergence « d'Eurorégions », territoires transfrontaliers dessinés par des investissements et des flux de travail (ou de chalandise, de loisirs en proximité). Par ailleurs, s'accroît la liste des « pays émergents » avec lesquels réaliser des échanges (où se lit l'extraordinaire montée en puissance de la Chine comme « usine du monde » et bientôt puissance technologique, opérateur financier majeur, investisseur international...). Là encore, des rapports classiques « centre-périphérie », on va glisser vers des systèmes d'échanges nouveaux plutôt complexes.

Parallèlement, s'opère **une réorganisation des firmes et de leurs réseaux innovants.**

Comme le rappelle P. Veltz (1996) la tertiarisation en Europe, pour partie, se trouve soutenue par ces évolutions mondiales : externalisation d'activités, recours à des sociétés de conseil et assistance¹¹, dématérialisation de beaucoup de processus... La désindustrialisation d'un pays comme la France apparaît massive sur la décennie 2000. C'est beaucoup moins le cas en Allemagne, comme le soulignent toutes les analyses, mais au prix d'un redécoupage fin de la chaîne des valeurs ajoutées qui introduit un énorme volume d'échanges intra-branche. Le Royaume-Uni a plus résisté à la désindustrialisation qu'on aurait pu le penser il y a dix ans, mais cela s'est fait à travers l'IDE qui s'est substitué au capital national. Partout, dans leurs organisations, les entreprises se constituent davantage en « réseaux », moins nettement en structures verticales polarisées (taylorisation) qu'en dispositifs souples, horizontaux ou alliés (accords, joint-ventures..) et en valorisation des interfaces de ressources. La France n'est pas trop en retard sur cette évolution, malgré ses caractéristiques traditionnelles très fordistes instituées dans l'immédiat après-guerre.

La compétitivité se fait à travers la créativité technique, mais aussi, de plus en plus sur d'autres champs : organisationnels, culturels, sociétaux. Plus que jamais, l'innovation apparaît dans des partenariats ou d'autres processus réticulaires (Cohendet, Héraud, Zuscovitch, 1993), avec une dimension partiellement territorialisée de ces réseaux (Héraud, 2003); de surcroît nombre d'innovations

11 En particulier les conseils aux entreprises à fort contenu en connaissances qui contribuent beaucoup à l'innovation sur les territoires où ils sont implantés (Muller et Zenker, 2001).

relèvent désormais du mode « *open innovation* » où l'interaction avec l'utilisateur se révèle primordiale. Les politiques de « *clusters* » ont elles-mêmes évolué : en passant des SPL (systèmes productifs localisés) de la Datar aux pôles de compétitivité de la dernière décennie, on voit émerger un modèle de dynamique créative territoriale plus ouverte à la compétition. Autrement dit, le nouveau paradigme est inspiré de Porter (2000) plutôt que des districts marshalliens décrits par Becattini (1992). Il est aussi plus nettement centré sur la valorisation de connaissances et de compétences de pointe, ce qui est une fois de plus la porte d'entrée pour des relations assez internationalisées. Conclusion faussement paradoxale : les systèmes d'innovation deviennent à la fois plus territorialisés et plus mondiaux.

Dans cette nouvelle géométrie, les « *métropoles* » s'affirment dès lors qu'elles aident à la mise en œuvre de ces compétences et fournissent des externalités appropriées. Outre leur rôle en tant que marchés locaux-régionaux peuplés et denses (facteurs éventuels d'économies d'échelle), elles apportent des économies hors marché par leurs équipements – souvent nés de leur centralité régionale élevée (infrastructures matérielles et sociales, institutions scientifiques et techniques, formation générale et professionnelle, systèmes relationnels, niveau d'information...) ¹². La métropole moderne est en fait devenue une composante en soi du système de développement de l'économie réelle, ce qui faisait déjà dire à Pierre Veltz (1996, p.15) : « Si la métropolisation en particulier n'est pas la seule forme qui habille les grands processus économiques, elle en est, très largement, la substance même ». Et l'auteur d'ajouter (*ibid.* p.40) : « La métropole est le lieu privilégié d'articulation entre l'économie nationale et l'économie internationale, s'affirme comme lieu d'intermédiation ». En matière d'innovation, la métropole apporte aussi des externalités cognitives (*knowledge spillovers*) du type décrit par Jaffe, Trajtenberg & Henderson (1993). Bref, dans un monde où se renforcent particulièrement les dimensions de l'international et de l'innovation permanente, la métropole devient un acteur central du système. En tout cas c'est la vocation des agglomérations qui ambitionnent le statut de « métropole ».

Un exemple particulièrement illustratif est celui des « *technopoles* », espaces sensés favoriser le croisement des savoirs et déboucher sur l'innovation et le développement territorial. Le temps semble révolu où l'on pensait pouvoir en installer presque partout (*des cathédrales dans le désert*) à condition d'y mettre les moyens. Les modèles paradigmatiques de la « Silicon Valley » californienne ou de la « Route 128 » à Boston (documentés par Saxenian, 1994) doivent moins à la planification publique qu'au développement endogène à partir de densités considérables de facteurs matériels et immatériels préexistants. À partir de 1974, la France s'est essayée à promouvoir des technopoles, avec des succès variés ¹³. Sophia-Antipolis (qui a eu le mérite d'être le premier *science park* européen) est sans doute un faux bon exemple dans la mesure où son succès est sans doute dû à d'autres facteurs que les effets d'interactions escomptés ; les mérites et capacités propres de la métropole la plus proche, Nice, n'auraient certainement pas suffi non plus.

12 Ces points seront repris en détail dans le Chapitre 3.

13 Thierry Bruhat (1990) en fait un premier bilan.

Le modèle générique est plutôt celui d'une triple hélice (à la Etzkowitz & Leydesdorff, 1997), impliquant des masses critiques académique et économique, plus une gouvernance territoriale ferme et bien organisée. Cette conjonction est plus probable en région parisienne ou lyonnaise que sur des territoires inattendus. Un vrai cadre métropolitain permet un développement durable des « technopoles » hébergées grâce aux systèmes relationnels typiques des grandes villes, à leurs infrastructures matérielles comme les aéroports (de ce point de vue au moins, Nice et son aéroport international ont pu favoriser Sophia-Antipolis) et immatérielles (comme les multiples *communautés de connaissance* qui s'y trouvent et peuvent éventuellement se croiser). En prenant l'exemple de Strasbourg, ne doit-on pas considérer que c'est l'ensemble de l'agglomération qui est le sujet de l'histoire et non les seuls « campus » d'Illkirch, de Schiltigheim ou de l'Esplanade ?

2.2 Les évolutions d'ordre national

La fin des Trente Glorieuses coïncide avec un *fléchissement démographique et de l'emploi* qui a rendu caduques bien des prévisions formalisées dans divers SDAU et aires métropolitaines. Les efforts de consolidation des structures multicéphales de certaines de celles-ci ont médiocrement porté leurs fruits. Si le tiers des ressources allouées par le FIAT de 1963 à 1970 est allé aux projets des métropoles, les *moyens publics* ont ensuite été réduits¹⁴. Et, comme l'État dans la « politique de la ville », les villes, amenées à traiter les problèmes de leurs *quartiers sensibles*, engagent leurs ressources dans les actions DSQ-HVS (1981 et depuis). Dans le même temps, l'évolution administrative conduit à la *déconcentration des services d'État* en régions et à la « *décentralisation* » qui redonne une dynamique aux collectivités locales (1982-1983) : le Plan centralisé fait place aux « Contrats de Plan État-Régions » (CPER). Les Conseils régionaux deviennent pilotes en région du développement économique et de l'aménagement, de la formation professionnelle, des transports régionaux...

Pour autant, la *métropole « mondiale » parisienne* (l'Ile-de-France) a repris son leadership. Son attractivité est largement supérieure à toute autre métropole française, grâce à son hub aérien, aux TGV en étoile autour d'elle (on évoque des « TGV-bureaux » convergents sur Paris). On y relève un solde positif d'emploi de quelque 71 000 emplois entre 1982 et 1990, soit 52,7% du solde évalué en France entière (Veltz, 1996, p.37). La capitale concentre toujours les grands sièges sociaux et la décision financière du pays. Pour les autres grandes villes, il reste le déploiement universitaire et celui des plateaux hospitaliers. Jusqu'aux villes moyennes se produit une modernisation commerciale, avec l'expansion des hypermarchés et grandes surfaces de vente spécialisées, ce qui suscite des partages d'activités et donc des recompositions des divers volets des polarités, d'autant que les conditions générales de mobilité des ménages se sont considérablement améliorées.

14 Ainsi, la PAT (prime à l'aménagement du territoire) initiée en 1982 s'est traduite par un ample saupoudrage d'aides – surtout destinées aux territoires en difficulté.

Dans les années 1990-1997, la Datar a tenté une relance des fonctions d'animation métropolitaine à la faveur de « *grands chantiers de prospective* ». Les métropoles sont alors chargées d'impulser des ensembles spatiaux, en « inter-régions » au-delà du « Grand bassin parisien » : à la conurbation lilloise l'animation d'un « Grand Nord » ; à la région lyonnaise un chantier « Saône-Rhône » ; à Strasbourg et Nancy-Metz un « Grand Est », pendant que Nantes et Bordeaux se voyaient confier un « Arc atlantique » et Toulouse et Marseille l'ensemble d'un « Grand Sud ». Il s'agissait à la fois de re-calibrer des horizons et équipements territoriaux aux échelles « européennes », et de les ancrer davantage dans les grands réseaux internationaux. Mais on note que, dans le même temps, naît une certaine concurrence émanant des Régions sur les démarches prospectives. En outre, les métropoles frontalières que sont Lille, Strasbourg ou le « sillon mosellan » en Lorraine s'engageaient dans la naissance « d'eurorégions ».

Dans ce contexte général, les 8 métropoles se positionnent à l'international de manière variable.

- La région lyonnaise (RUL), forte de bases économiques urbaines solides, de ses accessibilités améliorées, de son niveau élevé de tertiaire supérieur (finances, services, recherche, santé), ainsi que de quelques grands services déconcentrés et de grands groupes industriels, participe à la fois aux progrès productifs technopolitains avec l'appui de plusieurs de ses grandes firmes (Rhône-Poulenc, Institut Pasteur-Mérieux, sociétés de biens d'équipement, par exemple), aux localisations d'états-majors d'entreprises, aux grands réseaux d'affaires, de recherche, culturels...
- La région lilloise trouve son nouveau souffle dans l'adaptation technologique de ses activités « classiques » (textile, agro-alimentaire, vente par correspondance, etc.), dans une diversification économique et avec des technopôles d'appui, dans une fonction logistique de premier plan, comme dans la réalisation de nouveaux quartiers d'affaires (à une heure de Paris, de Bruxelles et de Londres).
- Le pôle strasbourgeois a désormais pour lui sa position de « porte » sur l'Europe intérieure pour attirer des investisseurs nationaux ou étrangers¹⁵, et la présence des instances européennes qui ont permis de soutenir son aéroport et d'obtenir depuis 1980 des soutiens d'État dans le cadre de contrats triennaux « Strasbourg, ville européenne ». Tertiarisation relancée et bâtiments européens se partagent les progrès de son stock de bureaux (+1,5 million de m² de 1968 à 1995). Toutefois, non bénéficiaire de substantielles opérations de déconcentration-décentralisation (la distance), sans industries stratégiques (la frontière), ce pôle ne peut compter que sur sa fonction universitaire et de recherche et sur le niveau (encore faible) de R&D privée dans sa dynamique technopolitaine – en l'absence d'une intégration avec les foyers innovants du Rhin supérieur. La ville hésite, pendant plusieurs années, entre jouer la carte du « Grand Est » national ou s'intégrer à l'« Eurorégion » du Rhin supérieur.

15 En fait répartis à l'échelle du Bas-Rhin, voire de l'Alsace entière (cf. Kleinschmager et Martin, 1978)

- Toulouse, elle, compte sur les dimensions internationales de ses industries modernes : aéronautique, espace, informatique et sur les secteurs technologiquement associés. Sa dynamique, toutefois, valorise davantage le « pôle » que sa « région ».
- La dynamique de l'aire marseillaise est plus complexe. Pendant que le port commercial connaît des difficultés dans ses relations méditerranéennes, la ville et Aix fixent des activités fortement technologiques en biotechnologies ou en électronique ; les zones industrialo-portuaires de Fos et de Berre restent actives (sidérurgie, raffinage et pétrochimie) et s'étoffent de nouvelles zones à Vitrolles, Martigues, Marignane (aéronautique) ; Cadarache assure une présence dans le nucléaire. Le tertiaire universitaire et commercial renforce plus typiquement les pôles urbains de Marseille et d'Aix. On y observe au total un relatif éclatement des disponibilités métropolitaines et un problème de gouvernance globale de l'aire qui ne semble pas résolu de nos jours.

On le voit, chaque métropole représente une « offre » distincte, aux atouts diversifiés et inégaux, des modalités différentes d'insertion dans la compétition globale. Les stratégies comme les moyens sont finalement difficilement comparables, encore qu'abordés plus systématiquement au Chapitre 6.

3. Quelques grands thèmes récurrents dans la littérature sur les métropoles

L'analyse contemporaine des dynamiques métropolitaines forme le contenu de nombreux ouvrages s'efforçant de clarifier les aspects – généraux, internationaux ou nationaux – qu'il y a lieu de mobiliser, souvent en interdépendance. Le propos ici n'est pas d'en faire l'examen approfondi, mais d'en extraire ce qui peut nourrir une réflexion éclairante aidant à situer Strasbourg parmi les métropoles comparables. Pour l'heure, les lignes qui suivent s'inspirent des chantiers du PUCA – dont l'ouvrage « *Métropoles en déséquilibre ?* » (1993) a été le reflet, des analyses de la Datar¹⁶ de travaux d'universitaires¹⁷, ainsi que des études établissant des comparaisons et classements¹⁸. Ce faisant, nous nous limitons aux espaces européens ou français, ainsi qu'à des thématiques ciblées. Les thèmes successivement traités seront la taille de la métropole, la nature des emplois métropolitains, la représentation dans les classements et la mesure de la compétitivité/attractivité.

16 Série d'ouvrages « Prospective et Territoires », collection « Le monde en cours » publiée par les éd de l'Aube de 1991 à 1996 ; revues « Territoires 2020 » puis « Territoires 2030 », et « La Lettre de la Datar » et « Territoires en mouvement » (Doc.Fr.)

17 Damette (1994), Lacour et Puissant (1999), Cusin et Damon (2010), Davezies (2008, 2010), Paulus (2002), Halbert (2011), Sallez (2003), Veltz (1996 et 2005)...

18 Études lancées par R. Brunet et le groupe Reclus en 1989 et poursuivies par Rozenblat, Cattan et al (1994, 2004).

3.1 La question de « la taille » métropolitaine

Elle a longtemps été un critère essentiel de mesure et de définition. Encore faut-il savoir si l'on s'intéresse à l'agglomération, à l'aire urbaine ou à la zone d'influence directe développée sur les territoires environnants. En 1962, l'étude préalable aux « métropoles d'équilibre » avait considéré les agglomérations de plus de 100 000 habitants, pour finalement ne retenir que celles dépassant les 200 000 – et comptant 500 000 résidents dans leurs aires d'influence directe –, et focalisant au moins 35% d'actifs tertiaires dans le pôle majeur. Il est fréquent, de nos jours, de considérer d'abord et surtout les entités urbaines égalant ou dépassant les 500 000 âmes, exerçant une attraction régionale proche qui touche au moins un million d'habitants. Notons que ce seuil « millionnaire » était déjà dans les années 1970 jugé indispensable pour que se justifie un aéroport, ou une université de 20 000 étudiants, un plateau technique hospitalier diversifié et de qualité, etc. Fondamentalement, il nous semble que c'était l'exercice d'une « centralité supérieure » qui était alors le vrai critère de désignation de la métropole. Il convient désormais de retenir tout autant des fonctions autres et supplémentaires. Et le problème de tout critère quantitatif global de « taille », c'est le choix entre « cadre de l'agglomération » ou « cadre de l'aire urbaine » : un choix qui est très dépendant des morphologies du fait urbain et de la distribution des activités, lesquelles dépendent également des zones d'influence...

Les analyses de Beckouche et Damette (1993, 1994), s'attachant à l'examen des fonctions des villes, définissent une grille valorisant (en termes d'emploi) prioritairement les « bases de centralité » ainsi que des « rôles d'intermédiation ». Pour eux, la centralité y correspond à des « fonctions collectives » dites de la « sphère de reproduction élargie » : entretien et renouvellement de la force de travail, essor de la connaissance et de la santé, domaines relationnels et culturels. Dans cette terminologie marxisante, les auteurs distinguent les rôles de centralités des fonctionnalités qu'on peut qualifier d'indirectement productives, qu'ils définissent comme « d'intermédiation » : finance, conseil et assistance, R&D, logistique et transports, télécoms. Ajoutons que l'évaluation des emplois qu'ils opèrent peut se redistribuer selon des fonctions dites « individuelles » ventilées en rubriques « d'autorité », « socio-culturelles », et « productives abstraites », ce qui permet de saisir des rôles autres que de production concrète et des métiers d'aval (réparation, entretien et nettoyage..)¹⁹.

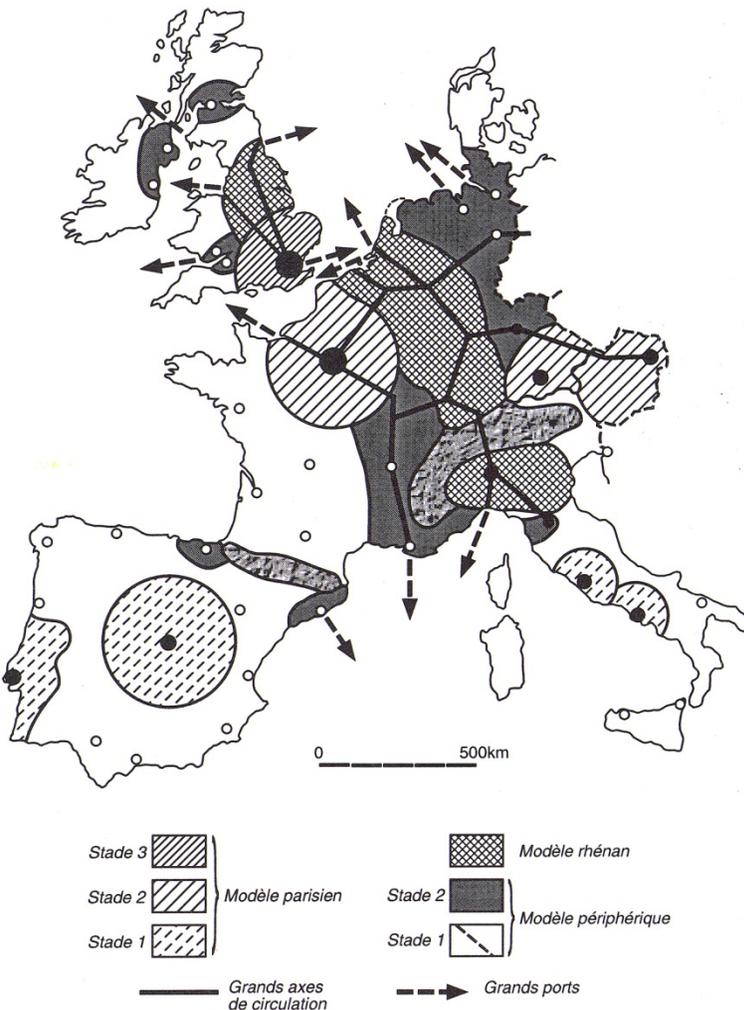
Une telle approche fait connexion avec les équipements détenus, en fléchant les positions hiérarchiques et les liens avec les populations desservies. La typologie proposée est intéressante à considérer, mais cette démarche ne fait cependant pas assez nettement ressortir les activités à haute technologie, ni les orientations à l'international. À une époque où l'on attend l'essentiel du développement économique de ce que Marx appelait le « travail improductif », on sent bien que la référence dominante aux fonctions principalement « tertiaires régionales » est insuffisante. On retiendra par contre comme principe méthodologique la

19 On trouve une grille de classement de ces rubriques in Insee (1993) : *Économie et Statistique*, n° 270 : « Une grille d'analyse globale de l'emploi ».

quantification des fonctions métropolitaines sur la base des catégories d'emplois, et le souci de considérer dans quelle mesure la métropole peut bénéficier d'une dynamique d'interface avec sa région de localisation.

La structuration de l'armature urbaine régionale, et plus largement celle des systèmes régionaux – tels que définis en Europe occidentale dans le cadre d'une Action thématique programmée du CNRS (ATP) menée en 1976 par E. Juillard et ses collègues – mérite d'être rappelée car elle exprime bien certains traits qualitatifs et socio-spatiaux essentiels des différentes métropoles (Juillard et al, 1976). Comparer Strasbourg et Toulouse sans référence aux caractères de l'Alsace ou de Midi-Pyrénées reviendrait à passer à côté d'éléments explicatifs essentiels !

Figure 1-3 : Les « domaines homogènes » de structuration régionale en Europe occidentale



Source : carte ATP du CNRS « Espaces et régions en Europe occidentale », reprise par Nonn (2001, p.74)

De ces considérations orientées sur la relation entre taille et fonctions des grandes villes, Pierre Veltz retient l'idée que les fonctions et équipements de centralité supérieure sont à retenir comme apportant à la métropolité des « avantages extra-économiques » ainsi qu'une « base assurantielle ». Une grande ville régionale assure un minimum d'activités généralistes de qualité et une offre de formation qui aide aux adaptations imposées par les mutations économiques. Elle possède aussi un marché de l'emploi diversifié et ouvert. Ajoutons que l'existence de fonctions métropolitaines supérieures (mesurables statiquement en emplois et équipements de différents types) ne suffit pas à caractériser l'ensemble des potentialités d'une métropole, car il faut aussi prendre en compte la qualité des articulations entre ces fonctions et l'apport que ces dernières ajoute à la dynamique évolutive du système.

3.2 Les emplois spécifiquement « métropolitains »

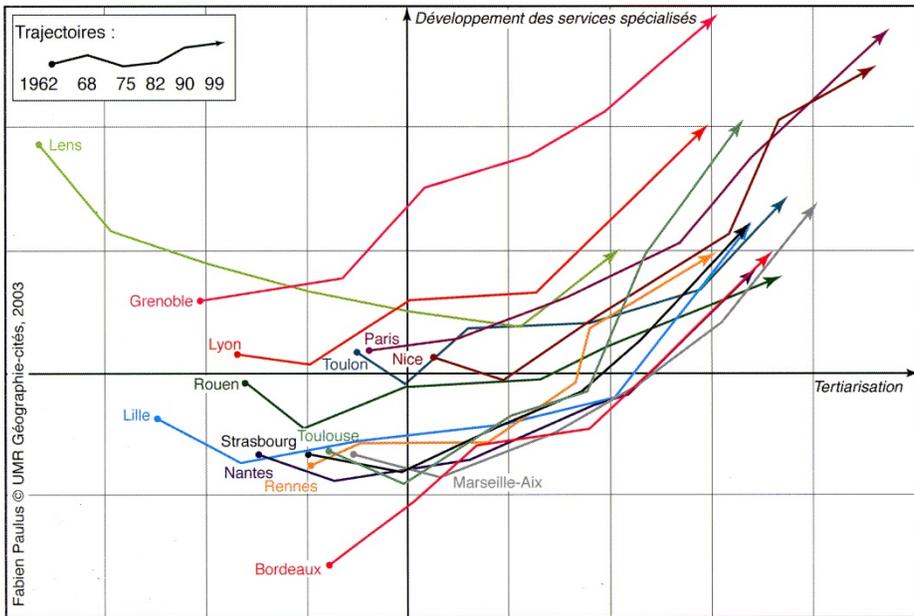
Deux grandes catégories paraissent devenir aujourd'hui essentielles pour assurer un développement métropolitain durable. Ce sont les emplois *d'encadrement et d'organisation*, d'une part, et ceux qui signalent les *activités à forte valeur ajoutée* d'autre part ; Plusieurs travaux ont récemment incité à des analyses dynamiques et à des comparaisons selon ces rubriques.

Fabien Paulus (2002, 2005, 2007) a montré les *différenciations de trajectoires* des métropoles françaises : a) en rapport avec l'expansion de la tertiarisation et le déploiement de nouveaux services entrant dans la centralité, et b) en rapport direct avec des choix d'acquisition puis de développement de *services spécialisés* (ceux qui activent les réseaux, ceux qui facilitent les rapports spatiaux des firmes, ceux qui coordonnent et organisent la productivité). On relie aisément ce travail à l'étude de Mouhoud et al (2010) pour la Datar, et aux préconisations de Fouchier (2005) insistant sur *l'économie de la connaissance relative aux « services » et aux « circulations »*.

La Figure 1-4 fait ressortir un jeu important de la progression des fonctions tertiaires, et plus particulièrement des services spécialisés, pour l'affirmation de la dynamique métropolitaine. Les parentés et convergences des profils s'effectuent, principalement depuis les années 1980, du fait de la prévalence des atouts émanant de l'innovation et de l'économie de la connaissance. On reviendra sur ce point dans le chapitre 6.

On doit ainsi cibler plus spécifiquement les emplois de la « production immatérielle » : recherche fondamentale, recherche appliquée, intermédiation, culture, créativité, formation supérieure, qui expriment dès lors des fonctions plus *métropolitaines qu'urbaines*. Il conviendrait d'en établir par ailleurs les liens avec le niveau des activités productives de haute technologie, d'autant qu'elles surlignent les « images » et « représentations » comme les réputations urbaines. Sans doute également convient-il d'évaluer les « *classes créatives* » telles que proposées par Florida (2002), puisque impliquées dans les professions estimées comme novatrices, inventives, innovantes (produits, procédés, organisation, marketing, technologies).

Figure 1-4 : Les trajectoires des aires urbaines majeures de France relative à leur tertiarisation et au développement des services spécialisés, de 1962 à 1999



Source : F. Paulus (2003)

La Datar et la FNAU, en 2004²⁰, ont travaillé sur les volumes et catégories de ce qu'elles ont appelé les *emplois métropolitains supérieurs* (EMS) au sein des villes et régions du pays (pour 1999 et en évolution 1990-1999) : cadres, ingénieurs, professions intellectuelles supérieures... recensées dans l'art, la finance, le commerce industriel, la gestion, l'information, l'informatique, la recherche, les transports et les télécoms. On y reviendra. Notons toutefois que, pour Strasbourg, les personnels des « instances européennes » de la place n'y sont pas inclus ; et que les distributions des EMS entre les villes d'une région varient selon le système urbain régional (prégnance forte ou non de la ville primatale, interrelations aux villes moyennes proches...).

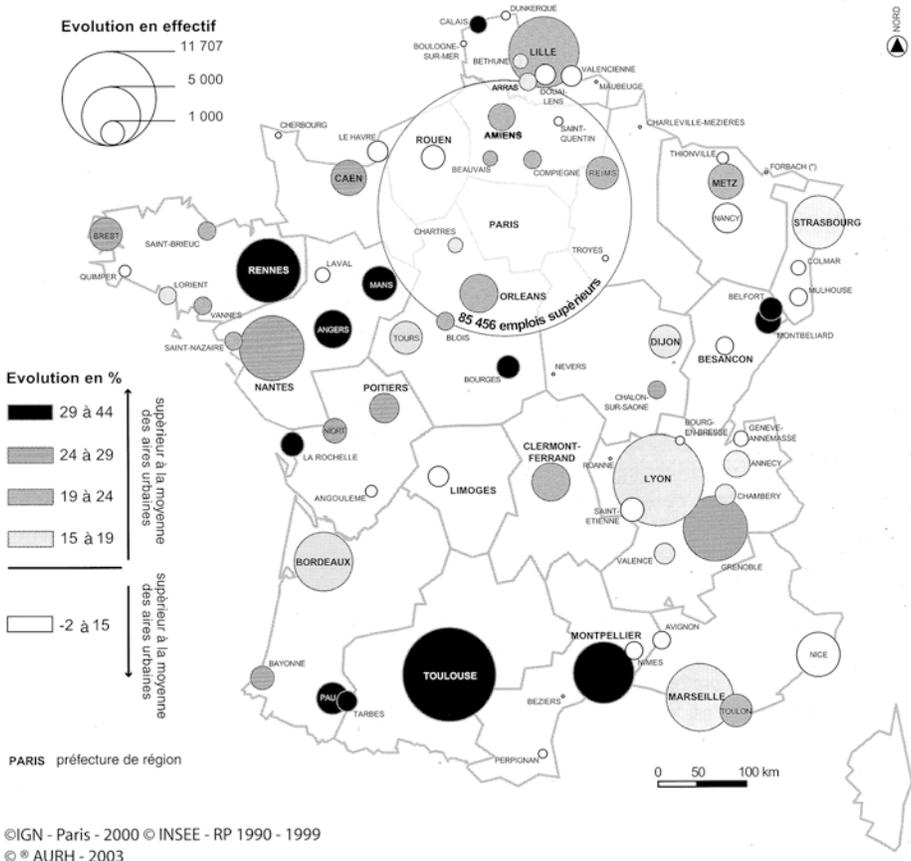
En 2010, l'INSEE²¹s'est de même attachée à mesurer la concentration des *emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines* (CFM) selon 15 rubriques : fonctions intellectuelles, de conception-recherche, de la santé, de la culture et des loisirs, de la formation et du commerce inter-entreprises. Les métropoles étudiées correspondent aux *aires urbaines* de l'Insee détenant plus de 200 000 emplois (dans leur définition de 1999). Ce travail, comme le précédent, ne distingue pas toutefois ce qui relève des centralités ou des mutations économiques (tournées vers la compétitivité ou vers l'international). Il aide cependant à repérer les traits de

20 Datar-FNAU (2004): L'offre métropolitaine française, vue par les « emplois métropolitains supérieurs », v. bibliogr.

21 Insee-Première, 2010 (n°1278).

« spécialités » des métropoles nationales. Ces spécialités sont importantes à souligner, car les centralités restent standard, correspondent à des capacités « généralistes », alors que les autres emplois métropolitains montrent d'autres orientations porteuses, plus spécifiques. Une métropole non spécialisée – qui se disperse, ou qui entreprend une stratégie « attrape-tout » inefficace – peut être en danger dans un monde global de plus en plus compétitif. Seules les capitales de rang mondial peuvent se permettre d'être largement « pluri-spécialisées ».

Figure 1-5 : L'évolution des « emplois métropolitains supérieurs » (EMS) des aires urbaines majeures françaises entre 1990 et 1999



Source : DATAR Territoires 2030 (N°1) La Documentation Française, 2005 (p.94).

3.3 La question du classement des métropoles

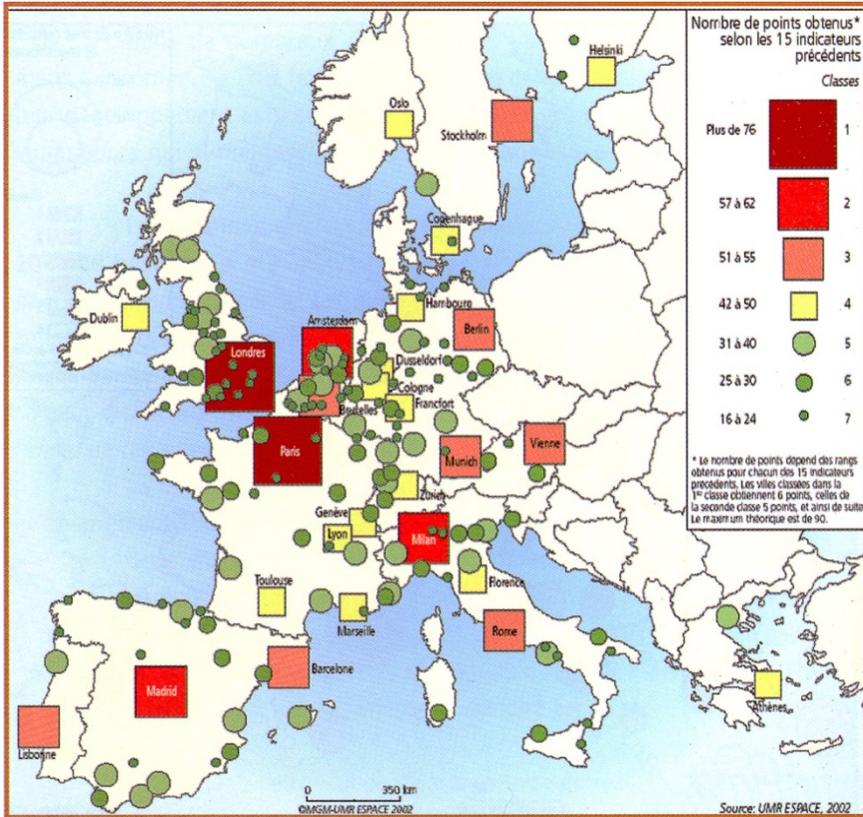
Pour mieux cerner les éléments de comparaison et surtout de *compétition-concurrence* dans le cadre européen, des travaux ont été réalisés dans le sens de classements multi-critères²². L'intérêt de ces classements est multiple. Ils peuvent aider les métropoles à s'évaluer par rapport à des niveaux de rayonnement ou d'attraction que le classement permet de calibrer, à repérer plus précisément leurs dominantes de spécialisation, etc. Il est toujours utile de recenser ses points forts et points faibles, les opportunités et menaces, de faire du *benchmarking* (parangonnage) comme aide à la décision. La gouvernance métropolitaine peut aussi en faire un outil de propagande externe ou de communication interne, par exemple pour légitimer des choix stratégiques.

La démarche est déjà ancienne mais elle continue à se développer fortement. Dès 1991, J. F. Carrez a cherché à évaluer les « fonctions supérieures internationales » ; une enquête lancée par P. Soldatos en 1992-1993 sur les « villes internationales non capitales » de l'Europe occidentale a recensé leurs caractères selon 13 critères, complétés par Bonneville *et al.* (1993) avec des analyses plus précises ou nouvelles, y intégrant des approches sociales. Des tableaux plus sommaires ou plus ciblés sur la « course à l'international » des métropoles sont publiés périodiquement par maints magazines économiques ou généraux (comme *l'Expansion* ou *Tertiel*). D'autres établissent des « palmarès » en fonction de critères plus ou moins particuliers comme les bureaux, les salons, les nodalités-accessibilités, le marché de l'immobilier, les ressources financières et fiscales, les projets, etc. Il existe aussi des travaux comparatifs sur la dimension culturelle – Inéum (2011) et Inet (2011).

En matière d'innovation et de créativité, beaucoup d'études ont été faites récemment ou sont en voie de finalisation, particulièrement (en France) ceux de Sébastien Chantelot : mais nous nous proposons de revenir plus en détail sur cette dimension de la dynamique des territoires urbains dans les chapitres 4 et 5.

22 Les qualités des carrefours et des dessertes ; les trafics en grande distance ; les places financières ; les sièges sociaux d'entreprises importantes, les universités et les nombres d'étudiants (notamment étrangers), la recherche et les publications scientifiques ; les investissements étrangers et IDE ; les technopoles ; les foires et congrès ; les flux hôteliers ; les patrimoines particulièrement attractifs ; les taux de croissance démographique ou hiérarchique... Cf. les travaux cités en note 18 ou ceux de l'Observatoire des territoires de la Datar.

Figure 1-6 : Un classement global de 180 villes européennes selon 15 indicateurs de rayonnement



	France	Autres villes européennes
Rayonnement nettement plus fort que le poids démographique	Montpellier	Amsterdam, Genève, Grenade, Luxembourg
Rayonnement légèrement plus fort que le poids démographique	Angers, Brest, Cannes, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse	Munich, Vienne, Bruxelles, Helsinki, Dublin, Milan, Oslo, Utrecht, Lisbonne, Stockholm, Lausanne, Zurich...
Rayonnement équivalent au poids démographique	Béthune, Bordeaux, Le Havre, Lens, Metz, Orléans, Paris, Reims, Rouen, Saint-Étienne, Tours	Copenhague, Bilbao, Madrid, Rome, Porto, Glasgow, Londres, Berlin, Francfort, Hanovre...
Rayonnement plus faible que le poids démographique	Lille, Toulon, Valenciennes	Essen, Belfast, Liverpool, Manchester, Naples, Dresde, Sarrebruck, Barcelone, Athènes, Gênes, Turin Rotterdam, Birmingham...

Source : Datar (2003), CIADT du 18/12/2003

3.4 Les notions de compétitivité et d'attractivité

La force des métropoles réside surtout dans ces deux leviers ; ils sont les composantes majeures actuelles de politiques de développement et de leurs axes stratégiques ; ils constituent également deux défis, dans le contexte de crise actuel, exigeant une démarche prospective solide.

Dans l'histoire des théories du développement, prévalait avant 1945 l'efficacité territoriale (nationale, régionale, locale) ; durant les années 1960-1980, on a beaucoup mis en exergue la captation d'investissements extérieurs (IDE). Mais depuis les années 1990 les enjeux se placent sur la performance et sur la compétitivité par l'innovation, sur des enjeux de connectivité élargis à des bases d'attractivité plus larges et à établir dans la durée. Il semble a priori que ces deux notions soient liées. Camagni (2005) les inscrit à la fois dans les « systèmes économiques » et dans les « territoires ».

- *L'attractivité* s'exprime d'abord par des effets de *polarisation* d'activités compétitives – favorisée par des externalités d'agglomération –, et par la *captation d'activités mobiles* telles que les investissements dans les secteurs de pointe ou les services supérieurs. Mais ce n'est pas tout. Elle comporte aussi une dimension de rayonnement, de séduction, où jouent patrimoine, qualité de vie, démarche d'accueil, etc. Cusin et Damon (2010) insistent beaucoup sur cette dimension de l'attractivité : elle est « incontournable dans l'évaluation de la performance et de la dynamique des villes » ; elle permet de capter des hommes, des acteurs énergiques, des activités, des touristes... On vise ici l'influence exercée sur des professions, des acteurs et des « pouvoirs » en général. Le rôle des éléments proprement urbains, un bon environnement et une bonne qualité de vie, expliquent en grande partie les motivations de mobilité, les flux migratoires où la part du subjectif compte beaucoup. La conclusion en termes stratégiques est de faire des efforts constants en matière d'accueil, d'offre résidentielle ou d'aide à l'installation d'établissements comme le relèvent ces auteurs dans leur article de *Futuribles*. Il faut avant tout se préoccuper des aspects de « cohérence » et de « cohésion »²³. Attirer vers soi suppose un effort de *continuité*, pour que « l'attiré » ait de bonnes raisons de rester.
- *La compétitivité*, dans un contexte de concurrence, ressort de l'efficacité économique des territoires métropolitains. Ceux-ci offrent des avantages compétitifs localisés (à l'instar des clusters), tant dans le cadre de suivi et/ou conquête des marchés que dans la production de biens et de services nécessaires²⁴. En créant ou en renforçant la productivité, la réactivité, l'innovation et la créativité, on apporte de la valeur ajoutée, on stabilise ou on accroît des parts de marchés (produits, savoir-faire, technologie). Il

23 Cusin et Damon proposent ainsi, en mode d'évaluation, une grille de 11 composantes ; aux côtés d'indicateurs relativement globaux, ils mettent en relief l'économie résidentielle autant que les offres en habitat ou sites d'accueil ciblées vers les catégories de populations ou d'entreprises qu'on cherche à attirer sans négliger les catégories déjà résidentes.

24 On trouve cependant dans la littérature récente des travaux remettant un peu en question la vision de la métropole comme territoire exclusif de la nouvelle économie créative (Shearmur, 2012).

s'agit aussi d'adapter ses atouts ou d'attirer des ressources nouvelles. La compétitivité sous forme de développement endogène suppose de savoir combiner les forces et tissus existants. On oublie parfois cette dimension du développement créatif : le nouveau n'est pas forcément ce qu'on attire de l'extérieur, c'est aussi ce que l'on peut faire émerger en remettant en lien les acteurs, les communautés et les actifs présents sur le territoire. Cette remarque constitue d'ailleurs la principale critique faite par la recherche actuelle aux thèses initiales de Florida sur la créativité.

- *Le lien entre attractivité et compétitivité s'opère a priori aisément sur les métropoles qui fixent naturellement les milieux créatifs porteurs de progrès, qui assurent des relations faciles à l'international, fournissent des bases scientifiques et technologiques de proximité, offrent des équipements performants, des facilités de transaction. Plus largement l'habitant d'une métropole bénéficie d'une bonne qualité des systèmes relationnels. Il peut facilement construire son « capital social » et contribuer à son tour à l'apprentissage collectif. Pour sa part, Camagni (2005) insiste sur le « terreau cognitif » validant le progrès dans l'économie et dans la société : la réduction des distances cognitives (dans les organisations, dans les institutions, dans le management et l'apprentissage collectif) permet de faciliter le « transcodage » de la connaissance, l'émergence de modèles de coopération et de co-décision, ainsi que l'interprétation partagée des codes et des processus. Ces questions sont reprises et développées à travers la notion de communautés de connaissance par des auteurs tels que Cohendet, Grandadam, Simon (2010), dans une application au cas de Montréal.*

On rejoint dès lors la notion d'*offre territoriale* telle que la pose Thiard (2005). Ce dernier propose de dépasser la simple énonciation d'avantages particuliers²⁵. Il évoque des « potentialités » plutôt généralistes des territoires expliquant « la capacité à fournir, grâce à des ressources, des conditions d'implantation supérieures à celles des voisins ». Il en découle des propositions pour les métropoles dans un monde de compétition exacerbée entre territoires. Il convient cependant de penser aussi aux liens entre l'économique et le social pour apporter de la cohérence, avec des projets réalistes et « soutenables » au sens du développement durable.

Conclusion

Les propos sur « compétitivité » et « attractivité » sur lesquels nous avons conclu ci-dessus le premier chapitre trouveront leurs développements dans les chapitres ultérieurs de ce Cahier, avec une application au cas strasbourgeois. Revenons pour l'instant sur quelques lignes de forces qui émergent du rapide tour d'horizon qui vient d'être réalisé à partir d'une volumineuse littérature.

25 Il fait référence à l'énonciation habituelle (par les agences de développement, les élus, les consultants..) des facteurs généraux que sont l'habitat, les services, la formation, les conditions d'accueil et de vie, etc.

L'état actuel de la question (*the state of the art*) a fait déborder de la vue initiale, qui valorisait les *places centrales de haut niveau* et les *zones d'influence sur des territoires voisins*, vers les enjeux de *l'internationalisation* de l'économie et des *réseaux*. Nous n'avons pas assez insisté par contre sur le fait que le « regard économique » est souvent devenu privilégié aux dépens des *problèmes sociaux* et des contraintes de plus long terme (*développement durable*). Le problème est que ces questions très importantes, certes évoquées dans les discours et les intentions des acteurs, manquent encore de répondant en termes d'analyse scientifique et opérationnelle.

Or, voici que l'attention se porte actuellement de plus en plus sur la redistribution des ressources et revenus produits par les activités, où « l'écart se creuse entre les grandes métropoles qui s'en sortent et des territoires qui s'enfoncent dans le déclin productif », pour reprendre le sous-titre du journal *Le Monde* sur le dernier ouvrage de Laurent Davezies (2012); que les enjeux « environnementaux » sont revalorisés dans l'optique de la *durabilité*; que l'on tend à mieux lier « l'économie résidentielle » aux facteurs d'attractivité et de compétitivité des territoires; que l'on disjoint de moins en moins les caractérisations métropolitaines de leur contexte « régional » (régions au sens strict ou articulations inter-régionales voire euro-régionales). Il conviendra donc que le cas strasbourgeois ici privilégié soit replacé dans ces optiques actuelles.

Chapitre 2

Le « gabarit métropolitain » strasbourgeois

Dans le Chapitre 1 qui a retracé rapidement l'histoire et le contenu de la notion de « métropole », nous avons déjà mentionné la question de la taille. Ici, ce point est repris afin d'apporter des éléments d'appréciation sur l'extension et la densification de l'aire métropolitaine strasbourgeoise, mais en discutant en même temps de son relatif intérêt, d'autant que des débats récents font revenir ce dimensionnement sous le feu des projecteurs. Certains auteurs estiment que le statut métropolitain exige une concentration élevée de population – et d'aucuns la veulent « millionnaire ». Les fondements analytiques du débat résident logiquement dans le concept de « *taille critique* ». Nous nous proposons de nourrir à son propos une réflexion qui s'adresse particulièrement à Strasbourg : par certains aspects, son « gabarit » valorise son rôle de véritable capitale régionale ; mais par d'autres, c'est son « gabarit » métropolitain qu'il convient de comparer à d'autres puissantes métropoles.

Les pages précédentes ont suggéré qu'en général s'établit en un premier temps une polarisation de populations et d'activités suffisante pour susciter des équipements et services de haut niveau de centralité et étoffer une « économie résidentielle » desservant de manière satisfaisante un tel foyer de peuplement. Ces équipements et services s'avèrent utiles ensuite pour l'amplification dans la durée de l'attractivité métropolitaine, quels que soient les processus de métropolisation mis en œuvre. On peut même considérer que dans certains cas ils s'en trouvent renforcés par des effets de synergie. Les effets d'agglomérations ne sont en effet pas seulement des économies d'échelle externes, mais aussi des économies de champ (*economies of scope*). Nous argumenterons que toutes ces *facilities* et *amenities*, comme disent les anglo-saxons, n'exigent pas forcément, pris isolément, le même seuil critique de population concentrée en un même lieu. D'un autre côté, leur valeur est multiplicative au sens des économies de champ et il faut donc considérer théoriquement le portefeuille d'activités complet avant de porter un jugement. On voit que l'idée de métropole globalement « millionnaire » est au mieux une grossière approximation de la situation. Le gabarit n'est pas seulement défini par son volume : la consistance et la forme comptent ! Nous rejoignons là les indications de M. Lussault (in Cailly, Vanier, 2011), qui, à propos de la centralité, note qu'elle « dépend à la fois : (i) de « la masse » (du centre urbain) ; (ii) de la « configuration » et des « densités » ; et (iii) de « l'ampleur des interactions ».

Analyser la forme du gabarit métropolitain, c'est en particulier regarder comment se présente spatialement cette concentration ; comment et selon quels cheminements elle s'est constituée, se maintient ou se développe. Et il importe aussi de tenir compte, à cet égard, des caractères propres aux régions où les villes

exercent leur rôle, car une métropole n'est pas une « île » sans rapports avec ses environnements. Dès lors, identifier l'aire sur laquelle s'établit la dynamique démographique et celle des activités urbaines et métropolitaines permet de mettre en lumière la transcription spatialisée des caractères métropolitains.

Ces traits sont, particulièrement pour Strasbourg, considérés comme essentiels. La « taille » de la ville ou de l'agglomération peut en effet paraître un peu trop modeste :

- La Ville compte 276 400 habitants ;
- l'Unité urbaine (ou agglomération) en rassemble 450 000 ;
- la Communauté urbaine 475 600 en 2010.

Cependant le dimensionnement se doit d'intégrer d'une part l'aire urbaine dans sa totalité (soit 761 000 habitants) – sur laquelle se distribuent près de 300 000 emplois pour une bonne part en économie résidentielle –, et d'autre part d'évaluer les apports des territoires (agglomérés comme plus extérieurs) contribuant à la vitalité de ses fonctions de centralité. Réunis, ces ensembles spatiaux favorisent l'insertion dans un système plus complet de relations métropolitaines. Signalons qu'ils dépassent le million d'habitants.

L'objet de ce chapitre est donc de déterminer les étapes et les modalités définissant à la fois le gabarit de l'aire métropolitaine et celui de l'aire métropolisée, en précisant que les analyses de l'économie résidentielle et de la centralité en termes d'emploi avec leurs tendances dynamiques seront vues au Chapitre 3, et que les fonctions dites « motrices » de la métropole seront détaillées principalement dans le Chapitre 4.

1. Présentation générale des éléments du système spatial métropolitain

De façon générale (et pour toute comparaison ultérieure avec d'autres métropoles), il convient de déterminer les proportions des composantes spatiales d'un complexe métropolitain qui alimentent son système fonctionnel. Historiquement, à chaque période du développement d'une métropole, on observe l'importance du foyer urbain qui fixe cumulativement les activités et fonctions favorisant son rayonnement. Mais l'analyse se doit, parallèlement, d'embrasser les aires qui leur sont associées : un peuplement en croissance ; un bâti densifié ; des progrès dans l'emploi ; une concentration de flux polarisés, etc. On peut alors suivre les articulations entre le centre (le cœur) et ses périphéries (« marges » et « franges ») ; et voir l'extension tant de l'agglomération que de l'aire urbaine dans sa zone d'influence directe. La métropole s'affirme par son rôle d'organisation et par la convergence des fréquentations qu'elle suscite. Ces sous-ensembles territoriaux constituent un premier élément, support du dynamisme complexe permettant de « faire métropole ».

- Le cœur métropolitain est composé de la ville-centre éponyme, qui a longtemps localisé seule les acteurs majeurs ; il s'est élargi au cours du temps par desserrements, créations, expansion et diffusion, en « agglomération » ou, selon les critères de l'Insee, en « unité urbaine ». Il

contient les plus fortes concentrations démographiques et de constructions, les équipements de haut niveau de centralité, les principales forces d'animation et d'impulsion; il dispose des meilleures accessibilités et dessertes...

- À ses *périphéries*, souvent, vivent – plus ou moins « en phase » avec lui – des territoires en participation ou en dépendance acceptée ou subie de son dynamisme : c'est d'abord le champ du « *périurbain* ». L'Insee a établi, en particulier sur le critère de l'attraction (supérieure à 40%) des flux migratoires de travail « monopolisés » par l'agglomération, un mode de délimitation des *aires urbaines* (ZAU).
- Toutefois, il est judicieux d'identifier en outre la *zone d'influence directe* – qui correspond aux espaces régionaux voisins dont les habitants fréquentent régulièrement les services ou équipements de l'agglomération majeure. Il s'agit d'éléments entrant dans l'organisation de la vie courante : administrations, marchés du travail et marchés fonciers, structures de formation supérieure, armatures territoriales, organes consulaires... Les distances, les densités, l'accessibilité, la « richesse vive » des ménages, les réseaux d'acteurs et les liens sociaux dans cet environnement de l'agglomération interviennent alors pour en définir et moduler l'ampleur spatiale et la forme d'influence.

L'objectif de l'analyste est de rassembler selon une méthode claire et explicite le nombre d'habitants « solidaires » qui semble indispensable à l'efficacité des équipements de haut niveau, au développement des marchés de clientèle pour certains services, ou qui donne l'assiette de base pour la prospérité de diverses activités spécialisées. En mesurant ainsi les participations à l'activité urbaine, on peut évaluer la capacité d'atteindre les « seuils » attendus pour l'émergence des différentes *fonctions métropolitaines*, ainsi que de cerner un *socle indispensable de biens publics et d'externalités* fournies aux activités « motrices ».

Les considérations qui précèdent ont un caractère général. Lorsqu'il sera question de comparaisons entre métropoles, on devra songer à l'extrême variété des situations concrètes. En appliquant la méthode évoquée pour définir et mesurer tous les éléments du système métropolitain, on ne pourra que constater la relativité du concept de taille critique. La taille ne peut s'apprécier qu'en prenant en compte les différences de « modèles spatiaux métropolitains ». Certains d'entre eux sont *hyperconcentrés* et très *dominants* (insulaires dans leur région, comme Toulouse); d'autres sont constitués en *conurbations* ou organisés « en grappe », c'est à dire *polynucléaires*. Strasbourg et les autres métropoles rhénanes présentent cette caractéristique d'être fortement articulées à des armatures urbaines régionales. Elles sont soudées à leur environnement régional et articulées entre elles (ou devraient l'être de plus en plus).

Enfin, les dispositions spatialisées de la métropole influent sur quelques *grands enjeux d'urbanisme* et d'aménagement comme de *gouvernance*. On songe aux mobilités et déplacements, à la maîtrise de l'étalement et de l'urbanisation, aux coordinations dans la gestion des hommes et des territoires, à la cohérence du « projet métropolitain », etc. On aborde ici un autre débat, celui du rapport entre les

modalités de vie de la « métropole de proximité » et le jeu dans des arènes plus globales où l'on parle de *compétitivité* et d'*attractivité* métropolitaines.

Tableau 2-1 : Les évolutions de la population de la CUS (28 communes) de 1962 à 2010

Année du recensement	Population	Variations intercensitaires		
		totales	dues au solde naturel	dues au solde migratoire
1962	329 200	5000	2300	2700
1968	366 200	6200	2320	3800
1975	393 100	3800	3060	800
1982	404 100	1600	1570	1600
1990	424 700	2600	2770	-200
1999	452 500	3100	3000	100
2006	467 400	2100	3020	-900
2010	475 600	2100	3050	-1000

Les variations intercensitaires ont été ramenées à une année. Les chiffres ont été arrondis. Le solde naturel, naissances moins décès comptés au lieu de résidence, est connu avec une bonne précision, il n'en est pas de même pour le solde migratoire, établi par simple différence entre la variation de population d'un recensement à l'autre et le solde naturel.

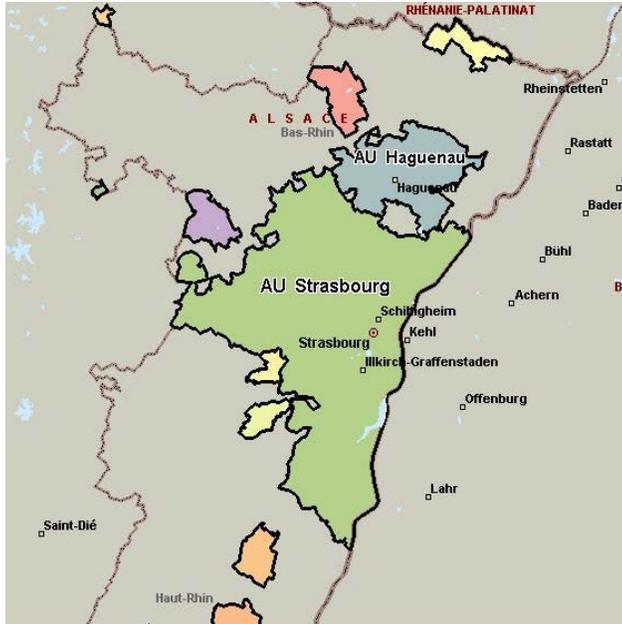
Notre examen va comporter deux aspects évolutifs strasbourgeois: en premier lieu *les dilatations* (ou progrès d'extension) du cœur, de ses marges immédiates, puis de l'aire urbaine ; et en second lieu *l'épaississement* (ou densification, mesurée par les soldes migratoires positifs, l'habitat ou les activités) en périphéries. Comme corollaires de ces dimensions il y a bien entendu des changements à attendre dans les rapports ville-campagne ou entre ville primatale et villes « moyennes » régionales.

1.1 Les dilatations progressives du cœur de métropole

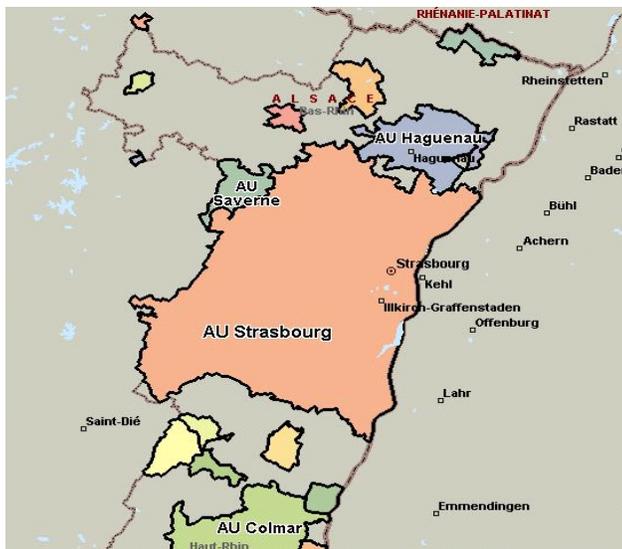
Nombreux sont les travaux d'historiens, de géographes et d'aménageurs servant de référence qui peuvent éclairer le lecteur : nous pouvons de ce fait ici nous limiter à l'essentiel.

Figure 2-1 : Les modifications d'extension des aires urbaines bas-rhinoises entre 1999 et 2010, du fait des évolutions de critères retenus par l'INSEE

a) 1999



b) 2010



a. Antérieurement à 1945

Avant les révolutions des transports et de l'industrie, la concentration urbaine n'avait progressé que modérément, et restait fixée sur le seul ban communal : 50 000 habitants en 1789 ; 60 000 en 1840. La mise en place des circulations modernes (étoiles routière et ferroviaire, canaux reliant au Rhin, première jonction à Kehl en 1861, et extensions du port municipal entre 1840 et 1924) a permis l'essor industriel diversifié de la ville (encore que relativement modeste) et les progrès du négoce et des affaires (Rochefort, 1960). Toutefois, l'industrialisation a également nourri l'écllosion de services et le développement de *faubourgs* (sur le ban communal de la ville) et de *banlieues* (communes adjacentes).

Le déploiement des fonctions publiques et administratives et la constitution des principaux équipements (université, santé, culture, poste, justice..) apportent pour leur part une autre source de croissance : la tertiarisation urbaine porteuse de forts contingents d'emploi. La thèse de R. Schwab (1980) contient une cartographie substantielle d'éléments significatifs, par exemple :

- des flux de résidence en provenance d'un ample bassin, entre 1825 et 1962 ;
- des migrants quotidiens (de travail, d'études) avant et après la 2^{ème} guerre mondiale ;
- des fréquentations régionales fort soutenues depuis le milieu du 19^{ème} siècle.

Bien que la frontière ne permette qu'une attraction à 180 degrés, la Ville passe ainsi de 75 560 habitants en 1851 à 193 120 en 1936 ; naît une « agglomération » constituée avec 6 communes adjacentes qui partagent avec Strasbourg les développements d'activités et de peuplement. Ces banlieues, fortes de 21 700 habitants en 1885, atteignent les 52 700 en 1936. La ville-centre reste néanmoins prédominante, et sa partie *intra-muros* garde la quasi-totalité des activités tertiaires. Strasbourg profite de la réalisation de la « ville allemande » (la *Neustadt*) qui se déploie de la gare (nouvelle) jusqu'à l'Orangerie et à l'Université entre 1875 et 1912 (v. Livet et al, 1981-1982). Les faubourgs du ban communal participent eux aussi à l'essor d'ateliers et de la construction immobilière. Dans les communes voisines, la croissance est saisissante. Les premiers habitats à vocation sociale se répartissent dans cette agglomération. L'ensemble des logements d'avant 1949 y dépasse les 61 120 (en tenant compte des destructions de taudis). A la veille de la Seconde guerre mondiale, l'agglomération de Strasbourg totalisait un peu plus d'un quart de million d'habitants.

Pouvait-on déjà parler d'un cœur de métropole ? On ne peut pas répondre directement à cette question en prenant les normes actuelles de masse critique ; mais on peut par contre faire les observations qualitatives suivantes : Strasbourg s'affichait bien comme une *métropole régionale* à cette époque ; et ce, d'autant plus que Mulhouse connaissait dès les années 1930 des difficultés dans sa base industrielle et des faiblesses dans certains domaines du tertiaire. Mais la structure centralisée nationale de la décision laissait peu de marges d'action en province, ce qui fragilisait les contacts rhénans hérités du passé. Strasbourg restait une « ville frontière » ce qui constituait plus un handicap qu'un avantage, en la privant par exemple d'industries stratégiques, captées, elles, par d'autres métropoles

nationales. Strasbourg n'était pas non plus une grande métropole de classe européenne.

b. De la seconde guerre mondiale aux années 1970

Après 1945, le cœur métropolitain de Strasbourg se transforme assez radicalement sur plusieurs plans. À l'heure du « baby-boom », une partie du parc résidentiel ancien se révèle inadapté; le développement économique appelle l'exurbanisation d'ateliers ou d'usines à l'étroit dans le tissu ancien, et la montée du tertiaire s'opère au détriment de l'habitat. On est à une époque de croissance régulière et de plein emploi, ce qui va se traduire par une forte attractivité sur les campagnes et par le recours abondant à l'emploi de main d'œuvre étrangère, le tout justifiant la construction accélérée d'ensembles de HLM (les cités en ville, faubourgs et banlieues). La ville *intra-muros* s'étoffe des quartiers de l'Esplanade (1957-1958) et du Quartier européen accueillant les instances européennes siégeant à Strasbourg. Plusieurs faubourgs et banlieues se densifient ponctuellement d'immeubles de rapport (Neudorf, par exemple) et de lotissements successifs (Illkirch, Lingolsheim..). Le quartier périphérique de *HautePierre* naît en ZUP puis en ZAC à compter de 1969. C'est ainsi que l'agglomération crée 72 750 logements entre 1949 et 1975 (puis 21 210 entre cette date et 1982). L'unité urbaine Insee passe à 16 communes et sa population (sans doubles comptes) de 308 000 habitants à 365 325 en 1975, puis à 388 500 en 1990.

Tableau 2-2 : Évolution entre 1968 et 2010 des populations strasbourgeoises selon les composantes de l'aire urbaine et dans la CUS

Année	Ville centre	CUS	Unité urbaine (agglomération)	Aire urbaine	
				Cadre 1999	Cadre 2010
1968	249 400	366 200	355 400	480 500	562 400
1982	248 700	404 100	391 900	541 000	630 800
1999	263 900	452 500	434 900	612 000	715 700
2010	276 400	475 600	457 100*	658 300	774 000

*L'agglomération dans ses contours de 1999 compte 440 400 habitants en 2010.

Tableau 2-3 : « L'aire urbaine » strasbourgeoise : évolution de sa population de 1990 à 2010 selon les délimitations de 1999 et de 2010

Année	Population		Variation annuelle moyenne		Pop. Unité Urbaine cadre 2010
	Cadre 1999	cadre 2010	Cadre 1999	cadre 2010	
1990	569 000	662 800	3 500	4 000	410 600
1999	612 000	715 700	4 800	5 900	434 900
2010	658 300	774 000	4 900	6 100	457 100

Il est important de suivre les évolutions géographiques des fonctions métropolitaines parallèlement à ce processus de croissance urbaine :

- Les éléments de la *centralité supérieure* se répartissent maintenant aussi hors de la ville intra-muros, et donc davantage sur l'unité urbaine. C'est le cas des hôpitaux et cliniques (Haute-pierre, Robertsau, Schiltigheim, Illkirch), des lycées (Bischeim, Illkirch, Haute-pierre), des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (le CNRS à Cronenbourg, les IUT puis d'autres établissements à Schiltigheim et Illkirch).
- Si les premières zones d'activités restent d'abord vouées à l'industrie-artisanat-réparations (Vogelau, Bischheim-Hoenheim au Nord, Illkirch au Sud), elles deviennent « mixtes » (industrie-tertiaire) au cours des années 1980 (parc des Tanneries, Mittelfeld, Haute-pierre); il faut attendre 1990 pour celles destinées aux nouvelles technologies : lancement du P2I (Parc d'innovation d'Illkirch), de l'EEE (Espace européen de l'entreprise à Schiltigheim).
- Une part du commerce de détail, malgré l'édification du centre commercial des Halles et des adaptations de magasins, se développe hors agglomération, en deuxième couronne – laquelle accueille aussi des zones d'activités partiellement initiées dès les années 1960-1970.
- Le port autonome, de son côté, opère une véritable mue dans ses flux, développe une vocation logistique et des activités industrielles à vocation internationale.

On observe dans le même temps une évolution dans les compositions du peuplement (âge, taille des ménages, CSP), bien que les contrastes demeurent marqués (Nonn, 1980) : entre quartiers intra-muros ; entre faubourgs (certains à forte proportion de logements sociaux, d'autres plus « bourgeois ») ; entre banlieues (ici plutôt ouvrières, là conservant des emprises agricoles, ailleurs bénéficiaires d'une progression surtout résidentielle). Ces différences, ainsi que le taux de logements sociaux, induisent des écarts sensibles dans les dynamiques socio-démographiques liées aux soldes naturels ou aux soldes migratoires.

À grands traits, entre 1962 et 1975, les plus proches banlieues gagnent près de 30 000 habitants (pour un total de 91 000 en 1975) et les faubourgs environ 45 000 (atteignant 143 000) alors que le noyau central fixe de façon assez stable 110 000 habitants. Pour l'heure, c'est ce dernier qui enregistre les premières exurbanisations résidentielles, soit vers ses espaces tout proches, soit en aires rurales périurbaines voisines au gré des axes de circulation, des opportunités ou des liens familiaux. C'est toujours lui qui connaît la pression sur le bâti du développement tertiaire, jusqu'aux réaménagements des friches industrielles qui apparaissent à ses lisières.

Retenons également quelques autres traits :

- En termes d'emploi, l'offre agglomérée passe de 145 120 postes de travail en 1962 à 173 830 en 1975. La Ville, au long de cette période, en a gagné 20 800 et la banlieue 6 230 (rôle de la tertiarisation). Avec elle et par-delà, se constitue une zone d'emploi dont l'ensemble réunit 90 communes. Cette zone passe de 166 760 emplois en 1962 à 198 000 environ en 1975. Il faut

noter que l'emploi reste largement fixé dans le centre : seuls 24 200 postes de travail (sur sites multiples) sont créés hors de l'agglomération majeure.

- En termes de *gestion publique*, on notera enfin que la Communauté urbaine instaurée fin 1966 pour 27 communes fonctionne à compter du premier janvier 1968, en ayant pris initialement pour priorité l'achèvement de programmes engagés sur son tissu aggloméré (Limouzin et al, 1988).

1.2 Les mutations postérieures à 1975

De nouveaux facteurs de changement apparaissent dans cette dernière période. Des difficultés inhérentes à la structure du *parc d'habitat* affectent l'assise urbaine résidentielle. Les familles constituées avec enfants sont attirées par la résidence, en propriété si possible, et vont peupler les aires périurbaines. La construction trouve de moins en moins de terrains accessibles pour des extensions en agglomération et le marché, ciblant les logements d'étudiants ou de jeunes (en formation ou en emploi), contrecarre les orientations vers les logements plus grands. Dans le cadre de la CUS, de 1976 à 2002, il a été « consommé » quelque 2 800 hectares hors réseaux et infrastructures, soit 873 ha/an. Depuis lors, un coup de frein a été donné à cet étalement, mais les besoins (meilleur logement, décohabitation des générations, et attractivité générale) appellent une poursuite de l'offre en logements neufs ou réhabilités.

Le Programme local d'habitat de la CUS de 2009 a évalué ces besoins à 3 000 par an (le Scoters de 2006 proposait d'en produire 900/an sur la Ville, 1 800 dans le reste de la CUS). Or, depuis 1999, la production de construction neuve a stagné autour de 1 500 à 2 000 réalisations annuelles dans l'unité urbaine et de 2 300/an en moyenne sur la CUS. Les logements réalisés de 2006 à 2010, au nombre voisin de 2 300, ont pris place pour 54% sur le ban de la ville, pour 21% dans le reste de l'agglomération (de 1999) et pour 23% sur les autres communes de la CUS. Rappelons que la CUS fixe 80% des logements sociaux du département, soit un total en 2007 qui s'élève à 48 480 sur la CUS, et qui, depuis, ne progresse que de 550 à 600 par an. Une relance de production de logements sur le cœur urbain depuis 2009 apparaît bienvenue, afin de conforter l'attractivité centrale. Ajoutons que ce trait de « ré-investissement » des villes-centres se voit de manière plus nette actuellement dans plusieurs des autres métropoles nationales.

La *densification* d'occupation des espaces gagne désormais au-delà de l'agglomération de 1975. Elle se lit à l'Ouest sur les « coteaux d'Hausbergen », au Nord à Reichstett, Mundolsheim, Vendenheim (inclus dans l'U.U en 1999), comme au Sud à Fegerheim, Lipsheim, Eschau et Plobsheim (intégrés à l'agglomération en 2010). Du coup, l'*unité urbaine* (l'agglomération) passe de 16 à 23 communes. Certes, les caractères « urbains » sont à moduler, et les critères de dynamisme sont inégaux : stagnation, voire fléchissement de la population au Nord, progrès encore au Sud. Cependant, l'osmose se renforce par les modes d'occupation des sols, les gains de l'habitat en immeubles collectifs, le partage des lieux d'emploi, les modes de vie et la gestion communautaire. On peut même procéder, sans trop forcer les choses, à une assimilation entre périmètre d'agglomération Insee et périmètre de la CUS (28 communes depuis l'adhésion de Blaesheim en 2006). Cette évolution rend

de moins en moins pertinente la distinction au sein de la CUS entre 1^{ère} et 2^{ème} couronnes.

Tableau 2-4 : La contribution des cantons bas-rhinois à la formation de l'aire urbaine strasbourgeoise, dans les délimitations de 1999 et de 2010

Cantons contigus	Populat° 2010 (milliers)	Densité (h/km²)	Nombre de communes	Population intégrée 2010		% population intégrée	Nombre communes intégrées
				cadre 1999	cadre 2010		
Strasbourg	276,4	3532	1	276,4	276,4	100	1
Schiltigheim	31,2	4091	1	31,2	31,2	100	1
Bischoffheim	28,7	3660	2	28,7	28,7	100	2
Mundolsheim	47,7	665	14	47,7	47,7	100	14
Illkirch-Gr.	55,6	1588	3	55,6	55,6	100	3
Geispolsheim	32,4	333	10	32,4	32,4	100	10

Cantons externes très intégrés à l'AU	Populat° 2010 (milliers)	Densité (h/km²)	Nombre de communes	Population intégrée 2010		% population intégrée	Nombre communes intégrées
				cadre 1999	cadre 2010		
Truchtersheim	23,1	174	24	23,1	23,1	100	24
Brumath	49,8	251	21	46,0	49,8	100	21
Erstein	25,2	186	14	25,2	25,2	100	14
Benfeld	21,2	168	13	20,1	21,2	100	13
Wasselonne	22,3	144	17	22,3	22,3	100	17
Molsheim	41,6	204	20	11,3	41,6	100	20
Rosheim	18,0	135	9	2,1	18,0	100	9
Obernai	21,7	231	10	4,3	21,7	100	10
Schirmeck	14,2	85	16	0	14,2	100	16
Hochfelden	16,9	126	29	16,4	16,9	99,5	28
Barr	20,3	124	16	0	18,0	88,3	14
Marmoutier	12,4	101	25	3,8	10,0	80,3	22
Saales	3,9	45	7	0	3,0	78,0	6

Cantons éloignés	Populat° 2010 (milliers)	Densité (h/km²)	Nombre de communes	Population intégrée 2010		% population intégrée	Nombre communes intégrées
				cadre 1999	cadre 2010		
Saverne	25,8	198	18	1,4	5,9	23,0	6
Bischwiller	49,3	274	21	7,0	7,0	14,2	0
Haguenau	54,3	197	16	2,4	2,8	5,1	1
Bouxwiller	20,2	121	19	0,2	0,4	1,9	1
Marckolsheim	23,9	110	21	0,7	0,7	2,9	0
Raon-l'Étape*	12,0	98	9	0	0,3	2,4	2

* Département des Vosges

Remarques : L'extension des contours de l'aire urbaine strasbourgeoise en 2010 entraîne une augmentation de la population due à une intégration partielle ou totale de communes appartenant à plusieurs cantons périphériques. Les contributions cantonales sont les suivantes :

Brumath	3 800	Marmoutier	6200
Benfeld	1 100	Saales	3000
Molsheim	30 300	Saverne	4600
Rosheim	15 900	Haguenau	400
Obernai	17 400	Bouxwiller	180
Schirmeck	14 200	Raon-l'Étape*	280
Hochfelden	440	* Département des Vosges	
Barr	18 000		

Source : Insee

L'agglomération de 2010, globalement, est affectée par un vieillissement assez général – si l'on excepte la place des étudiants – et par une progression surtout due au solde naturel. Les gains en sont ramenés à un taux de + 0,2% par an. Sa population n'a gagné que 22 200 habitants entre 1999 et 2010. Il est temps de réduire le déficit migratoire, par l'effort de construction en cours de relance et par une diversification de l'offre en logements, si l'on vise une reprise d'attractivité et une amélioration de l'accueil.

Du moins l'agglomération reste-t-elle l'entité dominante dans l'emploi : la CUS dispose de 224 000 postes de travail en 1999, devenus 245 390 en 2008. L'emploi salarié privé sur la CUS de 2010, hors intérim, est composé de 182 570 postes de travail dans des domaines porteurs : par rapport à 2005 (indice100), le commerce est à 98, la construction et les services à 105, l'hôtellerie-restauration à 103 ; mais l'industrie est tombée à 83 (Adeus, *Flash emploi*, 2012). Leur répartition est maintenant davantage distribuée : de 20% hors de la ville-centre en 1975, les localisations externes à cette dernière dépassent aujourd'hui les 35%. Pour partie, cela résulte d'un mécanisme de diffusion et de transfert d'établissements. Cependant, il ne faut pas perdre de vue la concurrence exercée par le reste de l'aire urbaine, ou au moins de la zone d'emploi, notamment par les espaces de déploiement des récentes zones d'activités. Il faut aussi tenir compte des gains enregistrés dans une économie résidentielle plus ou moins diffuse qui accompagne l'expansion de la périurbanisation.

2. Les développements périurbains, par-delà l'agglomération

On se contentera ici de présenter les grandes lignes, sachant que l'analyse des modalités de la périurbanisation strasbourgeoise en a été traitée dans la récente publication des *Cahiers de l'APR*, n° 2011-1 (notamment p. 75-115) et dans l'étude « Quarante ans d'urbanisation » réalisée par l'Adeus en 2009, prolongée par les travaux de révision du Scoters ou de préparation du PLH communautaire (2012). Ces matériaux sont mis en rapport avec les évolutions de composition de l'aire urbaine

de Strasbourg présentées par l'Insee depuis 1990. Notre propos ne reprend donc pas la globalité de la problématique de la périurbanisation, ni des interférences entre acteurs qui y participent, abordées dans le *Cahier* précité; il se limite à l'appréciation des extensions spatiales constatées et de leur insertion dans la dynamique métropolitaine.

2.1 Le périurbain au sein de « l'aire urbaine » : l'étalement

- *La situation en 1990 est la suivante.* Le périurbain de l'aire urbaine s'étend amplement sur des territoires déjà denses, en couronne externe. Sur la base du recensement de 1990, l'aire urbaine strasbourgeoise détenait un pôle formé des 16 communes de l'agglomération (unité urbaine) comptant 388 480 habitants, et, en couronne, 112 communes groupant 130 000 habitants. Ses 128 communes comptaient 520 000 habitants et 233 000 emplois. Le pôle fixait les trois quarts de la population englobée et 84% des emplois. Cette aire a connu un accroissement démographique entre 1982 et 1990 de + 4,2%, quand celui de l'Alsace était en moyenne de + 3,7%; en emplois, les gains étaient de + 7% (pour + 5% dans l'ensemble régional). Ses contours allaient aux lisières de Bischwiller et de Haguenau, s'approchaient du piémont vosgien bas-rhinois comme du Pays d'Erstein. Grâce au seuil de 5000 emplois sur leur « pôle », en étaient alors distinctes les aires urbaines de Bischwiller, de Haguenau, de Saverne, de Molsheim et d'Obernai, ainsi que de Sélestat.
- *En 1999-2000, une révision est opérée.* L'aire urbaine strasbourgeoise passe à 182 communes (612 100 habitants), et cumule 267 300 emplois (+ 34 000). Les gains se font par absorption de nouvelles communes externes polarisées par elle (soit antérieurement « multipolarisées », soit antérieurement de « l'espace à dominante rurale »): ce sont des localités des Pays de la Mossig, d'Erstein, ou de l'Arrière-Kochersberg. En voisinage, les aires urbaines de Haguenau et de Bischwiller fusionnent, et celles du piémont subsistent. Au sein de l'aire strasbourgeoise, cela introduit davantage d'écarts « typologiques » parmi les localités périurbaines, ce qu'a montré la contribution de l'Adeus aux *Cahiers de l'IAURIF* (n°127). Néanmoins, l'ensemble est sous l'influence de la grande ville pour les rythmes démographiques et pendulaires (études, chalandise, travail, loisirs) comme pour les modes de vie.
- *En 2010, nouveau cadrage.* L'aire urbaine totalise maintenant 265 localités et 774 000 habitants (soit + 58 300 âmes par rapport à 1999), avec un pôle majeur amplifié (cf. tableau 2-3), à 23 communes; en couronne, 83 communes supplémentaires sont intégrées, prélevées sur le « multipolarisé » ou sur « le rural ». Désormais, l'aire strasbourgeoise absorbe celles de Molsheim et Obernai, mord sur le massif vosgien et le Val de Bruche, gagne dans le Ried (modestement, car le travail frontalier favorise la multipolarisation des emplois) et au-delà d'Erstein. Mais, comme auparavant, elle demeure limitée par le Rhin, les communes badoises riveraines n'étant toujours pas statistiquement prises en compte.

Bien entendu, ces repérages d'analyse aident à lire les extensions des « bassins » d'habitat et d'emploi, qui non seulement ont une signification aux plans des mobilités et des transformations socio-démographiques comme des com-

portements et modes de vie, mais encore traduisent des modifications paysagères et environnementales : autant de traits qui ne sont pas, comme tels, aisément transcrits dans les cadres de gestion (voir ci-dessous). Du moins signalent-ils la dilatation de l'aire métropolitaine, qui intègre davantage à elle les vrais liens économiques des activités et déploie ses potentialités d'attractivité ou de rayonnement.

2.2 La densification en périphérie

Les mouvements de diffusion de l'habitat, comme ceux de création de zones d'activités par-delà l'agglomération, ont « épaissi » les contenus du périurbain.

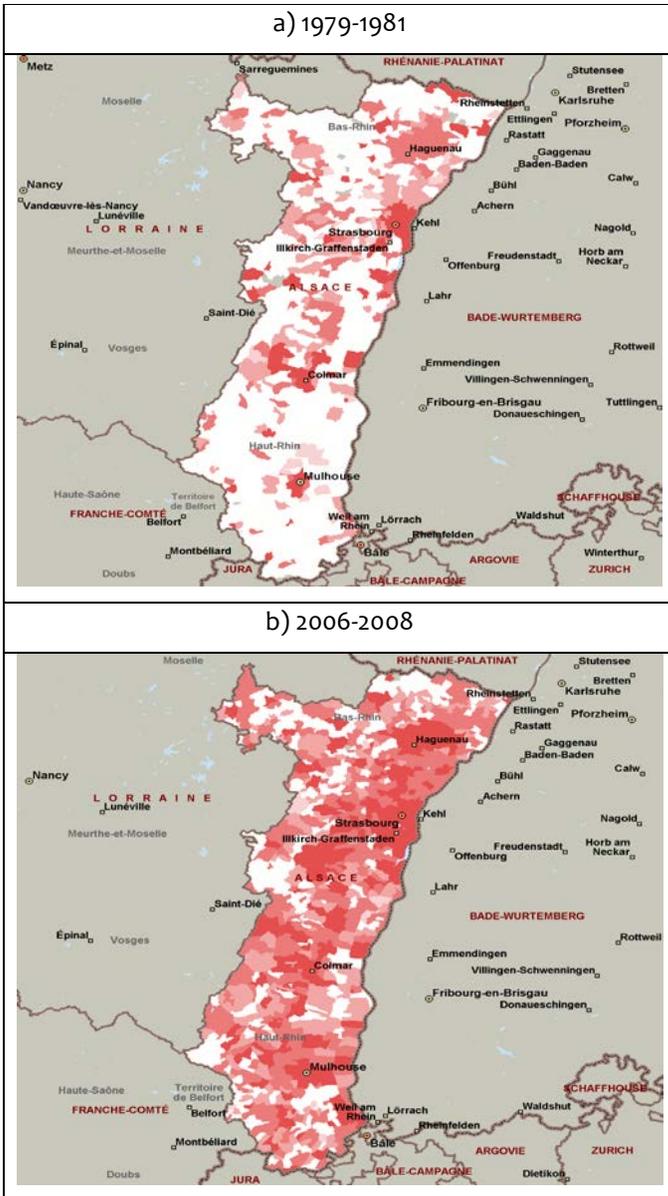
Un suivi des *lotissements* a été réalisé par G. et M. Schaub au long des années 1980 (*in* Limouzin et al. 1988, et *in* Reymond et al, 1998) ; et l'Adeus a évalué les accroissements sur les villages et sur les bourgs et petites villes dans le Bas-Rhin. L'Agence a souligné que, jusqu'en 1975, la moitié des gains départementaux de peuplement se plaçait sur la CUS, alors qu'aujourd'hui celle-ci n'en fixe plus qu'à peine le quart. Alors qu'une proportion de 50% des logements réalisés dans Bas-Rhin se situait sur le territoire de la CUS jusqu'en 1985-1986, on est maintenant passé à une ventilation de 1 logement réalisé sur la CUS pour 3 construits hors CUS : là où, en outre, ont été édifiés la plus grande part des grands logements (notamment en maisons individuelles).

On peut également saisir des *mutations des formes produites dans la construction*. C'est le développement récent des *immeubles collectifs* en couronne périurbaine, ainsi que des densités résidentielles en progrès. On constate de même que l'extension spatiale, à distance, fixe des accessions à la propriété grâce au PTZ (selon son zonage) : le Bas-Rhin a totalisé 2 130 prêts accordés en 2005, et 4 500 en 2011 en PTZ+. Le Département de son côté s'engage désormais davantage dans la réalisation de *logements sociaux* sur ses bourgs et villes : le parc de 2005, de moins de 9 500, s'accroît chaque année maintenant de 500 à 700 par an. Autant d'indicateurs significatifs de l'élargissement et de l'épaississement du champ périurbain.

La multiplication des *zones d'activités* (ZAE) à l'extérieur de l'agglomération de Strasbourg, singulièrement après 1975, signale une autre composante de la combinaison pôle-couronnes et témoigne d'une « *intégration par l'emploi* ». Dans la période 1960-1980, celles-ci étaient encore créées en périphéries proches de la Ville, dans la 2^{ème} couronne de la CUS : La Wantzenau, Reichstett, Mundolsheim, Fegersheim ou Lipsheim. On peut y ajouter, à l'ouest, la *Plaine de la Bruche*, plus extérieure. Suivirent les *zones commerciales* périphériques du Nord et du Sud, autour de Vendenheim ou de Geispolsheim. Encore davantage périurbaines externes sont les réalisations des années 1990-2010 : Hoerd, Brumath, Erstein, Entzheim, comme vers le piémont de Molsheim-Obernai ainsi que dans maintes autres localités : le Bas-Rhin en compte en 2004 quelque 330 de plus de 3 ha, réparties sur 162 communes ! Les « zones départementales » promues par le Conseil général, bien reliées et maîtrisées, sont engagées sur Dambach, Mommenheim et Herrlisheim (ajouter Thal près de Saverne) – en état inégal d'avancement et de peuplement. Désormais, ces diverses ZAE fixent plus de 143 000 emplois, soit le tiers

du total départemental des postes de travail. Plusieurs entreprises participantes des fonctions métropolitaines et profitant des équipements et services supérieurs s'y sont placées.

Figure 2-2 : Proportion de logements construits en immeubles collectifs en Alsace : comparaison entre les périodes 1979-1981 et 2006-2008 (par commune)

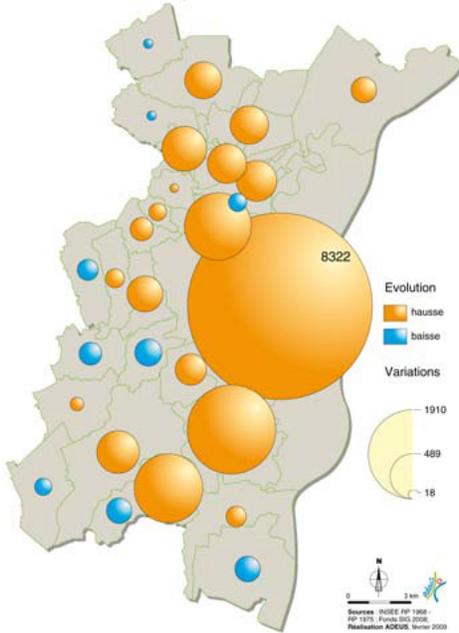


Le dégradé des teintes, du rouge au blanc, correspond aux taux suivants :

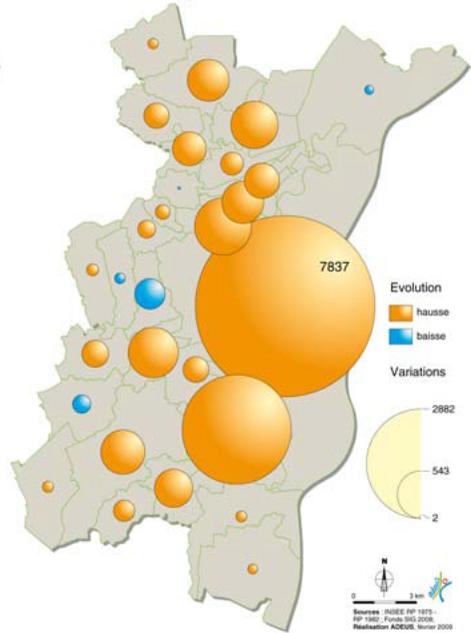
- Plus de 50%
- De 20 à 50%
- De 5 à 20%
- De 0 à 5%
- Pas de logements collectifs

Figure 2-3 : Variations de distribution spatiale des emplois dans la CUS entre 1975/1982 et 1990/1999

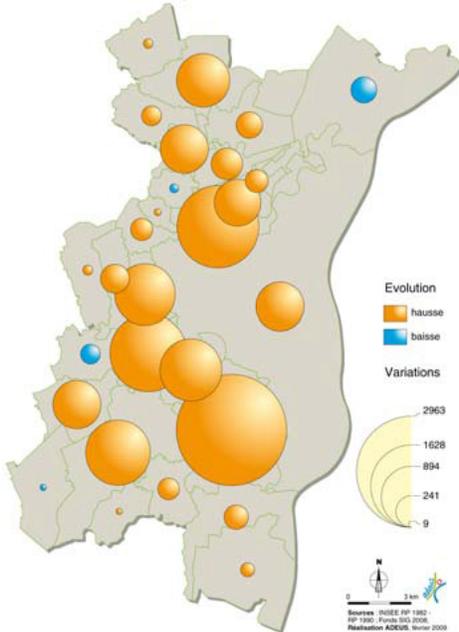
Variation du nombre d'emplois 1968 - 1975



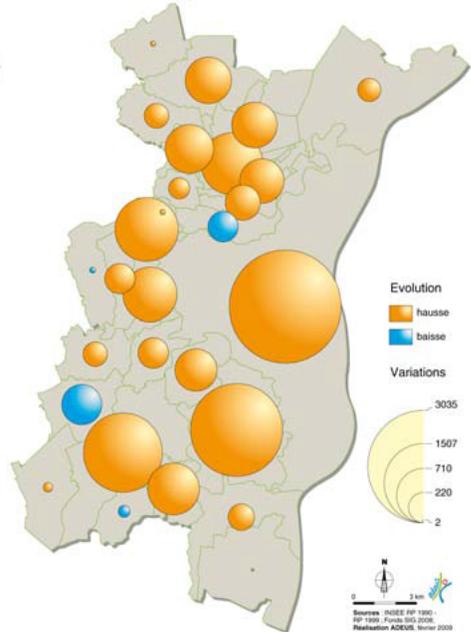
Variation du nombre d'emplois 1975 - 1982



Variation du nombre d'emplois 1982 - 1990



Variation du nombre d'emplois 1990 - 1999



Source : Adeus, 40 ans d'urbanisation dans la CUS : Où ? Combien ? Comment ?
Février 2009, p.46

3. La zone d'influence strasbourgeoise

Les évolutions récentes qui viennent d'être décrites en matière d'habitat ou d'activités nous amènent à la question de l'*aire d'influence directe* de Strasbourg : peut-on la cerner, par exemple par l'examen de « gradients » d'intensité des mouvements d'urbanisation ? Comment en définir les traits spécifiques qui la distinguent du reste du département ? Il est important de repérer dans les changements ce qui relève du jeu de la métropolisation proprement dite de ce qui traduit simplement les traits de développement de l'économie alsacienne (devenue dans son ensemble beaucoup plus internationalisée). Il y a en effet dans le même temps des dynamismes économiques locaux, ainsi que des réactivités de centralité intermédiaire acquises par de multiples villes moyennes et petites de l'armature régionale. D'autres facteurs, pas toujours faciles à discerner, impactent la situation de l'aire urbaine et même au-delà. Quoiqu'il en soit, la situation de Strasbourg est plus complexe, rappelons-le, que celle d'une métropole typiquement monocentrique comme Toulouse.

Une caractéristique essentielle de l'Alsace est la *densité de sa population*. Rappelons que les densités locales étaient déjà élevées sur une grande partie de l'espace alsacien dès avant 1968 : plus de 70 h/km² dans les cantons ruraux des Ackerlands (Kochersberg et Arrière-Kochersberg, Outre-Forêt), du Vignoble (Barr) ou des vallées vosgiennes (de Schirmeck, de Villé, de Munster) ; entre 100 et 150 dans ceux d'Erstein ou de Benfeld ; et davantage encore dans les cantons de Brumath, de Saverne, d'Obernai et Molsheim, voire dépassant 150 h/km² pour ceux de Bischwiller ou de Sélestat. La « *richesse vive* » *moyenne des ménages* alsaciens (au sens de Piatier, 1972) était très largement diffusée sur tout le territoire, tout comme les modes de vie urbanisés et les comportements de recours aux services. Enfin, la *multiplicité des pôles d'emploi*, caractéristique ancienne de la région, a été revigorée par les investissements extérieurs nationaux ou étrangers, particulièrement avec les établissements créés après 1955 (Kleinschmager et Martin, 1978) – une manifestation du succès de la politique de développement exogène de l'Alsace jusqu'en 2000.

Les *gradients* évoqués plus haut peuvent contribuer à fournir des indications plus précises sur les dynamiques propres à la zone d'influence, à condition de les utiliser avec prudence et bonne connaissance des forces locales.

- Le premier de ces indicateurs concerne les *mouvements pendulaires* (travail, études) : si ceux-ci sont polarisés à 40 % et plus, ils dessinent l'aire urbaine ; avec des taux de 25% ou de 15%, ils montrent les influences exercées par-delà les délimitations d'aire urbaine.
- Un autre indicateur correspond aux tensions sur le *marché foncier et immobilier* (mais sa complexité est mal reflétée par les informations établies dans les cadres des Scots ou des PLH).
- On pourrait également voir l'*origine géographique régionale des étudiants* de licence en université, ou en formation supérieure post-bac
- Les *abonnements* dans le trafic des TER ou ceux de la *presse régionale* donnent aussi des indications utiles : les DNA ont 550 000 lecteurs en 2012.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Dans le passé, J.M. Lorentz (1973-1974), A. Piatier (1972) et les géographes comme M. Rochefort (1960) recouraient aussi au rayon de collecte ou de redistribution des *grossistes*, ou à l'horizon d'origine des *malades accueillis* dans les grandes structures hospitalières de la ville majeure. Tous ces moyens statistiques utilisables, hors aire urbaine, aident à cerner jusqu'où s'étend une zone d'attraction régionale à même d'alimenter certaines des activités métropolitaines. On pourrait ajouter que la capitale régionale attire en outre vers elle bien des Alsaciens qui, quoique résidant à l'extérieur de l'aire urbaine, participent en maintes occasions à son économie *résidentielle* et *présentielle*.

Figure 2-4 : La zone d'influence de Strasbourg dessinée par les déplacements quotidiens



Figure 2-5 : Les polarisations de l'emploi dans le Bas-Rhin et les lieux de résidence des « cadres » et « professions intermédiaires » parmi les actifs navetteurs vers la CUS

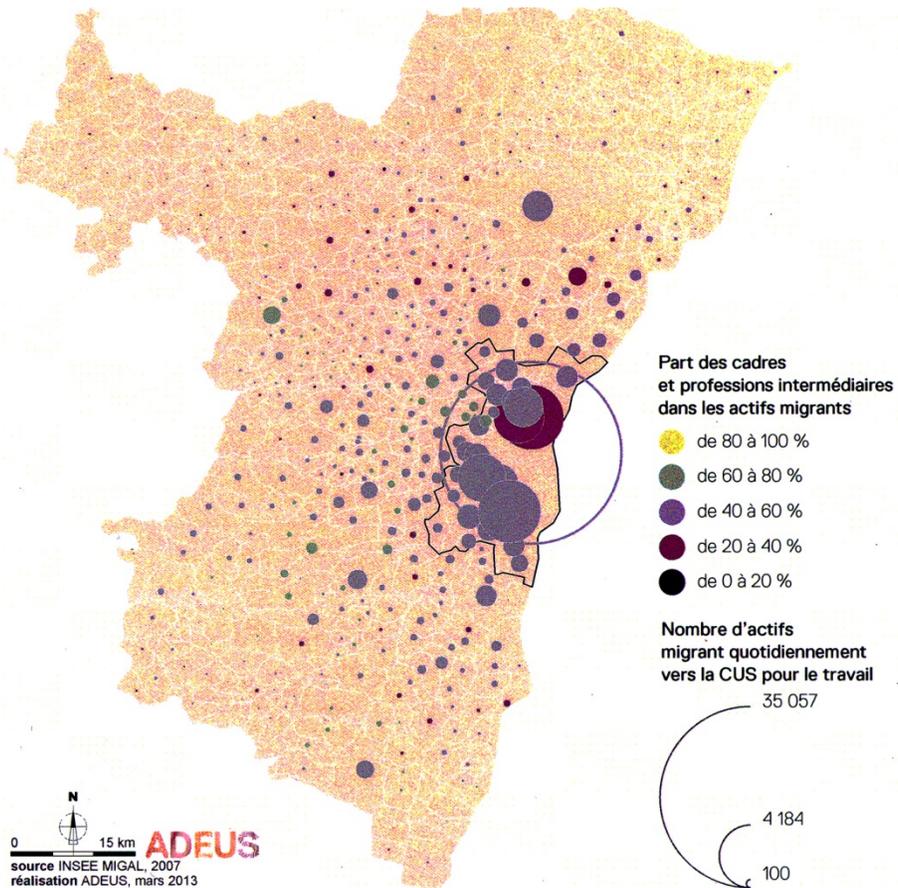
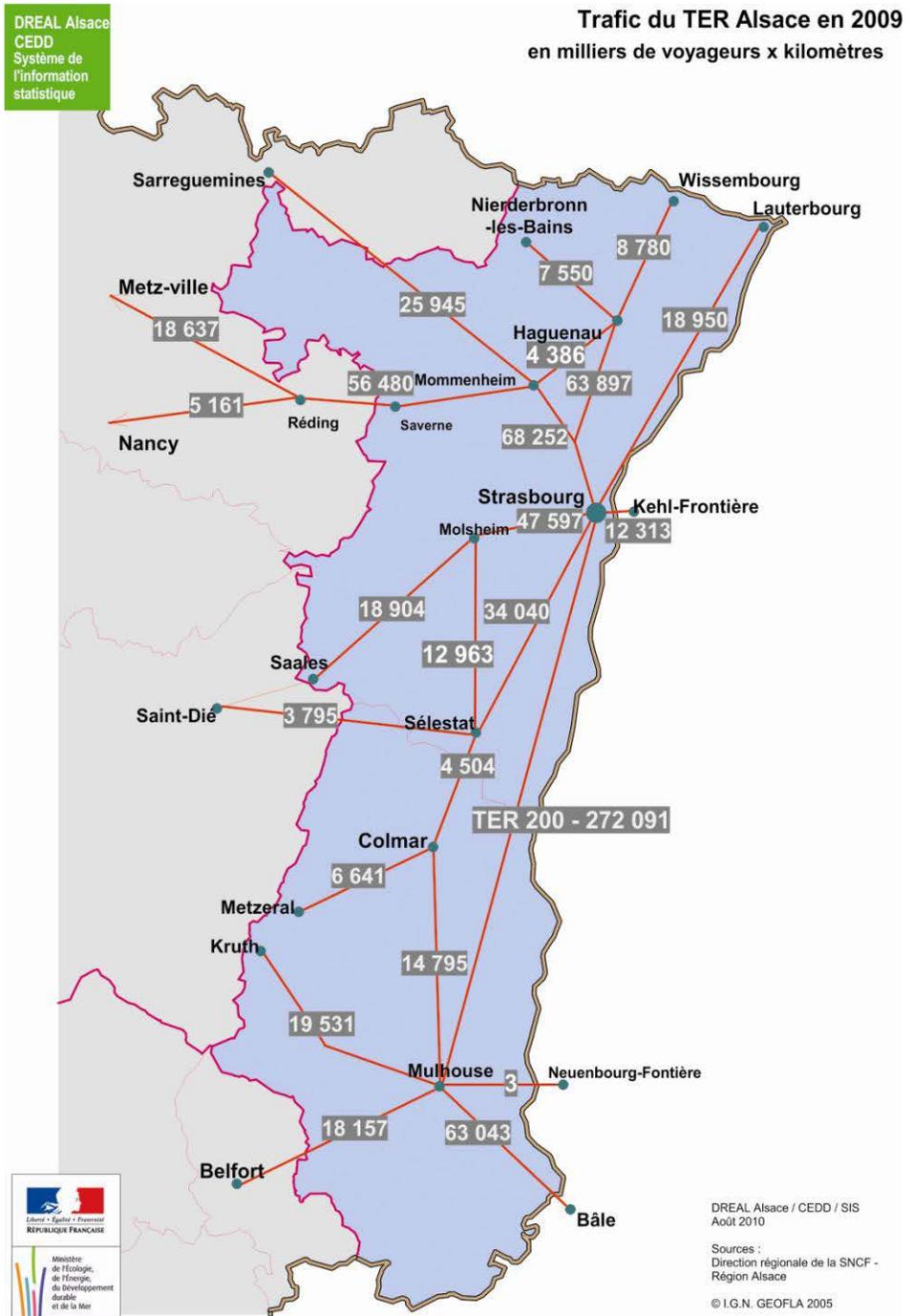


Figure 2-6 : Les flux de voyageurs des TER d'Alsace : trafics en 2009



On peut faire rapidement mention des grandes fonctions attirant sur Strasbourg des visiteurs régionaux résidant en dehors de l'aire urbaine :

- Il y a bien sûr les attributs « d'autorité » de la Préfecture de Région, du Conseil régional en charge du développement, de l'aménagement (durable) et de la formation professionnelle ; du Conseil général, comme ceux des services d'État (régionaux ou départementaux).
- La fréquentation de tels services publics donne aussi l'occasion de pratiquer d'autres recours, plus marchands (commerces, services, conseil et information), ou de rencontrer des organismes financiers ou de crédit (précédemment plus hiérarchisés qu'aujourd'hui).
- Le plus important est sans doute l'attrait : des commerces et services « rares » ou très spécialisés ; des grands équipements facilitant les déplacements rapides à longue distance des personnes (l'aéroport, la gare TGV) ; de l'Université et des centres de recherche publics ainsi que des plateaux hautement techniques et des grands spécialistes des Hôpitaux ou cliniques ; de certaines formations professionnelles supérieures ; des équipements culturels métropolitains ; des cabinets de conseil et assistance du tertiaire supérieur, des moyens d'information (traditionnelle et numérique).

Si l'on s'appuie sur *les cartes de polarisation* des flux de déplacements pendulaires, on est amené à admettre que *la quasi-totalité du département est englobée* dans la zone d'influence. En considérant aussi l'information disponible sur les zones d'attraction de clientèle indiqués par certains commerces (cf. CDAC du Bas-Rhin, et Schéma départemental d'équipement commercial actuel), il se confirme que *la polarisation métropolitaine dite de « centralité » englobe la grande majorité des 1 080 000 Bas-Rhinois*, auxquels s'ajoute une partie des habitants du Nord du Haut-Rhin jusqu'aux portes de Colmar, sans oublier une partie de l'angle mort statistique que constitue l'Ortenau, de l'autre côté du Rhin et particulièrement l'agglomération de Kehl – où résident aujourd'hui quelque 2 800 Strasbourgeois d'origine.

Sur ce dernier point, subsiste un déficit de connaissance sur la réelle influence exercée en Bade moyen : on en évalue relativement bien la chalandise (voir les travaux de la CCI) ou des événements partagés, mais fort mal les fréquentations médicales ou les échanges culturels pratiqués à Strasbourg, les recours à certains conseils et informations proposés par des services supérieurs strasbourgeois ; on formalise actuellement les coordinations frontalières en matière de formation professionnelle. À elle seule, l'aire urbaine de Kehl comporte plus de 35 000 habitants ; et, entre Rastatt et Lahr en passant par Offenbourg, combien des 417 300 habitants de l'Ortenau (2009) sont usagers peu ou prou des offres strasbourgeoises ? Sans doute plus de 200 000.

Au total, en tout cas, si l'aire urbaine n'est pas encore « millionnaire » (774 000 habitants), la zone directe d'influence dépasse sans problème ce seuil magique ! Un facteur essentiel – expliquant à la fois la facilité « d'épaississement » visible dans l'extension de la zone d'influence de Strasbourg et la concurrence potentielle d'autres centres pour certains services – est que, presque partout dans la plaine du

Rhin, se retrouvent des densités moyennes égales ou supérieures à 220 h/km², ainsi qu'un mode de vie et de consommation de type urbain. Il y a là de quoi valider la dimension requise pour « l'assiette » d'une véritable métropole.

4. Dilatation métropolitaine et cadres institutionnels

Observer l'expansion des traits d'agglomération et d'aire urbaine, puis d'attraction en région, ne préjuge pas des modalités de gestion et d'organisation de ces différents territoires. C'est pourquoi il est utile de repérer par quelles instances publiques les processus sont impulsés, régulés, ou contraints.

4.1 Strasbourg, la ville-centre

C'est le pôle historique majeur, le lieu principal de *centralité* et de *nodalité*, celui qui a en premier dressé des plans et services d'urbanisme. *Le ban communal* dispose d'une surface relativement étendue (78,3 km²) incluant, par-delà le cœur « intra-muros », des faubourgs dont le développement a été parallèle à celui des banlieues proches. Il localise à côté du noyau : le port rhénan ; le campus universitaire central ; le « quartier européen » ; des zones d'activités importantes comme le Port ou la Plaine des Bouchers et plusieurs quartiers d'habitat social. Autant d'éléments partiellement spécifiques à Strasbourg, ou à comparer aux cas d'autres villes-centres de métropoles françaises. Dans ces dernières, selon les cas, la ville-centre ne compte que peu d'habitat social en partie centrale, ou renvoie l'Université dans des campus externes et les activités industrielles dans des sites encore plus excentrés. On reviendra sur ces questions dans le Chapitre 6 consacré aux comparaisons de stratégies métropolitaines.

La Ville est largement impliquée comme « pilote » (ou co-pilote) de l'urbanisme de l'agglomération, et ce, dès les années 1950-1960. Elle a porté à la Datar les dossiers de *métropole d'équilibre* (1965) et de *ville européenne*, comme les Contrats triennaux « Strasbourg, ville européenne » signés avec l'État depuis 1980. Elle a conduit les chantiers d'après-guerre de reconstruction et de rénovation, ou d'édification de nouveaux quartiers (Esplanade, HautePierre) ainsi que de plusieurs « cités » du logement social. La Ville est *partenaire* du Port autonome ; promotrice de plusieurs chantiers avec sa Société d'équipement (la Sers). Elle est aussi partenaire du développement universitaire et des équipements publics de santé. Elle définit sa politique culturelle ainsi que sa stratégie en matière de préservation de l'environnement. Ses services municipaux ont « porté » les nouvelles structures de la Communauté urbaine instaurée fin 1966.

Le « poids » de la ville joue dans d'importants registres : patrimoine ; culture ; caractère et pulsations socio-démographiques ; économie résidentielle et emploi plus généralement ; plans de déplacements (PDU) et Scoters, pour déterminer les forces et stratégies métropolitaines. Avec le temps, et dans la CUS, « l'hégémonie » strasbourgeoise paraît maintenant moins accusée, tout au moins sur certains dossiers ou programmes. Elle ne totalise plus que 54,8% du peuplement de la CUS, et 39,5% de celui du Département. Toutefois, comme les chapitres suivants le montreront, les fonctions qu'elle cumule demeurent essentielles.

4.2 La Communauté urbaine (CUS)

La CUS constitue la seconde base de structuration. On l'a vu, 23 de ses 28 communes font maintenant partie de l'unité urbaine au sens de l'Insee, et les cinq autres restées externes tendent à s'y fondre. Son importance tient d'abord à la supra-communalité qu'elle permet. Elle a construit progressivement, au long de 40 années, un « corps » solidaire et co-déterminant du développement urbain. C'est d'autant plus marquant que beaucoup d'équipements et de zones d'activités économiques sont dans la CUS et que cette instance est le *niveau décisionnaire des projets urbains majeurs* : « Strasbourg 2020 » ; « Ecocités » ; « plan climat-santé » ; « plan de déplacements urbains » ; établissement du « PLU communautaire » tel que prescrit par le « Grenelle 2 » (2012). En surface, la CUS couvre 314 km² ; en population, elle dépasse les 475 000 habitants ; et, en emploi, les 246 450 (en 2008). La CUS représente 43,3% de la population du département et 59,2% du total de ses emplois. Ajoutons que la CUS constitue avec l'Ortenau voisin la partie française de l'Eurodistrict mis en œuvre depuis 2005.

À sa naissance, la CUS fut dotée d'une Agence d'urbanisme, aujourd'hui « l'Adeus », dont le champ de compétence était d'emblée étendu à une centaine de communes, mais qui était alors très occupée par l'établissement du SDAU (1973), puis par les « Dossiers d'agglomération » (1990, 2000) et les PDU (1990-1991, 1999, 2010). Elle a aussi traité diverses études thématiques : démographie, économie, déplacements, tramway, modes de vie, états des lieux et des potentialités pour l'habitat et les ZAE (cf. SOZHA, SOZAC). Elle tient – pour elle et pour le Département – l'Observatoire de l'habitat ; elle aide diverses localités à réaliser leur PLH. Enfin, l'Agence participe à l'élaboration des « livres blancs » et autres documents relatifs au transfrontalier et à la Région Métropolitaine (RMT) du Rhin Supérieur et, bien entendu, à celles du « Scoters » et des rapports « Interscots » en région (voir ci-dessous).

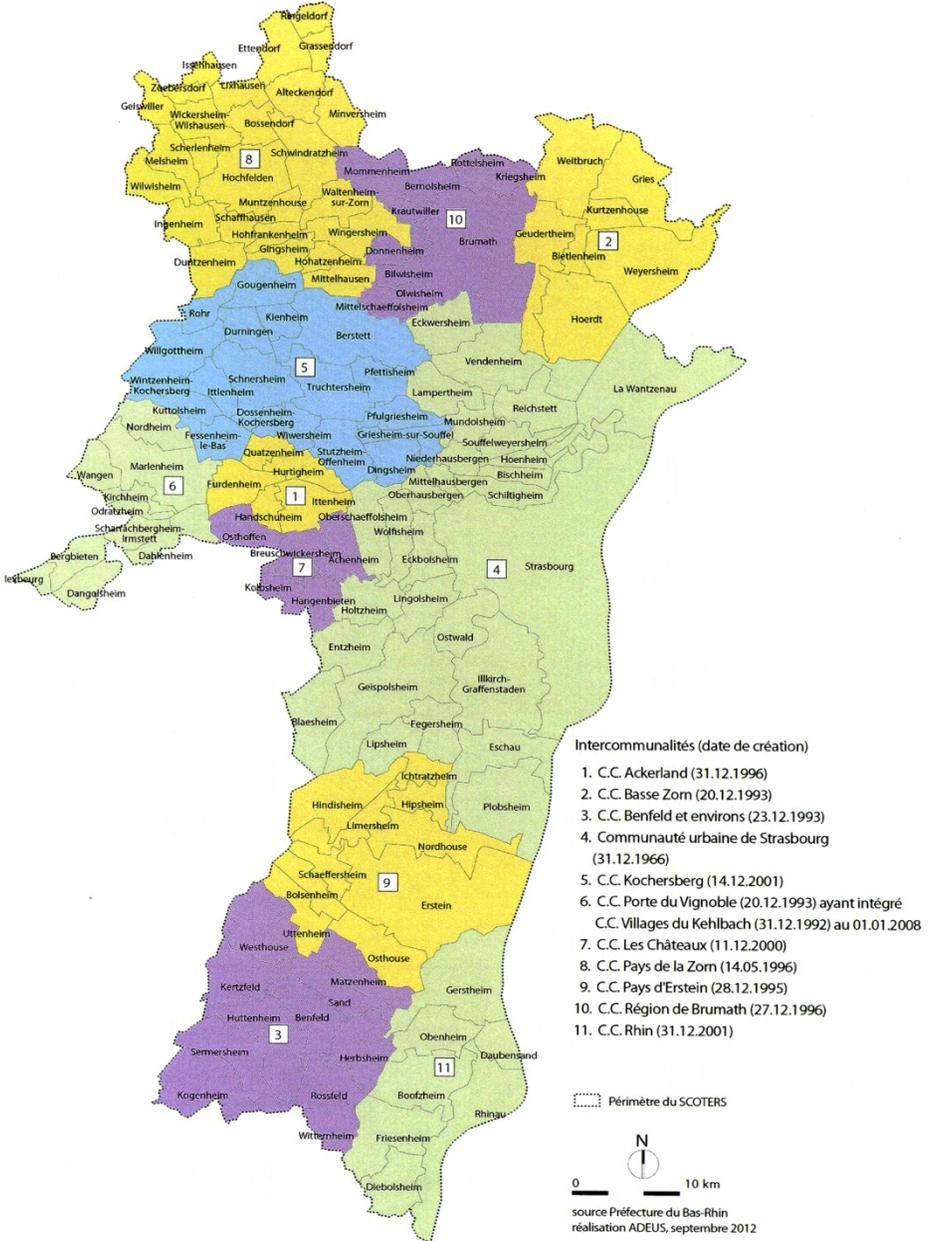
Elle contribue en outre de diverses manières aux points forts de l'économie urbaine et régionale comme à leurs réseaux (en association avec les soutiens nationaux et régionaux, tels l'université, la santé, la logistique, la politique de la ville), à la gestion territoriale des infrastructures et aux démarches environnementales. Si, à ses débuts, ses actions ont fortement porté la marque des « coups partis » initiés par la Ville (Limouzin et al, 1986), elle est désormais attentive à un équilibre entre cité majeure et périphéries, ne serait-ce que par la distinction introduite, depuis 1989, entre Maire et Président de la CUS. Son engagement vaut également pour des questions qui dépassent largement ses propres cadres spatiaux : ZAE, transports collectifs, consommation d'espace, logement social... Pour la gestion sociale, elle est le « territoire contractualisé » le plus dense du programme du Département, et co-contractante des Contrats État-Région (CP-ER).

La CUS, à partir de ses Services, oriente *la planification et l'aménagement de l'aire métropolitaine* : « Strasbourg Grand Format » en est le Plan de référence en 2006.

Figure 2-7 : Les 28 communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg



Figure 2-8 : L'aire du Scoters et les intercommunalités participantes en 2012



4.3 Le Scoters et la démarche « InterScots »

Ce Scot regroupe 11 EPCI, fédère 138 communes et plus de 600 000 habitants. Ce faisant, il ne représente toutefois pas l'intégralité de l'aire urbaine actuelle (comptant 265 localités, rappelons-le); et la CUS y fixe 78% de sa population contre 22% dans les villages et les bourgs extérieurs. Sa partie « hors CUS » est, à l'évidence, celle où progressent le plus les modalités de la périurbanisation métropolitaine, qu'il s'agisse des développements d'habitat ou d'une partie des zones d'activités récentes ou en extension : en conséquence, ses priorités y sont de « raisonner » les consommations foncières, de gérer l'étalement urbain en conciliant les besoins de la vocation métropolitaine et les initiatives locales, comme de coordonner les progrès de l'économie résidentielle qui allie périurbanisation nouvelle et économies territoriales locales. La Loi dite « Grenelle 2 » a renforcé ces missions et responsabilités que retient l'objectif global transcrit dans un « Document d'orientations générales » (ou DOG) et qui l'amène à élaborer des bases d'observation et d'aide à la décision. Parallèlement, il lui incombe d'améliorer l'armature urbaine fonctionnelle adossée aux bassins de vie qu'il recèle.

Si le rôle moteur de la CUS est incontesté, il reste que plusieurs EPCI entendent lui faire prendre en compte leurs spécificités socio-économiques et leur identité locale – selon des démarches diversement soudées ou éclatées. Les attitudes diverses tant vis-à-vis de la place (variable) de l'agriculture et des formes de la périurbanisation résidentielle que des lieux d'urbanisation initialement prônés, ont été récemment exprimées à l'occasion de l'actuelle révision du Scoters et de ses objectifs et dispositions.

Compte tenu de la dilatation métropolitaine, une démarche « InterScots » a été initiée en 2008. Il s'agit de mieux cerner la globalité de certains enjeux : mobilités et systèmes de transport; périurbanisation de l'habitat (ampleur, diversité à promouvoir) et des activités (avec leurs rapports aux économies locales); évolution de l'armature urbaine et des équipements; nouveaux rapports ville-campagne, etc. Bref, une *recherche de cohérence* est entreprise avec les Scots de Saverne, d'Alsace du Nord, de la Bande rhénane-Nord, du Piémont des Vosges, et de Sélestat. Pour l'heure, les analyses portent surtout sur les évolutions dans la production d'habitat, sur la gestion économe du foncier, sur les ajustements de centralité ou de polarisation d'emplois. Il conviendra d'aller au-delà, en particulier dans l'appréciation des échanges d'ordre social ou économique entre ces entités de planification et en ce qui concerne les liaisons entre territoires, comme dans la mise en œuvre d'une gouvernance « multi-niveaux et multi-acteurs ».

Plus généralement, la périurbanisation (cf. 2. supra) comme le besoin d'étoffer la dynamique métropolitaine induisent de repenser le *modèle métropolitain* liant cœur et marges (sous les angles notamment d'une « métropole des proximités » et d'une dynamique métropolitaine à plus vastes horizons), d'amplifier la connaissance des facteurs d'attractivité et de compétitivité métropolitaine, des rapports rhénans, et de penser la « ville post-carbone », ou encore les rajustements des niveaux de centralité. Les relations entre Strasbourg et les villes moyennes du Bas-Rhin (plus Kehl et l'Ortenau) sont modifiées par comparaison avec les années 1960, tant elles sont infléchies par l'insertion de ces villes périphériques dans l'attractivité

strasbourgeoise en termes de navettes ou de desserte TER, de recours aux services et équipements supérieurs, voire de localisation de résidents issus de la grande agglomération. Est-ce une esquisse, dans le style *rhénan*, d'une forme de « métropole en grappes » qui se profile ?

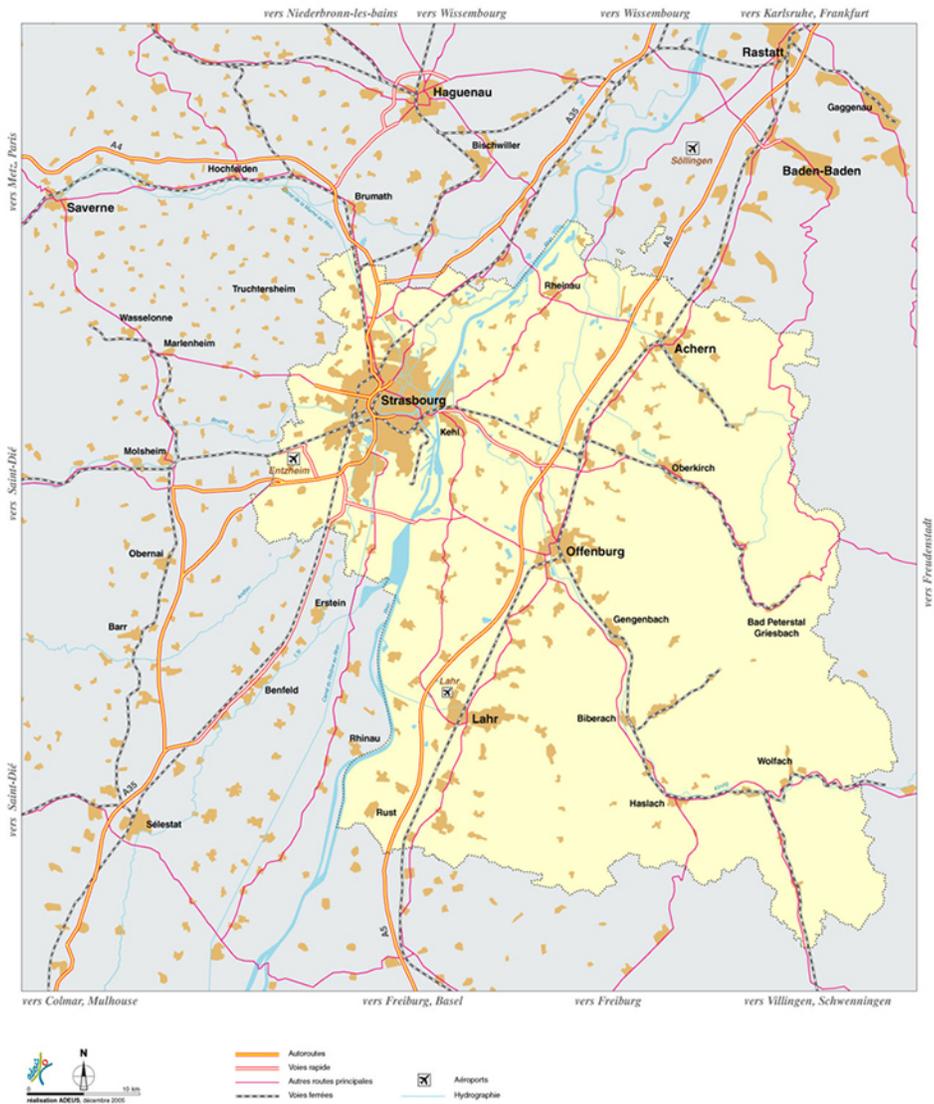
4.4 L'Eurodistrict

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau rassemble, dans son cadre institutionnel, les 28 communes de la CUS et les 51 localités du *Landkreis Ortenau*. C'est donc une entité de bonne ampleur qui couvre 2177 km², et fixe plus de 870 000 habitants. Un élargissement de son périmètre est en train d'être finalisé, avec l'adhésion (dont le principe est d'ores et déjà acquis et les modalités préparées, avec ratification d'ici fin 2013) de 28 autres communes bas-rhinoises. Rappelons brièvement sa genèse et ses caractères avant d'en dire les champs et modes d'action.

Dans le cadre du rapprochement franco-allemand, une base a été fournie par le Traité de Karlsruhe de 1996, qui a instauré la coopération transfrontalière de collectivités territoriales. La déclaration commune de MM Chirac et Schröder de 2003 a revigoré un travail antérieur (cf. R. Ries sur un *district européen*) et incité à dépasser les lieux d'information réciproque mis en place après 1993. Aux abords de la région strasbourgeoise, s'est établi un « espace PAMINA » structuré et actif dès 1997, montrant les succès de démarches thématiques et territoriales. Enfin, dans le cadre d'un appel d'offre lancé par la Datar en 2004, relatif aux « projets métropolitains », la CUS a tenu à proposer un dossier bi-national agréé en 2007 avec le soutien des autres grandes collectivités régionales. Ce dossier ne préfigurait pas de structure ni de périmètre, mais il englobait à la fois les champs de l'attractivité, du rayonnement et de l'accessibilité d'une métropole en Europe et l'amélioration des rapports quotidiens ou courants des territoires des deux côtés du Rhin – les aspects de gestion et d'aménagement étant considérés comme relevant des ententes entre collectivités locales. La démarche a mûri entre 2003 et 2009 par des expériences bilatérales (*Jardin des Deux Rives* et passerelle *Mimram*, 2004), des travaux d'experts en Comité, des coopérations consulaires (commerce, métiers), l'accord sur le projet de pont ferroviaire sur le Rhin raccordant TGV et ICE, par exemple, et par le soutien de l'Ortenau à la candidature (non retenue) de Strasbourg comme « capitale européenne de la culture 2013 » ou par des conseils municipaux conjoints Strasbourg-Kehl. Bref, de quoi préparer la mise en place d'une structure.

Celle-ci n'est certes pas géographiquement homogène. On a plutôt une juxtaposition de deux ensembles : une structuration largement *radioconcentrique* autour de Strasbourg, et un territoire plus *maillé* dans l'Ortenau (semis de villes, trames de circulation, emplois plus répartis sur des pôles multiples) ; deux systèmes politico-administratifs distincts, celui resté assez *centralisé* en Alsace, et celui plus *décentralisé* et nourri de subsidiarité en Bade ; des *régimes démographiques* inégaux (plus jeune sur l'aire strasbourgeoise) mais aussi de forts écarts en matière de *chômage* : ici 3,5%, là 10%. Pour autant la perméabilité frontalière n'a fait que faciliter les échanges et les pratiques de fréquentation des territoires du voisin.

Figure 2-9 : La configuration de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en 2012



La structure définie en 2009 est celle d'un GECT (groupement européen de coopération transfrontalière) ayant statut de « collectivité transfrontalière à part entière », avec instance unique de décision, budget propre, assemblée délibérative de 48 membres : 24 pour la CUS, 24 pour le Kreis et les villes de l'Ortenau (présidence à Strasbourg, bureau et secrétariat à Kehl), et un site internet consultatif. La réunion inaugurale a eu lieu le 4 février 2010. Les compétences allouées concernent : les transports et liaisons à divers niveaux (tram, TGV-ICE, aéroports et ports) ; l'environnement et un SIG incluant l'alerte aux pollutions ; la santé ; la culture ; la formation (initiale et professionnelle) ; l'emploi et la fiscalité du travail ; le tourisme et les médias.

Les premières avancées couvrent plusieurs actions. Désormais, par exemple, la gestion des Français vivant dans l'Ortenau relève de la préfecture du Bas-Rhin et non plus des organismes consulaires du Bade ; le tram desservira Kehl en 2016 ou 2017. Le S-Bahn et le Métro-Rhin (TER cadencés) vont s'étendre jusqu'à Entzheim et dépasser Offenbourg pour gagner Lahr ou Oberkirch. Une « zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers » est instaurée depuis mars 2013 (imagerie, soins de suite, oncologie, urgences-moins, chirurgie ambulatoire). Une crèche transfrontalière est ouverte en 2013 au Port du Rhin. L'Eurodistrict a permis l'ouverture d'une salle de sports à Offenbourg en 2009, un réseau de pistes cyclables, etc. On s'est entendu sur une stratégie « d'économie verte » et une coordination policière. Plus globalement, la concertation urbanistique s'est renforcée, qu'il s'agisse de l'axe Heyritz-Kehl ou de la démarche *éco-cités* ; et l'entente œuvre également à l'image métropolitaine strasbourgeoise, comme aux liens culturels. Le souhait est que soient plus visibles l'implication citoyenne, l'innovation administrative, la coopération culturelle et linguistique. On doit en outre noter que les « réseaux d'acteurs » du dynamisme métropolitain déclinent leurs actions à la fois dans l'Eurodistrict et dans l'ensemble de la Région Métropolitaine Transfrontalière, dont les quatre « piliers » (politique, science, économie et société civile) sont inégalement développés mais préfigurent une intégration plus poussée de l'espace transfrontalier à une échelle plus englobante (régionale).

5. Perspectives d'évolutions du « gabarit » liées aux programmes publics en cours ou en projet

Une dynamique est perceptible à partir des impulsions proposées actuellement par plusieurs instances : CUS, Eurodistrict et Scoters, qui mettent en œuvre l'ambition d'améliorer « la métropole des proximités » prônée par le PADD du PLU communautaire de 2012, tandis que d'autres projets sont à mettre en regard de l'affermissement de la « zone d'influence directe » de Strasbourg.

5.1 Étayer la « métropole des proximités »

C'est une ambition de la CUS inscrite depuis des décennies. La révision du Scoters la partage ainsi que tout un volet des actions de l'Eurodistrict. Cet objectif est de se préoccuper :

- des mutations socio-économiques et territoriales les plus récentes : démographie, ménages, périurbanisation de l'habitat et des zones d'activités, des commerces et loisirs ;
- des géographies contemporaines des lieux d'emploi comme de sa plasticité, et des « pratiques multipolaires » marquant les déplacements ou mobilités des « périurbains » ;
- de donner cohérence et ossature à l'agglomération comme aux rapports entre le pôle majeur et ses périphéries associées – où disparaissent les particularités des localités d'une « deuxième couronne de la CUS » ;
- de mieux positionner enfin les développements dans le contexte des économies et de transition énergétiques, de « ville post-carbone », et des attentes en qualité de vie.

a. L'ossature par les transports collectifs

Sur la CUS, le réseau « tram » (et bus CTS) s'est étoffé : avec 10 lignes de tram, 56 km de lignes et 69 stations, c'est le plus étendu parmi les villes françaises ; on est passé de 42 millions de personnes transportées par la CTS en 1994 à 93 en 2008 et à 114 en 2012 ; on atteint 120 000 abonnés. Les points nodaux centraux sont devenus multiples (Gare, Homme de Fer, République, Place de l'Étoile) et la ville historique et les Fronts de Neudorf sont mieux soudés. La plupart des faubourgs et premières banlieues (dont les ZUS) sont desservis et quelques extensions sont décidées : sur la Robertsau et sur Illkirch pour 2015, de même que sur Kehl (gare et mairie) à l'horizon 2017. Vers l'Ouest, Koenigshoffen et Poteries font l'objet de programmes de desserte. C'est le cas pour des pôles actifs proches également : Espace Européen de l'Entreprise et Chambre des Métiers sur Schiltigheim, ainsi que Eckbolsheim. On envisage une alternative au tram qu'est le « Bus à haut niveau de services » ou BHNS (type Busway de Nantes). Pour 2017, il est en outre question d'une jonction entre Wolfisheim et Vendenheim via la gare centrale.

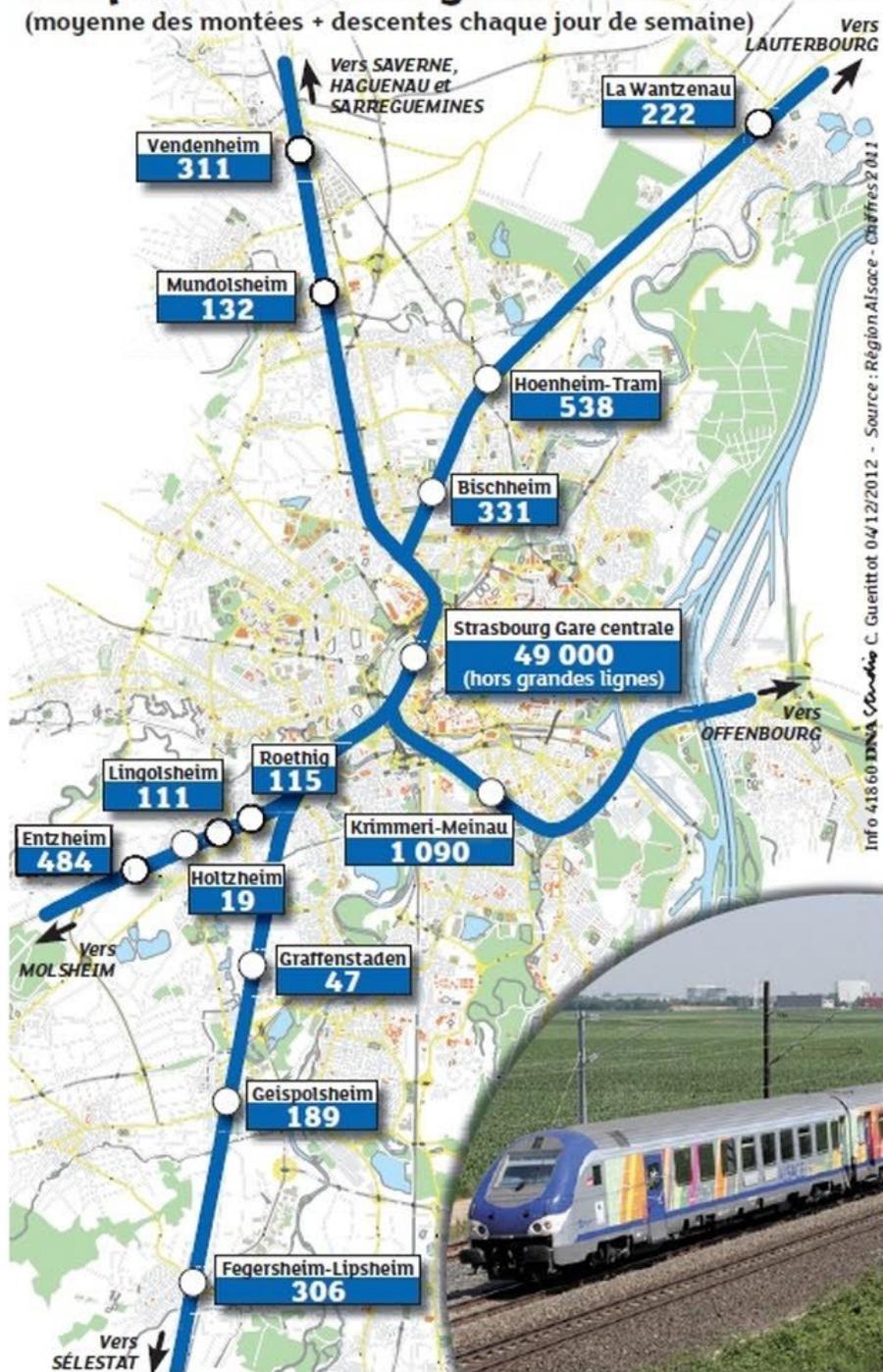
Les TER offrent d'autres disponibilités, en proposant 13 lignes convergentes dans un dispositif à 180 degrés et en offrant 14 gares et haltes sur le territoire de la CUS (voir carte sur la Figure 2-10) : un mode très utilisé par les actifs de banlieue et par les étudiants ou jeunes en formation. Un projet de « tram-train » entre Strasbourg et le Piémont des Vosges est évoqué depuis plusieurs années. Grâce à ce réseau, les villes moyennes bas-rhinoises (certaines dotées elles-mêmes de réseaux locaux de transport) vont contribuer aux flux convergents sur Strasbourg.

Ces moyens de déplacements permettent de promouvoir en agglomération une place accrue aux « transports doux », piétonniers (en ville, passage de 33 à 36%) et cyclistes – que l'on va doubler de 8 à 16%. Mais il manque encore la mise en œuvre d'une « rocade d'agglomération » complète, ce qui induit une surcharge de la rocade de l'A35 qui tangente le noyau central en flux automobile. Car n'existe pour l'heure que le tracé Entzheim-Fegersheim-P21-Pont Pflimlin, ainsi qu'une liaison Interports (Nord et Sud) demeurée difficile malgré les travaux de 2010. Un « vieux » dossier, dit de la « VLIO » (voie de liaison intercommunale Ouest) tarde à se concrétiser, impacté en outre par le projet de GCO (cf. infra).

Entre l'agglomération et les couronnes périurbaines, plusieurs dossiers sont en chantier. Un projet de « tram-train » entre Strasbourg et le piémont des Vosges est évoqué depuis plusieurs années. Le réseau des TER est en tout cas très utilisé. On notera que les villes moyennes bas-rhinoises (certaines elles-mêmes dotées de réseaux locaux de transport) participent notablement aux migrations pendulaires, mais hors les bus 67 du Département, peu d'autres modes collectifs sont proposés, les déplacements restant largement tributaires de l'automobile. Le tram n'y pénètre pas pour des raisons de coûts, de topographie, de densités diffuses. Seul se dessine actuellement un « TPSO » (transport routier en site propre) sur la RN 4 et vers le Kochersberg. Ainsi, subsistent des interstices entre les grandes voiries routières (VRPV, pénétrantes, RN 4, nationale vers Colmar) ou ferroviaires – quoique ceux-ci soient en cours d'urbanisation. Il manque aussi une « rocade externe » qui ferait le lien entre les divers territoires des couronnes.

Fréquentation des gares TER de la CUS

(moyenne des montées + descentes chaque jour de semaine)



Les gares/haltes des TER sur l'aire de la CUS

Le seul dossier important en la matière est celui de « GCO » (Grand Contournement Ouest de Strasbourg) présenté en modalité autoroutière à péage en 1999 et dont la DUP a été contestée (2010) et son adjudication au groupe Vinci annulée en 2012. L'intérêt du débat, qui n'est pas clos, autour de ce projet est d'avoir réinterrogé les élus sur l'intermodalité, sur le modèle de développement de l'aire urbaine et sur les avantages de promouvoir « la route intelligente » intégrant la régulation des flux en temps réel. Comme d'autres opérations, ce débat implique aussi d'aborder les interférences de gouvernance.

On a déjà signalé les débats actuels des intercommunalités du Scoters relatifs aux prescriptions d'urbaniser prioritairement les gares et leurs environs immédiats, quand d'autres attentes sont de considérer les pôles existants de commerces et de services. Voilà qui interpelle à son tour les questions de gouvernance pour une « métropole » dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation. On peut penser que la dynamique transfrontalière est de même concernée.

b. Les programmes d'urbanisation

Les programmes d'urbanisation se déclinent eux aussi entre agglomération et périphéries. On a déjà évoqué les traits les plus notables. Dans l'état des lieux il convient de prendre en compte les *attentes des populations*, particulièrement en lien avec le vieillissement, les ressources des ménages, et les migrations-redistributions résidentielles. L'essor des *zones d'activités périphériques* est aussi consommateur d'espace et il en résulte des spécialisations territoriales. Dans les développements qui suivent, nous en resterons aux objectifs les plus importants.

Dans le cadre de la CUS, le bilan insuffisant de la construction neuve – en décrochage par rapport aux besoins – a été fait par le PLH (2009) : sur 10 ans, un déficit de 10 000 résidences principales a été établi. Constatant le déficit migratoire (de 1000 h/an entre 1999 et 2008) et les gains démographiques totaux (ramenés de 2800 h/an entre 1982 et 1995 à 1700 entre 1996 et 2008) on peut conclure que la Communauté urbaine dépend surtout de son solde naturel, à la différence du reste du département, comme de plusieurs EPCI métropolitains nationaux. Un redémarrage de la construction est cependant amorcé, qui dépasse les 3100 logements en 2010, les 3500 en 2011 et se poursuit. En dehors des opportunités locales, le mouvement recouvre plusieurs formes :

- une *densification*, recherchée pour « développer la ville sur la ville » ; on parle aussi de « ville intense » ;
- une *requalification urbaine* de quartiers (2005-2010) ;
- un *renforcement d'attractivité du cœur urbain* « intra-muros » ;
- la promotion d'*axes d'urbanisation*, focalisant les projets, tel l'axe Heyritz-Kehl avec ses programmes alliant bureaux, équipements, commerces et services, gammes ouvertes de résidences (décrits dans *Strasbourg, the Eurooptimist*, 2012) : là doivent se situer à terme plus de 9000 logements, avec plus de 20 000 habitants répartis sur 7 « bulles promises à l'urbanisation » (figure 2-11) et où Kehl est partie prenante avec la CUS et le Port ;

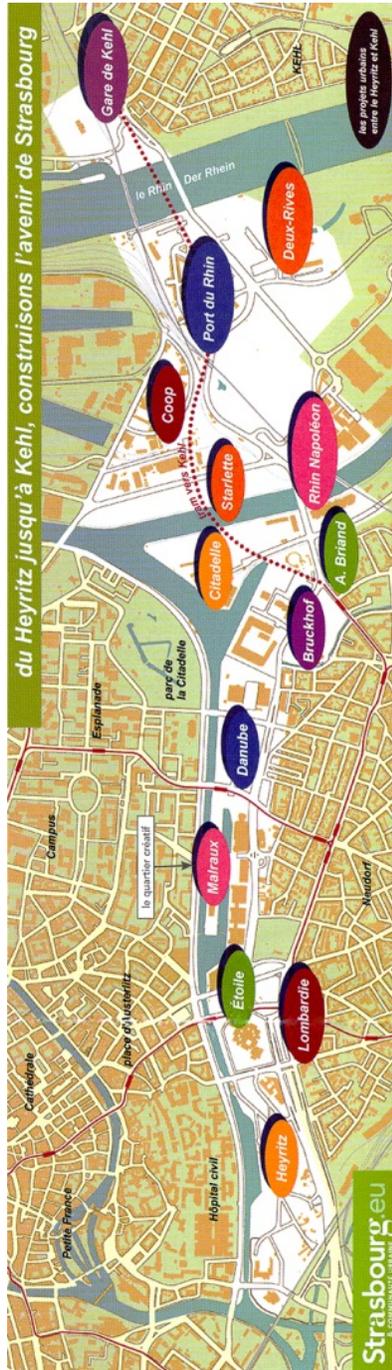
- des opérations de ZAC sur des « espaces-enjeux » tels que : la *Porte Ouest* de Strasbourg – que le Scoters considère comme un « pôle urbain à développer », mais qui en fait concerne plusieurs communes ; ou encore Eschau-Plobsheim et Fegersheim-Lipsheim en *Porte Sud* ; tels aussi que le Sud de Schiltigheim, en *Entrée de ville* ou la ZAC *Baggersee* aux Fronts d'Illkirch ;
- des *éco-quartiers* : une douzaine se profilent, les uns *urbains* (Danube, Adelshoffen), d'autres en *lisière de ville* (Rives du Bohrie à Ostwald, Brasseries à Cronenbourg), ou *plus éloignés* (Vendenheim, Hoenheim) ;
- des logements proches des zones d'activités (*Forges* à Koenigshoffen, *Tanneries* à Lingolsheim, *Aéroparc* d'Entzheim) ;
- du *logement social ou aidé*, inséré dans les diverses ZAC, ou en communes astreintes par la loi SRU, article 55 revu en 2013.

Au total, le PLH de 2009 vise la réalisation sur la CUS de 18 000 logements sur 6 ans, dont 7 500 aidés ; les Ateliers préparant le PLU en 2011 ont de leur côté estimé que cet effort sera à poursuivre au-delà de 2016 : il faudrait atteindre 60 000 logements de plus d'ici 2030. Notons que produire du logement engendre d'autres engagements : voirie, eau et assainissement, production d'espace public. La CUS, sur quelque 165 chantiers en 2011, y a engagé 24 millions d'euros ! S'y ajoutent la réalisation d'équipements dédiés et le souci de structurer ces services en plateformes vouées à diverses fonctions : soins, périscolaire, Maisons de l'Enfance, des Adolescents, des Aînés, etc. Une initiative récente bienvenue...

La dimension durable s'exprime actuellement, dans *Eco-cités*, au travers des programmes et de 24 *projets-leviers* (à gouvernance partenariale), ainsi que dans la mise en œuvre d'un *Parc Naturel Urbain* (PNU) adossé aux trames verte et bleue de l'agglomération, dont la charte vient d'être établie : les faubourgs Ouest, la ceinture *non aedificandi* de la ville et la Robertsau sont concernés. Squares, jardins et espaces verts sont également prévus dans les opérations de l'axe Heyritz-Kehl et dans le Plan Campus. L'enjeu est de préserver la qualité « aérée » de l'agglomération.

L'urbanisation consiste aussi insérer des *espaces d'activités*. La plupart des friches urbaines comme les *Forges* de Koenigshoffen ont fait l'objet de reprises en zones denses. Le Port est en mutation. Des *zones franches urbaines* jouxtent Neuhof et HautePierre. Des *pépinières d'entreprises* sont créées. Désormais d'autres lieux sont envisagés, où l'on voit se dessiner des axes : Strasbourg-Entzheim-Molsheim ; Strasbourg-Fegersheim-Erstein (et au-delà) ; Strasbourg-Brumath-Hochfelden ; Strasbourg-Hoerdt-Bischwiller, ou Drusenheim-Herrlisheim. Toutefois, la CUS n'est plus alors seule concernée, et l'aire métropolitaine entière est impliquée, avec des craintes manifestées de voir menacés les territoires agricoles et les écosystèmes naturels si l'on ne veille pas de près à préserver ces ressources. En outre, il faut prendre en compte la préoccupation du ralentissement économique qui fait baisser depuis les années 2000 la dynamique de l'emploi, y compris dans le champ de l'unité urbaine sur laquelle sont encore fixés 77% des postes de travail.

Figure 2-11 : Les zones programmées dans les constructions au long de l'axe Heyritz-Kehl



Source: The Europtimist (2012)

5.2 L'urbanisation périurbaine actuelle

L'urbanisation périurbaine actuelle, indépendamment des zones d'activités dont il vient d'être question, continue de dilater et d'épaissir le gabarit de la métropole strasbourgeoise. Le cadre du Scoters est lui-même dépassé. Les villes moyennes, on l'a vu, s'inscrivent dans les flux pendulaires vers Strasbourg, dans les dessertements ou créations d'activités calées sur les redistributions des populations, sur les dynamiques des systèmes locaux de production et sur les formes diffuses des métiers associés à la métropolisation. Il est temps, on le voit, de revisiter le modèle d'organisation spatiale de l'aire métropolitaine et sans doute également les articulations de celle-ci à l'aménagement de toute l'Alsace.

En effet, bien des mutations se sont faites jour dans les jeux structurants des centralités, des polarités d'emploi, des trames d'échange inter-entreprises et marchands ainsi que dans les professions et lieux de la logistique ; des « cartes » nouvelles modifient les structures administratives, d'enseignement et de formation, dans les équipements de santé. La zone d'influence strasbourgeoise dans sa région se remodèle dans toutes ces conditions et perspectives. Elle est à penser dans un schéma que nous résumerons dans l'expression : « Strasbourg avec l'Alsace, et l'Alsace avec Strasbourg ». On rejoint ici le projet stratégique en chantier Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse qui s'efforce de coordonner les logiques de centralité des deux villes majeures de l'Alsace.

Conclusion

Ce chapitre nous aura donné l'occasion de réfléchir à l'enjeu que représente la taille de la métropole et de tenter de donner une réponse nuancée à la question quelque peu brutale de la masse critique en analysant les composantes dûment spatialisées de l'aire urbaine dans le cas de Strasbourg. En regardant ainsi avec précision, les éléments du « gabarit métropolitain » strasbourgeois, il nous semble que l'on peut sans crainte affirmer le statut métropolitain de cette ville rhénane. Les évolutions récentes la confortent dans ce rôle. Il faut cependant considérer les nombreux types de métropoles dans le monde contemporain, non seulement en termes de taille, mais aussi de fonctionnalités et de contexte :

- Les fonctionnalités résidentielles de Strasbourg, et une partie de son attractivité présente, en font certainement une métropole régionale (les emplois correspondants, ceux de la métropole des proximités, seront analysés dans le prochain chapitre) ; mais nous n'avons pas encore analysé les fonctionnalités en perspectives nationales et internationales pour juger d'un statut métropolitain posé à des échelles plus globales.
- Il faut aussi, nous l'avons vu, replacer la ville dans son contexte rhénan, lequel est celui d'une région transfrontalière éminemment métropolitaine à plusieurs points de vue : son influence s'articule avec celle d'autres métropoles proches ; et l'espace inter-métropolitain lui-même n'est pas vide mais dense (il est d'une nature pas trop éloignée du monde urbain). Ces dernières caractéristiques ne se retrouvent pas forcément dans les aires d'autres grandes villes françaises équivalentes auxquelles on pourra comparer Strasbourg.

Les rôles évoqués jusqu'à présent sont certainement des contributeurs de dynamique aux côtés de fonctions motrices plus « résilientes » tournées vers le monde global. Ces fonctions motrices seront analysées dans les chapitres 4 à 6 et on verra comment des synergies, des appuis d'attractivité, des éléments de développement endogène concourent aux énergies métropolitaines.

Pour tenter de tirer quelques conclusions des observations que l'on a pu faire, nous soulignerons les points suivants :

- L'aire urbaine a largement atteint et dépassé les anciens périmètres, ce qui nécessite une remise à jour des instruments de gouvernance, à commencer par le Scoters (il compte 138 communes alors que l'aire urbaine en regroupait 182 en 1999 et maintenant 265). Quant à la dimension rhénane de proximité de Strasbourg, il apparaît de plus en plus indispensable de penser l'agglomération sur 360 degrés.
- La structure spatiale de l'agglomération s'est diluée. Elle est bien moins concentrée sur le pôle majeur central qu'il y a cinquante ans. L'expression de périurbanisation peut être employée pour caractériser le mouvement qui s'est accéléré à partir des années 1970-1980 par l'agglutination de bourgs anciennement ruraux autant que par le remplissage d'espaces interstitiels. L'ordonnement exceptionnel de l'urbanisme hérité de la période impériale ne connaît pas d'équivalent dans la dimension actuelle de l'aire urbaine, c'est le moins qu'on puisse dire. Voilà donc un avantage comparatif de Strasbourg qui tend à disparaître.
- Les modes de « consommation de la ville » deviennent plus complexes, à la carte et intégrées dans des pratiques spatiales individuelles multipolaires, avec les conséquences que cela implique en matière de déplacements anarchiques. Plus généralement, le risque est de voir se développer une texture tenant par la « force des liens faibles » (Scherrer, 2000). L'offre de services urbains « hors de la ville » progresse et de nouvelles polarités se constituent : dans des noyaux urbains de couronne, voire dans des villes secondaires progressivement annexées à la métropole. L'urgence d'une nouvelle gouvernance est manifeste si l'on veut garder un niveau raisonnable de cohérence dans les fonctions métropolitaines de type résidentiel/présentiel.

Au total, par-delà l'expansion et la densification spatiales, l'aire urbaine inclut une complexification des trames et des rapports aux lieux. Ces problématiques ne sont pas propres à Strasbourg, mais il y a une manière particulière de les penser en fonction des caractéristiques rhénanes que sont : la densité de population, la fragilité environnementale de la plaine, l'effet frontière, l'espace métropolitain polycentrique. Ce sont des sources d'opportunités comme de menaces concurrentielles. Par exemple, les mobilités sont amplifiées aujourd'hui du fait de la multiplicité des polarités résidentielles ou de travail, comme de loisirs. On peut évoquer les contrastes de paysages et d'aménités à courte distance, la trame dense des villes et bourgs offrant en proximité des centralités intermédiaires ou de voisinage, mais nos modes de vie conduisent à pratiquer dans la vie courante plusieurs lieux de services ou d'équipements. Le système spatial actuel rend ainsi

plus problématique l'adhésion de tous les territoires concernés à un « projet métropolitain » global.

Comment envisager le gabarit strasbourgeois dans la perspective de la création des « métropoles » promis par l'Acte 3 de la décentralisation sans avoir débattu de son périmètre d'intervention, de ses compétences et des modalités de répartition des ressources et des charges (induites par ses équipements et l'importance du logement social)? Dans le contexte d'une « Eurométropole » il s'agit en outre d'établir une réelle synergie des « acteurs » et des « réseaux » de part et d'autre du Rhin. Il y a là, on le voit, tout un chantier qui reste ouvert !

Chapitre 3

Strasbourg, « métropole régionale » : activités résidentielles et fonctions de centralité

Le précédent chapitre a établi que la métropole strasbourgeoise a atteint assez précocement une taille critique en population et en fonctions de centralité supérieure. Il s'agit maintenant d'examiner l'importance économique (notamment en emploi) qui s'y rattache, car on les sait utiles pour la présence d'équipements de haut niveau, de marchés de clientèle étoffés, et d'ancrages favorables aux *fonctions motrices* métropolitaines. Car les fonctions de centralité régionale ainsi que les grands équipements développés à ce niveau aident à capter et à enraciner *dans la durée* des fonctions motrices (ou « exportatrices ») – objets du chapitre suivant –, lesquelles constituent l'énergie des métropoles contemporaines. Ils concourent à leur manière à l'attractivité, à la compétitivité et au rayonnement indispensables de nos jours dans la dure compétition à laquelle se livrent celles-ci.

Après avoir cerné le « gabarit » métropolitain strasbourgeois, le moment est venu d'approfondir l'étude des forces économiques strasbourgeoises liées aux dimensions prises par son *aire urbaine* et par sa *zone d'influence*. Encore faut-il préciser les acceptions retenues afin d'éviter toute ambiguïté, car la littérature générale ou les études foisonnent de définitions par trop variables. Le premier paragraphe sera consacré à cette question. Dans le terme de *centralité* ici mobilisé, nous nous référons à la « théorie des places centrales » de W. Christaller, et non aux simples « lieux denses centraux » (cf. les CBD²⁶) des agglomérations énoncés par l'économie géographique actuelle (C. Baumont et J. Le Gallo, 2000). Nous avons plutôt retenu parmi les propositions du PUCA l'idée de « lieu d'organisation structurante en région » et de qualité de « lieu intense » (G. Dubois-Taine²⁷). Suivront, en deuxième paragraphe, des essais d'évaluation des emplois portés par l'économie résidentielle et par l'exercice des centralités majeures ; au-delà, dans un troisième volet et au vu des tendances relevées, sera esquissé ce qui implique réflexion en termes de prospective, de structuration et de gouvernance.

Pour Strasbourg comme pour les autres métropoles, la notion de taille urbaine minimale est associée aux dimensions de concentration substantielle d'un *capital humain* (formation, qualifications, compétences) et d'un *capital social* (contacts,

26 CBD : *Central Business District*, terme courant pour désigner les centres-villes, où sont concentrées la plus grande partie des activités relationnelles et décisionnelles comme d'affaires (*retail and office buildings*).

27 Appel d'offre du PUCA (1988-1999) : *Organiser les territoires* – texte de G. Dubois-Taine sur la « ville émergente ».

échanges, réseaux). Cette taille critique nourrie justifie la production de diverses externalités : influences économiques hors marché et nodalité en transports qui favorisent les contacts, les échanges et les réseaux, et qui contribuent aux localisations d'activités en leur apportant une fois implantées un avantage comparatif ainsi qu'assurantiel. Ces externalités correspondent à ce que les économistes géographes (par exemple Paul Krugman) appellent les effets d'agglomération. D'une manière générale, l'attractivité métropolitaine doit pouvoir compter sur de bonnes conditions d'ancrage pour s'inscrire dans la durée : accueil, ambiance urbaine, gouvernance, tissu d'activités locales dynamiques. À priori, ces éléments sont au rendez-vous pour Strasbourg. La question demeure cependant de leur force exacte, et aussi de leur relation plus ou moins bien articulée avec une réelle dynamique métropolitaine.

Les fonctions urbaines de la métropole strasbourgeoise se sont constituées depuis longtemps. Dès avant les années 1970, la CUS fixait près de 400 000 habitants, et plus de 175 000 emplois. Les activités répondant aux besoins de la population résidente en agglomération et à ceux des activités socio-économiques intéressant un plus large périmètre justifiaient des équipements et services desservant en région une aire d'influence de l'ordre du million d'habitants. Et ces activités – spécifiquement résidentielles et de centralité – ont certainement aidé au développement des autres fonctions. On sait que cela a valu à Strasbourg de figurer parmi les 8 métropoles d'équilibre désignées en 1965 ; à l'époque, dès les années 1960, des soldes migratoires positifs en faveur de l'agglomération perduraient encore. Même indépendamment des grands équipements universitaires, de recherche et de santé, l'éventail des fonctions de centralité a contribué au développement des bureaux et des services supérieurs marchands et non marchands comme à la venue d'investisseurs extérieurs dans ce grand bassin de main d'œuvre ou dans cette même zone d'attraction. Bref, Strasbourg a pu alors dépasser le statut de « capitale provinciale » pour briguer celui de « métropole moderne ».

Le premier objectif d'analyse de ce chapitre est de préciser les contenus des notions ici prises en compte, les activités correspondantes, les clients ou usagers auxquels elles sont destinées (en notant leurs adaptations aux exigences contemporaines). Cela permettra de mieux en « mesurer » l'importance et d'établir autant que possible leur part dans l'ensemble des emplois métropolitains.

1. Comment cerner les bases d'économie « résidentielle » et « de centralité »

On a ici considéré les activités ou fonctions qui tirent leur vitalité de l'association entre le dynamisme socio-démographique de l'aire urbaine et celui des fréquentations de la grande ville par les habitants résidant dans sa zone d'influence. Leur place est essentielle dans la vie courante de la cité et de ses périphéries ; c'est une composante forte de son animation et de son urbanité. Dans un projet de

métropole des proximités, il s'agit d'un pan déterminant pour l'urbanisme, dont la tâche est de réaliser leur structuration efficace et d'en faciliter les adaptations²⁸.

Approcher cette offre n'est cependant pas une tâche aisée. En se limitant à la statistique la plus utilisable (l'emploi), on peut considérer les options suivantes d'examen :

- a) le territoire de la CUS (EPCI de 28 communes, densité de peuplement de plus de 1500 h/km²) ou celui de l'agglomération (unité urbaine de 23 communes, densité de près de 2000 h/km²) ;
- b) la zone d'emploi, laquelle regroupe 90 localités, avec une densité moyenne de 750 h/km² ;
- c) l'aire urbaine, qui dans ses contours de 1999, englobe 182 communes, mais dans ceux de 2010 totalise 265 localités²⁹.

Une spécificité strasbourgeoise est d'être frontalière, et on pourrait également prendre en compte les habitants des espaces badois voisins, intéressés par certaines de ses fonctions de centralité : du moins ceux inscrits depuis 2005 dans l'aire de l'Eurometropole CUS-Ortenau³⁰ voire au-delà, car bien des habitants de la rive droite du Rhin entretiennent des rapports courants avec la région strasbourgeoise ; cette réalité dépasse les obstacles de la langue et des modes d'organisation ou de réglementations nationales – que l'on s'efforce d'ailleurs de résorber avec patience³¹.

1.1 Remarques liminaires sur les termes ou notions utilisés

L'économiste H. Hoyt, en 1936, a distingué, dans le développement économique, deux catégories d'activités : « *basiques* » et « *non basiques* ». Les premières ouvrent ou visent des marchés extérieurs à leur territoire d'implantation ; on les dit alors « exportatrices ». Elles peuvent capter extérieurement des ressources nouvelles, lesquelles sont *multiplicatrices* de richesse et d'emploi. Les secondes ont leur existence justifiée et calée par les marchés locaux (sur place ou en proximité), par les consommations finales de biens et services effectuées par les habitants ou par les entreprises des lieux solidaires de la métropole. La *théorie de la base* a été ensuite traitée par les économistes géographes comme un concept similaire à celui

28 Bien entendu, la fréquentation de la métropole est également le fait d'apports supplémentaires, les unes « passagères », d'autres plus prolongées ou permanentes. On songe dans ce dernier cas au personnel du Conseil de l'Europe, aux salariés non alsaciens des services publics et des entreprises tournées vers l'international, par exemple, et aux touristes et congressistes, etc. Les appréciations par ces personnes de « l'offre urbaine » entrent dans leurs intentions d'y revenir ou séjourner, ainsi que dans l'image ensuite « exportée » de la région strasbourgeoise.

29 Dans ce qui suit, le cadrage de 1999 sera retenu parce que les données accessibles les plus récentes datent des années 2000 à 2010 et sont donc antérieures à la nouvelle extension du cadrage.

30 Il associe pour l'instant aux 28 communes de la CUS les 51 communes de l'Ortenau-Kreis, lequel regroupe en 2009 417 300 habitants. Une extension de périmètre, sur sol alsacien, vient d'avoir lieu (augmentation de 28 communes et d'environ 50 000 habitants). Cf. Chapitre 2.

31 Ces aspects d'adaptations réglementaires et normatives prennent énormément de temps, mais la constance politico-administrative finit par être récompensée.

du *multiplicateur keynésien* : les activités basiques fonctionnent comme une source exogène de développement qui génère en cascade des effets dans le système économique métropolitain interne (non-basique).

Divers auteurs ont fait des activités non-basiques une « *économie résidentielle* » (marchande), qu'il convient d'élargir aux administrations et à la gestion des hommes et des territoires (c'est-à-dire à un segment non marchand). Cependant, il est nécessaire de dépasser ce qui relève de la simple *économie domestique* (demande des seuls « ménages » résidents ou venant des voisinages), car il faut aussi prendre en compte des activités comme les services opérationnels destinés aux entreprises implantées sur les territoires correspondants. De facto, le même commerçant peut tirer sa clientèle des habitants proches, des personnes fréquentant régulièrement les équipements et services de centralité, ainsi que des flux de passage (tourisme, loisirs, culture, congrès, courts séjours...). Pour parler de ces derniers facteurs, on parle souvent d'*économie présentielle*.

À ce propos, nous ne faisons pas nôtre le point de vue énoncé par l'*Observatoire des territoires* dans son rapport de 2011, qui regroupe sous le vocable de *présentielles* les diverses « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes », les non-présentielles étant « celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone »³². Pour nous, le terme de « présentiel » ne se rapporte qu'aux activités émanant de venues passagères de clients, celui de « résidentiel » valant pour les fréquentations issues de résidents et de populations régionales intéressées par la centralité de la grande agglomération.

À l'époque où les mobilités restaient contraintes, la littérature consacrée au sujet observait que les marchés des consommations finales de biens et services constitués par des populations s'organisaient en *niveaux de places centrales* (théorie des *Zentrale Orte* de W.Christaller, 1933). Cette analyse se réfère à des groupements localisés d'activités justifiés à la fois par des *économies d'agglomération* fondées sur des seuils de clientèle nécessaires et par les distances acceptées pour les fréquenter (caractéristique ensuite infléchiée et modulée en fonction de circonstances particulières) ; la banalité ou au contraire la rareté des recours régulaient ainsi les « niveaux de places centrales »³³. On conserve de ce processus des dispositions initiales de lieux dessinant un *pavage* spatial assez général en territoires locaux, avec des bourgs et villes assurant les centralités élémentaires et intermédiaires ; les lieux des centralités de haut niveau fixées par les grandes villes ayant, elles, des localisations plus irrégulières et bien plus aléatoires (cf. pour l'Alsace, R. Schwab, 1980).

32 Datar, Observatoire des territoires (2012) : *Rapport 2011*, encart p. 106 : « Économie résidentielle, économie présentielle : de quoi parle-t-on ? ».

33 L'auteur n'a pas considéré seulement le système marchand « final » ; des volets de sa proposition retenaient également l'administration et les transports. Les *pavages* spatiaux dérivés du modèle supposaient une certaine isotropie de l'espace, ensuite modulée selon divers facteurs (revenus des ménages, niveau des ressources économiques locales et ouvertures commerciales des territoires, grands axes de circulation, ou reliefs cloisonnants...).

Depuis, les développements tant des maillages de circulation que des mobilités des ménages, de la périurbanisation et des dissociations plus fortes entre lieux de résidence et lieux d'emploi, de fortes modifications transforment en profondeur un tel schéma. Les travaux actuels de L. Davezies (2008, 2012) éclairent cette dissociation, en montrant le *transfert de revenus* des aires d'activités (emploi) opéré vers celles de la résidence (salaires, rémunérations, pensions ou retraites, prestations sociales). Il s'y rajoute la part des « revenus mobiles » issus de fréquentations urbaines extérieures (centralité, tourisme, loisirs, etc.). La prise en compte de ces inflexions récentes ou contemporaines fonde ce que d'aucuns dénomment la constitution *d'une base résidentielle de développement territorial*, tout autant génératrice de développement que l'économie de production.

Sous cet angle, on peut estimer que, dans une aire métropolitaine mise en relief par la concentration d'activités motrices, y co-existe une dynamique territorialisée issue de la géographie de redistribution de l'habitat, de l'emploi *non basique* et des ressources monétaires redistribuées qui vont avec. Il y a donc interdépendance entre des concentrations de ressources dégagées par les activités motrices métropolitaines et une *mobilité dispersante* des revenus suivant les lieux de résidence³⁴. Néanmoins, une certaine « solidarité » se manifeste entre aléas économiques d'envergure et ressources des ménages des bassins plus locaux d'emploi et de résidence. Le lecteur peut se référer aussi à G. F. Dumont et L. Chalard (2011).

On en vient ainsi à proposer (Insee et Datar-Observatoire des territoires, rapport de 2011) deux angles de mesure de ce pan de la dynamique d'une agglomération. L'un s'attache aux localisations et à l'importance des *activités* entretenues par les besoins des populations résidentes et des lieux d'emploi, l'autre par les *revenus* et niveaux ou modes de consommation. Il faut envisager comment y interviennent les structures démographiques et sociales, les mobilités et les choix personnels, les évasions vers des attractivités ou concurrences externes (voire l'usage des technologies numériques qui s'affranchissent de l'espace), etc. L'option prise ici porte sur les *activités*, considérées en termes d'emploi généré, tout en tentant de les mettre en rapport (au moins qualitatif) avec les conditions de revenus.

1.2 Les problèmes de mesure statistique

Un obstacle important vient des caractères des *données statistiques*. Pour le commerce de détail, par exemple, qu'il soit banal, « rare » ou spécialisé, on sait qu'il est transformé par des mutations structurelles. Les données par rubriques n'explicitent que les effectifs salariés, les surfaces de vente, les parts de marché par formes de vente, éventuellement les dépenses moyennes des ménages par familles de produits, voire des taux d'évasion ou de fidélité. On connaît mal, en revanche, les origines des clients, les concurrences, les degrés de satisfaction. Dans l'artisanat, on appréhende davantage les métiers que la clientèle. Et comment faire la part du *résidentiel* par rapport aux autres fonctions dans la bancassurance, l'immobilier, la

34 L. Davezies a montré que l'interdépendance n'exclut pas les distorsions, comme c'est le cas en Ile-de-France.

construction, la restauration ? Dans l'administration, si la majeure partie des tâches concerne les personnes de provenance locale ou régionale, quelques services s'appliquent à d'autres fonctions au service d'autres clients : dans la Poste, la SNCF, par exemple, les rôles sont partagés quant aux horizons de desserte. Dans des domaines comme la santé, la formation, l'éducation ou l'action sociale, l'armature constituée par les équipements publics joue un rôle important sur la structure plus ou moins décentralisée de l'espace métropolitain.

Les matériaux à disposition présentent par ailleurs des insuffisances. Les outils disponibles le plus aisément accessibles sont peu nombreux : les fichiers des CCI, ceux de l'Urssaf-Unedic, les documents des *Maisons de l'emploi* en région, et le fichier CLAP de l'Insee (instauré en 2004, suivi depuis 2007, en 88 postes). Dans le fichier CLAP, on distingue trois « sphères » (résidentielle marchande, administration, et productive), mais leur conception n'est pas orientée en fonction de la problématique retenue ici. S'ajoute une autre difficulté propre aux statuts des acteurs : parmi les entreprises, beaucoup sont des TPE ou PME ; certaines sont « indépendantes » ou « affiliées » ; on trouve aussi de plus en plus d'auto-entrepreneurs ; les structures administratives peuvent être publiques ou parapubliques, etc. Pour apprécier le dynamisme, il faut tenir compte des fluctuations combinées assez fortes des créations, des défaillances et des reprises d'activités. En outre, il serait très utile de bien cerner les parts respectives de « temps partiel », de précarité contractuelle, de même que les niveaux de qualification requise, comme des taux d'encadrement. Enfin, la pérennité d'actes relationnels repose sur la qualité de l'accueil, du contact humain, et du conseil fourni – autant d'éléments qui échappent aux évaluations par manque d'outil de mesure.

Néanmoins, les documents disponibles aident à produire une esquisse valable pour l'aire (à 180 degrés) de la partie française de l'aire strasbourgeoise. Quelques compléments concernant le Bade moyen sont apportés par diverses instances : l'Eurodistrict, les Chambres consulaires des deux côtés du Rhin, quelques organes spécifiques³⁵. Cependant ces informations sont souvent destinées à d'autres approches, ce qui fait qu'elles restent approximatives pour notre propos. Elles doivent toutefois nous permettre d'analyser les rôles d'ancrage local, de pointer les articulations à consolider, et de contribuer à l'établissement d'un urbanisme soucieux de proximité et de qualité de vie. Il y va de la qualité d'une réelle *métropole des proximités*³⁶, laquelle inclut la « consolidation sociale »³⁷, les externalités durables et les aménités locales-régionales dont tiennent compte les activités basiques.

35 Offices statistiques publics, Infobest, Euro-info-consommateurs, EURES, services et Maisons de l'Emploi, GEPC transfrontalière.

36 Y compris la manifestation de la « consolidation sociale » (éducation, santé, culture, intermédiations...). L'orientation en est donnée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la CUS élaboré en juin 2012.

37 C'est ce que P. Beckouche et F. Damette appelaient la « reproduction sociale » (1993). Nous y reviendrons plus loin.

1.3 Trois composantes de population à prendre en compte

- a) Un premier ensemble est issu des *recours quotidiens ou courants* effectués par les habitants à proximité des domiciles ; on peut y adjoindre ceux, plus limités ou occasionnels, d'actifs « navetteurs » complétant les recours habituels à leur lieu de résidence. Dans le cas strasbourgeois, y participent donc les 475 600 habitants de la CUS et, pour partie, les 285 000 du reste de l'aire urbaine, grossis d'un volume imprécis des plus de 30 000 migrants quotidiens qui sont attirés par les postes de travail présents sur l'agglomération. Cette demande justifie l'activité des commerces de détail et des services privés et publics quotidiens aux personnes ou aux entreprises. L'emploi généré est diffus dans l'agglomération ou bien constitue des noyaux locaux de centralité élémentaire plus ou moins apparents au sein des quartiers d'agglomération comme dans la deuxième couronne qui se dilate et se densifie³⁸. Toutefois le cœur de la ville, avec ses satellites, est privilégié car plus diversifié dans son offre. La structuration polarisée, convergente, des transports publics (bus, tramways et TER) joue dans le même sens. Cette première composante subit des évolutions diverses, en fonction des bilans naturels et des bilans migratoires localisés, des tendances démographiques au vieillissement, des effets de ségrégation ou de sécession sociale, des transformations structurelles et sociales des ménages comme de leurs revenus, etc.
- b) Un second ensemble est soutenu par *des recours plus occasionnels ou plus spécialisés*, effectués par les ménages ou personnes résidant soit dans l'aire urbaine, soit en dehors d'elle, sur quelques « créneaux » de centralité plus élevée. Une part variable de ceux des Alsaciens peuplant le reste de l'aire d'influence s'y ajoute. Avec toutefois un jeu de « filtre » exercé par les *centralités intermédiaires des villes moyennes* grâce à certains de leurs équipements. L'atout strasbourgeois se marque alors par les attributs d'autorité et les fonctions supérieures – souvent fixateurs d'activités marchandes – comme par l'éventail des choix proposés. En comparaisons inter-métropolitaines, dans l'appréciation des écarts rencontrés, il importe de saisir comment de tels atouts sont soutenus par les fortes densités régionales (typiques de l'Alsace) et par le niveau moyen plus ou moins élevé des revenus des ménages. Signalons aussi la particularité historique d'une participation précoce de la région aux modes urbains de consommation et de vie, y compris dans les espaces à dominante rurale.
- c) La troisième composante est fournie par les *personnes venues sur la région à titre temporaire* – c'est la composante *présentielle* au sens initial donné à ce terme. Sa saisie est délicate et oscillante. Elle dépend des aménités et des patrimoines de l'aire strasbourgeoise, mais qu'il convient de ne pas dissocier des ressources et attraits d'espaces voisins. Ainsi, vient-on seulement voir la ville ? ou d'autres territoires de la région ? ou les deux à la

38 Par exemple, en 2010, les densités des cantons voisins de ceux de la ville atteignent 665 h/km² dans celui de Mundolsheim, 333 dans celui de Geispolsheim, 251 dans celui de Brumath, 204 et 231 pour ceux de Molsheim et d'Obernai, 144 dans celui de Wasselonne (cf. tableau 2-4, page 50).

fois dans un même séjour ? Cette composante démographique est aussi liée aux attractivités exercées par les « sous-systèmes moteurs » de la métropole que sont la recherche et l'université, les congrès, les rencontres ou courts séjours scientifiques, intellectuels ou professionnels, l'animation culturelle, les séjours pour soins, ou encore la tenue des sessions plénières du Parlement européen et les réunions au Conseil de l'Europe. Fluctuant, cet ensemble est modulé par la conjoncture économique, par les initiatives promotionnelles réussies, par les degrés de coordination des acteurs, et bien d'autres facteurs complexes à mettre en évidence. Les seules recensions d'emplois ou de nuitées dans le secteur hôtellerie-restauration³⁹ sont bien insuffisantes pour analyser l'ensemble de l'impact *présentiel* sur l'activité métropolitaine.

2. L'estimation des emplois « résidentiels » et de centralité dans les activités et équipements en région strasbourgeoise

Pour effectuer cette évaluation, il est impossible de se passer d'un travail d'inventaire, qu'on conclura par une totalisation approchée. En majeure partie, les références proviennent de statistiques établies pour la *zone d'emploi* de Strasbourg, ou pour la CUS selon les cas. Seul le traitement du fichier CLAP aiderait à des évaluations pour les composantes de *l'aire urbaine*.

2.1 L'importance des activités commerciales

Strasbourg, ville ancienne de négoce et pôle majeur dans sa région, est dotée d'un équipement commercial étoffé. Diverses sources permettent de représenter statistiquement la situation⁴⁰.

Un solide *commerce de gros* s'est développé à l'ère des transports modernes : collecte et redistribution, dans l'alimentaire et le non-alimentaire (cf. M. Rochefort, 1960), en liens avec des campagnes tôt ouvertes aux échanges, aux industries agro-alimentaires et consommatrices de produits manufacturés, d'une part, et avec un tissu assez dense de PME industrielles d'autre part. Quelque 1650 établissements et 23 700 postes de travail y étaient recensés en 1979 dans sa zone d'emploi, avec un rayon d'action allant au-delà du Bas-Rhin et des Vosges (15 000 emplois encore en 1986). La transformation de la distribution postérieure aux années 1970 en a réduit

39 Lesquels englobent aussi des fréquentations urbaines et régionales dans la restauration. Les nuitées cumulent des séjours de durée inégale, selon des motivations variées. On ne se hasarderait pas à tenter une estimation de cette clientèle de passage. Notons seulement que le Comité régional du tourisme a évalué, en 2012, pour le seul Bas-Rhin, à 21 500 le volume d'emploi généré, Strasbourg en fixant une part substantielle. L'agglomération offre 37% des nuitées hôtelières d'Alsace. Nous reviendrons sur ces données dans le Chapitre 4.

40 Sources : Observatoire des CCI d'Alsace (2009) : *Panoramas économiques*, « Bas-Rhin » et « Zone d'emploi de Strasbourg » ; Adeus : *Observatoire départemental d'équipement commercial* (1994) ; *Schéma de développement commercial du Bas-Rhin* (2005) et travaux associés à la révision du Scoters (2012) ; H. Nonn : chapitre spécifique de l'ouvrage du Conseil général *Le Bas-Rhin* (1998, éd. Le Verger) et publications de 1999 et 2008. Voir aussi : APR-CUS, (2006-2007) *Ateliers de prospective socio-démographique sur le territoire de la CUS* (contribution de J. Salzac).

l'ampleur. Mais la ville a un *marché-gare* (MIN) depuis 1962-1964. L'agglomération compte aussi maintenant des *sociétés logisticiennes* s'occupant de diffuser des produits, des équipements et matériels divers : mécanique, outillage, électronique, produits médicaux et de santé.

Pour le *commerce de détail*, la zone d'emploi localise actuellement 30 000 salariés (ils étaient 35 000 en 1979 comme en 1986). L'essor des *grandes surfaces* (GS), comprenant des hypermarchés, des supermarchés et des surfaces spécialisées, y a provoqué une modification des postes de travail, infléchi par le *temps partiel*, et en outre géographiquement adaptée aux gains démographiques de l'aire urbaine. N'en résultent que de faibles gains d'emploi : + 4,4% entre 2000 et 2008 selon la CCI, en retrait au regard des gains départementaux (+ 8,2%) ou alsaciens (+ 7,5%). Une autre étude – comparative – faite par Algoé (2009) sur les progrès entre 2000 et 2007 indique pour Strasbourg des progrès de seulement + 1,6%, moindres qu'à Bordeaux (+3,1), Nantes (+2,4) ou Lille (+2,6).

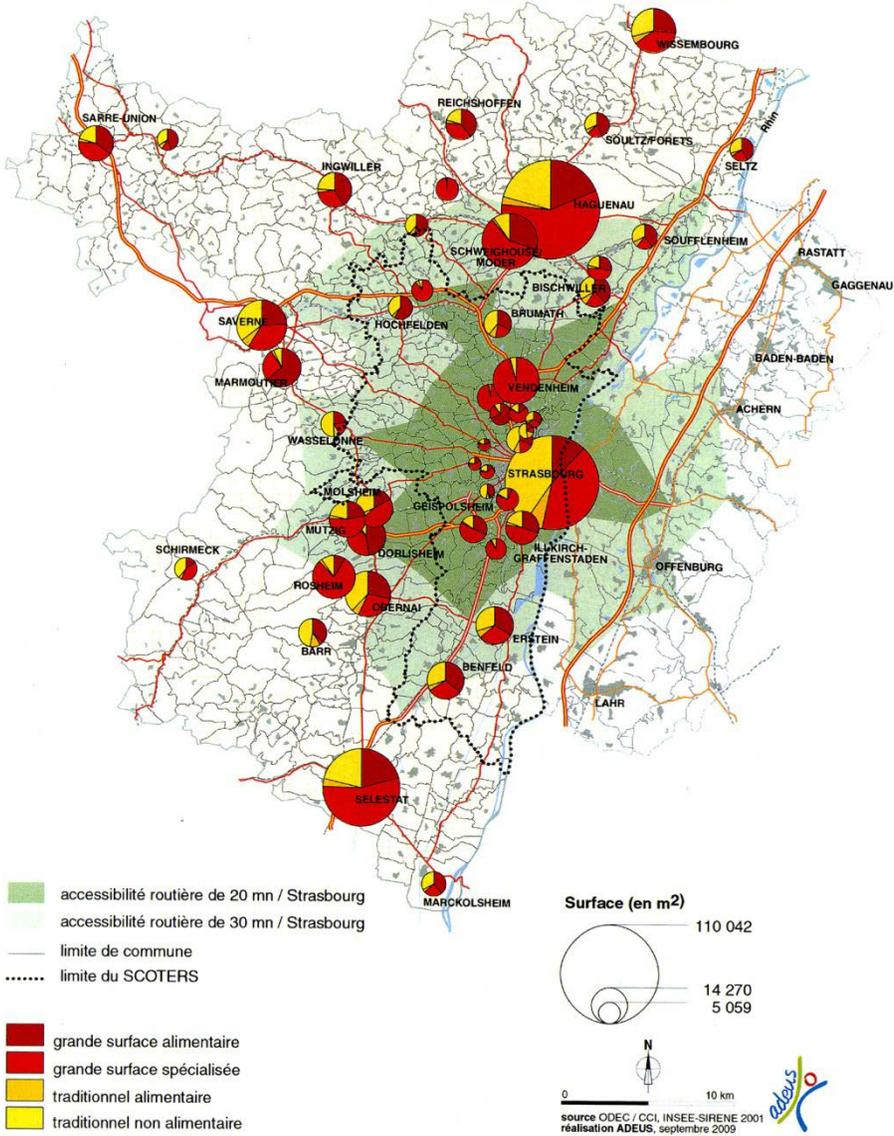
Il demeure que la zone d'emploi de Strasbourg fixe la moitié des GS, soit 55,2% des surfaces de vente correspondantes du Bas-Rhin, avec 14 hypermarchés, 168 surfaces spécialisées et 6 grands magasins. La densité commerciale en GS est de l'ordre de 1100 m² pour 1000 habitants ; la zone d'emploi cumule 57% des commerces traditionnels (3130) et services prestataires marchands à la personne (3160) du département (densité : 1108 m² par millier de personnes). Cet ensemble emploie 14 300 personnes en magasins et 12 300 autres dans les services apparentés.

La CUS seule rassemble à la rubrique « commerce » (gros, détail et réparation automobile) 32 600 emplois en 2011, en très léger recul par rapport à 2010 (- 0,6%) et équivalents aux effectifs de 2007. La CCI observe que la « ville-centre » compte à elle seule 8 500 emplois dans les commerces traditionnels et près de 8 800 dans les prestataires de proximité, quelque 4 900 étant salariés des GS et grands magasins. Les hypermarchés avec leurs galeries marchandes sont aux abords-mêmes de la ville, qui, elle, fixe les grands magasins et les boutiques (équipement de la personne, culture-loisirs en particulier), tandis que le bricolage et les jardineries ou l'ameublement sont installés en banlieue et en zones commerciales périphériques.

On constate aussi quelques « évasions » d'achat, mesurés par destinations et chiffres d'affaires. Concernant Strasbourg en 2007, celles-ci sont très limitées : 4,2% au bénéfice du Bade, et moins de 3% dans le département hors zone d'emploi. Concernant la zone d'emploi, il en va de même : 3,6% vers Allemagne et 3,4% vers le reste du Bas-Rhin. La CUS prend 81% de sa clientèle. D'un autre côté, la place commerçante de l'agglomération strasbourgeoise attire des clients badois. La modestie des évasions indique-t-elle un haut niveau de satisfaction ? Une offre bien diversifiée ? Dans le détail de la vie urbaine ou périurbaine, on verra plus loin ce qu'il convient de nuancer.

Figure 3-1 : L'offre commerciale dans le Bas-Rhin en 2009
(pôles proposant plus de 5000 m²)

Répartition de l'offre commerciale dans le SCOTERS (pôles de plus de 5000 m²)



Source : Scoters, rapport de présentation (ADEUS, 2009)

2.2 Les activités de consolidation sociale

Sous cette dénomination⁴¹ sont regroupées les activités contributrices à « l'entretien et au renouvellement des bases de la vie en collectivités » (F. Damette, 1994), tels les services aux particuliers, l'éducation et la formation, la santé, les administrations, etc. Cet auteur distingue deux niveaux : la *reproduction simple* et la *reproduction élargie*. L'école, la médecine générale, les soins de proximité ou l'action sociale locale relèvent du premier niveau, qui a priori suit les densités résidentielles et l'évolution socio-démographique. Les fonctions d'autorité, de centralité supérieure, les CHU, la formation supérieure ou la culture marquent, eux, l'essentiel du second niveau. Mais il en est qui sont à partager avec les activités dites de la base au sens de H. Hoyt comme les transports, l'enseignement supérieur et la recherche, l'intermédiation économique, sociale, etc. D'où des difficultés dans les parts à rattacher à la *base résidentielle* et de *centralité* de la métropole. Pourtant, on saisit là un ensemble d'emplois considérable et souvent sous-estimé. Insistons du moins sur quelques aspects.

Figure 3-2 : Le classement des fonctions urbaines selon la grille de P. Beckouche et F. Damette (1993)

Tableau 1
Les « sphères d'activité »

Reproduction sociale				Armée	Production				
Simple		Élargie			Services de circulation et d'intermédiation			Production des biens matériels	
Privé (commerce de détail, hôtels-cafés, services de proximité...)	Public (enseignement primaire et secondaire administration locale...)	Privé (radiodiffusion télévision, enseignement supérieur marchand...)	Public (CHU, enseignement supérieur et recherche non marchands...)		Services économiques aux entreprises, presse, commerce de gros-	Finances (assurances, banques, auxiliaires financiers)	Réseaux (transports, télécoms, distribution d'eau et d'énergie)	Agriculture, pêche, sylviculture, industries agro-alimentaires	Industrie

Tableau 2
Les fonctions identifiées

Fonctions	Contenu (exemples)
Fonctions d'autorité	Administration publique Sécurité publique Justice, contentieux Administrations centrale et locale Police, gendarmerie, pompiers Magistrats, avocats, notaires, huissiers
Développement humain	Santé, social Culture, loisirs Formation Médecins, infirmiers, éducateurs... Artistes, journalistes, spectacles... Enseignants, formateurs...
Production « abstraite »	Conception, recherche Gestion Commercial, marketing Chercheurs, études techniques, géomètres... Gestion et direction d'établissements... Achats, marketing, technico-commerciaux...
Production « concrète »	Fabrication Logistique Services pratiques banals Fabrication, contrôles, essais, production directe Magasiniers, chauffeurs, transporteurs... Coiffeurs, restauration, gardiennage...
Fonctions aval	Distribution Entretien, réparations Nettoyage, élimination Commerçants détaillants... Réparateurs, dépanneurs, jardiniers... Nettoyeurs, éboueurs...

41 Nous préférons cette expression à celle de *reproduction sociale* utilisée par P. Beckouche et F. Damette (1993,1994) : *Économie et Statistique*, Insee, n°270, 1993, « Une grille d'analyse globale de l'emploi », (37-50) ; Damette (1994) *La France en villes*.

2.3 Les services marchands aux personnes et particuliers

Cette rubrique cumule les *services aux personnes* et ceux consacrés aux activités de *loisirs, de culture et de sport*. En 2007 (chiffres Clap provisoire), ils comptaient dans l'Alsace entière près de 42 000 emplois, avec un taux de progression entre 1990 et 1999 de 30 à 34% selon les postes. Ils constituaient environ 7% des emplois régionaux, soit 1 emploi pour 34 habitants (compte tenu de la densité de population en Alsace, cela fait un bon maillage du territoire). Cependant, l'examen en région strasbourgeoise dans le zonage de l'aire urbaine (contours de 1999) signale des parts dans l'emploi local plus élevées au sein des espaces à *dominante rurale, multipolarisés* ou de *deuxième couronne* qu'au sein de l'agglomération. Cela tient à plusieurs raisons : l'afflux résidentiel en périurbanisation ou « rurbanisation » de ménages constitués avec de jeunes enfants ; les progrès du vieillissement régional (dans les soldes naturels et migratoires) ; et les modifications de mode de vie⁴² ; mais aussi au fait que la progression des autres activités économiques y est moins sensible que dans l'unité urbaine. Quand, en région, les gains récents annuels d'emplois de ces rubriques sont de +0,9%, ils ne sont que +0,2% dans l'agglomération strasbourgeoise (contre +1,9 % en deuxième couronne).

Il reste que, en 2007, le volume d'emploi voué aux services marchands aux personnes s'élève à près de 19 000 actifs (dont 12 860 dans la ville-centre, 3 450 en 1^{ère} couronne et 2 690 en 2^{ème} couronne), soit 42% du total alsacien de la rubrique⁴³.

2.4 L'éducation, la formation professionnelle et l'administration

Les *écoles, collèges et lycées*, qui sont nombreux dans l'aire urbaine ou dans la zone d'emploi (une soixantaine sur les 170 de la région) et parmi les plus importants en effectifs scolarisés, ainsi que les activités de *jeunesse et sport* totalisent entre 17 et 20 000 postes de travail sur les 32 000 que compte l'Alsace en 2007⁴⁴.

Les *administrations des instances publiques locales*, pour leur part, apportent un niveau équivalent d'emploi : au moins 17 000. Ce sont les 6 700 emplois (en 2009) de la CUS et de la Ville, et les effectifs des collectivités voisines au sein de l'aire urbaine (des communes et de 12 intercommunalités). L'Insee recensait en 2001 plus de 37 700 personnels de la fonction publique territoriale en région, dont 46% dans la zone d'emploi de Strasbourg (en défalquant les salariés des sièges du Conseil régional et du Conseil général). Police, affaires sociales et administrations du travail, en taux élevé dans l'agglomération principale, augmenteraient de quelque 2 000 salariés les effectifs cumulés dans cette rubrique.

42 Les soldes (naturels et migratoires) publiés sont des indicateurs médiocres ; surtout au regard des flux réels d'entrée ou de sortie de population intervenus, mesurés soit par période intercensitaire, soit de manière cumulée sur un laps de temps pertinent.

43 Cf. *Cahiers de l'APR*, 2011-1, tableaux pp. 59-60.

44 Sources : Clap (Insee) et Insee-Alsace : *Tableaux de l'économie alsacienne* (2009) ; il n'est pas tenu compte des effectifs du secteur privé recensé dans la rubrique « éducation/social », laquelle est estimée, selon les sources Unédic, à quelque 1 630 personnes.

La *formation professionnelle* est importante pour entretenir le rôle métropolitain, ou simplement pour conforter la vitalité de la *zone d'emploi*⁴⁵. Ainsi, le «territoire emploi-formation» strasbourgeois concerne en 2007 près de 15 000 lycéens et apprentis en formation professionnelle (dont 7 100 dans les métiers tertiaires); 4 000 places sont proposées en classes de techniciens supérieurs, et la zone compte 19,3% d'élèves en formation post-bac (moyenne régionale : 12,3%), avec 22% de jeunes issus de zones extérieures à celle de Strasbourg (le taux « extérieur » monte à 46% en STS). En formation continue, la place accueille 30% des stagiaires inscrits dans la région⁴⁶. On ne saurait cependant évaluer aisément l'importance des encadrements que suppose ce volet formation, vu la *mixité public-privé* parmi les formateurs. Du moins convient-il de ne pas méconnaître ce pan de renouvellement et d'amélioration des qualifications ou des aptitudes à l'emploi, essentiel dans la vocation d'une grande agglomération ; ni les problèmes adjacents posés en termes d'adéquation des formations au marché du travail ; ni en outre ceux qui relèvent des conditions de l'accueil des élèves venant des environs (logements, déplacements, conditions de vie). Ajoutons que ces provenances régionales hors zone strasbourgeoise sont en proportion encore plus fortes dans les études longues : 51% en classes préparatoires aux grandes Écoles, et entre 20 et 27% dans les premières années d'université.

Au total, on arrive à un ensemble de plus de 40 000 personnes employées dans cette rubrique en 2006-2007⁴⁷.

2.5 Les fonctions assurant les modalités de la centralité supérieure sur la zone d'influence

L'agglomération primatale en région « truste », comme il se doit, les directions régionales des services d'État ou encore d'Établissements publics, le Rectorat d'Académie, les sièges de la Région et du Département, ainsi que l'Agence régionale de santé et les plus importants plateaux techniques hospitaliers. De même, au moins dans les premières années d'université ou dans la majorité des formations professionnelles post-bac, les étudiants sont originaires de la zone d'influence. Comment cela se traduit-il en termes d'emplois ?

Considérons d'abord les *fonctions d'autorité*. Le siège du Conseil Régional compte environ 400 salariés ; les effectifs du Conseil général du Bas-Rhin à Strasbourg sont environ 1600 ; les Directions régionales et départementales des Ministères (Agriculture-forêts, Santé, Affaires sociales et Travail, Finances (Trésor-Impôts-Cadastre et Douanes), Équipement, Environnement, Culture, Justice et

45 La formation se fait dans le cadre des actions de formation professionnelle du Conseil régional qui en est le pilote, dans ceux des organes consulaires (commerce, métiers, agriculture) ou de la Maison de l'emploi, de la formation et de l'entreprise de Strasbourg (MEDE), ou à l'université. Les enjeux concernent l'entrée dans la vie active et, de plus en plus, la formation « tout au long de la vie ».

46 Pour autant, les réussites traduites par l'insertion professionnelle n'y sont pas les plus élevées de la région, si l'on y considère les abandons de cursus.

47 Pour compléter une vue d'activités liées aux proximités résidentielles, il y aurait lieu d'intégrer à l'évaluation : la médecine générale et les soins paramédicaux, les personnels des associations ou de l'Économie sociale et solidaire...

Rectorat, ainsi que les sièges régionaux du CNRS et de l'Inserm, de la SNCF, de la Poste, des réseaux et distributeurs de l'énergie, totalisent sur la zone d'emploi de Strasbourg 41% des effectifs des personnels d'État en région (et 42% de la masse salariale), soit environ 52 000 postes de travail (*Chiffres pour l'Alsace*, n°18, 2003, et n°33, 2006)⁴⁸. Avec la Poste, EDF-GDF, la SNCF, plus variablement répartis, on dépasse les 60 000 !

Les *fonctions hospitalières* et les *cliniques* constituent un second sous-ensemble, alliant fonction publique et réalisations privées quant aux équipements et services, ainsi que les médecins spécialistes de deux secteurs. La santé publique en Alsace fixe environ 36 000 agents hospitaliers. Strasbourg et sa « région » (établissements spécialisés d'Erstein et de Brumath y compris) comptent deux CHU. Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), qui forment le 5ème site de France, comptent 12 000 salariés dont 3 000 médecins ; ils offrent plus de 2 800 lits où sont accueillies chaque année 135 000 personnes aux urgences et réalisées 700 000 consultations. On trouve aussi 7 sites de grandes cliniques privées. Strasbourg vient de créer un grand pôle de cancérologie et un pôle remarquable de chirurgie non invasive qui attire des chercheurs de haut niveau. Il semble raisonnable d'attribuer à cet ensemble plus de 40-45% des quelque 45 000 personnes du public et du privé œuvrant en Alsace, soit près de 20 000 emplois totaux. Auxquels s'ajoutent des personnes travaillant dans les organes centraux des caisses d'assurance sociale et de santé (assurance maladie, assurance vieillesse, mutuelles), lesquelles procurent plus de 2 000 emplois. Au total, un groupe probable de 22 000 actifs.

Le *rayonnement culturel* est de saisie particulièrement difficile. Sont à considérer : d'une part, les *équipements et services* (administrations, musées, personnels permanents des équipements – musées, orchestres, théâtres, Cité de la Musique et de la Danse, Palais de la Musique et des Congrès, Zénith, Vaisseau, archives, BNUS) ; et d'autre part des *personnels plus fluctuants*, tels les étudiants de l'École des Arts décoratifs, les troupes de festivals et d'animations diverses. Il conviendrait d'y adjoindre les salariés des *entreprises* telles que Arte et France 3 Alsace ou de la presse régionale, de l'édition, des galeristes⁴⁹. Sans proposer une évaluation, gageons du moins une contribution de quelques milliers de personnes. Le rayonnement dépend d'ailleurs moins de la masse des salariés que des qualités d'accueil et de créativité.

2.6 Autres domaines entrant dans l'économie résidentielle

Dans la *bancassurance*, on sait mal faire la part de l'activité spécialement due aux services à la clientèle proche ou de la zone d'influence (résidents, artisans et PME). En 2008, il est estimé que la zone d'emploi strasbourgeoise compte 8 760 salariés dans cette rubrique, dont 6 700 dans la ville-centre. Sans doute, dans ces effectifs, le jeu des clientèles de proximité intervient-il pour plus de la moitié. De même, la

48 Si on rattache la recherche et les formations universitaires en masters et doctorats aux *activités motrices* (voir chapitre 4), le total n'est guère réduit : plus de 45 000 emplois restent liés à la centralité supérieure.

49 Cf. Kleinschmager (1997), Nonn (2008) et Muller et al (2010) ainsi que divers documents diffusés par la CUS.

restauration et les cafés ont des clientèles locales-régionales notables, à côté du tourisme et des courts séjours.

La construction et les activités immobilières donnent à voir un autre aspect soutenu par le développement résidentiel. L'Insee recense 7 150 actifs dans la rubrique « construction » pour la zone d'emploi – ce qui correspond à 38,3% du total régional de ce secteur –, et 4 200 autres dans celle de « l'immobilier », soit la moitié au moins des effectifs alsaciens de cette activité. Bien sûr, ces chiffres concernent aussi l'immobilier de bureau ou d'entreprise, mais l'habitat et les magasins y occupent une grande place. Sans beaucoup de risques, on peut avancer que la clientèle de l'aire urbaine génère là au moins quelque 10 000 emplois.

Enfin, une bonne partie des services opérationnels destinés aux entreprises, pour leurs besoins de proximité (nettoyage, entretien, gardiennage, location de véhicules, voire assistance technique courante, routage, intérim...) ou de supports professionnels, est impliquée par les assiettes productives de l'agglomération ou des zones d'activités qui lui sont proches. Des quelque 14 900 actifs concernés dans le département en 2008, la zone d'emploi en retient au moins les deux-tiers, c'est-à-dire de 9 500 à 10 000.

Ce tour d'horizon demeure incomplet : artisanat, distribution d'eau et d'énergies, informatique (en supports des vies locales ou sous-régionales) comme certaines des professions comptables et juridiques, de publicité, etc. seraient à considérer.

Malgré diverses lacunes, notre fastidieux tour d'horizon permet néanmoins d'établir une évaluation globale des postes de travail adossés ces dernières années aux activités de desserte des besoins de proximité et de fonctionnement de la centralité sur une dense zone d'influence. Notre estimation est de 180 000 personnes, soit 65-67% du total des effectifs totaux de la zone d'emploi.

2.7 Éléments de vérification

À partir du fichier CLAP-2009 de l'Insee (nomenclature en 88 postes), traité par aires urbaines telles que définies en 1999, nous avons tenté de recouper ce bilan analytique. L'opération est de portée limitée, car il faudrait travailler sur une nomenclature plus fine. Du moins, aboutit-on à des évaluations approchantes. La somme des effectifs travaillant dans les activités essentiellement « résidentielles marchandes » et dans les rubriques « administration » et « enseignement » est importante : elle dépasse 146 400 personnes, soit 47% de l'emploi total. Dans les secteurs « mixtes » où l'on totalise le commerce de gros, les transports terrestres et les télécoms ainsi que les activités financières, travaillent 58 500 autres actifs (18% des emplois totaux). Nous obtenons bien les mêmes ordres de grandeur.

Tableau 3-1 : Essai de ventilation des emplois de la CUS, de 1982 à 2008, entre activités motrices et activités résidentielles et présentes

	Emploi total	Activités motrices (base)	Soit : % emploi total	Activités résidentielles et présentes	Soit : % emploi total
1982					
total CUS	198 080	75 300	38,0	122 800	62,0
Strasbourg	145 320	48 950	33,7	96 370	66,3
CUS hors Stg	52 680	26 340	50,0	28 420	50,2
1990					
total CUS	211 550	76 940	36,4	134 600	63,6
Strasbourg	146 780	46 10	31,4	100 700	68,6
CUS hors Stg	64 760	30 850	47,6	33 920	52,4
1999					
total CUS	225 705	80 810	35,8	144 890	64,2
Strasbourg	148 940	44 640	30,0	104 290	70,0
CUS hors Stg	76 770	36 170	47,1	40 600	52,9
2008					
total CUS	247 880	80 460	32,5	167 420	67,5
Strasbourg	160 425	43 450	27,1	116 975	72,9
CUS hors Stg	87 450	37 010	42,3	50 440	58,7

Source : Services CUS (2013) : « Évolution de l'emploi dans la sphère présente et non présente » (IET/DDEA). On en a modifié les désignations, comme précisé plus haut à propos des termes de l'Observatoire des territoires (2011).

De façon comparative, au vu des chiffres de Bordeaux, Nantes et Toulouse dans le Tableau 3-2 qui suit, il ressort que les ventilations et les proportions dans l'emploi total sont assez voisines entre métropoles. C'est la preuve que la « base résidentielle de développement territorial » incluant les rôles de *centralité* constitue dans les métropoles un socle de deux-tiers des emplois. Leur caractère « non basique » au sens de H. Hoyt ne doit donc pas amener à les sous-évaluer dans les analyses des dynamiques de développement.

Tableau 3-2: Comparaison de Strasbourg avec 3 autres métropoles françaises, selon les effectifs appartenant aux « activités résidentielles », « présentes » ou « mixtes » (2009)

Activités résidentielles	N°Clap	Strasbourg	Nantes	Bordeaux	Toulouse
Réseaux de distribution	35, 36, 37, 38	4200	5300	7300	7000
Commerce détail et réparation auto	45, 47	26300	28100	38500	39200
Services emploi, paysages, sport, act. soc., assoc., aux personnes, réparations	78, 81, 93, 88, 94, 96, 95	25600	32000	37400	41500
Santé	86, 87	28700	30300	41200	42800
Administrat.	83, 84	35700	47600	54900	53100
Enseignement	85	25900	26900	38100	51600
Activités présentes	N°Clap	Strasbourg	Nantes	Bordeaux	Toulouse
Hôtell. Rest., Ag. de Voy., Culture, Bibl. Arts, Spect.	55, 56, 79, 90, 91	15200	12200	18200	20600
Activités mixtes (résidentielles et centralité)	N°Clap	Strasbourg	Nantes	Bordeaux	Toulouse
Immobilier	68	2700	3500	4900	5200
Transports	49, 51, 52	19500	23200	29100	28700
Télécoms	53, 61	1800	3900	4900	4300
Comm. de gros	46	21300	22200	20600	19200
Banque, assur.	83, 84	13200	16800	17600	14400
% dans l'emploi total		Strasbourg	Nantes	Bordeaux	Toulouse
résidentiel		28,1	30,6	30,1	27,5
présentiel		4,9	3,4	4,3	4,2
mixte		18,0	18,2	16,9	13,5
autres		49,1	50,2	48,7	51,8
Actifs totaux (2009)		310 900	352 200	430 200	492 700

Source : Insee-Clap 2009 : aires urbaines dans leurs contours de 1999

3. Rapports entre région strasbourgeoise et Ortenau

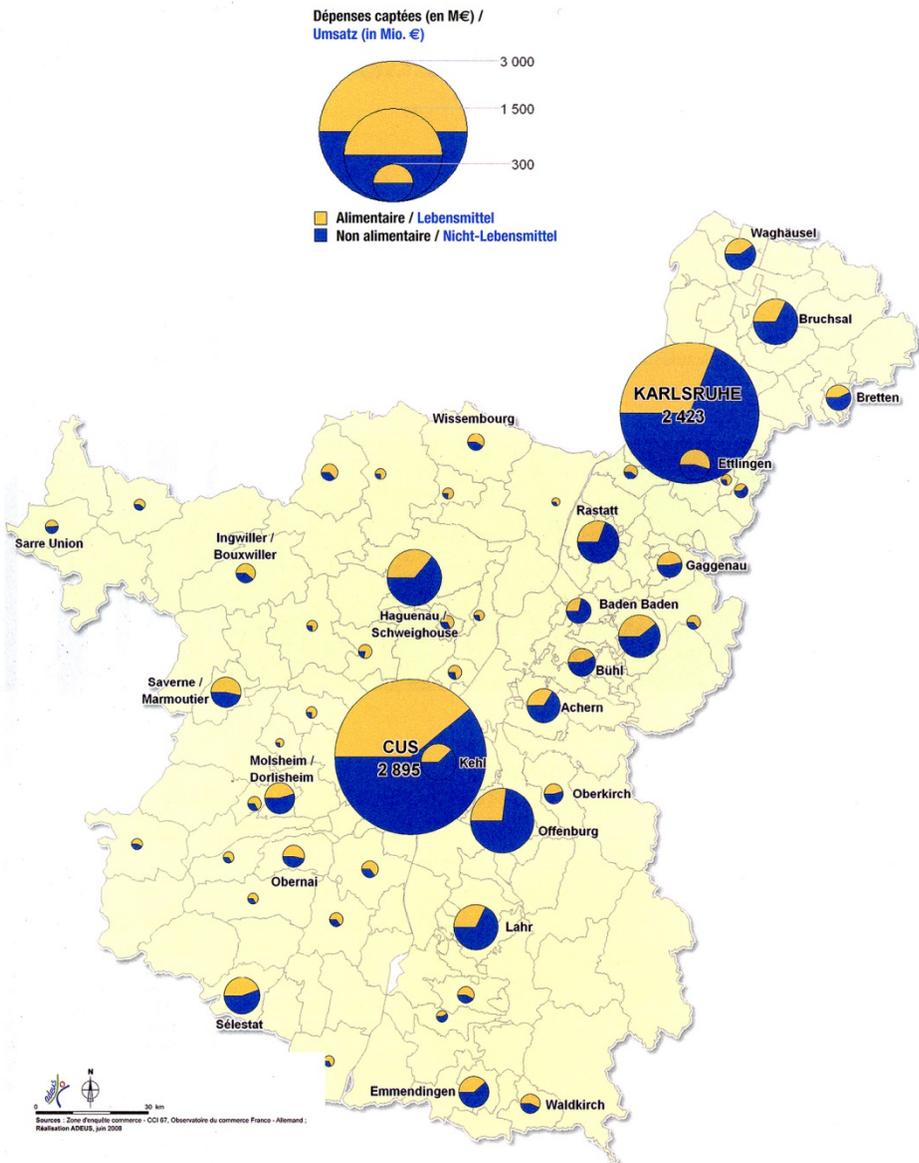
La frontière s'estompe. Strasbourg désire rayonner sur 360 degrés. Partiellement, la vie courante y intègre aujourd'hui de diverses façons les espaces badois voisins. Il faut donc également que le regard se porte sur l'autre rive du Rhin, en tenant compte de ses propres caractéristiques socio-géographiques et économiques, de la manière dont elle « pratique » la métropole proche, ainsi que de sa propre organisation en places centrales (*Zentrale Orte*), sachant que cette dimension est intégrée officiellement dans les politiques publiques d'aménagement (v. G. Marcou et al, 1994).

Le territoire à considérer est la circonscription (*Kreis*) de l'Ortenau, ou du moins ses éléments en plaine rhénane (dont Kehl) et le long du piémont, avec son chapelet de villes de part et d'autre d'Offenbourg. Il est l'associé de la CUS dans l'*Eurodistrict* depuis 2005. Ses 420 000 habitants forment une population dense, dépassant les 230 h/km², avec des entités agglomérées autour de plusieurs pôles : Kehl-Appenweier et Oberkirch au centre ; Achern et Baden-Baden, au Nord ; Offenbourg et Schwanau, au Sud. L'Ortenau détient plus de 140 000 emplois : à 57% dans le tertiaire, 40% dans l'industrie et 3% dans l'agriculture. C'est un ensemble riche en aménités (paysages, gastronomie, aires et équipement de loisirs et de détente) bien connues des Strasbourgeois, et il est habité par des sociétés culturellement et économiquement proches de celles de l'Alsace.

3.1 Dans les pratiques de proximité

L'agglomération de Kehl, forte de 35 500 habitants, a eu différents rapports historiques complexes avec Strasbourg, mais elle est actuellement de plus en plus liée à la capitale alsacienne : les municipalités des deux villes ont ensemble réalisé le *Jardin des Deux Rives* et sa célèbre passerelle construite par l'architecte Marc Mimram en 2004 ; les ports coopèrent ; un nouveau pont ferroviaire renforce la jonction entre les deux rives et bientôt le tramway strasbourgeois desservira Kehl, remplaçant les bus actuels ; le pont Pierre Pflimlin entre Eschau et Altenheim est un lien physique de jonction, ajouté en 2003 au Pont de l'Europe. Périodiquement depuis 2009 se tiennent des conseils municipaux conjoints. Si ont surgi récemment quelques points de friction (nuisances industrielles ou d'usines d'incinération, par exemple), les projets d'urbanisme actuels de chaque agglomération font l'objet de concertations, comme les *Agendas 21*, le concours d'urbanisme pour l'opération *Deux Rives*, ainsi que les SIG mesurant les usages des sols. Désormais, des dessertes cadencées du TER régional et du *S-Bahn* badois – qui entra en gare de Strasbourg dès 2003 – mettent Kehl à 12 minutes de Strasbourg, Appenweier à 24 mn, et Offenbourg à une demi-heure au rythme quotidien de 25 A/R, ce qui élargit les aires de relations (billetterie commune). À Kehl sont localisés L'*Euro-Institut* ainsi qu'un *Infobest+* un *Euro-Info-Consommateurs* cofinancés par le programme européen *Interreg*.

Figure 3-3 : Les fréquentations commerciales transfrontalières entre Bas-Rhin et Pays de Bade : les dépenses captées en 2008 (en millions d'euros)



Source : Observatoire franco-allemand du commerce « Commerce et consommation dans le Rhin supérieur », 2008

Les échanges d'ordre privé s'amplifient. Kehl, en tant que place commerciale héritée de l'effet frontalier, atteint 95 250 m² de surfaces de vente en 2009 avec l'ouverture de son City Center. C'est en tout 280 commerces qui accueillent en particulier des clients français pour le tabac, certains produits alimentaires et d'entretien, l'électroménager et l'informatique, le bricolage-jardinage, les articles de sport. Des évaluations font valoir que les clients français comptent pour 37%, les Kehlois pour 33% et les Badois des environs pour 30% ; en sens inverse, les grandes surfaces ou les boutiques de Strasbourg et environs sont fréquentées par nos voisins badois. Offenbourg, avec plus de 60 000 h, n'est qu'à 25 km de Strasbourg et propose plus de 150 000 m² de surfaces de vente⁵⁰. Les Strasbourgeois peuvent aussi fréquenter Achern (50 000 m²) et Lahr (120 000 m²), ce qui élargit la palette des achats Outre-Rhin pour les équipements de la maison, les pièces automobiles et les équipements de loisirs en particulier, alors que les Badois de ces aires urbaines, eux aussi, se rendent volontiers en agglomération strasbourgeoise, en zone centrale (boutiques, culture...) ou dans ses centres commerciaux périphériques.

Pour le travail frontalier, les relations dominantes s'effectuent de l'Alsace vers l'Allemagne ; chaque jour plus de 6 300 actifs résidant du côté français se rendent vers Kehl (environ 2500), Wilstätt (1200), Offenbourg, Lahr ou Rheinau. Dans le sens inverse, un millier à peine de Badois sont employés sur Strasbourg et environs⁵¹. Les facilités d'embauche transfrontalière sont désormais renforcées : un accord fonctionne entre la Maison de l'emploi-Pôle Emploi et l'*Arbeitsagentur Ortenau* ; une collaboration relative aux formations d'apprentis et d'artisans est activée par les Chambres des Métiers sur une vingtaine de spécialités ; une agence EURES pour l'*Oberrhein* est en place depuis 1999. L'Eurodistrict vise en outre des coopérations dans certaines formations supérieures comme : santé et thérapies ; art et activités créatives ; services numériques ; transports innovants⁵².

Divers autres domaines s'ouvrent à cette perméabilité transfrontalière. En matière de soins et de santé, des démarches cherchent à faciliter les recours croisés admis par les organes de couverture sociale (au moins en ambulatoire). Le sport, les animations sociales et les échanges culturels ouvrent un autre champ de rencontres, tout comme la gastronomie et les équipements de loisirs de part et d'autre du Rhin. Le marché immobilier est un secteur important à considérer. Avec des prix et des impôts fonciers moins élevés, une démographie plus atone aussi, le Bade moyen devient attractif : en 2007, on dénombrait 1400 français habitant Kehl ; ils sont aujourd'hui 2800 ; la Ville de Kehl est tout récemment devenue actionnaire de la Société de logements sociaux « Habitation Moderne ».

Nous voici donc amenés à revoir la vision de la « métropole des proximités », le Schéma départemental de développement commercial, les notions de bassin de loisirs comme d'accueil venant en appui à l'économie résidentielle (et présente). Les

50 En mai 2013, est annoncé le projet de réaliser une grande galerie marchande (points de vente et services) de quelque 12 000 m² de surface de vente en centre-ville : la zone de chalandise, évaluée à 270 000 habitants, tient partiellement compte de l'agglomération strasbourgeoise (DNA du 21-5-13).

51 Source : DNA, 2-11-11.

52 Cf. Hamman (2013) : *Sociologie des espaces-frontières*, PUS.

besoins d'infrastructures doivent aussi être reconsidérés, comme la rocade Est de Strasbourg, un pont supplémentaire sur le fleuve (à hauteur d'Erstein-Lahr), voire un autre dans l'agglomération transfrontalière au Nord du Port. Les actions urbanistiques sont de plus en plus à coordonner (*Deux Rives, trames verte et bleue...*) ainsi que les dispositions relatives aux risques.

3.2 Dans le registre des centralités

L'espace badois voisin est régi par la réforme administrative amorcée en 1973, qui définit les niveaux de centralité inscrits de façon assez pérenne dans le *Landesentwicklungsplan* et ses circonscriptions de planification (révision tous les 15 ans).

- En 1995, *Offenbourg* y est devenue un « centre supérieur » (*Oberzentrum*) dotée d'équipements tels que services administratifs de haut niveau, grande école, bibliothèque spécialisée, grande salle de spectacle, musées d'art, hôtels de luxe, gare ICE⁵³. Son rôle tient compte de son influence sur l'Ortenau, entre Karlsruhe et Fribourg (distantes chacune de 70 km) ; il est renforcé des partenariats transfrontaliers accrus et de la création de l'Eurodistrict à hauteur de Strasbourg. Son statut est certes lié à des préoccupations politiques au sein du Bade-Wurtemberg, de manière coordonnée avec les niveaux plus modestes de centralité, mais également, au-delà, en articulation avec grands systèmes de communications en Europe : ICE-TGV, axe autoroutier Hambourg-Francfort-Bâle. Notons en outre la vitalité de sa Foire-Exposition rénovée, intervenant au moment même où Strasbourg s'engage dans le réaménagement de la sienne.
- La centralité de *Kehl*, à un rang inférieur, nous concerne par son équipement commercial et ses opérations urbaines (gare agrandie, centre relancé par son *Zweiländertor* et son marché de bureaux, zone d'activités du Neuried) ; également par ses instances transfrontalières et son Ecole de formation des fonctionnaires territoriaux.
- Le niveau alloué à *Baden-Baden*, devenu « *Mittelzentrum mit Oberzentrumfunktion* » (56 000 h), est à considérer, en particulier pour sa place dans les activités culturelles : *Festspielhaus*, formations supérieures d'accueil, de médias audiovisuels et d'organisation de congrès (2250 places) ; en rapport avec son développement commercial ; avec son renom comme ville touristique et de cure (thermes de Caracalla, métiers de santé ; musée Burda, festivals), ainsi que comme pôle créatif d'édition et de films⁵⁴. Autant d'éléments qui devraient inciter Strasbourg à renforcer ses relations

53 Cf. Cohen, Reitel et Woessner (2004) : annexe d'un rapport sur le Scot de la région mulhousienne. Reitel et Zander (1998) « Les stratégies d'aménagement des principales municipalités d'un espace transfrontalier, le Rhin supérieur », *Hommes et Terres du Nord*, n°1, p.25-33. Reitel (1997) : *Esquisse d'une armature urbaine pour l'Alsace et le Rhin supérieur, vers un nouvel équilibre des territoires?*, rapport au CRA.

54 Source : exposé de Mme S. Lang (2006), alors maire de Baden-Baden, présenté à l'APR (voir site APR).

avec cette ville, particulièrement dans les domaines culturels et créatifs métropolitains.

- En outre, la capitale alsacienne doit tenir compte des efforts de développement commercial en centres-villes des pôles badois, sans parler de la concurrence des magasins d'usines comme ceux regroupés à Roppenheim (ce type d'opération entre d'ailleurs autant en concurrence avec les villes allemandes qu'avec Strasbourg et génère des tensions dans les relations transfrontalières).

Délaissons pour l'instant les questions des connexions de communications à grande distance et à grande vitesse – abordées aux chapitres suivants traitant des nodalités pour les échanges lointains et leurs grands réseaux, et celles concernant les ports fluviaux, car on dépasse là les composantes d'économie résidentielle et de centralité. Cependant, en termes de fixation de postes de travail, ces dimensions sont loin d'être négligeables. Il importe de les suivre de près.

4. Dynamiques actuelles, tendances et perspectives.

Le travail d'évaluation qui vient d'être présenté a un caractère quelque peu « statique », à peine modulé ici ou là par des notations d'évolution. En outre, la dispersion en rubriques spécifiques gomme la perception des évolutions territoriales plus fines, dont, à bon droit, il y a lieu de tenir compte. Il est dès lors utile d'en présenter également quelques traits, au regard de l'enjeu de la « métropole des proximités » dans ses aires les plus denses comme dans le périurbain.

Autant on peut admettre combien les dynamiques métropolitaines sont adossées à quelques sous-systèmes moteurs – à la fois spécialisés et en interactions, produisant leurs propres aires d'échange et leurs réseaux⁵⁵ –, autant il paraît judicieux de ne point négliger les autres activités relatives à la bonne qualité des cadres de vie et des conditions de satisfaction des besoins courants des populations des aires urbaines ou de leurs marges.

4.1 Évolution d'ensemble et tendances générales contemporaines

Nos sociétés sont devenues très *mobiles*. L'équipement motorisé des ménages permet de réduire les dépendances vis-à-vis des services dits de proximité. Le choix des lieux de recours est manifeste dès que le niveau de vie le permet. Si le potentiel proposé par le cœur de métropole est valorisé par les transports publics (tramway, bus et TPHS, TER ou *S-Bahn*), ce n'est pas le cas dans le périurbain où des écarts se creusent entre axes et secteurs interstitiels (ces derniers sont davantage asservis à la voiture). Cependant, selon les aires métropolitaines, les densités sous-régionales de peuplement avec leurs semis de bourgs ou villes, comme les maillages fournis par les réseaux de circulation modulent l'ampleur de ces écarts ainsi que les

55 L'efficacité, la compétitivité et l'attractivité des sous-systèmes moteurs se répercute sur la vitalité des autres domaines de l'activité urbaine, via les mutations des structures démographiques et sociales, l'habitat, les modes de consommation, etc.

distances concrètes aux diverses centralités. Les mobilités, dès lors, varient selon les caractères géographiques des différentes entités : les métropoles « en grappes » de style rhénan font apparaître ici leur spécificité.

Partout se développe, en outre, une organisation de vie *individualiste* atomisant les comportements, avec des conséquences sur la fréquentation des lieux de commerce et autres services. Aussi, les « données héritées » de pratique et de rapports tissés en proximité perdent de leur prégnance. Des variations sont en conséquence perceptibles entre quartiers des agglomérations ou entre « secteurs spatiaux » du champ périurbain.

Le *modèle spatial de métropolisation* le plus courant – par étalement – induit, dans les dépenses des ménages, un accroissement des budgets à consacrer aux déplacements et aux coûts de l'habitat (acquisition, crédit, construction), répercutés sur les autres postes de consommation finale. Aussi, on en vient à formaliser des déplacements *en boucles* liant trajets pour les besoins quotidiens (école, crèche, achats de nécessité) et itinéraires vers le lycée, les pôles de soins, les hypermarchés ou les surfaces spécialisées comme de loisir. *Nous pratiquons ainsi une vie courante largement multipolarisée*. Et l'aménagement de l'économie résidentielle se doit d'en tenir compte.

Dans le registre de *l'organisation économique et territoriale liée aux centralités* on observe de nombreuses mutations structurelles : le libre-service dans le commerce ; la concurrence des grands groupes aux structures locales dans la construction ou l'immobilier ; la réorganisation administrative locale et des services déconcentrés de l'État, etc. Autant d'éléments qui avantagent, en général, les agglomérations – déjà détentrices de marchés potentiels concentrés – au détriment d'installations dans les couronnes. Cependant, c'est vers ces dernières que se déplacent les TPE soucieuses de rester près de leur clientèle tout en étant intéressées par des opportunités d'accueil (qu'il s'agisse de transferts, reprises ou créations)⁵⁶. Dans ces mouvements, la préoccupation de suivre les changements résidentiels est manifeste.

On peut enfin rappeler les *progressives modifications d'ordre démographique* : le vieillissement des populations, la multiplication des *familles bi-actives* (deux sources de revenus), la diminution du nombre d'enfants, l'accroissement des « accidents de la vie » – familiale, professionnelle –, qui viennent jouer sur les marchés du logement, sur les pouvoirs d'achat, ou sur les besoins. Ces paramètres démographiques font évoluer les attentes dans des domaines comme l'aide à la personne, la santé, l'éducation-formation, les loisirs, les nouvelles technologies numériques, l'économie sociale et solidaire, etc., et interpellent les collectivités sur divers registres : techniques (voirie et espaces publics, réseaux d'eau, d'énergie, de transport...), qualitatifs (cadre de vie et de l'environnement), et spécifiques selon les âges, les ressources ou les CSP.

56 Les Notes de l'Adeus, 85 et 86 (2012), et des notes internes de la Direction du Développement économique et de l'attractivité de la CUS en ont fait l'analyse récente pour la Ville et la CUS, qui mettent à jour notre présentation antérieure (Nonn, 2008 et APR/CUS Ateliers de prospective, op.cit.).

Les missions actuelles de l'urbanisme sont de guider ces diverses transformations, en proposant des trames ou tissus structurants à même de corriger les évolutions non maîtrisées ou les actions mal coordonnées entre acteurs. Cela nécessite de dépasser les cadres spécifiquement urbains pour englober l'ensemble des lieux sur lesquels se recomposent les territoires qui les jouxtent.

4.2 Ajustements en cours sur l'aire urbaine strasbourgeoise et ses abords

a. Dans l'agglomération

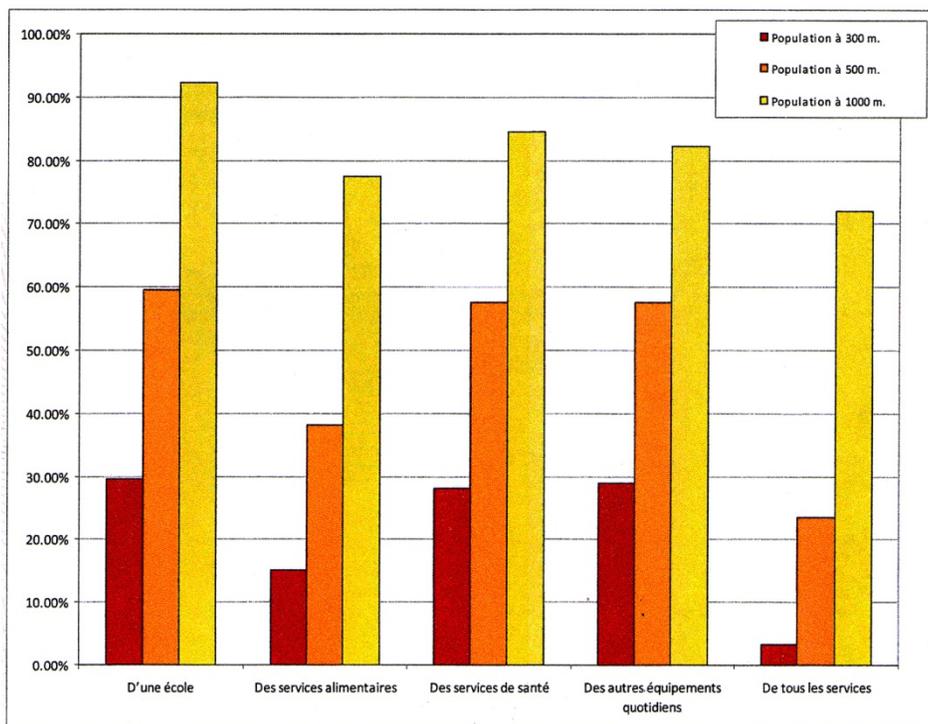
La partie dense de l'agglomération, malgré la pression exercée par le marché des bureaux et par les emprises des équipements de centralité, reste fortement peuplée : 96 000 habitants pour *Strasbourg intra-muros*, avec encore un gain de population totale 1999-2006 de + 0,48% par an, et 276 400 en « ville-centre ». Environ 1000 personnes de plus par an sont ajoutées dans l'espace communal de la Ville (+ 5520 entre les deux recensements dans la partie intra-muros et + 2660 dans les faubourgs). La première couronne des banlieues de 1999 et les 8 autres communes de la CUS ont gagné, elles, 56 000 h. Entre 1999 et 2009, il s'est construit sur l'ensemble de la CUS en moyenne 1800 logements – un rythme insuffisant mais en reprise ces dernières années. Ce dynamisme est modeste, ne plaçant Strasbourg qu'au 9^{ème} rang des métropoles françaises. Il résulte d'un solde naturel positif de 0,7% par an (la Ville et la CUS ont des taux proches), alors que le solde migratoire est devenu négatif : - 0,2% par an.

En fait, les mouvements migratoires réels (calculés sur le nombre de sortants et d'entrants) sont bien plus amples que ne le révèlent les soldes. La ville et la première couronne perdent beaucoup de ménages constitués avec enfants. Aux âges de 25-39 ans en 2007, 7 960 personnes sont parties et avec eux 1 410 enfants de 5-14 ans, quand les « entrants » n'ont été que 3 780 et 820 aux mêmes âges. Sur la Ville, entre 2002 et 2007, 56 795 personnes sont arrivées contre 59 965 partants. Entre ces mêmes dates, parmi les 15-24 ans, il y a 4 000 arrivants et 230 partants, les écarts étant réduits au-delà de 65 ans⁵⁷. De sorte que les flux liés au cycle de vie ou aux changements professionnels modifient plus fortement par *turnover* les supports de l'économie résidentielle que ne le montrent les soldes. Jouent également les supports des activités économiques locales ainsi que les conditions spécifiques du *parc d'habitat* : taux de logements antérieurs à 1949 ; taille réduite de beaucoup de logements ; sous-occupation (parc privé ou social) ; prix de l'immobilier et volume limité d'opérations nouvelles, etc. La stabilité qui prévaut dans le logement social concerne, elle, environ 20% d'habitants résidant dans les *zones urbaines sensibles*, soit 83 000 habitants.

Heureusement, en agglomération, l'économie résidentielle est aidée par de bonnes accessibilités : l'Adeus (Notes, 2011) a évalué que près de 270 000 personnes disposent à moins de 500 m de chez elles de commerces et services ou équipements quotidiens ; le chiffre s'élève à 340 – 395 000 personnes pour une distance de 1 km ; 110 000 ont même la proximité de « tous les services ».

57 Cf. Ville-CUS, *Diagnostics territoriaux*, Compas-Tis, 2011.

Figure 3-4 : Les populations résidentes de la CUS bien desservies en commerces et services de proximité (2009)



Source : Adeus et PLU communautaire (Ateliers, 2011)

À la forte hétérogénéité du peuplement en zone centrale correspond la variabilité des ressources des ménages qui y résident. Les contrastes s'accroissent : ici *gentrification*, ou développement de quartiers aisés ; là lieux de *requalification* urbaine ; ailleurs *cités* du logement social ; ailleurs encore nouvelles opérations de ZAC, d'entrées de ville ou d'*écoquartiers* ; avec des glissements des uns aux autres en fonction des cycles de vie et des représentations mentales. Il y a par ailleurs l'impact des fréquentations soit des *résidents-navetteurs* du bassin d'emploi, soit des personnes issues de la zone d'influence (fréquentant certains commerces ou services spécifiques), sollicités la qualité des équipements de centralité ou d'intermédiation ; soit encore liées aux visites de clients *présentiels*. Là, l'atout patrimonial comme les bonnes dessertes à distance avantagent le cœur métropolitain par rapport aux communes de première couronne, sauf là où ont trouvé place des « équipements centraux ».

La tendance récente est de mieux structurer les centralités de base en commerces et services, en constituant des plates-formes dédiées à certains domaines ou à certains âges : mairies de quartier à guichets multiples, centres socio-culturels, plates-formes de soins (médical et paramédical) complétant les centres médico-sociaux, lieux d'activités péri-scolaires, pôles (ou Maisons) pour la petite

enfance, les adolescents, ou les aînés. Souvent, ces initiatives appellent des coordinations ou des initiatives partagées du public, de l'associatif et du privé.

b. Dans le périurbain (en deuxième couronne de l'aire urbaine)

Là, les spécificités d'économie résidentielle dépendent des modifications récentes des peuplements, des infléchissements des modes de vie locale, des marchés locaux de l'emploi, voire des éléments d'aménités permettant l'appoint (modeste) de flux présentsiels.

En matière de peuplement, la dynamique périurbaine a modifié les trames antérieures aux années 1960. Rappelons qu'en 1968, tous les cantons voisins de l'agglomération strasbourgeoise détenaient des densités supérieures à 70-100 h/km² et disposaient de longue date de pôles locaux de centralité de base (bourgs et petites villes) comme d'activités locales propres, tout en ayant d'étroites fréquentations du noyau urbain majeur. La périurbanisation s'y est répandue d'abord en *doigts de gant* (axes de communications) avant de se propager en ondes successives (interstices et marges) modulées par les gradients de distance et par les initiatives d'acteurs divers comme les collectivités et les promoteurs⁵⁸. Globalement, sur les 162 communes hors agglomération de l'aire urbaine dans sa définition de 1999, les densités dépassent maintenant les 150 h/km² (atteignant parfois plus de 500 h/km²), soit plus du double des densités trouvées dans les communes multipolarisées ou rurales externes.

Le *taux de croissance naturel* y est largement contributeur des gains en population, par l'effet conjugué des installations de jeunes ménages (nombreux « accédants » à la propriété) et de l'allongement de l'espérance de vie, comme en témoigne la multiplication des lotissements et des soldes naturels de + 0,20 – +0,45% par an entre 1999 et 2006. Le *solde migratoire positif* y est également un élément constant depuis les années 1970 : encore maintenant, il est compris entre + 0,20 et +0,45% par an dans les cantons de Geispolsheim, de Wasselonne, de Hochfelden ou de Brumath, et de + 1,1 à +1,2% dans ceux de Truchtersheim, de Benfeld ou de Barr, alors que désormais, plus près de la grande ville, ces soldes sont devenus très faibles voire nuls. Notons que ces soldes positifs sont déjà en ralentissement dans les périphéries les moins externes.

L'aire urbaine moins la CUS (contours 1999) connaît donc un accroissement du nombre de ménages : + 0,9% par an, soit 9000 personnes entre 1999 et 2005. Le total atteint (63 500 ménages) se compose de ménages en moyenne de 2,6 personnes alors que ceux de la CUS sont à 2,1. Le périurbain enregistre l'édification de quelque 1500 logements nouveaux entre 1999 et 2005. Beaucoup de ces ménages sont *bi-actifs* et résident en propriété (77%). Les personnes vivant seules et les « plus de 60 ans » augmentent en nombre, mais les « ménages constitués avec enfants » prédominent. Les travaux de révision du Scoters (121 communes hors CUS) fournissent des précisions (non reprises ici) sur les mutations démographiques, sociales, de la construction de logements, etc., tout en indiquant l'importance des ancrages antérieurs des pôles de commerces et de services. Les propositions de

58 Cf. Cahiers de l'APR, 2011-1.

meilleure organisation de l'économie résidentielle tiennent compte de ce que modifient « à la marge » la localisation des gares TER et leurs abords. On note la mise en œuvre, par le Scoters, d'un *schéma de développement commercial*. L'un des points faibles soulignés dans les documents concerne le secteur Ouest du périurbain, lequel manque encore de noyaux de cristallisation.

Par-delà l'aire du Scoters, les dispositions relèvent d'autres Scots (rapprochés en InterScots) et des intercommunalités associées pour certaines d'entre elles dans des « projets de territoires » et des « contrats de territoire » portés par le Conseil général. Sans entrer dans le détail, il convient de noter l'ampleur des évolutions récentes et actuelles qui s'y manifestent. Ainsi, le Scot du *Piémont des Vosges* a enregistré entre 1990 et 2010 la construction de 8 145 logements (autant qu'entre 1976 et 1990), pour moitié réalisés sur ses principaux pôles et 20% sur des polarités secondaires. Dans la *Bande rhénane Nord*, 7 000 résidences nouvelles ont été édifiées entre 1976 et 2002, et 1810 de plus depuis (beaucoup autour de gros bourgs, mais pas seulement). La périurbanisation strasbourgeoise influence le développement de parcs résidentiels dans les Scots de Haguenau (rythme supérieur à 850 logements par an), de Sélestat (435/an depuis 1990, + 2600 entre 2002 et 2007), voire de Saverne (+ 7 300 depuis 1990) ou du *Val de Bruche* (+ 7 000 entre 2002 et 2007).

Ces proliférations ont deux traductions : un renforcement des pôles de centralité locale pré-existants – ce qui consolide une structuration d'économie résidentielle –, mais aussi davantage de distribution diffuse jusqu'ici médiocrement maîtrisée.

Il y a donc nécessité de renforcer la *démarche « InterScots »* dans cette problématique, en incluant :

- les effets répartitifs des revenus – issus des salaires produits majoritairement dans la zone d'emploi de Strasbourg – par rapport aux charges de structuration de la vie locale ;
- la question de la répartition du logement social⁵⁹ ;
- la question des armatures de transport, d'équipements ou de centralité (intermédiaire ou locale) dont les compositions sont influencées par la centralité majeure de la métropole régionale.

On ne saurait éluder par ailleurs le ré-examen des traits contemporains de la *hiérarchie urbaine régionale*. On s'aperçoit que la strate des « villes moyennes » doit recomposer ses rôles d'intermédiation : leurs axes de centralités se consolident désormais davantage sur des fonctions de formation initiale ou professionnelle (lycées, CFA..), de santé, d'animation culturelle et territoriale, alors qu'elles subissent la concurrence (liée largement à la périurbanisation) des *polarités*

59 Les Scots environnant le Scoters n'en ont réalisé qu'assez peu : en 2010, ils sont 1200 dans le Piémont des Vosges, 625 dans la Bande rhénane Nord, 2460 sur celui de Sélestat, 3750 dans le Scot de Haguenau et moins de 1250 dans celui de Saverne, soit moins qu'en Val de Bruche = 1790. Si la CUS marque bien sa volonté d'œuvrer dans ce segment d'habitat, à défaut d'une meilleure répartition en aire urbaine, cela revient à grever ses finances et ses moyens (fiscalité) sans compensation aux dépens des familles aisées implantées dans le périurbain.

inférieures pour maints commerces ou services ou zones d'activités – à la faveur de prix fonciers plus aisément accessibles⁶⁰. Par ailleurs, le lancement récent du projet stratégique de *Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse* permis par la Loi du 16-12-2010 (relative aux collectivités territoriales) s'invite dans tout débat concernant les centralités régionales. En effet, en dehors de vouloir affirmer la place des deux plus grandes agglomérations d'Alsace à l'international et à l'euro-régional, se marque le souci de revitaliser leurs centralités supérieures par des complémentarités et des spécialisations de services, comme en s'appuyant sur les améliorations régulées et les multimodalités de déplacements sous-régionaux.

Terminons par une ultime considération générale à propos de la *périurbanisation* : chacune des catégories de ménages y a ses propres besoins en proximité, exprimées dans les consommations marchandes, les recours aux services payants de proximité (crèches, gardes d'enfants, soins) ou dans ses attentes auprès des collectivités. Cependant, une autre hétérogénéité provient des inégalités d'accès aux transports publics, des traits spatialisés de répartition des revenus des ménages (effets de sécession sociale, ou des contraintes budgétaires de déplacements en voiture comme de coûts liés à l'immobilier⁶¹). Par ailleurs, les ressources propres des collectivités (fiscalité locale y compris) ou leur dynamisme au service des habitants doivent être pris en considération.

Les mutations socio-démographiques ne sont pas les seuls changements à considérer. Il faut aussi prendre en compte l'appoint des *économies locales* entrant dans la vitalité de l'économie résidentielle des territoires qui jouxtent la partie la plus directement métropolitaine. L'existence et la solidité d'un marché local de l'emploi rajoute au fait résidentiel des bases complémentaires : ici, l'agriculture (*ackerlands*, vignobles) ; là, des activités industrielles – avec constitution de bassins de main d'œuvre dès avant la périurbanisation – ; parfois, réalisation de zones d'activités (municipales, intercommunales, départementales) en espaces de deuxième couronne d'aire urbaine ; et, selon les lieux, une insertion dans la géographie des loisirs urbains ou du tourisme régional. De telles activités engendrent environ 62 000 emplois, distincts de ceux qui desservent leurs quelque 200 000 habitants, même si elles se trouvent concurrencées par « l'appel métropolitain ». Il reste que la présence des emplois fondés sur l'économie locale aide à la vitalité des bourgs et villes, au même titre que les recours aux centralités de base par les résidents. Ils induisent aussi une part des services opérationnels aux entreprises et participent à la résilience des territoires. Autre exemple (lié au phénomène de périurbanisation) : la multiplication dans le Bas-Rhin de zones d'activités économiques (ZAE) bien desservies, départementales ou intercommunales, qui captent maintenant au moins un tiers des emplois du département. Il serait intéressant d'y apprécier les parts qui relèvent soit des activités motrices de la métropolisation, soit des économies locales, soit encore des activités résidentielles de voisinage.

60 Cf. Nonn (2013), article à paraître in *Cahiers de démographie locales* 2012 consacré aux « villes moyennes ».

61 15 à 30% des ménages sont en précarité financière (coûts de l'habitat, des déplacements, ou des deux cumulés) selon les *Notes de l'Adeus*, 2011 : cartes et commentaires.

5. Les économies résidentielles et de centralité relèvent-elles d'un « système d'emploi » spécifique ?

Les activités calées sur la centralité actuelle ou sur l'économie résidentielle (voire présenteielle) expriment des forces *endogènes* de développement. Endogènes parce que prolongeant directement les activités qui ont permis d'asseoir la vie urbaine et la centralité de la capitale régionale, ou parce qu'accompagnant la croissance démographique et économique fixée par la grande agglomération aux 19-20^{èmes} siècles. Mais de nos jours, ces forces sont fréquemment mixtes : secteur financier, transport et logistique, services opérationnels aux entreprises, etc., pénétrés par des structures allogènes. Toutes présentent un ancrage territorial solidaire, mais leur développement est-il seulement « suiviste » ou « d'accompagnement » du dynamisme local, ou s'engage-t-il dans les nécessaires fonctions d'accueil si importantes pour la qualité de l'attractivité métropolitaine ?

On peut au moins caractériser quelques aspects spécifiques d'emploi. En regardant les différentes rubriques des activités étudiées on constate que les proportions des *cadres* sont bien plus faibles que dans les activités liées à la connaissance et/ou à l'international. On observe en outre une position plus modeste de Strasbourg que dans d'autres métropoles, comme le montre le Tableau 3-3 ci-dessous autour de quelques rubriques, en comparaison avec Lyon et Nantes.

Tableau 3-3 : Le taux d'encadrement dans les activités « résidentielles » et de « centralité » à Strasbourg, Lyon et Nantes : pourcentages en 2009

	Strasbourg	Lyon	Nantes
Commerce de gros	19,8	22,6	19,1
Commerce de détail	8,5	10,4	8,8
Immobilier	11,9	15,7	15,5
Administration	19,4	18,0	8,1
Activités domestiques	11,4	18,0	16,9
Restauration	4,6	5,7	4,3
Industries agricoles et alim.	10,3	11,2	11,1
Chimie	24,2	31,2	24,6
Pharmacie	23,1	22,1	28,5
Équipement électrique	20,1	22,8	26,3
Agences de voyage	13,4	15,5	10,9

Source : Insee-Clap (2009)

Par ailleurs, les activités de centralité, comme celles dites résidentielles comportent un taux élevé d'*emploi féminin* – commerce, services domestiques, administration, enseignement, santé –, avec selon les cas une part notable de postes à *temps partiel ou précaires* dans les volets marchands où les exigences de qualification ne sont pas toujours affirmées. Il apparaît nécessaire d'œuvrer à y soutenir les formations et les apports de compétences dans plusieurs de ces familles d'emplois, tels que les soins, les services à la petite enfance ou au 3^{ème} âge, ou encore l'aide sociale.

Les structures d'entreprises sont par ailleurs composées de *juxtaposition de formes traditionnelles et de formes modernes* (commerce, immobilier, restauration..). Cela est fréquent aussi dans les activités « de la base » sans doute, mais probablement pas en même proportion. Plus globalement, ce qui est marquant, c'est le fait qu'elles n'ont plus de forte croissance en nombres d'emplois rapportés aux évolutions de peuplement : les années récentes, marquées par les difficultés économiques, y précarisent le maintien ou la consolidation des postes de travail existant en dépendance directe du pouvoir d'achat.

Enfin, des glissements s'opèrent dans les critères de la centralité : ceux qui se renforcent ou s'étoffent sont liés à la santé, à la formation, à la culture et aux loisirs. L'administration, elle, est stabilisée ou en contraction d'effectifs ; d'autres domaines sont mis en concurrence avec les villes moyennes qui consolident leur rôle de relais ou d'intermédiation. Bref, les composantes de dynamiques, pour essentielles qu'elles soient, connaissent des transformations appelant à une attention renouvelée et attentive.

Conclusion

De tous ces développements, *que conclure ?*

- *L'économie résidentielle* prise au sens large est en soi un champ bien développé, qu'on ne perçoit guère dans les propos tenus sur la métropolisation, alors qu'elle y assure la *double fonction* de répondre aux besoins des personnes résidant en ville ou dans ses périphéries, voire dans les territoires appartenant à sa zone d'influence directe, d'une part, et de contribuer à la qualité de vie des personnes venant de plus loin, attirées par les assises *motrices* métropolitaines d'autre part.
- Au plan de *l'emploi*, elle fixe quasiment les deux-tiers des postes de travail, dans la zone d'emploi strasbourgeoise (tout en dépendant, pour sa prospérité, des dynamiques motrices). Les points de centralité supérieure qu'ont suscités les aires urbaines majeures, en revanche, sont essentiels pour le bon fonctionnement des *sous-systèmes moteurs*. Il y a clairement une influence réciproque des activités motrices et résidentielles. Ces *interdépendances fonctionnelles* induisent des remodelages de rapports entre dynamiques endogènes et exogènes, entre formes « traditionnelles » et « nouvelles » d'organisation.
- Un des aspects les plus problématiques touche à *la géographie et à l'aménagement* des activités concernées. La centralité supérieure, qui

« sert » à l'ensemble de l'aire urbaine, est-elle à assurer et à financer par la seule agglomération centrale ? Les autres composantes, dans le domaine marchand, ne doivent-elles pas être astreintes à y accepter un peu d'ordre spatial ou d'orientation par l'urbanisme ? Les dispositifs publics, soucieux d'efficacité, ne doivent-ils pas être établis selon des rationalités mieux coordonnées et débattues ? Bref, compte tenu des charges, coûts et attentes qualitatives, comment faciliter des équilibres contributifs dans le déploiement de cette « métropole des proximités » que l'on souhaite durable, respectueuse des *cohérences fonctionnelles et territoriales*, comme des *cohésions sociales*, et des *mixités* ?

Chapitre 4

Les activités motrices du système métropolitain

Dans ce chapitre nous abordons la métropole par ses activités à rayonnement externe, celles qui dépassent le simple effet des forces d'attraction exercées sur une zone d'influence régionale. Pour apprécier les capacités strasbourgeoises en la matière, il est nécessaire de porter une attention particulière aux *activités motrices* détenues. Ces activités permettent à Strasbourg de s'inscrire dans des réseaux plus amples : français, européens, internationaux. Ici le fonctionnement et le développement métropolitains reposent sur la captation de richesses économiques à l'extérieur. On peut parler de fonctions « exportatrices » de la métropole. Nous employons la terminologie de l'*exportation* dans un sens général, pas forcément international, mais dans le contexte actuel de l'économie mondialisée où il est fréquent que les ventes à l'extérieur du système métropolitain régional correspondent à des activités d'ampleur internationale. Ces activités font vivre directement ou indirectement tout le territoire influencé par la métropole⁶². Elles dépendent d'un tout autre contexte que celui des fonctions régionales examinées au chapitre précédent, car dans le domaine très concurrentiel des activités « de la base » tout dépend des spécialisations où la métropole peut faire valoir des avantages comparatifs notables, un niveau d'excellence universellement reconnu, la participation à des réseaux globaux, etc.

Dans cette analyse, il faut tenir compte de certaines spécificités :

- la situation géographique, qui place Strasbourg dans une région polycentrique complexe tant en Alsace que dans le Rhin supérieur, lui conférant à la fois un caractère frontalier, rhénan, et de « porte » vers l'Europe centrale ;
- les conditions historiques, qui ont marqué plusieurs moments de son développement : constitution des grands équipements, soutiens et dotations ; phases comportant soit des avancées, soit des replis ;
- les implications des acteurs de sa *métropolité*, qui juxtaposent des forces endogènes et/ou exogènes.

Le terme de « système métropolitain », dans le titre du chapitre, n'est pas employé au hasard, car il s'agit aussi d'examiner si les diverses activités motrices font davantage que de s'accoler, d'additionner leurs forces ou leurs stratégies. Dans

62 On s'appuie ici sur *la théorie de la base* en économie géographique, qui pose qu'une ou quelques activités de rayonnement global peuvent tirer la dynamique de tout un système territorial. C'est le cas de certaines spécialités industrielles, d'activités bien positionnées dans les marchés globaux, de marques réputées, etc. Nonn (1998) en a esquissé pour 1996 un tableau qui trouve dans ce chapitre une forme d'actualisation.

un véritable système elles devraient s'épauler et multiplier leurs interfaces (synergies) et leurs forces respectives pour construire un développement compétitif et « durable » (aux divers sens du terme : dans une continuité temporelle, mais aussi soutenable socialement et écologiquement).

Les développements seront successivement consacrés aux activités marchandes, au sous-système académique (enseignement supérieur et recherche), aux instances européennes et au tourisme. Ce sont les principaux moteurs externes que nous pérons dans le système métropolitain strasbourgeois.

1. La dynamique des activités marchandes « exportatrices »

Nous allons passer en revue dans cette partie l'histoire industrielle de Strasbourg, la situation contemporaine, et déboucher sur des réflexions sectorielles, allant de la finance et des services supérieurs aux entreprises à la logistique et aux services publics qui viennent en appui aux activités secondaires motrices.

1.1 La constitution de l'appareil industriel strasbourgeois : son historique en plusieurs strates.

Le premier moment d'essor industriel de Strasbourg (1840-1871) est postérieur à celui de Mulhouse, le grand foyer de l'industrialisation dans le sud de la région. Il est en fait contemporain de la concentration urbaine permise par la mise en place des moyens de circulation modernes (canaux, rail et routes) et des concentrations financières et commerciales régionales (à un moment où les aménagements de rectification du Rhin internationalisé lui faisaient perdre un rôle éminent au profit de Mannheim). Cette phase a surtout été marquée par un essor de diverses entreprises desservant un large marché de consommation ou d'équipement des ménages, particulièrement dans les secteurs de la confection, de la mode, des tanneries, des imprimeries, drogueries, production de produits alimentaires et meunerie, bois et construction⁶³. Ces usines étaient rarement de grande envergure⁶⁴.

Le deuxième moment (1871-1918) s'inscrit dans une Alsace annexée au Reich. Il est aussi caractérisé par des liaisons fortes entre firmes et banques régionales. C'est l'époque de la constitution du port rhénan strasbourgeois, dans la foulée de la régularisation du fleuve qui a autorisé à compter de 1895-1898 la remontée partielle de chalands jusqu'à Strasbourg. S'y ajoute la création dans l'agglomération de sociétés allemandes : de grands établissements dans les domaines de la tannerie, la forge, la mécanique, la papeterie et les produits charbonniers⁶⁵. Il faut rappeler que

63 On se réfère ici aux documents suivants : Livet et al (1982) ; Kleinschmager (1982) ; Nonn (1982, 1999 et 2008) ; Hau (1987) ; Insee-Alsace (1990, 2000 et 2005) ; Nonn (1998), Nonn et Héraud (1995).

64 Signalons quand même l'essor des grandes brasseries, des *Tanneries Herrenschmidt*, de l'usine de *Graffenstaden* (machines et locomotives) allée à la SACM mulhousienne dès 1872.

65 La tannerie *Adler-Oppenheimer* deviendra les *Tanneries de Lingolsheim* passant plus tard sous le contrôle de *Costil* ; la firme *Wolf-Netter-Jacobi* origine des *Forges de Strasbourg* ; la *Neue Papiermanufactur*, ancêtre des *Papeteries de la Robertsau* ; les Ateliers de réparation-entretien des

parallèlement beaucoup de capitaux locaux, suivant l'émigration d'Alsaciens, ont été s'investir en Lorraine ou en divers lieux de France. Les industries agro-alimentaires s'étoffent alors, plus diversifiées et visant des marchés allemands. Signalons également la Manufacture des Tabacs, le traitement et la distribution des *Koloniale Waren* reçues au Port. Avec l'usine des automobiles Mathis, en 1904, s'amorce la zone industrielle de la Plaine des Bouchers, planifiée en 1912. L'extension du Port rhénan (que la Ville engage à grands coûts) date de ce moment ; naissent successivement : un « Port aux pétroles » (1883), les « bassins du Commerce » et « de l'Industrie » (1901), l'équipement ferroviaire des emprises portuaires, le négoce ou le traitement des charbons et des aciers⁶⁶. Il faut noter que parallèlement le port de Kehl est constitué.

Le mouvement économique est soutenu par l'implication des banques régionales – et partiellement « rhénanes » – et porté par des intérêts allemands ou suisses⁶⁷. L'horizon des échanges est alors non seulement celui de la clientèle « rhénane » (au sens large c'est-à-dire englobant la Sarre, le Palatinat, le Pays de Bade et la Suisse du Nord-Ouest), mais également plus généralement le négoce et la redistribution. Il en restera la vocation ré-exportatrice de Strasbourg – et plus généralement de l'Alsace – qui s'observe dans les statistiques jusqu'à nos jours.

La période 1920-1934 est plus douloureuse. Il faut en effet modifier les réseaux d'affaires, rentrer dans le système financier national, accepter des départs de sièges sociaux, et voir les industries stratégiques du pays s'écarter d'une localisation par trop frontalière (la France va soutenir d'autres métropoles). Pourtant le port « municipal » s'est accru d'un Avant-port en 1921 ; et le « Port Autonome » qui lui succède en 1924 va réaliser un nouveau Port aux pétroles Nord, les bassins « Vauban » et de la « Citadelle » ainsi qu'un Avant-port Sud. L'État aide alors à la constitution d'une flotte batelière et se soucie un temps d'une politique française sur le Rhin. Cependant le réarmement allemand, dès 1934, fit entrer l'économie alsacienne en récession par carence d'investissements. C'est la période dite du « *glacis* ». Les activités « exportatrices » fléchissent et se renouvellent peu, malgré quelques cas notables : Comessa, Olida, Baco et Téléc, sous impulsion exogène. Ajoutons que ce n'est qu'en 1935 que s'ouvre l'aéroport d'Entzheim. Strasbourg reste par ailleurs à presque 6h de Paris par le train.

Après 1945, une phase plus porteuse relance l'économie. L'Alsace entière en bénéficie, profitant de la proximité des marchés d'une Europe qui se construit en Communauté économique. Toute la région devient une aire d'investissements « externes » : en provenance du reste de la France aussi bien que de l'Allemagne pour des raisons réciproques. Toute l'Alsace est ainsi revitalisée (branches nouvelles

Chemins de fer d'Alsace-Lorraine créés à Bischheim ; les usines *Stinnes* et *Thyssen* traitant le charbon. Ces firmes seront reprises en 1920 après séquestre.

66 Lucius (1928) ; Kempf (1952).

67 Banque d'Alsace-Lorraine (1871), Banque de Strasbourg, « Sogéнал » (années 1880) ; Assurances, telles « Rhin et Moselle », « Alsatia » (1881) ; firmes allemandes ou suisses de banque, crédit et assurances. Quoique d'envergure souvent modestes, les entreprises industrielles soutenues sont sises en divers lieux alsaciens et non seulement strasbourgeois ; elles ont alors souvent leur siège social en région. Cf. Klein (1931) ; Claustre (1979).

ou réorganisées, technologiquement modernisées) et non prioritairement sa capitale, à la différence d'autres régions⁶⁸. Bien sûr, Strasbourg, compte tenu de sa taille et de ses équipements supérieurs, partage cette relance entre des implantations sur son propre bassin d'emploi (Lilly, General Motors, Alcatel, raffineries...) et d'autres localisations bas-rhinoises de firmes tournées vers l'international⁶⁹. Strasbourg fixe l'essentiel du « tertiaire supérieur » destiné aux entreprises (conseil-assistance, ingénierie, publicité, recrutement ou formation supérieure). Il reste que cette économie contemporaine a pris un caractère plus polycentrique – comme dans tout le Rhin supérieur – que d'en d'autres régions françaises, et que bien des gains ont été acquis dans une certaine « dépendance » vis à vis d'acteurs exogènes.

1.2 L'état des lieux contemporain de l'industrie strasbourgeoise

Si certaines métropoles ont l'avantage de fixer de grandes entreprises qui tirent l'activité de tout un tissu industriel et de services (comme Toulouse avec l'aéronautique), l'histoire économique strasbourgeoise et alsacienne n'a pas apporté de tels atouts. Ce qui compose le tissu manufacturier actuel n'est cependant pas négligeable, encore que relativement fragile.

Nombre de sociétés du tissu ancien ont disparu, pendant que d'autres étaient absorbées ou intégrées dans des groupes plus complexes (ce stade aboutissant parfois à des fermetures comme ce fut le cas avec des brasseries). Plusieurs ont survécu en se modernisant technologiquement ou en recherchant d'autres marchés ; parfois le renouvellement est passé par de nouveaux liens inter-entreprises, et/ou des localisations nouvelles. Les mutations sectorielles ont modifié l'éventail d'activités, en élaguant parmi les plus classiques mais aussi en s'enrichissant en secteurs de pointe. Au total on compte encore quelque 35 000 salariés industriels dans la zone d'emploi (22 500 sur la CUS). Les foyers d'activité sont encore proportionnellement élevés en agglomération, par comparaison aux distributions résidentielles en aire urbaine (voire au-delà, par les navettes). Ce phénomène accentue l'écart entre la géographie des productions et des emplois et celle des rémunérations (salaires, retraites) à la manière décrite par Davezies (2010).

Parmi les *disparitions*, quelques exemples : rien n'est resté des automobiles Mathis après 1939 ; la SCAR, qui fut constructeur naval au port depuis 1937 et qui avait occupé jusqu'à 550 personnes, a fermé ses portes en 1987 ; les Tanneries de France, qui eurent jusqu'à 900 salariés, après une phase d'absorption par Costil (1972), ont fermé en 2005 ; les deux raffineries implantées au Nord de Strasbourg (1963) ont cessé leurs activités (la dernière, Shell-Petroplus en 2010), sans avoir eu le prolongement pétrochimique escompté ; la confection (Vestra), les jouets Joustra, plusieurs imprimeries (Québecor, Istra), la Manufacture des Tabacs, les Chocolats Schaal ou les cafés Hag. Des implantations d'après-guerre ont aussi fermé :

68 Kleinschmager, Martin (1981).

69 On songe aux firmes des agglomérations de Haguenau, de Molsheim-Obernai, de Saverne ou de Sélestat : Mars, Usocom, Ina-roulements, Siemens ; Millipore, Messier, Hager-électro ; Osram, Sarel ; Socomec et Salm.

Orangina, Danone, Unisabi, Saplast, Bourgeois, ou encore Clark-équipements, qui pourtant avait à Strasbourg son siège européen.

Parmi les *firmes passées sous contrôle extérieur* de grands groupes, figurent les brasseries⁷⁰ ; de même, les chocolats Suchard dépendent depuis 1992 du groupe suisse Kraft-Foods; Strafor appartient désormais à Steelcase International (l'unité de production de Koenigshoffen, avec 370 salariés, a été fermée en 2005, mais Steelcase conserve à Strasbourg son siège « Europe »); les Laminoirs de Strasbourg, entrés dans Sollac-Pompey puis Arcelor, sont depuis 2005 dans la société italo-suisse Duferco. La Cellulose de Strasbourg, devenue « Stracel » en 1988, dépendait jusqu'à aujourd'hui du finlandais UPM-Kymmene : son usine étant actuellement condamnée, le sort de ses 250 salariés dépend d'un repreneur, « Blue Paper », composé d'une société belge (VPK-Packaging) associée à l'allemand Kingele-Papierwerke ; Alcatel-CIT, passé sous la coupe d'Alcatel-Lucent, subit actuellement les tribulations et réorganisations du groupe⁷¹...

Diverses autres entreprises se sont *maintenues en s'adaptant* : les Ateliers ferroviaires de Bischheim, relancés par les TGV ; la société Soprema, maintenant internationale, très en pointe dans les produits d'étanchéité et maintenant dans le solaire ; beaucoup d'entreprises agro-alimentaires se débrouillent bien, fortes de l'image et de la Qualité Alsace : foies gras, conserveries, pâtes, levures.

Plusieurs anciennes firmes ont dû leur maintien à *des reprises ou intégrations*. Citons par exemple les fours Pain (1929), sous la houlette de l'allemand Gaggenau ; les Papeteries de la Robertsau sous celle de Lana-Hahnemühle ; Clestra-Hausermann dans le groupe Windhurst en 2008 ; les machines-outils de précision du Huron au sein d'un groupe indien en 2007 et celles de Flender dans le groupe Siemens ; comme encore Costimex (maïserie) dans celui de Soufflet, Les Grands Moulins de Strasbourg aidés par une holding internationale en 2009, ou Caddie (chariots) par la société Perceva. Dans quelques cas (Caddie, Steelcase, Alcatel...), on a observé des modifications de localisation au sein du bassin d'emploi, lors de réorganisations, au bénéfice de sites périphériques : Hoerd, Drusenheim, Marlenheim et le piémont vosgien.

Des relais, dans certains cas, ont été apportés par plusieurs investisseurs étrangers importants implantés dans les années 1960. Leurs situations varient : si les 1600 emplois de Lilly-France (pharmacie) sont stables, les 1050 emplois en 2011 de General Motors (pièces automobiles) ont été sur la sellette durant ces deux dernières années ; et Polysar (entreprise canadienne avant d'être achetée par Bayer), devenue Lanxess (2005), a dû se restructurer et se repositionner dans ses

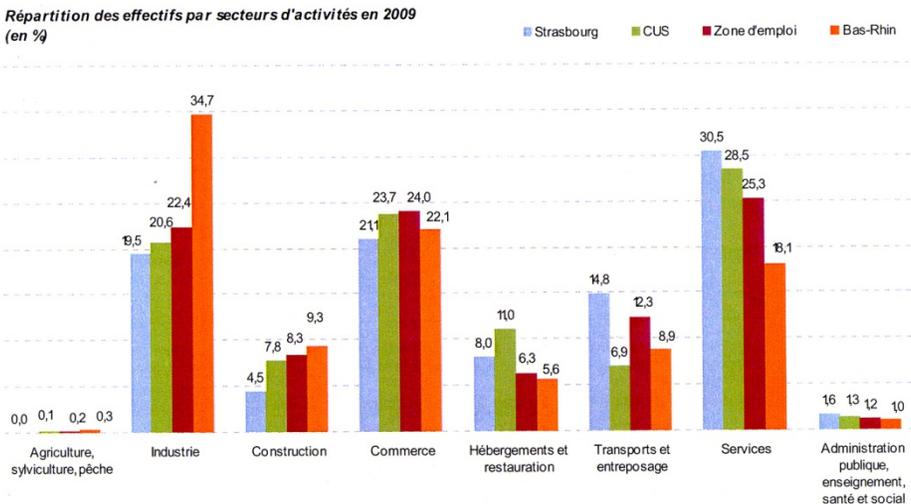
70 Le néerlandais Heineken a repris Adelshoffen (ensuite fermée) et Fischer en réduisant les effectifs ; Kronenbourg passa sous le contrôle de BSN en 1970, puis de Scottish & Newcastle en 2000, et se trouve maintenant détenue par le danois Carlsberg (2008) ; les services marketing ont quitté Strasbourg pour Paris en 2007 et le siège vient d'y être transféré ; la fabrication est concentrée sur le site K2 d'Obernai.

71 Cette société (Alcatel Business Systems), qui employait 700 salariés en 2004, a été démembrée par la holding Alcatel-Lucent ; une part des effectifs a intégré Asteel-Electronique créée en 1999, une autre a rejoint la firme Oristano (suisse) ; il restait 615 salariés en 2012 (dont 80% de cadres et ingénieurs) dont le sort reste en suspens.

fabrications (caoutchouc synthétique, nanoparticules) pour conserver quelque 310 salariés et renforcer sa R&D.

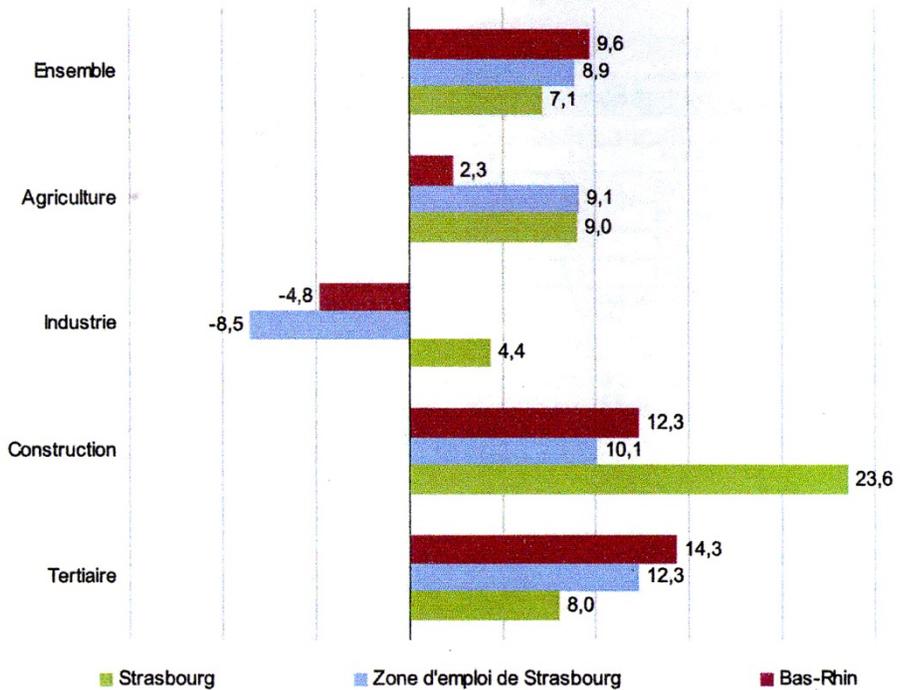
Heureusement, *des branches dynamiques modernes se confortent, voire émergent*. La pharmacie, par-delà Lilly à Fegersheim, est présente à Drusenheim (Dow), Erstein (Pharmaster), à Illkirch (Dolisos-Boiron) et s'élargit en s'ouvrant aux biotechnologies et aux laboratoires alliant recherche et production : Transgène, Quintiles, Octopharma, MP-Biomedical, Prestwick. À Molsheim depuis quelques décennies, Millipore est une grande entreprise (désormais au sein du groupe Merck-international) réalisant aussi des produits pharmaceutiques. Durant un moment (2000-2003) fut escomptée l'implantation – inaboutie – du siège européen d'Aventis (alliance de Hoechst et de Rhône-Poulenc). En quelques décennies les statistiques industrielles nationales témoignent de l'émergence d'une spécialisation de l'Alsace dans ce secteur de pointe qu'est la pharmacie. Cette évolution s'est passée très progressivement et de manière non anticipée. Il faut souligner que cela correspond à une spécialisation majeure de l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'équipement industriel de pointe et d'instrumentation, dans le domaine de l'électronique et de l'informatique, de la création de logiciels, etc. La CUS et la zone d'emploi s'adjugent actuellement 43% des établissements alsaciens spécialisés dans l'économie numérique et le tiers de ceux relevant de l'économie verte⁷² et des énergies nouvelles.

Figure 4-1 : La répartition des emplois par grands groupes d'activités dans la zone d'emploi de Strasbourg en 2009, et les évolutions des effectifs entre 1999-2006



72 Adeus (2011 et 2012). On peut aussi se référer au texte et aux cartes de R. Woessner, in Cahiers de l'APR, n°4, 2012 (p.55-65)

Evolution de l'emploi par secteur entre 1999 et 2006 (en %)



[Sources : Insee - RP1999 et RP2006, exploitations complémentaires lieu de travail]

Source : Observatoire des CCI d'Alsace : Zone d'emploi de Strasbourg, Panorama économique, 2009

On peut tirer de ces évolutions *trois constats généraux* :

- Une érosion des emplois industriels, accompagné d'un repositionnement en termes de qualifications.
- Une internationalisation des marchés : les horizons régionaux et rhénans ont désormais moins de poids que par le passé ; la plupart des branches représentées en région strasbourgeoise se trouvent dans des champs de forte concurrence nationale et internationale ; de ce fait, ces activités métropolitaines apparaissent fragiles dans le long terme.
- La porosité entre « fabrication » et « services » (en interne ou externalisés) s'amplifie, avec en outre une « dépendance » extérieure croissante dans les fonctions de décision, de R&D et de stratégie commerciale.

Le Tableau 4-1 suivant montre clairement la baisse globale des effectifs industriels sur la zone d'emploi. On observe l'effondrement de secteurs traditionnels comme le textile mais aussi de l'électricité-électronique. Le secteur automobile résiste mais cette industrie à très forte concurrence mondiale est

toujours potentiellement menacée⁷³. Le secteur traditionnel de l'agro-alimentaire reste porteur et le secteur nouveau de la pharmacie arrive à créer notablement des emplois sur une décennie.

Tableau 4-1 : L'emploi industriel dans la zone d'emploi de Strasbourg en 2000 et 2009

Activités industrielles	2000	2009	évolution (indice 100 en 2000)
Agro-alimentaire	7860	8140	104
Textile-cuir	1020	420	41
Chimie	2830	1735	61
Électricité-électronique	5140	2050	40
Pharmacie	2130	2550	120
Papier-imprimerie	2610	2000	77
Automobile	3490	3550	102
Métallurgie-transformation des métaux	1865	1760	94

Source : INSEE

Le poids de la « dépendance » de centres décisionnels extérieurs, qui concerne au moins 39% des emplois de la zone, explique la *faiblesse de la recherche privée* proprement dite, malgré la progression absolue des postes de R&D.

Dans les années 1970-1980, la capitale alsacienne a plutôt mis en avant le projet de « faire surtout de Strasbourg un centre tertiaire de haut niveau » (Kleinschmager, 1982, p. 70), sans vraiment s'engager dans le renouvellement industriel. Il n'y a eu que de rares débats sur ce point de vue dans la presse à l'époque, suscités par les professeurs François Bilger et François-Georges Dreyfus, puis presque plus rien à la fin des années 1990. De nos jours, en Alsace comme partout en France, la question de la désindustrialisation inquiète les responsables, et suscite d'autant plus de réflexions dans notre région que la situation est très différente très près d'ici, de l'autre côté du Rhin.

1.3 Les perspectives d'un développement plus équilibré des activités motrices de la métropole

Comme toute grande ville, Strasbourg doit en particulier viser à constituer une masse critique métropolitaine en *services supérieurs marchands aux entreprises*. Les instances de promotion économique font valoir l'amélioration de l'accessibilité en transports rapides (les aéroports du Rhin supérieur, les TGV connectés aux ICE), les potentialités de la logistique régionale, la situation sur l'axe mondial de l'internet

73 Dans les équipementiers, le sort de Delphi (pièces et pompes hydrauliques, 390 salariés en 2005, 140 début 2011) est en suspens, en quête de repreneur. La société Johnson-Controls (600 actifs en 2005) a vécu, et Mecaplast (environ 200 salariés) subit un plan social; la venue en 1996 de Core (USA-Suisse) à Duttlenheim ne concerne aujourd'hui que 130 personnes.

très haut débit Paris-Francfort⁷⁴, l'excellence universitaire et de la recherche publique, les offres de formation aux professions qualifiées, la participation urbaine aux « pôles de compétitivité » labellisés et à de nouveaux clusters⁷⁵. La publicité n'hésite pas non plus à insister sur la qualité de vie alsacienne. Cependant, l'attractivité dépend aussi de manière cruciale de l'initiative privée.

Les services spécialisés aux entreprises (KIBS/SFIC)⁷⁶ font partie des éléments de l'environnement des entreprises qui sont les plus prisés. Ces acteurs indispensables des « écosystèmes » innovants constituent une des raisons fondamentales pour lesquelles, de nos jours, les entreprises viennent ou restent sur des territoires métropolitains qui par ailleurs sont bien peu compétitifs en matière de coûts : salaires élevés, foncier très cher, contraintes environnementales, effets de congestion, etc. Un développement métropolitain réussi aboutit finalement à une structure relativement équilibrée entre des activités publiques de centralité, des grandes entreprises de service, des petites entreprises spécialisées de services et même des entreprises industrielles qui trouvent avantage à ne pas s'installer trop loin des grandes villes offrant la gamme complète des infrastructures physiques et cognitives utiles.

On ne dispose pas encore de beaucoup d'information statistique régionalisée à un niveau fin sur les SFIC, mais des travaux récents (Schnabl, Zenker, 2013) sur des échantillons montrent que ces services sont en Alsace moins intensifs en R&D qu'au Pays de Bade. Ils ont en revanche un fort ancrage territorial. Le rapport ORRI (2009, p.61) arrivait déjà à cette conclusion : alors que l'Alsace présente une plus grande proportion de services que le Bade-Wurtemberg, la proportion de SFIC est plus faible. La problématique générale de la France est que le secteur est très concentré dans la région capitale (et concentré tout court : des entreprises souvent assez grandes), laissant peu de place aux autres métropoles. Chalaye et Massard (2012, p.105) calculent la position européenne des régions françaises sur un certain nombre d'indicateurs, dont le pourcentage d'emplois dans les *services intensifs en savoir* ; il apparaît qu'en 2007 l'Alsace n'est que la 86^{ème} région. Même en comparaison nationale la situation de l'Alsace n'est pas très favorable : alors qu'elle se classe dans les 6 régions françaises ayant une valeur d'indicateur supérieur à la

74 Moins connu du grand public que d'autres grands équipements, la fibre numérique qui passe par Strasbourg est une des principales autoroutes numériques mondiales. Des entreprises spécialisées, comme l'hébergeur de données français OVH qui est le troisième mondial en nombre de serveurs, commencent à s'installer au port du Rhin pour bénéficier de la localisation physique proche de la fibre, mais également sur un territoire transfrontalier (OVH considère aussi la perspective de s'installer simultanément à Kehl).

75 En termes d'équipements physiques, la CUS propose des *parcs* et des *technoparcs*, ainsi que des zones d'activités équipées, des pépinières, etc. (de même que le Conseil général, avec des zones « départementales » ou PDA prioritaires) pour asseoir ses démarches d'accueil. Quatre grandes zones spécialisées sont mises en avant : la zone portuaire ; la zone commerciale Nord ; le Parc d'innovation d'Illkirch (P21) et l'E.E.E de Schiltigheim. Il reste à développer le secteur d'Eschau, celui d'Entzheim-Holtzheim, la « porte Ouest » de l'agglomération et Fegersheim-Lipsheim.

76 Les *Services à Forte Intensité de Connaissance* (SFIC), plus connus dans la littérature spécialisée sous leur dénomination anglaise *Knowledge-Intensive Business Services* (KIBS) sont étudiés depuis les années 1990, suite aux travaux pionniers de Ian Miles, pour leur contribution décisive à la compétitivité et à la créativité des firmes et des territoires. Voir Muller, Zenker (2001).

moyenne européenne en publications scientifiques (articles) et techniques (brevets), elle est nettement en-dessous sur cet indicateur de SFIC. Il reste donc du chemin à parcourir avant que la région soit dotée d'un niveau de services en phase avec de grandes spécialisations industrielles innovantes – et encore plus avant que de tels services constituent en soi une activité motrice « exportatrice », ce qui est le cas dans des régions capitales comme l'Île de France.

Une manière de caractériser (assez provisoirement) Strasbourg sur l'ensemble de ces thématiques (emplois de direction, à la fois publics et privés, présence de services spécialisés, etc.) consiste à mesurer la densité de cadres et de chefs d'entreprises. Nous réservons à un prochain chapitre (6) l'analyse comparative sur une dizaine de métropoles françaises, mais le Tableau 4-2 ci-dessous permet déjà de situer Strasbourg sur le champ évoqué en comparant l'indicateur d'encadrement pour 7 domaines industriels, trois métropoles de référence ayant été choisies : Nantes (qui est comparable à Strasbourg à beaucoup de points de vue et qui, ici, présente à peu près le même nombre de cadres d'industrie), Lille (qui est aussi une métropole frontalière) et Lyon (qui peut être considérée comme un modèle vers lequel tendre, malgré la différence de taille).

Tableau 4-2 : Pourcentages de cadres et chefs d'entreprises (de plus de 10 salariés) : une comparaison pour quatre métropoles françaises sur quelques rubriques

	Strasbourg	Lyon	Lille	Nantes
Agro-alimentaire	10,2	11,2	12,4	11,1
Chimie	24,2	31,2	21,3	24,6
Pharmacie	23,1	32,4	25,5	28,5
Caoutchouc-plastiques	19,1	22,3	21,0	19,0
Équipement électrique	20,1	22,8	18,6	26,3
Automobile	17,7	29,6	30,5	17,8
Machines	24,2	26,3	25,1	26,2

Source : Insee – Moyenne 2007-2009 – Aires urbaines : contours de 1999

On peut constater que la densité de l'encadrement est, à Strasbourg, presque toujours inférieure aux métropoles choisies pour cette comparaison rapide. Cette observation, certes très globale, ne laisse pas une impression positive de Strasbourg sur sa capacité, dans le domaine industriel, à jouer un rôle de métropole dominante sur la scène nationale.

Il reste d'autres aspects essentiels à considérer dans ce tour d'horizon des activités motrices, en particulier les relations de sous-traitance. Certaines entreprises participent comme *donneuses d'ordres* aux réseaux de sous-traitance en Alsace – et par là sous-tendent également des économies territoriales locales. Aux structures communales et intercommunales d'implantation, elles apportent des ressources fiscales utiles ; mais on a vu que la faiblesse en sièges sociaux présents dans l'aire urbaine affaiblit cet appoint. Bien sûr, les firmes présentes distribuent des salaires sur l'ensemble de l'aire urbaine strabourgeoise, ainsi qu'au-delà d'elle aux travailleurs navetteurs venant d'autres zones d'emploi ; et elles induisent des

activités logistiques, de transport ou de « gros interindustriel » ou de distribution spécialisée de produits⁷⁷. Elles sont clientes (et de plus en plus semble-t-il) des services supérieurs marchands, eux-mêmes « acteurs moteurs » du développement métropolitain comme nous venons de le voir.

1.4 L'évolution des services marchands, reflétant de l'histoire des spécialisations métropolitaines supérieures

Encore peu présents au moment des travaux sur les « métropoles d'équilibre », sinon dans le registre financier régional, les services supérieurs marchands ont été stimulés à Strasbourg par la construction de la Communauté économique européenne et par le Marché unique, comme par l'internationalisation plus large des échanges et des circuits financiers. Si l'on totalise les activités de la finance, des métiers de conseil et d'assistance, de l'export et de la logistique-distribution, le niveau actuel atteint par Strasbourg est supérieur à 35 000 emplois : 10 750 actifs dans le secteur financier, 10 000 dans les sociétés de service spécialisées qui regroupent plus ou moins les SFIC (informatique, conseil, assistance et expertise : juridique, technique, études de marché et de publicité, ingénierie, contrôle, et recrutement)⁷⁸. Le tableau doit être complété par la logistique et les transports marchands, les sociétés de distribution, ainsi qu'une partie des télécoms. Nous allons successivement examiner trois secteurs d'activité importants et significatifs dans leur évolution pour l'agglomération strasbourgeoise : ceux relatifs à la place financière, ceux qui approchent le concept de SFIC et ceux qui renvoient à la vocation de transports et de logistique.

- *La place financière strasbourgeoise* figurait dans les années 1970 parmi les meilleures de province ; mais on sait les processus de concentration opérés par les organes franciliens, et le jeu de l'internationalisation financière, comme la progression de l'insertion des établissements dans des firmes extérieures – notamment étrangères. Les banques régionales alsaciennes ont été intégrées dans le giron des appareils nationaux majeurs (certes, elles ont contribué à en renforcer les réseaux en direction des espaces rhénans, mais en y perdant de l'autonomie). Des banques d'affaires et des sociétés financières, d'assurance ou de crédit de diverses nationalités se sont installées à partir des années 1980, mais « les filiales de groupes industriels ou leurs établissements ont des trésoreries centralisées hors de la région et recourent plus largement que les firmes françaises à des emprunts ou avances émanant de leur groupe, voire à des banques de pays d'origine »⁷⁹.

77 Matériel scientifique de chimie-microbiologie et consommables pour des laboratoires et entreprises par Fisher-Bioblock ou de produits médicaux et de santé par Herbalife ou Ventana-Medical-System ; textiles par Columbia-Sportwear ; équipements et matériels par Würth (Erstein), Sermès, Leissner, Bossard, Brammer-France ; matériels d'ordinateurs ou électroniques par Esi-France, Mag-System, Ricoh.

78 En 2002, 11 à 30% de ces services étaient sous contrôle francilien, et entre 17 et 48% étaient des entreprises non alsaciennes. Cf. Insee-Alsace (2003).

79 Citation extraite des *Cahiers régionaux* (Banque de France, 1996). On dénombre 16 sièges de sociétés bancaires et une vingtaine d'établissements ou organismes financiers, ainsi qu'une douzaine de directions de compagnies d'assurance et de courtage de plusieurs nationalités.

Strasbourg ne présente pas non plus une spécialisation significative en finance-risque. On peut conclure que ces activités, tout en constituant un appui non négligeable, ne forment pas à elles seules une « base motrice » forte du développement métropolitain.

- *Les services supérieurs marchands destinés aux entreprises* ont pris plus d'épaisseur dans ces 30 dernières années. En sus de leur rôle en tant que fonctions majeures entrant dans la centralité régionale, ils participent de l'économie internationalisée adossée à la connaissance, à l'information, aux NTIC et à l'innovation. En 1979, s'est monté un « World Trade Center » ; en 1988, la zone d'emploi détenait 85% des effectifs régionaux de la branche « études économiques, marketing et études de marché », comme 73% des agences de publicité, 66% des cabinets d'étude-organisation, et plus de 44% des experts-comptables et des conseils juridiques (selon Martin, 1993)⁸⁰. En 2003, la seule ville-centre fixait entre 33 et 56% des emplois de ces divers services spécialisés parmi les 25 000 présents dans le département.

Derniers repères : la zone d'emploi de Strasbourg fixe, en 2008, 35 000 actifs des « activités scientifiques et techniques, administratives et de soutien » : cela représente 47% des effectifs alsaciens (70 000) ainsi répertoriés⁸¹. L'aire urbaine strasbourgeoise dans ses limites de 1999 présente des taux d'encadrement dans le conseil et assistance assez voisins d'autres métropoles (de l'ordre de 47 à 64% selon les rubriques) ; elle localise ainsi environ 7 650 cadres et chefs d'entreprise, à comparer aux 8 560 recensés à Nantes ou aux 10 860 de Bordeaux, métropoles ayant des aires urbaines de taille voisine en population. La CUS entend, dans ce contexte et avec son accessibilité améliorée par les TGV, mieux se positionner dans l'accueil des activités tertiaires, par une relance du marché des bureaux et par la constitution d'un « quartier d'affaires international » (Wacken).

- *Les conditions d'accessibilité et la logistique* modulent les dynamiques relatives aux services supérieurs destinés aux entreprises, au même titre qu'au maintien des activités industrielles. Que propose Strasbourg à cet égard ? L'accessibilité au plan des transports rapides de voyageurs à grande distance a été longtemps déficiente, préjudiciable aux déplacements d'affaires et de contacts économiques, mais la situation s'est récemment améliorée. De nouveaux réseaux sont apparus (le numérique) et la ville est plutôt bien placée à cet égard. Quant aux infrastructures et activités de transport et de logistique, qui ont toujours été un atout de cette métropole rhénane, des évolutions positives sont clairement visibles.
 - a) *L'aéroport d'Entzheim*, qui obtient en 1980 le statut d'aéroport ouvert permettant les escales de lignes étrangères, a d'abord été freiné dans son expansion par le partage des infrastructures avec une base

80 Voir aussi Insee-Alsace (2003).

81 On peut citer quelques noms d'entreprises : Cap Gemini, Altran-Est, Ernst&Young, Reymann, Eurostratégies, Omnium Technique, Interlogiciel, France-Consult (Nonn , 2008, p.136).

aérienne militaire jusqu'en 1994. Son trafic international vers les capitales et grandes villes européennes, pour sa majeure partie, a dépendu des aides allouées au titre « d'obligation de service public » à compter des années 1980 pour la desserte des instances européennes présentes à Strasbourg, et ce, sous la concurrence des grands « hubs » de Francfort, Zurich, et bien sûr Paris (sans compter la proximité à 80 km de l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse et plus récemment la montée en puissance de l'Airpark de Baden). Les lignes transversales « domestiques » dans l'espace national ne se sont étoffées que tardivement, les liaisons avec Francfort, Berlin et Munich étant dépendantes de la Lufthansa (1998) et les lignes avec Milan, Rome, Londres ou Copenhague soumises à de multiples aléas. D'où une 8ème position seulement en 1995 dans les aéroports français (1 790 000 voyageurs, contre 4 450 000 pour Lyon). Le fret aérien a également peiné à « décoller » : 6000 t en 1995, environ 20 000 t depuis 2008. Il faut rappeler ici « l'affaire DHL » de 1997 qui marqua les réticences strasbourgeoises aux trafics marchands nocturnes. Ajoutons le caractère tardif de la desserte cadencée TER avec le centre-ville, comme les retards à la constitution d'une gare nouvelle à Entzheim ; mais heureusement ces handicaps sont levés. La situation actuelle est en train de s'améliorer quelque peu, avec en particulier l'ouverture de lignes *low cost* et une clarification de la posture stratégique d'Air France. La nouvelle direction de l'Aéroport semble insuffler un air nouveau, comme si une page d'histoire se tournait⁸². Il reste cependant de grands enjeux à affronter pour le long terme comme la collaboration souhaitable des aéroports dans l'ensemble du Rhin Supérieur et l'amélioration coordonnée des dessertes terrestres.

- b) *Les liaisons ferroviaires* entre grandes agglomérations furent elles aussi longtemps « médiocres » (en temps de parcours) : 4 heures pour Paris et plus de 5 h pour Lyon et Lille ; 3 h pour Francfort et 4 pour Bruxelles, 7 pour Milan. Les raccordements au réseau ICE allemand et le nouveau pont ferroviaire sur le Rhin sont récents, comme les dessertes en TGV (2007 pour le TGV-Est et fin 2011 pour le TGV Rhin-Rhône, branche Ouest) qui assurent des durées de trajets plus décentes. Par le TGV-Est, plus de 50 gares de grandes villes sont désormais accessibles dont 10 hors de l'Hexagone, et l'on compte dès maintenant 113 millions de voyages à la faveur de 16 trajets quotidiens. Avec la mise en service de sa 2ème phase (2016), Paris sera joint non plus en 2h 20 mais en 1h 50. Plus commodes sont devenus les rapports aux grandes agglomérations du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest (par le hub

82 Le trafic qui fléchissait (2 millions de passagers en 2006 et 1,1 million en 2009) reprend un peu de vigueur (1,17 en 2012). 14 lignes ont été ouvertes en 2012, confortant le trafic en lignes interrégionales (900 000 passagers), mais aussi en *low cost* (5 sociétés présentes) ou charters vers de nouvelles destinations. Il reste cependant de grands enjeux à affronter pour le long terme comme la collaboration souhaitable des aéroports dans l'ensemble du Rhin Supérieur et l'amélioration coordonnée des dessertes terrestres -vers Francfort, Bâle-Mulhouse notamment.

francilien surtout), comme le sont devenus par le TGV Rhin-Rhône les territoires actifs de l'espace rhénan, de l'Europe du Nord et du Nord-Ouest, ainsi que de la Méditerranée : Lyon est à 3h 40 (6 A/R /j, gain de 1h 20) ; Marseille à 5h 30. Mais des gains supérieurs sont attendus des aménagements entre Mulhouse et Dijon, ou d'une *branche Sud*, qui mettraient Strasbourg à 2h10 de Lyon et Marseille à 3h 30. En suspens, se trouve un projet dit *Eurocaprail* reliant les capitales des instances européennes (3h 30 à 130-160 km/h entre Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles).

- c) *Les liaisons numériques* sont devenues essentielles pour les affaires. Dans ce domaine Strasbourg a bénéficié assez tôt de sa position sur les « gros tuyaux » paneuropéens du très *haut débit* (1 GIX, 15 réseaux connectés, plus de 30 opérateurs longue distance et de grands prestataires). La métropole dispose maintenant d'un réseau régional de haut débit performant et on commence à voir des entreprises spécialisées se localiser sur le territoire (typiquement, à la frontière, sur le port).
- d) *En matière de logistique marchande*, le tableau fut aussi plus précocement positif. Avec les particularités de s'inscrire en même temps dans un dispositif « régional » (c'est l'Alsace entière qui est une « plateforme logistique ») et de comporter des aspects transfrontaliers importants, non seulement à hauteur de Strasbourg-Kehl mais également sur d'autres sites régionaux. Pour notre propos néanmoins, il s'agit de considérer plus spécialement comment se combinent les atouts logistiques et l'attractivité métropolitaine.
- e) *Le Port autonome (PAS, statut de 1926)*, deuxième port intérieur français, apporte la présence d'un « hub multimodal » de premier ordre, avec gare de fret, accès autoroutiers, et équipements de haut niveau. Dans le secteur des conteneurs, la croissance est ininterrompue depuis 12 ans ce qui est un bon signe de vitalité vu l'importance de cette nouvelle modalité technique⁸³. Il est ouvert sur tout l'espace rhénan et sur l'Europe intérieure, ce qui en fait un atout considérable pour la métropole strasbourgeoise qui a ainsi potentiellement accès à un vaste Hinterland⁸⁴. Proposant (sur 1050 ha)

83 DNA, 12 janvier 2013.

84 Sur plus de 1000 ha, et avec 220 salariés directs, le port est équipé de deux terminaux à conteneurs (en tout 5 portiques) ; c'est la 1^{ère} gare de régionale de fret, et il offre des liaisons ferroviaires régulières vers Le Havre, Dunkerque, Anvers-Zeebrugge, Rotterdam, et Fos s/Mer (on a déplacé en 2005 le ferroutage de la gare de Cronembourg sur le port) ; dans la chaîne des ports rhénans, par la voie fluviale (marché global de plus de 2 millions de conteneurs EVP), les équipements et flottes sont modernes. Un partenariat existe avec le port de Kehl (port du Land de Bade-Wurtemberg), initié en 1951 et développé depuis 1992, actuellement en cours de renforcement. On peut consulter à ce propos la documentation du PAS ; statistiques ORTAL ; Adeus : *Dimension-villes et territoires* n°47, 2005 : « Le PAS, avenir économique, devenir urbain » ; APR (2006) : *Dynamiques logistiques en Alsace* (multigr).

200 ha de bassins et de vastes terre-pleins, disposant de 150 km de voies ferrées et d'une gare (réseau transféré de RFF en 2011), il a atteint jusqu'à 9 millions de tonnes de trafic associant transit et pré- ou post-acheminement comme facilités d'entreposage, manutention, distribution et services ou prestations, notamment autour de la conteneurisation (425 000 EVP en 2012, dans un trafic total de 8 Mt). Cependant, en cela, le PAS est jusqu'ici moins positionné que Mannheim ou Bâle comme « hub intérieur ». C'est pourquoi il s'efforce actuellement de faire progresser en tant que plate-forme sa clientèle régionale, le « porte à porte », l'offre d'acheminement ferroviaire ou alternative (plurimodale). Il développe son annexe de Lauterbourg, crée un terminal nouveau et se rapproche du port de Kehl. Il entend se porter davantage sur l'activité « multi-lots et multi-clients » (avec de multiples opérateurs), et étoffer les services logistiques intégrés⁸⁵. Le PAS s'efforce aussi de mutualiser ses services à disposition de 320 entreprises (11 000 emplois) et de proposer sa logistique pour la ville qu'il jouxte et pour les zones d'activités relativement proches (Hoerdt, Brumath, Erstein). En débat, une intention de disposer d'un port sec, – logistique déconnectée de la voie d'eau – envisagé sur Fegersheim ou sur le site de la raffinerie de Reichstett. N'oublions pas non plus ce que ses espaces représentent dans les rapports repensés avec la métropole : possibilités urbanistiques et paysagères, aménités urbaines en zone portuaire, etc.

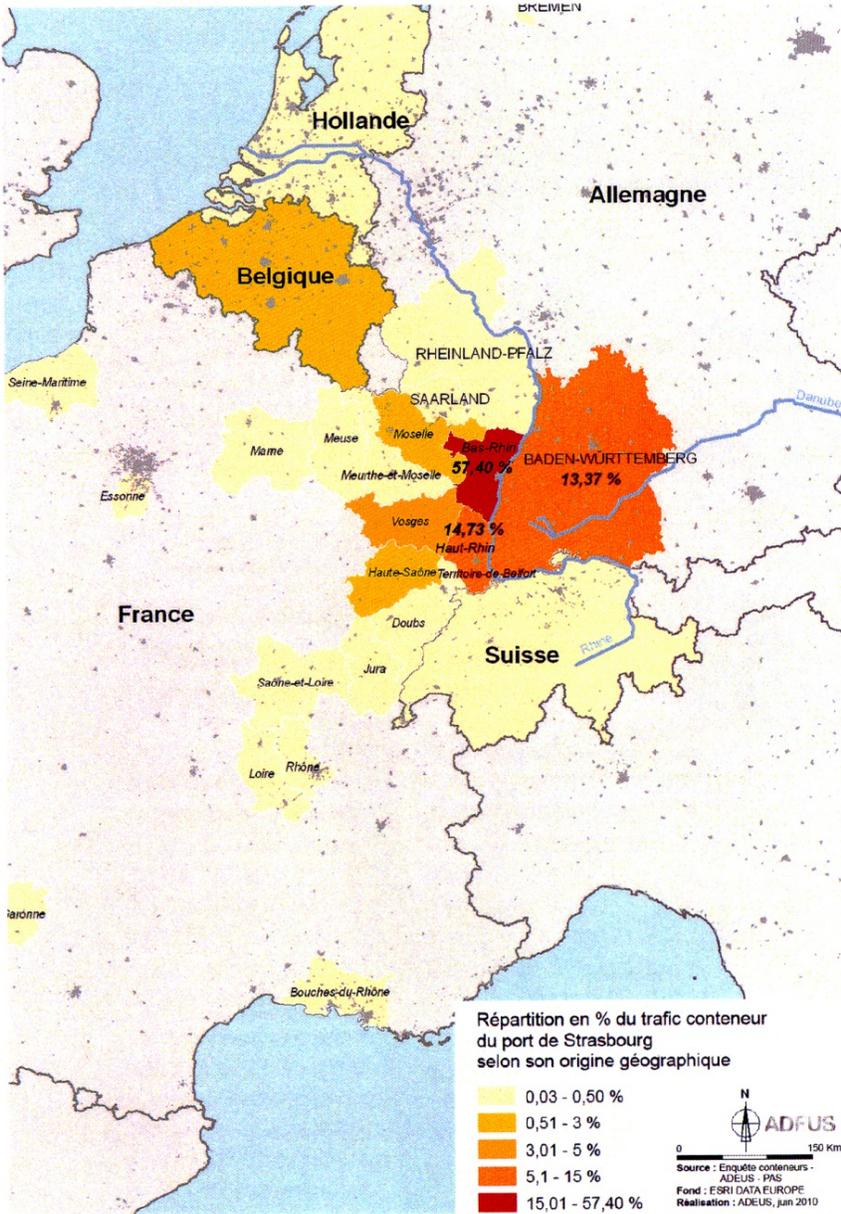
Pour compléter le tour d'horizon sur la logistique et les transports, il convient de préciser que les ajustements en cours tiennent compte des difficultés en région du fret ferroviaire (SNCF, Véolia-Cargo, EuroCargo Rail) du fait de nombreuses fermetures de gares aux marchandises, de la prévalence du transport routier en desserte des multiples sites d'activités de l'Alsace, et de l'émiettement des chargeurs (le fret compte pour 37% des 6,5 millions de kilomètres parcourus par des trains en Alsace). Les impératifs du développement durable viennent compliquer encore la situation. L'avenir est certainement aux *plates-formes multimodales* (ou *intermodales*), susceptibles de résoudre un certain nombre de problèmes et de relancer par l'innovation d'infrastructure cette activité traditionnelle essentielle de Strasbourg. C'est ce que Strasbourg a fait au moment où la crise se profilait, il y a quelques années, et la métropole ne peut que s'en féliciter.

Si la logistique a un effet de levier dans la compétitivité des entreprises industrielles, si elle permet un renouvellement du tissu économique en industries nouvelles ou en connexions vers des marchés extérieurs, ceci vaut pour la dynamique régionale (voire transfrontalière) comme pour l'aire métropolitaine. Strasbourg peut y regagner de la production de valeur ajoutée, jouer un rôle puissant d'encadrement des métiers concernés. On peut parler d'une forme d'attractivité fondée sur un « processus itératif » et de synergies dans l'imbrication

85 Cf. Adeus : Notes N°54 et 63.

des systèmes « urbain » et de « transport & logistique » (Ruf, 2012)⁸⁶. L'interface en dimensionnement international donne ainsi une « base motrice » et une « image » assez spécifiques au système métropolitain strasbourgeois transfrontalier.

Figure 4-2 : L'Hinterland du Port Autonome de Strasbourg

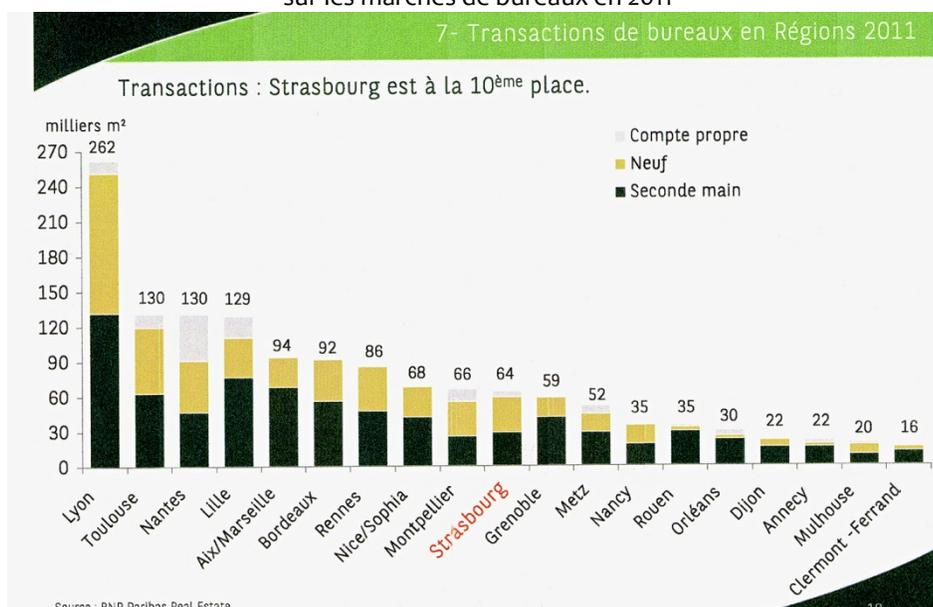


86 J. Ruf (Adeus, Notes, n° 63, 2012) ; voir aussi Beyer et Debrie (2011).

1.5 Le marché des bureaux

La dynamique tertiaire s'exprime volontiers dans le marché des bureaux, où il importe de connaître les stocks, les offres et opérations en cours ou projetées, les niveaux des transactions à comparer à ceux des métropoles concurrentes. Pendant les années 1990 (voir Goyer, 1996 ; Nonn, 1999, 2008), ce marché était très influencé par les constructions pour les instances européennes. Ces dernières années, la demande placée apparaît d'un niveau soutenu aux dires des professionnels (64 000 m² en 2011, contre 50 000 en 2009), encore que distancé par les villes de l'Ouest (Nantes, Rennes, Bordeaux) ou des Midis (Toulouse, Montpellier, Marseille). Strasbourg se trouve au 8ème rang des métropoles françaises. Les propos sont voisins pour qualifier le niveau des prix de loyers en construction neuve. Toutefois, il y aurait eu ces dernières années « une trop forte augmentation de l'offre neuve dans un contexte de ralentissement de la demande placée » (Cabinet Algoé, 2009). Le stock est important (168 000 m² en 2010), partiellement déclassé au regard des normes BBC maintenant exigées, et de coût élevé. On observe aussi la focalisation des demandes sur des bureaux de petite envergure (< 250m²) et des choix sur des locaux en deuxième main plutôt que sur du neuf, selon BNP-Real Estate qui nuance cependant son propos devant une évolution actuelle plus raisonnée de l'offre neuve et une contraction du marché de deuxième main. Les valeurs locatives moyennes de 2012, autour de 180 euros HT/m²/an en ville, sont proches de celles de Lille, Toulouse ou Nice. Les coûts dans les parcs tertiaires de périphérie sont de l'ordre de 115 à 135€.

Figure 4-3: Comparaison entre grandes villes françaises des transactions sur les marchés de bureaux en 2011



Source : BNP-Paribas Real Estate – document aimablement communiqué à l'APR.

L'offre est ainsi distribuée dans l'agglomération :

- le cœur de ville, avec 40 000 m² (Halles, quartier Gare, Wacken (*Lawn*) et « Fronts de Neudorf » ;
- les faubourgs et banlieues immédiates, avec 25 500 m² ;
- les zones aménagées proches, avec 40 000 m² (EEE, Meinau, Tanneries, Forges, Valparc) ;
- le P2I apporte 7 850 m² et l'Aéroparc d'Entzheim 8 200 m².

Ainsi les périphéries entrent pour 73% du total et cela explique la volonté de constituer en ville un *Projet Wacken-Europe*. Ce quartier d'affaires international, incluant le PMC et la Foire-exposition, est proche des banques, des hôtels « quatre étoiles », du siège de la Région et des commerces et services urbains. Plusieurs opérations de l'axe Heyritz-Kehl, voisins du noyau *intra-muros* visent également à étoffer la partie centrale de la métropole⁸⁷.

Il reste que, malgré ces efforts, les tendances invitent à modérer les propositions : les investissements internationaux mobiles se portent plus aisément sur les « métropoles entreprenantes » du Baromètre 2012 d'Ernst&Young : Lyon recueille 49% de suffrages, Toulouse 18%, Marseille-Aix 12%, Bordeaux 9% et Nantes 8%, quand Strasbourg n'en attirerait que 5% – au niveau de Nice, un peu au-dessus de Grenoble, devant Montpellier et Rennes (DNA du 26-06-12). Il faut en fait prendre aussi en compte d'autres clients, comme les activités de services supérieurs aux entreprises – qui se renforcent spontanément à partir d'un certain seuil de taille de la métropole. Les surfaces de bureaux sont également requises par des branches en développement : informatique et services numériques, logistique, e-commerce, industries créatives, etc. L'économie innovante implique de nouvelles combinaisons « bureaux-laboratoires-activités commerciales » qui stimulent le marché des bureaux. En fonction du développement de tous ces types d'activité, on doit s'attendre dans l'avenir à la continuation du mouvement d'extension des surfaces de bureaux.

1.6 L'accompagnement par les services publics et parapublics

Dans la dynamique qui vient d'être retracée, les modalités de l'action publique ont évolué. Nous distinguerons trois périodes dans l'histoire de la métropole et de sa région depuis la fin de la dernière guerre.

- *Durant les années 1960-1970*, l'Alsace était vue, notamment par les *instances centrales nationales*, comme une région économiquement active, voire prospère, qu'il suffisait « d'accompagner », les plus gros efforts étant réservés aux régions « d'entraînement ». L'accompagnement se traduisait en réalisation de grandes infrastructures de circulation ou de transport (telles que l'autoroute Strasbourg-Paris ou le Port rhénan). Strasbourg, parce que dotée d'une bonne centralité régionale et de sièges d'instances

87 Un premier programme de réalisation a été confié à la société Bouygues, mais la procédure administrative ayant été recommencée, le projet reste à préciser.

européennes, était reconnue « métropole d'équilibre » à vocation de « porte » vers l'Europe, ce qui s'est traduit par une aide au développement des bureaux ; puis elle bénéficia de la loi de fin 1966 qui créa les « Communautés urbaines » avec, pour bénéfice, l'élargissement de l'assiette spatiale des initiatives en faveur de l'économie (SEM, Foire-Exposition, zones d'activités...). Le Département, de son côté, a créé son Comité d'expansion, l'ADIRA, que reconnut l'État en 1955 ; ses actions étaient orientées principalement en faveur de l'industrie. Dans la Ville-CUS, les acteurs majeurs s'intéressaient surtout aux registres des affaires (avec les banques), du commerce, du Port (transit, redistribution), de l'hôtellerie et du tourisme, autrement dit, surtout aux activités tertiaires. Les grandes chaînes hôtelières s'implantèrent alors dans l'agglomération. Les atouts de Strasbourg et de l'Alsace étaient jugés attractifs dans une Europe en cours de formation et on peut dater de cette époque le choix stratégique d'un développement territorial surtout fondé sur l'attractivité. Les forces endogènes étaient certes entretenues, mais on escomptait davantage des investissements extérieurs. Ce « modèle exogène de développement » qui a longtemps été une spécificité alsacienne en comparaison nationale – avec un indéniable succès – trouve à notre avis son origine à la fois du côté de la France qui ne considérait pas comme prioritaire de doter sa façade rhénane d'activités motrices de type colbertiste (technologies nucléaires, télécoms, aérospatial, etc.) et des acteurs régionaux qui étaient enclins à jouer enfin le rôle d'interface avec l'Europe centrale et plus largement l'international que la série historique de conflits avait longtemps interdit au « glacis de l'Est ». Le résultat de cette stratégie est à la fois l'attraction d'un important volume d'Investissements Directs Extérieurs (IDE), mais aussi le renforcement de la fonction logistique d'exportation et de réexportation, ainsi que d'autres aspects d'externalisation comme le développement massif du travail frontalier⁸⁸.

- *La période qui va des années 1980 au début du millénaire* enregistre un maintien de ce modèle exogène, tout en incluant des inflexions. Le contexte institutionnel évolue également, avec l'émergence d'un nouvel acteur, la « Région », que la décentralisation dote du rôle de chef de file du développement économique et de la formation professionnelle, en liens avec le Conseil (ou Comité) économique et social alsacien (CESA-CESER). C'est elle qui pilote les « Contrats de Plan » avec l'État ; qui alloue des primes régionales aux entreprises, les aides au conseil (FRAC), à l'export (FREX) ou à l'emploi ; qui lance l'ADA ou « Alsace international » pour coordonner les Comités d'expansion de la région (Adira et Cahr). La Région conçoit et met en place aussi des outils de dynamisation économique, comme le capital-risque (Alsace-Création, 1998) et des fonds de garantie (Sofaris). Au titre des actions qui vont pousser dans le sens d'un modèle plus endogène de développement, en particulier à travers l'innovation, il

88 Cf. Kahn (2008).

faut citer l'Agence régionale de l'innovation (ARI)⁸⁹ animatrice des réseaux technologiques et soutien aux filières, aux clusters et aux pôles d'excellence. Son partenaire Conectus établit les interrelations entre la recherche et les PME. La dynamisation par la recherche et la technologie s'affirme. Deux aspects ont la faveur des instances publiques : le transfert, qui s'opère notamment par la mise en place vers 1988-1989 des CRITT (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie)⁹⁰ ; et les *technopoles* (à Strasbourg, sous l'égide de la CUS, le Parc d'innovation d'Illkirch est lancé en 1987-1989)⁹¹. Le *Contrat triennal Strasbourg, ville européenne* lancé en 1980 et régulièrement reconduit intervient, lui, indirectement, en aidant à l'accessibilité de la métropole strasbourgeoise et à ses équipements.

Au total, la part du budget annuel du Conseil régional allouée à l'action économique et à la modernisation des entreprises demeure voisine de 10% de son budget, pour ne progresser qu'à partir de 2009. Du moins y pressent-on l'urgence de modifier le « modèle exogène » de développement en stimulant l'endogène et en misant sur l'économie de la connaissance. Ce sera au tournant du millénaire qu'un véritable coup d'arrêt est donné au modèle exogène alsacien par l'organisation à l'échelle mondiale des activités des firmes. Le flux d'IDE se tarit brutalement et les emplois associés s'en ressentent, comme d'ailleurs les effectifs concernés par le travail frontalier. Ce basculement contextuel alarme les responsables territoriaux et entraîne une véritable reconversion stratégique. Le développement d'activités motrices fondées sur la connaissance et l'innovation est enfin considéré en Alsace et à Strasbourg par tous les acteurs comme une nécessité et non un gadget !

- *La dernière décennie* permet de noter de plus fortes mobilisations vers l'objectif de développement endogène fondé sur l'innovation. L'appel national à projets visant à constituer, sous la coordination de la Datar, des « pôles de compétitivité » (PC) y a beaucoup contribué – en Alsace comme

89 Créée en 2006, l'ARI a fusionné avec le Centre Européen d'Entreprise et Innovation (CEEI) de Mulhouse en avril 2012. L'ensemble, qui s'appelle désormais *Alsace Innovation*, devient en principe « la porte d'entrée privilégiée des entreprises qui souhaitent innover ».

90 Sur le pôle strasbourgeois, on trouve les CRITT « Laser » (traitements de surface), « Matériaux », et « Aérial » (IAA), avec une association les regroupant (l'IREPA). La délégation régionale du Ministère de la recherche et de la technologie y a joué un rôle actif dans une région où la R&D privée restait très limitée et où les grands groupes avaient avec les PME surtout des rapports de sous-traitance.

91 Le parc technologique installé à Illkirch ne compte encore que 450 emplois en 1993. Il est en fait créé à un moment que l'on peut juger tardif, où les difficultés économiques et la concurrence vive entre ces structures s'accroissent, ce qui explique un démarrage un peu lent, mais il se révélera efficace. De plus, le parc d'Illkirch n'est pas le seul campus techno-scientifique de l'agglomération : à la différence de Sophia Antipolis, première technopole française (et européenne) située près de Nice, c'est toute la CUS de nos jours qui constitue la technopole strasbourgeoise, avec de nombreuses implantations académiques ou d'entreprises en réseau à divers endroits, du campus central aux campus périphériques comme Illkirch et Schiltigheim. On peut citer plusieurs zones d'activités de l'agglomération qui captent des firmes innovantes comme le Parc des Tanneries et l'Espace Européen d'Entreprise.

dans toutes les régions françaises⁹². Trois PC impliquant l'Alsace seront labellisés en 2005 :

- Le pôle « *innovations thérapeutiques* »⁹³ concerne pour Strasbourg le Campus de technologie médicale « Med Tech » de l'hôpital autour de l'IRCAD, ainsi que « PH 8 » développant la R&D (2012) et un « Biocluster » (2013) ;
- Le pôle « *Véhicule du futur* » partagé avec la Franche-Comté (véhicule propre, réseaux intelligents, innovations de filière), implique les équipementiers présents sur l'aire urbaine strasbourgeoise ;
- Le pôle « *Fibres Grand Est* » partagé avec la Lorraine, conçoit les nouveaux textiles qui intéressent les activités de santé, de construction ou de matériel automobile.
- Par la suite ont été reconnus et labellisés en 2010 les pôles « *Energivie* » travaillant sur l'ingénierie et les performances énergétiques (producteurs, fournisseurs, installateurs, architectes...) et « *Hydreos* » dédié à la qualité de l'eau. Tous les deux associent grandes firmes et PME ; ils sont particulièrement représentés dans l'agglomération strasbourgeoise.
- *Les leçons d'un échec* : un « pôle Image » appelé *Iconoval* a été soutenu pendant des années par la Région Alsace (avec l'appui de la CUS) et qui fédérait des spécialistes des médias et diverses industries créatives émergentes autour des technologies numériques de l'image (cf. Muller, Héraud, Gosselin, 2010 ; ainsi que les cartes de R. Woessner in *Cahiers de l'APR* vol 4, 2012)⁹⁴. Ce domaine de l'image pourrait constituer une diversification intéressante de la métropole strasbourgeoise et peut-être

92 L'une des innovations les plus importantes des années 2000 en matière de politique d'innovation fut celle des *Pôles de Compétitivité* (PC). Cette politique est lancée à la suite de deux rapports : Blanc (2004) et DATAR (2004). Elle s'inscrit dans un mouvement mondial de réorientation des politiques d'innovation vers des approches systémiques territoriales (Porter, 1998), mais dans le cas de la France, traditionnellement centraliste et même « colbertiste » en matière de nouvelles technologies, on peut le voir comme une véritable révolution (concept d'écosystème d'innovation popularisé par le rapport de C. Blanc).

93 Ce pôle est structuré par « Alsace-BioValley », la composante française (1998) de l'Association tri-nationale fondée en 1996 ; elle regroupe plus de 200 entreprises, de 60 laboratoires, de 16 plates-formes technologiques et de 16 000 actifs avec des chargés d'affaires à l'étranger (le potentiel tri-national dépasse les 700 entreprises et les 45 000 salariés).

94 Le pôle Image Alsace a été créé à l'initiative de la Région en 2004 sous le nom d'Iconoval. C'était une agence de développement économique tournée vers les technologies de l'image, qui visait à mettre en réseau les 450 acteurs de la filière employant plus de 4 000 personnes sur 425 entreprises, dont 27 télévisions locales, une vingtaine d'équipes de recherche et une trentaine de formations universitaires. Domaines concernés : de l'audiovisuel à l'imagerie médicale en passant par le multimédia et l'imagerie industrielle. Les 90 adhérents d'Iconoval disposaient d'une gamme de services structurée allant de la veille technologique aux conseils pour la création ou le développement d'entreprises en passant par la mise en relation des entreprises avec les laboratoires de recherche, et l'organisation de rencontres professionnelles. À noter aussi : la mise à disposition d'une plate-forme de réalité virtuelle. La Région a décidé de dissoudre cette agence et de lui substituer en 2012 une structure plus vague : une *grappe d'entreprises* est en cours de définition au sein de l'Agence Culturelle d'Alsace, autour des *métiers de l'image et de la créativité*.

constituer une importante activité motrice dans le futur. Malheureusement, la Région n'a pas souhaité continuer son effort de soutien à partir de 2012. On peut tirer de cet épisode plusieurs conclusions qui révèlent les faiblesses de la politique territoriale : un manquement au principe de continuité des politiques publiques ; un problème de gouvernance dans la mesure où la CUS et les autres partenaires du Rhin Supérieur ont été mis devant un fait accompli ; une difficulté à penser les industries culturelles comme de vraies activités économiques, ce qui révèle une forme de blocage des mentalités.

Figure 4-4 : Les 5 « pôles de compétitivité » d'Alsace officiellement reconnus et labellisés



Source : The Europtimist, « Strasbourg aime ses étudiants »

On peut enfin associer à cette politique de « clusters » les efforts de constitution de grappes d'entreprises en filières. Suite à l'appel à projet de 2009 de la Datar a été créé par exemple un Pôle Aménagement de la maison. Il existe en outre des initiatives concernant le développement des technologies numériques (Rhénatic) ou le conseil aux industries alimentaires (ARIA) et à d'autres industries « traditionnelles » comme le textile. Dans tous ces cas, il ne s'agit pas véritablement

de renouveler le tissu industriel par l'émergence de nouvelles activités typiquement innovantes ou nouvelles pour la région, mais d'accompagner la modernisation du tissu existant.

Le Conseil régional (avec le CESA), conscient des fragilités industrielles de l'Alsace, a pris sa part dans ces démarches innovantes, réalisé un « *Schéma régional de développement économique* » (2004) et conforté les outils créés antérieurement en appui sur diverses structures ou en partenariat. On peut citer des instruments de politique plutôt de type « exogène » comme l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux) dont *Alsace International* est actuellement le correspondant pour la région, qui aide à identifier des opportunités et projets intéressants, voire à attirer des « champions ». Mais les partenariats avec la Caisse des Dépôts et Oseo-Anvar, le développement de *Conectus* (transfert technologique), l'activité des CRITT et le Réseau Technologique (RTA) animé par l'ARI, ou encore le programme *Cogito* en matière d'intelligence économique, sont des actions qui vont dans le sens d'un développement plus endogène des forces vives du territoire, selon un mode nettement réticulaire (en phase avec le monde académique, les chambres consulaires et les comités d'expansion). C'est un ensemble de voies de modernisation et de développement économique qui est déployé sur la région afin de mieux placer celle-ci dans les compétitions tant nationales qu'interrégionales (Rhin supérieur) et internationales ; et la Ville comme la CUS participent à cet effort. Les responsables de la métropole ressentent désormais plus nettement la faiblesse de leur croissance démographique, le fléchissement des soldes migratoires totaux et des flux de cadres en sa faveur, l'érosion des emplois industriels, les à-coups dans le marché des bureaux (durant la longue attente des TGV), etc. Les instruments politiques plus spécifiquement urbains prennent la forme de programmes d'équipements (actuellement réalisés ou encore en projet) : nouvel hôpital, Zénith, port et zones d'activités périphériques; quartier d'affaires au Wacken, aménagement des *Fronts de Neudorf* et d'une Porte de France près du Rhin, etc. De plus en plus ces projets s'inscrivent également dans une logique transfrontalière, particulièrement matérialisée à Strasbourg avec l'*Eurodistrict*⁹⁵

La CUS a lancé une démarche participative qui aboutit à l'établissement en 2009 d'un projet « *Strasbourg, éco 2020* » doté d'une « *feuille de route* »⁹⁶ : où l'on retrouve le quartier d'affaires « Wacken » complété d'autres sites d'accueil ; les innovations thérapeutiques (Med-tech, PH8, Bioparc 3, Biocluster) ; une relance du Parc

95 La dynamique des ZAE reste calée à 77% sur l'unité urbaine, freinée par la réduction des gains d'emplois. Tout un débat est en cours à propos des zones d'activité. Certaines sont en remodelage (P2i, Meinau-Plaine des Bouchers, Port autonome et Zone commerciale Nord) ; parmi les plus récentes qui se peuplent, citons le Parc des Forges, Eckbolsheim et l'Aéroparc d'Entzheim. Des axes se dessinent : Strasbourg-Entzheim-Molsheim et Obernai ; Strasbourg-Fegersheim-Erstein-Benfeld ; Strasbourg-Brumath-Hochfelden ; Strasbourg-Hoerd-Bischwiller ou Drusenheim-Herrlisheim. Mais si l'accord se fait sur les plus spécialisées (EEE, P2i, aéroport, port autonome), ce n'est plus le cas quand les entreprises doivent mordre sur les terres agricoles (Fegersheim, Holtzheim). Quelques pépinières naissent : HautePierre, Eschau et projet transfrontalier.

96 Cus (2009) : *Strasbourg Eco 2020 (Feuille de route stratégique et Mise en œuvre opérationnelle)*. Un bilan des premières étapes est en cours, avec le concours de la Société Katalyse ; Dossiers (2012) : *Strasbourg, the eurooptimist*.

d'innovation d'Illkirch ; la création de pépinières d'entreprises (P2I, Hautepierre, et un projet franco-allemand) ; l'articulation fonctionnelle et urbanistique de la ville et du port... La démarche comprend un investissement fort sur l'entrepreneuriat, l'innovation, la dimension européenne, sur les connexions (physiques, scientifiques, de compétences) tant avec une Université regroupée (cf. infra, § 2) qu'au sein de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT) du Rhin Supérieur, et sur le rayonnement métropolitain valorisé par la culture et la qualité « durable » de l'offre urbaine. La dynamique des *pôles de compétitivité* comme celle induite par le *transfrontalier* sont encouragées car facilitatrices de renforcements à bonne échelle des réseaux économiques. Ce sont sûrement deux axes importants pour le renforcement et la redéfinition des activités motrices dans le cadre d'une gouvernance territoriale à la fois plus ambitieuse et plus cohérente.

Pour revenir sur les politiques d'innovation des territoires en Alsace comme à Strasbourg – des politiques essentielles pour relancer des activités motrices –, il faut souligner l'importance des *interactions multi-niveaux* (Crespy, Héraud, Perry, 2007), mais aussi *multi-acteurs*, car de nos jours il faut concevoir les politiques en partenariat également avec des entreprises et d'autres acteurs non gouvernementaux. L'instrument politique typique de la gouvernance multi-niveaux (GMN)⁹⁷ française est, depuis les lois sur la régionalisation de 1981-82, le CPER. Ces contrats de « plan » (rebaptisés de « projets ») entre l'État et les collectivités ont toujours eu un volet innovation important. Ils ont fait l'objet d'une réforme significative de l'extension de la GMN au niveau supranational : depuis 2000, ils sont calés sur la périodicité des programmes européens.

Beaucoup d'opérations intéressant la formation supérieure, la recherche et l'innovation sont désormais cofinancées par l'État, les trois niveaux de gouvernance territoriale (régional, départemental et local) et les fonds structurels européens. Des opérations nationales régionalisées de diagnostic et de stratégie d'innovation ont été lancées sous l'impulsion de l'Europe, via la politique des fonds structurels. Les Programmes Opérationnels (PO) construits dans le cadre du FEDER 2007-2013 ont fortement poussé à placer l'innovation au cœur des stratégies de développement régional, l'État relayant cette exigence auprès des régions⁹⁸. Le résultat fut sensible puisque les crédits FEDER consacrés à l'innovation ont augmenté d'un très faible niveau au début du millénaire (5%, soit trois fois moins que dans les autres États membres) à un niveau pour 2007-2013 qui est tout à fait raisonnable (30%). En Alsace, la dimension européenne se double d'un aspect transfrontalier (RMT), d'où l'importance de démarches politiques en partenariat avec les territoires voisins. L'Europe y pousse d'ailleurs via les programmes Interreg. De ce point de vue, la bonne nouvelle en Alsace est qu'il y a de nos jours un large consensus politique pour penser l'avenir de ces territoires dans le cadre du Rhin Supérieur. La moins bonne nouvelle (le diable est dans les détails), c'est que la concrétisation est fort longue pour des raisons institutionnelles, normatives, culturelles et parfois en raison d'intérêt catégoriels à courte vue. Il faudra donc beaucoup d'obstination et mobiliser toutes les qualités de gouvernance publique

97 Pour une définition générale de ce concept, voir Hooghe, Marks (2001).

98 Voir en particulier la mission confiée à Jean-Claude Prager et le rapport Madiès, Prager (2008).

nécessaires pour soutenir les mutations qui remodelent, sous un régime de vives concurrences, les activités marchandes contributrices du système métropolitain.

2. L'Enseignement supérieur et la recherche publique (ESR), second sous-système métropolitain

L'ensemble académique strasbourgeois constitue un autre pilier de dimensionnement extrarégional et ouvert à l'international qui sous-tend le rayonnement métropolitain. Son importance n'est pas « proportionnée » à la taille démographique de l'agglomération, ni directement au tissu économique urbain et régional, même si le développement d'activités de haute technologie commence à se faire sentir dans le tissu régional actuel et multiplie les relations. Les ressources actuelles de l'ESR dépendent de nos jours fortement des financements nationaux (crédits récurrents des laboratoires et ANR) et européens (Programmes PCRD et ERC), voire de réseaux internationaux particuliers comme *Human Frontier* qui a joué un rôle important en Alsace pour la recherche biologique. Cependant les collectivités territoriales prennent une place croissante depuis quelques décennies, en aidant au fonctionnement et aux constructions, en contribuant par ses cofinancements à définir des formations ou des axes d'excellence souhaités. En fait, une relation complexe se noue entre « université » et « territoire », que l'APR a inventoriée par ailleurs (*Cahiers de l'APR*, 2011-3).

Le sous-système ESR peut paraître « exogène », du fait que l'excellence scientifique qu'il présente se nourrit des financements précités, de réseaux très étendus, d'étudiants attirés d'horizons divers (surtout aux niveaux des masters et doctorats), de contrats ou partenariats propres aux spécificités renommées. Cependant, il n'échappe pas à un marquage local et régional : son historique entre partiellement dans certaines composantes contemporaines qui déterminent son profil plus ou moins spécifique. Ainsi, Strasbourg, par exemple, n'a pas des liens aussi étroits avec l'industrie que Lyon ou Toulouse. Chalaye et Massard (2012, p.16) soulignent que l'Alsace fait partie des 5 régions importantes, outre l'Ile-de-France, en termes de potentiels scientifiques et technologiques, mais qu'elle « se distingue des autres par un niveau de ressources relativement moyen ». L'Alsace, et surtout Strasbourg, ont une tradition d'excellence dans un certain nombre de secteurs scientifiques (cela se manifeste en nombre de citations des publications encore plus que de volume de publications), mais est-ce suffisant pour assurer une masse critique durable ? D'autant plus que la « part de marché » scientifique de l'Alsace en France tend à diminuer légèrement au cours des dernières années⁹⁹ (la seule autre région dans ce cas étant l'Ile-de-France). Certes l'Alsace partait de haut, mais il y a là sans doute un souci à se faire si l'on veut conserver un atout régional majeur.

99 D'après MESR/DEPP (2009, p.111), la part nationale de la production scientifique et technologique de l'Alsace mesurée à travers les publications tombe de 4,1% à 3,7% entre 2001 et 2006.

2.1 Caractères et orientations hérités de l'histoire de l'Alsace

a. Les origines

La création de l'enseignement supérieur à Strasbourg fut initialement un fruit de l'Humanisme et de la Réforme (15-16^{èmes} siècles)¹⁰⁰. L'origine s'en trouva dans l'ouverture du *Gymnase* de J. Sturm, créé sur le modèle italien et rhénan de l'époque : la ville, qui embrassa la Réforme luthérienne en 1529, l'installa dans l'ancien couvent des Dominicains. Cet enseignement ne délivrait pas de grades dans les matières professées : Arts, Sciences, spécialités professionnelles en Droit, Médecine et Théologie. En 1566, ce foyer devint *Académie*, puis *Université luthérienne* en 1621 avec des Facultés dont les disciplines majeures étaient la médecine, la théologie et le droit, et que dirigeait un Recteur. Il lui fut alors reconnu le droit de délivrer des grades – ce que n'a pas pu obtenir l'Académie catholique créée à Molsheim en 1617 et qui deviendra *Académie épiscopale* (spécialisée dans le Droit canonique) après son transfert à Strasbourg par Louis XIV.

Avec bien des avatars dus aux guerres du 17^{ème} siècle, et une fois Strasbourg devenue française (1681), l'Université resta en cotutelle de la Ville et du Prêtreur royal, mais garda ses traits dominants : la Faculté de « philosophie » y engloba les lettres et langues, les sciences, et l'histoire ; la Faculté de médecine, comme dans les pays rhénans, fut élargie aux sciences naturelles et à la pharmacie – elle rivalisait avec Paris et Montpellier – ; celle de théologie intégra les apports du Siècle des Lumières ; la Faculté de droit inclut les études politiques. Sous la Révolution, la Convention supprima les universités (1793) au profit d'Écoles centrales ou spéciales. Mais Napoléon rétablit l'édifice universitaire dans une *Université impériale* (1808-1810) alliant enseignement secondaire et supérieur (Facultés de médecine, droit, lettres, sciences) ; cependant il fallut attendre 1818 pour l'agrément d'une Faculté de théologie et 1829 pour une Faculté de pharmacie ; elle disposait alors du monopole des titres, mais n'avait que des locaux modestes. En 1869, elle comptait environ 820 étudiants (dont plus de 60% en sciences de santé) et détenait un rayonnement certain, quoique partagé avec d'autres villes rhénanes¹⁰¹.

b. L'Université allemande

Entre 1872 et 1918, la *Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg* se vit dotée d'autres missions. Le lieu n'est pas d'en dire les aspects socio-politiques sous-jacents de germanisation du *Reichsland*, ni de « phare » de la supériorité de la culture et du savoir allemands. Au plan organisationnel, il convient cependant de souligner ce qui marqua l'institution. Les *Technische Hochschulen* en vogue formant les techniciens et ingénieurs (et veillant à dominer les rapports avec les industries), l'Université investit la *recherche fondamentale et appliquée ou au moins ses prolongements expérimentaux*, sous la conduite de scientifiques jeunes et dynamiques. Les « instituts » assez autonomes créés dans les Facultés, avec des laboratoires, des locaux dédiés et des bibliothèques, et des chaires affectées, y favorisaient le travail

100 Livet (1988,1996) ; Crawford, Olff-Nathan (2005).

101 Cf. Livet (1988 et 1996) ; le travail collectif *Les Sciences en Alsace, 1538-1988* coordonné par Duranton (1999) ; Crawford, Olff-Nathan (2005).

d'équipe et les « séminaires » : un trait qui subsistera jusqu'à nous et qui a constitué une véritable avance sur les évolutions du système universitaire français. Matériellement, ses bâtiments édifiés (1880-1884) soit dans l'enceinte de l'Hôpital soit dans la *Neustadt* en édification (Palais universitaire et annexes, Observatoire, Jardin botanique, BNUS riche de 1 million de volumes en 1914), constituèrent un vrai « campus urbain »¹⁰². De nouvelles disciplines fondamentales marquèrent aussi un souci de liens entre plusieurs sciences (par exemple chimie-physiologie), liens qui subsisteront, étofferont leurs réseaux internationaux et apporteront une très notable renommée ; on les trouve dans les 5 Facultés constituées, complétées en 1902 d'une Faculté de Théologie catholique. La forte composante du domaine de la santé, comme les deux Facultés de théologie, demeurèrent parmi les spécificités – avec l'essor des sciences « dures » – de l'université strasbourgeoise, lesquelles focalisèrent par ailleurs sensiblement les rapports avec l'Hôpital et avec la cité. C'était aussi, dans le système germanique, la première université « non régionale » pour son financement.

c. Après 1918

Redevenue française, l'Université de l'Entre-deux-guerres se devait de maintenir en les réorientant, le prestige et le rayonnement de la période précédente. Passons sur l'aspect politique sous-jacent dans la province ou plus largement sur la diffusion de la culture française (« On ne peut faire moins que l'Allemagne.. »). On retient ici l'orientation donnée : garder les structures des Facultés et Instituts ainsi que « le meilleur » des méthodes scientifiques instaurées ; développer les réseaux nationaux et internationaux, et attirer des étudiants de France et de l'étranger. Toutefois le centralisme français s'imposa pour la définition des programmes et pour l'évaluation d'un corps professoral renouvelé (par ailleurs jeune et enthousiaste, ce qui fut une seconde chance de Strasbourg, redevenue vitrine nationale, mais cette fois-ci de la République française). La dominante de recherche fondamentale fut continuée, pendant que naissaient des Écoles d'ingénieurs (particulièrement en Chimie) et qu'on instaurait des cours publics. Le statut de la BNUS fut défini en 1926 et le campus doté d'un foyer-cité, « la Gallia ». Mais la crise de 1930 a contribué à tarir les financements, et la guerre de 1939 entraîna des mobilisations et un repli de l'Université pour 6 ans sur Clermont-Ferrand.

Entre 1941 et 1945, fonctionna une université « national-socialiste », qui prônait les visions propres à l'Allemagne nazie et où certains laboratoires dévoyèrent la science. Cette parenthèse douloureuse de 5 ans a eu comme conséquence de couper beaucoup de programmes et de réseaux. D'un autre côté, les nombreux scientifiques strasbourgeois de haut niveau qui se sont exilés un peu partout, ont constitué une diaspora et contribué à l'aura de la métropole. Il faut dire qu'ils ont aussi développé des laboratoires actuellement concurrents. Grenoble ou Bordeaux par exemple en ont profité, en Physique et en Chimie.

102 Jonas et al (1995).

2.2 La situation actuelle du sous-système académique strasbourgeois

Après le conflit, on arrive aux traits contemporains, mais en tenant compte de grandes transformations qui vont affecter l'Alsace et Strasbourg comme tous les autres territoires nationaux. Il faut en effet garder à l'esprit le fait que la période d'après-guerre a d'abord donné lieu au développement de tout un pan du système d'ESR « à la française » (avec un rôle central dévolu aux grands organismes de recherche, en partenariat ou non avec le système universitaire selon leur statut), puis à un certain nombre d'innovations institutionnelles qui au contraire vont faire tendre le système français vers une certaine norme internationale (avec un rôle plus central des universités, une politique de recherche plus axée sur la compétition et le financement sur projet, l'ouverture sur d'autres acteurs que l'État).

On ne saurait ici résumer la riche matière des ouvrages déjà signalés plus haut (comme ceux de Livet), ni les rapports complémentaires établis ces 30 dernières années (*Livre Blanc de la Recherche et de la technologie* de 1990, contribution régionale au Schéma national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 1995, dossiers contributifs à « U 2000 » de 1992-1993, ou encore à « U 3 M » de 1999¹⁰³, travaux de l'ORRI (Observatoire régional de la recherche et de l'innovation en Alsace, 2007-08-09, ou plusieurs collaborations du BETA avec l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) sur les productions scientifiques régionales. Par ailleurs une partie de nos analyses est éclairée par une abondante littérature interdisciplinaire sur le rôle de la science dans la société et l'évolution des modes de gouvernance de la recherche, qu'il n'est pas question d'aborder ici dans le détail¹⁰⁴. Nous ne retenons que quelques traits majeurs dans la présentation qui suit.

- *Une évolution cadrée par les démarches nationales.* Dans les années 1960-1970, la planification nationale met les spécificités acquises au prisme de systèmes de normes générales, et la formation supérieure dans un modèle de service public « de proximité » (aux populations et aux tissus économiques); la recherche est inscrite progressivement dans les orientations définies par les organismes nationaux de recherche comme les EPST du type CNRS et Inserm dans les domaines fondamentaux qui sont aussi ceux de l'université, ainsi que dans les objectifs d'agences publiques de recherche finalisée comme le CEA, le CNES, l'IFREMER, etc. Il faut rappeler à ce propos que l'Alsace, largement dotée en organismes de recherche fondamentale (EPST), est par contre presque totalement oubliée dans la répartition des équipes et infrastructures appliquées. Dans le même temps, l'université développe son réseau d'établissements et se complète par le maillage des IUT lancé à compter de 1968. Dans les années 1980-1990, l'ancrage régional est rythmé par les Contrats de Plan, et

103 Pour U 2000, l'APR a remis un rapport à la Datar (1996), utilisé dans Datar (1998); J-A. Héraud a été le rédacteur en 1999 du *Rapport de prospective pour l'Université du Troisième Millénaire en Alsace*.

104 Le lecteur intéressé pourra se rapporter par exemple au numéro spécial de *Science & Devenir de l'Homme* (57/58, 3^{ème} trim. 2008) et entre autres à Gaudillière et al. (2008).

l'enseignement supérieur doit accueillir de plus en plus d'étudiants (problèmes de locaux et d'équipements). Cette massification de l'enseignement supérieur est certes accompagnée d'efforts en matière de recherche, mais dans un esprit nouveau : les « schémas » ont mission de repérer les « pôles d'excellence » et les coordinations au sein de grandes régions. Cependant, c'est surtout à partir du tournant du millénaire qu'une politique sélective et concurrentielle va être mise en place au nom de l'« excellence ».

- *Une politique nationale d'inspiration européenne.* Avec les années 2000, parallèlement à la stratégie européenne pour la recherche dite « de Lisbonne », les objectifs de compétitivité internationale deviennent plus prégnants, et, du coup, la concurrence interne en France aussi. Le choix du développement par la connaissance n'est pas que d'inspiration humaniste : il présente aussi un aspect très « libéral », avec une instrumentalisation de la science et une mise en compétition des territoires¹⁰⁵. Dans le même esprit, vont être engagées en France à partir de 2009 (*Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation et Investissements d'Avenir*), toute une série d'appels à proposition avec mise en concurrence pour des centres d'excellence : équipes de recherche avec les LABEX, infrastructures scientifiques avec EQUIPEX, un nombre limité d'Initiatives d'Excellence (IDEX) qui viennent coiffer le tout, sans compter les *Plans Campus* liant le sous-système ESR aux développements métropolitains et urbains de quelques sites académiques sélectionnés. Strasbourg et l'Alsace ont beaucoup bénéficié de cette nouvelle politique (alors que l'Ouest du pays, par exemple, se retrouve presque sans rien). C'est dès la première vague des IDEX, en 2011, que Strasbourg est retenue avec deux autres sites (Bordeaux et un campus parisien) et que la métropole bénéficie d'un plan campus ainsi que de toute une panoplie d'opérations spécifiques en « EX »¹⁰⁶. Rappelons enfin que Strasbourg, *ville européenne* par excellence, reçoit un appui supplémentaire au sous-système ESR par les pouvoirs publics à travers les *contrats triennaux*. C'est un cas unique en France.
- *Une université unique et plus autonome.* La loi d'août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a tenté de faire des universités françaises des établissements plus adaptés à la concurrence internationale, en particulier en leur donnant plus d'autonomie de gestion. Sans épiloguer sur le degré finalement fort limité de liberté des établissements et surtout sur leur situation financière qui ne donne guère

105 En particulier, face à la Commission Européenne, la question n'est plus « qu'est-ce que l'Europe peut faire pour ma région ? », mais « que puis-je offrir à l'Europe, en termes d'excellence, pour mériter un soutien ? » (Héraud, 2003b). Ceci représente un vrai changement de paradigme, surtout pour des responsables territoriaux français. Et le gouvernement français ne va pas tarder à emboîter le pas.

106 Une foule de moyens en découlent. Pour ne prendre que l'exemple du secteur biologique et médical, un montant de 750M€ a été annoncé en 2012 pour : la chirurgie mini-invasive et la chirurgie hybride (IHU), la médecine régénérative et le centre de biologie intégrative (CBI), les recherches transactionnelles (IRTS et Biomax), la chimie des systèmes complexes et les recherches sur le médicament. En projet : l'Institut régional du Cancer (associant le CHU et le Centre Paul Strauss).

de moyens à cette liberté, la loi a apporté un cadre un peu nouveau au fonctionnement universitaire. Strasbourg fait partie des premières universités à « accéder à l'autonomie » en 2009, mais elle cumule cette évolution institutionnelle avec le processus de fusion des trois établissements existants (créés en 1970). Cette première en France va certes rajouter à l'aura du monde académique strasbourgeois et donner à terme des possibilités importantes, mais la double transformation organisationnelle crée aussi, au moins transitoirement, beaucoup de difficultés. Il faut noter que, dans la foulée, « l'Unistra » devient aussi l'université de référence pour toute la région, puisque le *rattachement* de l'UHA (Mulhouse-Colmar) est adopté en 2012 par les deux Conseils d'Administration. Les métropoles emboîtent le pas : le *Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse* soutient le projet.

- *Une bonne relation universités-organismes.* Strasbourg a toujours été à l'avant-garde du partenariat entre l'université et le CNRS. Il en va de même avec l'Inserm qui n'est présent que dans des équipes intégrées au système hospitalo-universitaire local. Pour ce qui est du CNRS, la situation strasbourgeoise a toujours été assez exceptionnelle, avec l'Université Louis Pasteur, une véritable université de recherche, en quelque sorte dans la tradition de von Humboldt, capable de tenir tête aux organismes spécialisés dans la recherche. Ce n'est pas pour rien que l'Unistra est actuellement membre d'un club européen relativement « exclusif » de 21 établissements, la LERU (*League of European Research Universities*) aux côtés de stars comme Cambridge, Heidelberg, Paris (Pierre et Marie Curie) ou Zurich. Dans la pratique, les chercheurs CNRS strasbourgeois sont largement inclus dans l'Unistra, dans des laboratoires mixtes ; et dans beaucoup de négociations, par exemple avec les collectivités ou en transfrontalier, c'est l'Unistra qui est le correspondant naturel. Dans la plupart des autres grands sites scientifiques français, on est loin d'être dans cette disposition. D'un autre côté, il serait faux de considérer que le CNRS est faible en Alsace : c'est une des régions de France qui compte proportionnellement le plus de chercheurs dépendant de cet organisme. On trouve à Strasbourg un investissement historique du CNRS qui y a créé le CRN (Centre de Recherches Nucléaires de Cronembourg)¹⁰⁷. De nos jours, presque tous les grands projets scientifiques impliquent l'Unistra, avec participation ou non des organismes.
- *Des relations importantes avec les collectivités.* Si la fusion des 3 universités en 2009 a plus ou moins enlevé toute nécessité de créer un PRES (Pôle régional d'enseignement supérieur), possibilité ouverte par le Pacte sur la Recherche de 2006 et actuellement choisie par une soixantaine d'établissements en France, l'Unistra ne manque pas pour autant de relations avec les autres acteurs du territoire. La présidence a d'ailleurs régulièrement constaté que l'émergence d'un interlocuteur académique unique à Strasbourg (et majeur en Alsace) favorisait les contacts et les négociations

107 Il faut rappeler que cette vocation en physique nucléaire avait déjà été établie par les Allemands.

avec les responsables territoriaux. On ne peut que s'en féliciter sachant l'enjeu de ces relations, sur lequel nous allons revenir un peu plus loin.

- *Autour de l'université se maintient aussi un ensemble d'acteurs présents sur le champ de la recherche et de la formation.* Tout d'abord, et bien que l'Unistra ait eu tendance à agglomérer un très grand nombre d'organisations, il reste des écoles strasbourgeoises en dehors d'elle comme l'INSA ou les Arts Déco (maintenant fusionnés dans la Haute Ecole des Arts du Rhin), mais des formes d'accords sont ou peuvent être passés. Il y a aussi des entités relevant de l'Unistra (ou fortement impliquées) mais qui gardent une forme de visibilité propre, souvent parce qu'elles relèvent aussi d'autres institutions ou qu'elles font partie d'un réseau national. C'est le cas de grosses structures comme l'IGBMC en biologie ou de la MISHA dans les Sciences de l'Homme. Il y a enfin des organisations qui se sont installées à Strasbourg en partie au moins pour l'excellence de son environnement scientifique : c'est le cas de l'ISU (*International Space University*). Tout cela fait de Strasbourg une puissante plateforme scientifique – clairement la première du Grand Est, et parmi les plus importantes de France.

La plateforme scientifique strasbourgeoise apparaît donc inévitablement comme un moteur de l'agglomération. C'est d'autant plus vrai que son importance (en effectifs, infrastructures, moyens consommés) dépasse en proportion ce que l'on peut attendre en France d'une agglomération pas tout-à-fait millionnaire. À part le cas de Grenoble, qui est exceptionnel, et dans une certaine mesure de Montpellier, on ne trouve pas de modèle d'agglomération française nettement plus spécialisée dans les activités scientifiques. Il est donc important de pouvoir caractériser la spécificité de ce sous-système académique.

Tout d'abord, il faut signaler que le système scientifique strasbourgeois, bien que marqué par quelques secteurs où il possède une très forte masse critique (à l'interface chimie-biologie avec l'institut ISIS du Prix Nobel Jean-Marie Lehn, en génomique avec le Génopôle, en biologie structurale avec l'IGBMC, en immunologie où s'est illustré le Prix Nobel Jules Hoffmann, en télé-chirurgie avec l'IRCAD, etc.) reste malgré tout très universel : aucune discipline importante n'échappe à l'Unistra, université d'excellence et cependant généraliste. Pour ne prendre que quelques exemples en dehors des sciences de la nature : l'AERES depuis qu'elle existe a toujours classé la recherche économique strasbourgeoise parmi les meilleures au niveau national ; l'Institut de sciences politiques est généralement considéré en tête des IEP en dehors de Paris ; les humanités restent un point fort traditionnel de la terre rhénane de la Renaissance à nos jours.

Ensuite, ce système est bien inséré dans son environnement transfrontalier – ce qui n'est pas négligeable lorsqu'on sait la densité et la qualité du système universitaire dans les parties allemande et suisse du Rhin Supérieur (Héraud, 2012). Un réseau « Eucor » des Universités du Rhin supérieur s'est formé en 1989. Cette fédération, jusqu'à présent active en matière pédagogique, mais un peu moins en recherche, veut se relancer et a choisi maintenant symboliquement comme nom « l'Université du Rhin Supérieur ». La naissance de la Région Métropolitaine

Transfrontalière en 2010 vient conforter ces co-productions – notamment dans la recherche – ainsi que les réseaux scientifiques dans un « pilier Science » très actif et vecteur d'une coopération accrue (*Offensive Science*). La métropole strasbourgeoise détient par là une place éminente dans le système métropolitain polycentrique du Rhin supérieur, ainsi que des voies de relations amplifiées au sein de cet espace dense démographiquement, économiquement, culturellement et socialement, dont l'Alsace fait partie.

Pour la métropole et la région, au total, la fonction du système ESR est *économiquement et socialement importante*. C'est désormais un très gros employeur régional (6 200 personnels). Elle compte 43 000 étudiants, ce qui correspond à un important volume de consommation pour toutes ces personnes – localisées, pour l'essentiel, dans la CUS. On a bien affaire à une activité économique de type « base », logiquement assimilable à une exportation, car les personnels comme les étudiants ne seraient pour la plupart pas présents sur le territoire si les institutions académiques correspondantes étaient absentes. On n'est pas ici dans une fonction résidentielle comme un service classique à la personne. Curieusement, cette évidence n'a pas toujours été saisie par les décideurs locaux/régionaux qui ne veulent voir de l'utilité économique que dans le cas du transfert de technologie ou de l'attraction d'entreprises.

Il se trouve que par ailleurs cette dernière dimension n'est pas absente : on observe une attractivité avérée d'entreprises *high tech* ; il se crée des *start-ups* ; le rôle du système ESR dans la créativité et l'innovation est certain, même s'il ne se mesure pas aussi facilement que l'impact économique direct (Gagnol, Héraud, 2001) qui, lui, a pu être évalué en 1999 à quelque 27 000 emplois induits. L'Université fournit un vivier d'experts et de réseaux d'interconnaissance, d'ouverture culturelle (encore faut-il que cette dernière débouche sur des activités économiques comme les industries culturelles et artistiques qu'il serait bon de promouvoir). À travers les diplômes supérieurs produits, elle contribue au *capital humain* régional et donc aux « capacités absorbatives » du territoire favorisant l'innovation et la création d'entreprise. Enfin, l'effet d'image contribue à faire venir un peu plus de créatifs et de personnes entreprenantes.

Toutes ces observations positives doivent être nuancées de plusieurs manières :

- Le personnel politique et les décideurs locaux n'évaluent pas toujours à leur juste mesure les apports effectifs et potentiels de ce sous-système métropolitain. Le problème est même plus large, car peu de responsables territoriaux en Alsace prennent réellement au sérieux les possibilités de développement sur la base d'activités créatives autres que technologiques (science, culture, arts). Il y a cependant plus d'écoute à Strasbourg que dans la région dans son ensemble. Nous reviendrons sur ce thème dans le chapitre suivant.
- Le problème d'adéquation entre le sous-système scientifique de haut niveau et le sous-système industriel traditionnel plutôt positionné sur de la technologie moyenne ne peut pas être nié. Adrien Zeller, ancien président du Conseil Régional d'Alsace, insistait sur la nécessité de bâtir des synergies plus intenses entre les collectivités et la recherche publique : « de la vitalité

de la recherche et du continuum entre recherche fondamentale et applications dépend une partie de l'avenir de l'Alsace »¹⁰⁸. Pour l'instant il semblerait que l'on n'a toujours pas trouvé la recette miracle... Sans doute n'existe-t-elle pas en tant que recette de court terme, et ce n'est que dans le temps long qu'une coévolution du système scientifique et d'un nouveau tissu économique apportera une meilleure adéquation systémique.

- Il faut espérer que d'ici-là le complexe scientifique strasbourgeois saura maintenir son rang d'excellence, mais ce n'est pas gagné d'avance : la plupart des indicateurs de production scientifique¹⁰⁹ montrent que l'avance considérable de ce territoire en comparaison nationale tend à s'éffriter. Les conditions historiques exceptionnelles évoquées plus haut ne se reproduiront pas obligatoirement. Dans ce domaine comme dans d'autres, une solution possible est de jouer une carte forte de la spécificité régionale qui est l'ancrage dans le Rhin Supérieur et l'ouverture à l'international.

3. Strasbourg et les instances européennes

Les activités présentes à « Strasbourg, capitale européenne » constituent un autre sous-système métropolitain déterminé par des organisations externes, mais amplement insérées dans « ce qui fait métropole » ou dans le rayonnement strasbourgeois et ses représentations. Depuis 1949, et plus encore 1979, l'Europe est entrée « dans l'ADN » de la vie strasbourgeoise et alsacienne. À l'étranger, c'est ce qui est le plus nettement associé à son nom : on sait que là siègent le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des Droits de l'Homme et le Parlement européen ; mais on en cerne moins bien leurs prolongements, pourtant notables. Dans la ville et l'agglomération, elles ont créé un « quartier » spécifique et soutiennent certaines activités économiques ; elles sous-tendent fortement sa dimension multiculturelle. Tout débat ou scénario relatif aux instances européennes trouve ici un écho « sensible » et réactif (politique, économique, mental). Mais y a-t-il là plus qu'une perception ? Pour que le système européen localisé dans la ville fasse sous-système métropolitain, encore faut-il qu'il soit relié aux autres sous-systèmes. Il s'articule certes sur les systèmes présentiel et résidentiel (les parlementaires et leurs accompagnants remplissent certains jours les hôtels, le personnel du Conseil de l'Europe réside dans la CUS et ses abords) et constitue donc une activité motrice, mais peut-on parler d'articulation avec les autres sous-systèmes moteurs comme l'ESR ou le monde économique tourné vers l'international ?

108 Ouverture du Colloque régional sur la recherche, 14 septembre 2004.

109 Lors du *Stammtisch* de l'APR du 20 janvier 2009, la présentation des résultats de l'ORRI par Patrick Llerena a mis en évidence que l'Alsace est un territoire avantageux pour la recherche et l'innovation, avec des résultats strasbourgeois en termes de publications comparables à Bordeaux, Toulouse ou Montpellier, mais en diminution relative dans le temps. On observait aussi une diminution des diplômés Bac+5 alors que les Bac+3 augmentaient. Les données statistiques plus récentes confirment cette érosion de la position relative de l'Alsace. La seule bonne nouvelle est que la qualité de la science reste très élevée (calculée en indice de citations).

3.1 Les instances européennes présentes : leurs composantes

a. Le Conseil de l'Europe et les Droits de l'Homme : « l'Humain » à Strasbourg

« Tribune de l'Europe » (R. Schuman), « Vigie des droits de l'homme en Europe » (W. Churchill) ou « Maison commune » (M. Gorbatchev), le Conseil installé à Strasbourg en 1949 à l'initiative d'Ernest Bevin fut un « cadeau inestimable » pour la ville. Celle-ci devient un lieu de rapprochement des démocraties pluralistes, sur des valeurs sociétales premières que sont les droits de l'homme, l'éthique, l'expression démocratique, l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse, les patrimoines l'environnement et l'aménagement, la coopération. À sa création, le Conseil de l'Europe réunit 10 États membres, devenus 23 en 1989 et 47 en 2009, soit plus de 900 millions habitants (et des pays à statuts d'observateurs plus externes : USA, Canada, Japon, Mexique...) L'Assemblée tient 4 fois par an à Strasbourg des réunions plénières. Les agents permanents y résident, ce qui est important pour la ville. Un statut consultatif y est alloué à plus de 400 ONG (souvent fédérations d'associations à objets spécifiques, elles sont internationales pour nombre d'entre elles), ce qui produit un effet multiplicateur de l'impact du Conseil. Pour le moins, la présence de l'institution vaut à Strasbourg d'être le lieu de travail de quelque 2 090 fonctionnaires, et souvent le lieu de résidence de leurs familles. Les représentations permanentes auprès du Conseil y ajoutent environ 185 personnes.

Nous évoquerons plus loin la question des retombées économiques, mais on peut d'ores et déjà souligner que la présence de cette institution-phare contribue très significativement à l'image internationale de Strasbourg, et cela depuis plus d'un demi-siècle. D'autres institutions européennes ou internationales se sont jointes depuis, mais on ne saurait sous-estimer l'impact dans le long terme de ce qui est devenu un véritable élément patrimonial de la métropole rhénane. Sans effort particulier de la part de la ville, un flux régulier de touristes est incité à passer et peut-être à s'attarder à Strasbourg du fait que c'est un lieu symbolique du vieux continent connu depuis longtemps. Avec un peu plus d'efforts de la part des divers acteurs de la métropole, on pourrait sans doute faire beaucoup plus pour développer de manière endogène des activités en synergie ou bénéficiant de l'image européenne. Le nom de Strasbourg est connu jusqu'au bout du monde (même si les gens ne savent pas toujours dans quel pays se trouve la ville !). Cette image a aussi permis et permettra peut-être encore d'attirer d'autres institutions. Enfin, les missions particulières du Conseil donnent une coloration particulière – démocratique, culturelle et humaniste – au symbole européen qu'il représente ; et nous aurons l'occasion de souligner que la métropole pourrait sans doute valoriser beaucoup plus cette image particulière et les relations possibles autour des activités du Conseil.

Rappelons donc les missions du Conseil. Cet organisme intergouvernemental est une *Assemblée parlementaire délibérante* (membres désignés par les Parlements nationaux ; organe de décision : un Conseil des ministres (des Affaires étrangères) qui élabore des « conventions » et des « recommandations » ou des « accords » (traités) orientant et contraignant juridiquement tous ses membres. La convention la plus connue est *la Convention européenne des Droits de l'Homme* élaborée en 1950

et en vigueur depuis 1953, garantissant les droits essentiels et réajustée par des protocoles successifs : dont celui (n°11) de 1998 qui instaure une Cour permanente unique des Droits de l'Homme réunissant les tâches d'une Commission (1954) et d'une Cour fondée en 1959. *La Charte sociale européenne des droits et des libertés* (1961) est tout autant fondamentale par son ampleur¹¹⁰. D'autres conventions et recommandations couvrent des droits essentiels, et impactent divers domaines (santé, économie, famille,...)¹¹¹. *La démocratie locale et régionale* relève dès 1957 de ses objectifs (Conférence des pouvoirs locaux) ; en 1994, cela prend corps dans le *Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux* (CPLRE) devenu, avec plus de 300 membres et plus de 200 000 collectivités locales, un de ses organes consultatifs qui tient à Strasbourg sa réunion annuelle. On lui doit d'autres conventions-cadres : sur la coopération transfrontalière ; sur la place des étrangers dans la vie publique locale ; sur les langues régionales ; sur les villes (*Charte urbaine*) et sur les paysages, sur la télévision sans frontière, etc.

La Cour européenne des Droits de l'Homme (qui remonte aux années 1950) et *l'Institut René-Cassin pour la recherche juridique* (1969) sont d'autres éléments-phares pour Strasbourg. Ils en font la capitale des Droits de l'Homme et de la démocratie... La commission instaurée en 1950 et la Cour initiale ont pris de l'envergure en particulier après qu'elles soient devenues une Cour unique en 1998. L'ensemble constitue désormais « la » juridiction internationale compétente pour statuer sur les requêtes individuelles ou étatiques relatives aux droits civils et politiques – droits énoncés par la Convention de 1953. Sait-on qu'elle traite par an plus de 50 000 requêtes ? Et qu'il y a en instance quelque 140 000 plaintes ? Cela constitue un travail écrasant pour ses 47 juges aidés de 640 agents. L'état d'un blocage budgétaire vient juste de se desserrer pour 2013. Il n'empêche que détenir cette instance supérieure aide Strasbourg à se poser en foyer « de l'Europe humaniste et démocrate », « de l'Europe des valeurs » (Roland Ries). Elle l'a fortement exprimé en 2012 dans un « Forum mondial de la démocratie ». À nouveau, se pose la question des bénéfices potentiels inexploités : combien de juristes strasbourgeois interviennent à la Cour ? L'université a-t-elle développé toutes les formations et envisagé toutes les recherches et expertises qui seraient envisageables pour rebondir sur une telle image et profiter de synergies d'activités avec les acteurs de ce système ?

Plusieurs des émanations structurées autour du Conseil de l'Europe sont domiciliées à Strasbourg. Citons : *l'Observatoire européen de l'Audiovisuel*, né en 1992 (s'occupant du marché de l'audiovisuel, de ses droits et de son financement) ; *la Pharmacopée européenne* (DEQM), créée en 1964, garantie de qualité, normes et méthodes du secteur, installée dans ses nouveaux bâtiments en 2007 et employant 200 salariés ; *Eurimages* (1989), qui est un fonds de soutien de 35 États à la

110 États, syndicats et ONG s'y conforment. Elle est devenue une « stratégie » en 2001.

111 Prévention de la torture (1959) ; protection des minorités nationales (1998) ; lutte contre le racisme et l'intolérance (1993) ; égalité entre femmes et hommes ; respect de la liberté d'expression et d'information ; coopération juridique relative aux extraditions, au terrorisme, à la criminalité et à la cybercriminalité, à l'éthique de la police ; défense des droits des enfants, etc. Des plates-formes d'échanges ont lieu sur la démographie, le chômage, l'enfance et la famille, le handicap, les migrants, l'éducation à la citoyenneté, voire l'enseignement supérieur (objectif de Bologne).

circulation et co-production de création cinématographique et audiovisuelle ; la fondation du *Groupe Pompidou*, structure multidisciplinaire sur la toxicomanie et sur la coopération policière ; le *Fonds* et un des *Centres européens de la Jeunesse*, datant de 1972, ayant vocation d'accueil d'organismes d'études, de conférences, de séminaires et de stages. Citons encore, dans le domaine de la recherche, souvent grâce à l'implication du Conseil de l'Europe : la *Fondation européenne pour la Science* (1974), impliquant 30 pays, le programme *Frontières humaines* (1989), *l'Institut des Sciences pour la Paix* (fondation Louise Weiss).

Les activités générées directement et indirectement par le Conseil expliquent la présence de 34 ambassades et consulats. Strasbourg est ainsi la 2ème ville de France en termes de *paradiplomatie*. La vocation tertiaire supérieure de Strasbourg, liée à la gouvernance publique, est devenue, grâce à toutes ces activités européennes (plus celles du Parlement que nous allons évoquer plus loin), une vocation très internationale. Rappelons qu'un des intérêts particuliers du Conseil est de regrouper beaucoup de pays en plus de ceux de l'Union Européenne. Il y a certainement là une opportunité à saisir par les forces vives de la métropole pour développer d'autres activités tertiaires, publiques et privées, voire entreprendre des affaires commerciales ou manufacturières grâce aux contacts possibles. Il faut cependant souligner des points de fragilité dans le système (d'où l'urgence de profiter de l'existant) : le Conseil de l'Europe souffre de la consolidation et de l'élargissement de l'Union européenne car, budgétairement, les États contributeurs aux deux structures sont réticents à maintenir trop de structures en parallèle. L'Union empiète sur le terrain du Conseil en créant sa propre Agence des droits fondamentaux en 2006 ; les efforts du Conseil sur les Droits en Europe orientale sont moins « visibles » que l'élargissement de l'Union dans ces pays (ils couvrent pourtant bien d'autres domaines). Se pose clairement à terme la question du partage des tâches entre institutions¹¹². Voici en tout cas un sujet sur lequel les acteurs de la métropole auraient intérêt à se pencher.

b. Le Parlement européen à Strasbourg : du symbole à l'enjeu

L'Assemblée des parlementaires de l'Union européenne siège à Strasbourg. Cette fonction repose à la fois sur des *fondements historiques, symboliques et juridiques* correspondant à la construction européenne. Lorsqu'en 1951-1952 sont décidées la réconciliation franco-allemande et la communauté du charbon et de l'acier (CECA), c'est à Strasbourg que l'on place le siège de l'assemblée de cette dernière, aux côtés du Conseil de l'Europe. Le Traité de Rome qui crée la CEE (et l'Euratom) en fait le Parlement des 6 États signataires comptant 142 députés délégués par les Parlements nationaux. Les premiers élargissements (1973, 1981 et 1986) et l'instauration d'un Parlement élu au suffrage universel direct en 1979

112 Par exemple, l'Union peut agir dans des champs économiques et stratégiques qui échappent au Conseil de l'Europe. Le risque est de confiner ce dernier dans les questions juridiques ou sociétales fondant la démocratie, encore que ces thématiques soient essentielles. Cf. Wassenberg (2013).

portent ses membres à 410, dans un hémicycle nouveau et conjoint au Conseil de l'Europe¹¹³.

Les autres instances, dans une Europe polycentrique, sont : à Bruxelles (lieu de réunion des Conseils des chefs d'État et de gouvernement – ou de ministres de l'économie, des affaires étrangères ou en charge de la sécurité), siège de la Commission européenne¹¹⁴, lieu d'accueil de mini-sessions ou de sessions non plénières du Parlement ; à Luxembourg, pôle du secrétariat général et de services. Notons que plus tard, Francfort fixe la Banque centrale européenne, et La Haye Europol. La légitimité historique de Strasbourg dans cette répartition est ainsi en phase avec la légitimité symbolique d'une Europe « polycentrique », motrice de la démocratie que renforcent les élargissements de l'Union en Europe; elle s'est trouvée confortée d'une légitimité juridique : l'Acte unique de 1986 et les traités d'Édimbourg (1992) et d'Amsterdam (1997) ont fixé une répartition sur laquelle on ne peut revenir qu'à l'unanimité. Ces traités assurent la tenue de 12 sessions plénières par an à Strasbourg. Dans les représentations communes un peu caricaturées, Strasbourg serait le « pôle démocratique », et Bruxelles le « pôle technocratique » et des « lobbies ».

Il n'est pas utile ici de développer les *pouvoirs progressivement accrus du Parlement européen*. Disons seulement que les Traités d'Amsterdam et de Maastricht (qui crée le Médiateur européen en poste à Strasbourg, examinateur des litiges entre citoyens et administrations) lui confèrent :

- (i) des compétences législatives : soit pour avis et en consultation simple vis à vis du Conseil, soit en coopération sur des propositions, soit encore en codécision ou décision, selon les domaines ;
- (ii) un pouvoir budgétaire élargi, hors PAC et accords internationaux;
- (iii) le contrôle démocratique sur toute l'activité communautaire : questions, requêtes, quitus.

Dans l'édifice, Strasbourg fixe ce qui exprime le mieux la diversité européenne et ce qui appellerait davantage d'écho dans les médias, puisque le rôle du Parlement est conforté comme vecteur des idéaux portés par les mandats confiés aux députés. Pour notre propos, il convient de relever également ce que le fait d'être capitale européenne a valu et vaut à son développement métropolitain.

Il convient de relever ce que le fait d'être capitale parlementaire a valu et vaut à son développement métropolitain. Le transfert à Strasbourg de l'ENA en 1992-93, puis de l'Institut d'Études supérieures de la fonction publique territoriale (1997) y a été lié. L'État-Major de l'Eurocorps, constitué en 1993, y fixe 1000 personnes des 5 « nations-cadres ». Le centre informatique de « l'espace Schengen » (SIS) placé à Strasbourg ajoute 50 personnes. Ajoutons par ailleurs les représentations de pays

113 En 1994, 15 États-membres y envoient 410 députés, représentant 370 millions de citoyens. En 1995, après 3 nouvelles adhésions, on arrive à 626 députés. On en est actuellement à 754 députés pour 27 nations représentées.

114 Membres nommés par les gouvernements, en collège chargé de préparer, proposer et vérifier l'application des décisions prises et de coordonner la politique commune.

étrangers déjà évoquées à propos du Conseil de l'Europe. Rappelons enfin que les dotations faites dans les *contrats triennaux* « Strasbourg, ville européenne » sont allouées pour valoriser tout l'ensemble des instances que détient la ville. Quel effet « systémique » aurait la perte redoutée du siège parlementaire sur ces subventions et sur les partenariats publics liés ? Mais aussi peut-être sur les autres instances, ou sur le Conseil de l'Europe ?

Or, à maintes reprises, des voix s'élèvent pour tout regrouper sur Bruxelles¹¹⁵, et il nous est difficile de ne pas mentionner ici les attaques à répétition d'un certain nombre de députés européens ou de lobbies visant les sessions parlementaires se tenant à Strasbourg, en argumentant sur les coûts et gaspillages de la tri-localisation et sur l'exigence d'efficacité fonctionnelle. Encore que tout élu d'un pays membre se doit de rester en étroits rapports avec sa terre d'élection, d'où de multiples déplacements.

Sans vouloir trop rentrer dans les détails, nous évoquerons donc cette fronde contre les 12 sessions dévolues à la ville, autrement dit contre l'accord conclu en 1992 (*compromis d'Édinbourg*), inclus dans le Traité d'Amsterdam de 1997. Rappelons que la Cour de justice de l'UE a récusé en 1997 l'idée de tenir toutes les sessions à Bruxelles. Strasbourg est dans son droit, mais la situation est régulièrement remise en question. Les arguments tournent autour du surcoût de la « transhumance » de quelque 3000 personnes par mois. Le surcoût est évalué entre 160 et 220 M€ par les opposants à Strasbourg (contre 52 M€ par le secrétariat général du Parlement); ceux-ci ont été jusqu'à calculer un bilan carbone pour frapper les consciences. L'association européenne des jeunes entrepreneurs (AESE) a de son côté souligné que le coût de revient par an et par habitant de l'Union n'est que de 10 centimes. On peut se douter que derrière les arguments de coût se cache un objectif plus politique. Il s'agit d'une position contre le polycentrisme actuel des institutions européennes : Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg (ainsi que Francfort). On peut pourtant estimer que la séparation géographique des pouvoirs n'est pas un détail insignifiant¹¹⁶. Il y a là un argumentaire général à tenir à la fois pour l'Europe et pour protéger Strasbourg des conséquences potentielles du départ du Parlement. On peut craindre qu'au-delà de ce départ, l'impact soit multiplié par la fragilisation du complexe européen de la métropole (toutes les autres institutions)¹¹⁷. Il serait en effet non seulement grave pour Strasbourg, mais aussi parfaitement illogique que la métropole perde son statut européen au moment où les liaisons ferroviaires renforcées (TGV, ICE) en font un carrefour idéal au cœur de l'Europe. L'idée même de « compensations » en cas de suppression des sessions strasbourgeoises est assurément un très mauvais argument auquel il ne faut pas se laisser prendre : quel institut supplémentaire (« Université de l'Europe », « Institut européen des

115 Voir Ville de Strasbourg (2008) : *Le Parlement européen à Strasbourg, légitimité et évidences* (brochure trilingue) et multiples articles de presse. On sait qu'à Bruxelles se tiennent déjà les séances non plénières et des mini-sessions, comme les commissions parlementaires. CESR d'Alsace (2012) : *Avis portant sur la dimension européenne et internationale de Strasbourg*.

116 Il existe beaucoup d'exemples dans le monde, particulièrement des pays fédéraux, et pas seulement dans les plus grands pays : en Afrique du Sud, le Parlement est au Cap et le gouvernement à Pretoria.

117 C'est la position exprimée par exemple par J.C. Kieffer de la Région Alsace (DNA du 17/02/2011).

technologies...») pourra remplacer le statut européen? Strasbourg possède déjà un gros complexe d'ESR. Perdre l'Europe, ce serait perdre un moteur sur deux!

3.2 Les retombées sur la métropole

Quoiqu'il en soit, le « sous-système » constitué par l'ensemble des instances européennes et des éléments qui lui sont rattachés nourrit maintes activités de la métropole strasbourgeoise. En de contribuer au rayonnement international et à l'image humaniste et moderne à la fois de la CUS et de l'Alsace, il participe à la dynamique de réseaux métropolitains, à son *économie résidentielle et présenteielle*. Rappelons que l'un des débats importants est de savoir si l'on peut aller au-delà de ces impacts et envisager de meilleures synergies avec les autres sous-systèmes moteurs. Cependant, il n'est pas inintéressant de rappeler tout ce qu'apporte d'ores et déjà, directement et indirectement, la présence des institutions européennes.

Plusieurs lieux d'Europe en sont nés. D'abord tout un « quartier urbain », de l'Orangerie au Wacken et à l'entrée de la Robertsau. Les bâtiments européens et leur architecture étudiée sont des sites visités¹¹⁸, tel le Parlement qui reçoit quelque 200 000 visiteurs par an dont 90 000 durant les sessions, ou le Conseil de l'Europe qui en accueille environ 40 000. Quelques lieux plus précis leur doivent leur animation : le *Cercle européen*, fondé en 1962, où des rencontres se nouent entre des fonctionnaires européens et la société civile strasbourgeoise (250 adhérents en 2013) ; le *CIIT* (centre d'information sur les institutions européennes) installé par le Conseil régional, le Conseil général et la CUS, fréquenté chaque année par 5000 personnes venues chercher de la documentation (brochures, Point Info) ; *Enterprise Network* qui est également un service d'information et de conseil sur les questions européennes¹¹⁹ ; ainsi que *Antenne media*, un relai du Parlement dans la cité. On a déjà signalé comment se nourrissent, sur les activités des instances européennes, des équipes de recherche scientifique : la *Fondation René Cassin*, l'*Institut des études européennes*, la *Fondation pour la Science*, le *Collège doctoral européen*. À signaler aussi : la *formation des traducteurs-interprètes* à l'Université. La chaîne franco-allemande de TV Arte s'est installée à Strasbourg (en 1991) dans le sillage des progrès des institutions européennes. Enfin, en 1998, une *École européenne* a été créée pour scolariser les enfants des fonctionnaires internationaux¹²⁰ – encore que trop modeste au regard des attentes d'accueil d'une ville ambitionnant une certaine envergure internationale.

Des métiers et des services y sont « greffés » : le gardiennage des bâtiments (plus de 200 salariés), l'entretien des immeubles et bureaux ; quelque 1000 interprètes

118 Strasbourg a un « affect » particulier aux immeubles des institutions européennes pour lesquels elle s'est beaucoup engagée – aux origines, dans la période 1978-1986, et encore de nos jours : apports de terrains, concours d'architecture et constructions, ventes (et rachats par le Parlement) ou locations, desserte tram, etc.

119 Strasbourg aménage actuellement une *Maison de l'Europe* dans une villa proche des immeubles des instances européennes, en cogestion Ville-CIE, pour reloger le service et permettre des expositions et conférences liées à l'Europe.

120 L'*École Européenne* regroupera bientôt sur un seul site à la Robertsau ses cycles éducatifs (primaire, secondaire) pour les enfants des familles travaillant dans les institutions dédiées à l'Europe, avec une création nette de places : de 650 à 1000.

professionnels., des juristes spécialisés (quelques dizaines, qui pourraient y être plus nombreux), de même que les services de presse, que l'on peut juger toutefois déficients en journaux étrangers (fermeture de la Maison de la Presse en 2000). Les périodes de construction des immeubles européens ont aussi été propices à l'emploi dans les entreprises engagées. L'hôtellerie a enregistré depuis 1988 la réalisation de 6000 chambres. En temps normal, le remplissage en est de 60%, mais il dépasse les 95% lors des sessions parlementaires.

L'économie locale vit des déplacements des 5200 fonctionnaires attachés à ces instances dont la masse salariale pèse 403 M€: le *Point économique (focus)* de la CCI n°290 (2011) mentionne un montant annuel de dépense réalisée (en C.A) de 21,6 millions d'euros dans l'hôtellerie et la restauration (en équivalent emploi de la valeur ajoutée induite : 284 personnes). On évalue également à plus de 1700 les emplois d'instances adjacentes comme l'Eurocorps et la Fondation pour la science. Toute cette « population particulière » réalise une consommation estimée à 373 M€¹²¹.

4. Le tourisme et les autres activités présentesielles

Ce que nous voulons surtout argumenter dans cette partie largement consacrée aux fréquentations temporaires de visiteurs (congrès, salons, tourisme), c'est d'abord qu'il s'agit d'une activité motrice analogue à de l'exportation (la principale différence est que le client vient sur place bénéficiant du service), mais que, dans le même temps, les infrastructures portant cette activité sont souvent partagées entre touristes et résidents. Les moyens de transports, la restauration, les aménités urbaines, etc., ne peuvent pas être fractionnés selon les utilisateurs et, du point de vue de l'observateur, on ne dispose guère de statistiques permettant de faire la part du *résidentiel* et du *tourisme*. C'est la raison pour laquelle nous utiliserons surtout ici le concept de « *présentiel* ». En termes d'impact, on peut considérer que le *présentiel* désigne les retombées économiques générées par la fréquentation temporaire de la métropole, consécutivement à son attractivité. L'économie présenteielle est donc fondée sur des facteurs locaux tout en s'adressant à l'économie globale. C'est un moteur non négligeable de la métropole alsacienne comme nous allons le rappeler et il apparaît bien comme un élément de *développement endogène*: ce sont avant tout des clients qu'on attire grâce des facteurs locaux et non des investisseurs. Bien sûr, cela n'empêche pas d'avoir, de surcroît, de l'investissement extérieur par effet d'entraînement, en fonction du succès-même de cette activité, par exemple des chaînes d'hôtel qui viennent rajouter des établissements. Mais ce moteur principalement endogène est moins tributaire de décisions externes et c'est un élément durable d'activité tant que les facteurs locaux comme le patrimoine et les aménités urbaines se maintiennent.

121 Voir le site alsaeco.com/études; le groupe EDR-Citygroup-Mediascopie (2011) a évalué la paradiplomatie à Strasbourg autour de 200 diplomates et 600 conseillers. Rappelons pour mémoire une étude de la Fondation IECES (1994) sur l'impact économique des institutions européennes et organismes internationaux à Strasbourg (sous la direction de K. Nanopoulos).

4.1 Le touriste n'est pas seul à produire du *présentiel*

En reprenant la définition qui vient d'être donnée, on voit que le *présentiel* ne se limite pas au tourisme au sens strict : les chercheurs invités par le système local de recherche, les militaires étrangers de l'Eurocorps, les parlementaires régulièrement « de passage » à Strasbourg, les juristes étrangers plaidant à la Cour des Droits de l'Homme, et beaucoup d'autres acteurs des sous-systèmes évoqués plus haut génèrent beaucoup de *présentiel* à Strasbourg. Que penser aussi des milliers d'étudiants venant de l'étranger ou du reste de la France ? Ils sont difficiles à classer entre *résidentiel* et *présentiel*, selon qu'ils viennent faire 3 ans de licence, 1 an d'Erasmus, quelques mois de séjour doctoral ou post-doctoral, 1 jour de conférence... ou viennent simplement rendre visite à un copain. Les trois sous-systèmes « économique », « académique » et « européen » précédemment analysés sont à l'origine de rencontres spécialisées, qui construisent la dimension de Strasbourg en tant que lieu de congrès, foires et salons, colloques etc., ainsi que d'échanges moins formalisés.

Chaque domaine apporte des flux de visiteurs. Le PMC et le Parc des Expositions, selon France-Congrès, ont ainsi enregistré en 2011 quelque 300 « évènements », attirant plus de 830 000 visiteurs ; et parmi eux, 149 étaient des manifestations organisés dans le cadre d'affaires et concernant les milieux économiques : des salons dédiés ou foires spécialisées, mais aussi des grandes rencontres culturelles. Or on ne fait guère mention, communément (dans les statistiques disponibles et dans la communication locale) de toutes les autres rencontres réalisées en d'autres lieux. Alain Beretz, Président de l'Université, indique que chaque année, se tiennent environ 90 colloques scientifiques, dont 40 rassemblent plus de 100 personnes. On ne saurait omettre non plus les moments de sessions plénières ou de rencontres internationales – dans leurs propres bâtiments – du Parlement européen ou du Conseil de l'Europe à l'occasion de travaux thématiques (droit, jeunesse, pouvoirs locaux...), ni les rencontres culturelles suscitées ici ou là dans la Ville, à l'Odyssée, au FEC, ou dans des équipements majeurs prévus aussi à cet effet.

Ajoutons que la répartition par sous-systèmes entre les différents équipements est parfois statistiquement insaisissable. Prenons l'exemple d'une réunion scientifique : un grand congrès médical se tiendra au PMC, un colloque de moyenne taille de chimistes dans les locaux universitaires, et une conférence d'économistes qui viennent de terminer un contrat de recherche financé par la Commission Européenne se tiendra peut-être dans des salles avec traduction simultanée aimablement prêtées par le Parlement ou le Conseil. De tout cela, sans doute, seul le congrès de médecins sera saisi par une statistique officielle.

Comme on le voit, on déborde des définitions officielles du tourisme ; celles-ci, pour utiles qu'elles soient, ne visent qu'une des composantes de ce qui nous intéresse au titre de ce quatrième secteur moteur de la métropole. Le terme de « touristes » y est usité tant pour les séjours *d'agrément* que *d'affaire* ; le touriste lui-même est soit un *excursionniste* (dont la venue n'engendre pas de *nuitée*), soit un

réel « touriste » (s'accordant au moins une nuitée)¹²². En outre, le volume total des apports *présentiels* ne doit pas être apprécié que par les seules facettes « marchandes » de l'hébergement (invitation et/ou logement chez l'habitant, foyers universitaires..), ni qu'en fonction de la localisation de ce dernier en agglomération. Ce dernier point sera examiné plus loin : quel est l'espace de référence pour le phénomène d'attractivité de type touristique ? Revenons d'abord sur la composante la plus visible du présentiel dans la métropole : les touristes « patentés ».

4.2 Diverses variétés de « touristes »

Troisième ville française de province pour l'importance des Congrès, bien placée dans les palmarès de fréquentation touristique au même titre que l'Alsace dans son ensemble (et pas seulement pour ses « Marchés de Noël »), maintenant mieux desservie par les TGV, Strasbourg tire de ces flux de visiteurs plus ou moins occasionnels des ressources non négligeables. Ainsi, la CUS fixe quelque 37% des presque 2 milliards d'euros annuellement apportés par le seul « tourisme » marchand en Alsace. La carte de la Figure 4-5 montre la répartition régionale de la partie visible du tourisme : le nombre d'entrées dans les lieux de visite payants. On peut constater la part importante de la métropole strasbourgeoise, mais le reste de la région n'est pas absent. Nous reviendrons sur cette question. Notons que cette statistique n'est qu'un indicateur approximatif de ce que nous souhaiterions mesurer : d'un côté, certaines entrées correspondent à des résidents, mais on ne peut pas les distinguer pour les retrancher statistiquement ; d'un autre côté, beaucoup de visites justifiées par des éléments patrimoniaux ne correspondent pas à des paiements directs et spécifiques et ne sont donc pas quantifiés.

Les statistiques touristiques classiques récentes¹²³ donnent cependant quelques informations intéressantes. On évalue le nombre de touristes pour 2012 à 3,1 millions. Ce volume en fait la huitième ville touristique de France. On remarquera que, du coup, le fait d'être la 3^{ème} ville de Congrès est très significatif de ce type d'activités – et mal repéré statistiquement comme nous l'avons souligné, car seuls les grandes manifestations sont comptées. Les trois quarts des touristes disent venir avant tout pour profiter de la ville ; mais cela ne veut pas dire que ce soit l'unique motif. On sait que les séjours à Strasbourg sont relativement courts : les enquêtes récentes indiquent que moins d'un tiers des touristes restent plus de 2 jours. Ils dépensent en moyenne 75€ par jour et par personne, essentiellement pour l'hébergement et la restauration (l'image de la gastronomie locale joue un rôle important). Le tourisme se répartit sur toute l'année, mais le marché de Noël constitue une pointe très marquée avec 1,7 million de visiteurs sur deux mois (novembre et décembre) et une énorme part du chiffre d'affaires. Le tourisme

122 Les habitants de la région fréquentant Strasbourg occasionnellement sont évidemment des « excursionnistes » ; mais avec l'avion et le TGV, ce serait – improprement – aussi le cas des visiteurs pour affaires ou pour le travail, des entretiens scientifiques ou culturels, des congrès, etc. Ceux qui séjournent une nuitée ou davantage peuvent tout autant être des vacanciers que des actifs venus dans l'exercice de leur profession. La statistique et le vocabulaire sont ici singulièrement réducteurs.

123 Nous exploitons ici l'article de C. Guttin et M. Le Nagard dans *Vica Cité* N°5, juin 2013 (publication du CUEJ, Université de Strasbourg).

d'affaire est évidemment mieux réparti sur l'année. Ce type de visiteur rapporte aussi plus qu'un touriste d'agrément : entre 2 et 5 fois plus¹²⁴. Une des conclusions que nous tirons de ces observations, c'est que le *présentiel*, qu'il soit touristique, partiellement touristique ou peu assimilable à du tourisme, dépend de facteurs multiples, dont certains ont trait aux autres activités motrices comme les affaires, l'enseignement et la recherche, les activités européennes, etc. Et ceci est encore plus vrai à Strasbourg que dans la moyenne des grandes villes françaises.

4.3 Les territoires du tourisme

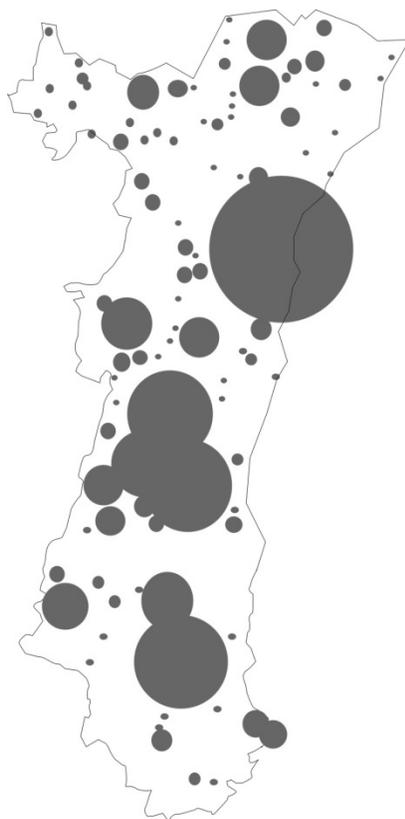
L'autre point à examiner est celui du *référentiel géographique* des activités générant le *présentiel*. Nous avons vu que les touristes interrogés à Strasbourg affirment venir principalement pour la ville. Il n'empêche que des touristes qui ne restent que quelques jours à peine en moyenne ont certainement d'autres motivations à leur déplacement. Strasbourg n'est pas une ville de cure, un bord de mer ou une station de ski. Ces touristes sont en grande partie de passage : ils ont donc sans doute d'autres buts de voyage, et surtout ils profitent de ce passage pour voir aussi d'autres sites alsaciens (ou l'inverse : venant en Alsace, ils en profitent pour passer voir Strasbourg). Sur la carte des visites payantes on observe plusieurs zones majeures de visites en dehors de la métropole, particulièrement autour du piedmont vosgien, de Colmar et de Mulhouse. Il y a fort à parier que nombre de personnes visitent plusieurs de ces pôles au cours du même voyage. Par conséquent, toute réflexion sur le *présentiel* de type touristique pose fortement la question de l'entité géographique à considérer. Ne penser qu'en fonction de la CUS serait limitatif. Faut-il considérer toute l'aire urbaine ? l'aire métropolisée réelle ? un *bassin géotouristique*¹²⁵ ?

Il nous semble qu'une certaine souplesse ou des perméabilités entre cadrages s'imposent en réalité, sachant que rien n'empêche le visiteur « urbain » de profiter de son séjour en agglomération pour une escapade sur la Route de Vins ou vers les terroirs ruraux proches de l'agglomération, pas plus qu'un temps de présence en entreprise à Molsheim ou Haguenau n'empêche de fréquenter Strasbourg. Et les lieux de « séminaires » attractifs pilotés par la métropole sont volontiers le Mont-Ste-Odile ou le Bischenberg, Klingenthal ou les nouvelles structures d'accueil des villes moyennes bas-rhinoises...

124 Olivier Becht, de Mulhouse Alsace Agglomération, cité dans les DNA du 23/07/2013 (« Le tourisme d'affaire, cause régionale »). Roland Ries, cité dans le même article, estime que le tourisme d'affaire génère 105 M€ de retombées économiques à Strasbourg.

125 L'Insee identifie de tels « bassins », où la CUS ainsi que Mulhouse et Colmar comme « zones urbaines » sont définis aux côtés de ceux de : « Vignoble », « Plaines et collines » et « Massif vosgien ». La CCI retient la zone d'emploi, dans laquelle 132 hôtels classés sont comptabilisés en 2009 (la CUS en détenant 119).

Figure 4-5 : Répartition des entrées dans les lieux de visite payants en Alsace en 2012



Source : Observatoire régional du tourisme
Carte établie à partir d'un article des DNA (août 2013)

4.4 Le point sur les bases d'attractivité

- Le premier facteur expliquant les *flux présents* est le *niveau d'équipement d'accueil*. Un indicateur à considérer est donc l'offre strasbourgeoise en structures adéquates. Le site de la *Foire-Exposition* est l'une d'elles. Là se tient la « Foire européenne » tenue chaque année en septembre, dont celle de 2012 est la 80^{ème} (avec 210 000 visiteurs, un millier d'exposants, un rayonnement notable dans le Grand Est et dans le Rhin supérieur); sans rivaliser avec les grandes « Messe » suisses ou allemandes, ni avec Lyon, c'est l'une des plus actives de province. Là sont organisés également plusieurs salons professionnels, tels *Firstexpo* (sous-traitance industrielle), ou *Egast* (gastronomie et agro-alimentaire). Cet équipement va prochainement bénéficier des travaux de mise aux standards des marchés modernes avec 500 000 m² de halles couvertes proposant 300 000 m² de surfaces d'exposition (pour 2016). À ses côtés, le *Palais de la Musique et des Congrès* (PMC), qui accueille entre 30 et 40 congrès, spectacles et rencontres de niveau international par an, et plus de 150 manifestations nationales ou

régionales. Ensemble, ils ont localisé environ 300 manifestations, dont 55 congrès et 75 conventions d'entreprises (150 manifestations d'affaires), près de 100 spectacles, et « produit » 95 millions d'euros en retombées économiques (2009). Le PMC va être étendu, partiellement restructuré, et modernisé dès maintenant (2014). De quoi placer Strasbourg à la 3^{ème} place française (hors Paris).

L'offre hôtelière, à laquelle participent les grandes chaînes depuis les années 1970-1980, atteint actuellement une capacité élevée, en établissements et en lits, complétée de résidences de tourisme. Pour la CUS, le total est de 119 hôtels classés proposant près de 6 800 chambres, et une centaine de clés dans 12 résidences touristiques. C'est 35% de l'offre et de la fréquentation hôtelière d'Alsace : la zone d'emploi compte 132 établissements et près de 7 700 chambres. La composante de « 4 étoiles ou plus » sur la CUS est de 15 établissements et 1473 chambres (19%, à comparer à la moyenne française qui est de 11,7%); Pour ce qui est des autres métropoles : Bordeaux possède 11 « 4 étoiles ou plus » ; Lyon, 19 ; Marseille-Aix, 21 ; Toulouse, 11 ; Lille et Montpellier, 6 ; et Nantes, 3. Nice est hors champ avec 92 ! Cependant, une stagnation marque ce haut de gamme à Strasbourg depuis 2007, que ne connaissent pas les métropoles méridionales. Doit-on parler de saturation? Y a-t-il un manque de dynamisme attractif? La question engage en tout cas les acteurs économiques à l'instauration d'une « stratégie hôtelière », en ville-centre, en périphéries, et en articulation aux autres ressources des « bassins géotouristiques » voisins, auxquels il conviendrait d'associer le Bade moyen.

À l'hébergement hôtelier, qui assure sur la CUS 2,17 millions de nuitées « marchandes », s'ajoutent quelque 500 000 nuitées en meublés ou chez l'habitant, et 114 000 nuitées en hébergements collectifs soit entre 11 500 et 12 000 lits marchands proposés. Ce sont les structures marchandes qui aident à cerner les provenances de leurs fréquentations. Sur l'Alsace entière, 3,6 millions de nuitées marchandes – sur un total de 6 millions – sont issues d'une fréquentation étrangère (principalement visiteurs allemands (911 000), belges (550 000), néerlandais (245 000), italiens (213 000) et britanniques (192 000). Sur la CUS, les étrangers représentent 41% de la clientèle dont un tiers sont européens et 8% d'autres parties du monde¹²⁶.

- Les sources et composantes de cette économie présente sont les suivantes.

On peut en premier lieu y retenir le patrimoine architectural urbain, religieux, civil et militaire de très belle qualité, préservé depuis 1974 sur 73 ha, dans un « périmètre sauvegardé » (Loi Malraux) en vieille ville, lequel sera d'ici 2017 élargi au Nord de « l'ellipse insulaire » et à une grande partie de la « Neustadt ». Là sont les édifices les plus visités : la Cathédrale, que

126 Sources : CUS « Strasbourg, the eurooptimist » (2013) : *Stratégie hôtelière, vecteur d'attractivité*. ; Observatoire régional du tourisme : *Chiffres-clés 2011 et 2012* ; CCI (2009) : *La zone d'emploi de Strasbourg*.

voient bon an mal an quelque 3,5 millions de personnes ; la plupart des 10 musées de Strasbourg¹²⁷, lesquels totalisent plus de 400 000 visites (avec les expositions le demi-million est atteint) ; les places où se tiennent en hiver les fameux *marchés de Noël*. Le cœur de ville s'étend maintenant au *Quartier européen*, dont les instances officielles reçoivent plus de 250 000 visiteurs – sans parler des *journées portes ouvertes* qui ont un grand succès ; au *Quartier universitaire*, riche de la BNUS, du Palais universitaire, du Planétarium de l'Observatoire, du musée zoologique et du jardin botanique dans ses réalisations des années 1900, mais aussi du Campus de l'Esplanade édifié dans les années 1960. Les *bras de l'Ill* cernant le vieux centre et les *bassins du Port*, mis en valeur par des bateaux-promenades, sont aussi un mode de connaissance de Strasbourg très apprécié : en 2009, 760 000 passagers l'ont ainsi découverte (encore ne parle-t-on pas des croisières sur le Rhin en partance du Port).

D'autres atouts culturels sont importants à citer pour leur attractivité : les galeries d'art, les orchestres, les théâtres et troupes (divers genres, publics divers), les festivals (Musica, Festival international de la musique, Nuits européennes, Jazz d'or, Ososphère...). Strasbourg est une ville qui consacre 20% de son budget à la culture depuis 1997. C'est, avec Lyon et Bordeaux, une des trois villes qui consacrent le plus de moyens à la culture en proportion de leur budget total. Ajoutons que les rapprochements avec Karlsruhe, Bâle et plusieurs autres villes du Rhin Supérieur augmenteraient un tel potentiel ; au même titre que le *Pass Musées* mis en place dans le Rhin supérieur – ouvert à 180 musées, châteaux et expositions. On ne saurait trop insister sur les efforts récents ou en cours de création et de requalification de certains équipements : Cité de la Musique et de la Danse, Théâtre, Médiathèque Malraux, Zénith (10 000 places, construit en 2008), Archives départementales et BNUS...

La gastronomie et les vins d'Alsace fournissent d'autres motivations. Sur la CUS, la seule restauration localise environ 5100 salariés (davantage que les 3800 de l'hôtellerie). Cependant, sur ce plan au moins, il est sûr que les amateurs s'intéressent également aux terroirs riches et variés dans un rayon de 30-50 km (la *Route des Vins* commence à Marlenheim). Ces terroirs ont leurs « fêtes » et leur « folklore » comme atouts supplémentaires. Certains commentateurs soulignent que la campagne proche est parfois plus vivante que la ville en été¹²⁸.

Le *tourisme d'affaire* reste par contre un apanage de la métropole (mais pas de manière exclusive, cependant). Il est sans doute plus ou moins proportionnel à l'activité économique, mesurable en bureaux et autres indicateurs de l'immobilier d'entreprise. L'effet économique doit être aussi

127 Le Musée d'Art moderne et contemporain, réalisé en 1998, oscille entre 125 et 175 entrées par jour, le Musée alsacien en compte 91 000 par an, ceux des Beaux-Arts et d'archéologie, les musées historique et des arts décoratifs chacun environ 45 000. Un musée Tomi Ungerer (centre international de l'illustration) a été ouvert en 2009-2010.

128 Voir « Un été dans le village strasbourgeois », DNA 25/08/2013.

modulé par les transports : les flux potentiels de visiteurs de type « affaire » dépendent a priori du *volume d'activité* multiplié par un facteur *d'accessibilité*. Globalement, on peut constater que l'économie présente sur l'aire urbaine a connu un *progrès sensible depuis l'arrivée du TGV-Est* en gare de Strasbourg. Il est encore difficile de se prononcer sur l'apport du TGV Rhin-Rhône (dont on vient de surcroît d'apprendre en 2013 la suspension des extensions prévues de la branche « Est » tout comme le report de programmation de la branche « Sud »), mais il ne peut qu'amplifier le rayonnement de Strasbourg en direction de la vallée du Rhône et du Centre-Est français. Il en va de même avec le renforcement des connexions avec les ICE allemands et les Intercités suisses pour ce qui concerne le potentiel d'attractivité strasbourgeois en lien avec l'Europe centrale.

Conclusion

Pour clore ce chapitre qui analyse les principales activités motrices de la métropole strasbourgeoise, nous proposons quelques pistes de prolongement et de réflexion : Quelle *articulation* entre les bases motrices et les bases résidentielles/présentielles ? Quelles *conséquences locales* du développement de type *global* ?

Dans chaque sous-système considéré, il est évident que l'affirmation de ses développements s'effectue en s'appuyant sur des facteurs *exogènes* (marchés, partenariats, éventuellement sources externes d'idées, de financement, etc.). Que les initiateurs soient des acteurs internes ou externes, le contexte de l'opération est global et non local. Cela n'est pas contradictoire avec le fait que des facteurs internes jouent pour déclencher ou soutenir ces activités dites « de la base » : l'effet d'attractivité peut jouer de manière considérable, en faisant venir de nouveaux acteurs globaux, mais aussi en consolidant et ouvrant sur l'extérieur les capacités *endogènes* de développement. C'est là que jouent les efforts consacrés à l'accueil. Les conditions d'accueil sont essentielles au démarrage et permettent une fixation durable des activités motrices. La qualité des articulations entre ces deux champs d'énergies, la cohérence réalisée entre activités motrices et facteurs résidentiels/présentiels, sont la clé du bon fonctionnement du système métropolitain global.

L'attractivité a pour corollaire une société métropolitaine composite. Quand une grande agglomération n'est que métropole régionale, elle est nourrie surtout des bases et des fonctions de centralité calées sur ce niveau territorial. En revanche, une métropole contemporaine véritablement ouverte aux horizons nationaux et internationaux est davantage incitatrice de flux externes, multiples, participant à sa démographie, à ses emplois et à sa vie urbaine comme à son animation. Être métropole, c'est accepter cette diversité, un certain cosmopolitisme, et inévitablement une certaine mutation sociale (Bonnevillie et al, 1993). L'observation des répercussions sociales de la métropolisation strasbourgeoise n'a pas été intégrée au présent ouvrage, mais l'APR entend bien en faire l'examen dans ses travaux ultérieurs.

En termes de *perspective*, il découle des exposés qui viennent d'être faits, une invitation à réfléchir sur plusieurs hypothèses (correspondant à des choix

stratégiques). Faut-il privilégier un adossement du dynamisme à un renforcement de telles ou telles spécialisations qui porteront le signalement strasbourgeois à l'international? Doit-on plutôt s'inscrire dans une démarche incitant au développement « homothétique » des divers sous-systèmes moteurs (un scénario un peu plus *au fil de l'eau*)? Réfléchir à ces deux grandes options, éventuellement les hiérarchiser selon les circonstances, est à notre avis le grand enjeu de la gouvernance métropolitaine. D'ailleurs les niveaux supérieurs de gouvernance nous pressent de faire des choix stratégiques : l'État avec sa nouvelle conception – plus concurrentielle – de l'aménagement du territoire ; l'UE avec sa fameuse stratégie S3 de *smart specialization*. Le débat sur la spécialisation des activités de base est loin d'être tranché, y compris sur la question de savoir jusqu'à quel point la métropole a intérêt à suivre l'injonction de spécialisation.

Chapitre 5

Activités créatives

La question du développement territorial par l'innovation se pose de plus en plus en termes de *créativité*. Une des meilleures illustrations en est le succès auprès des géographes et aménageurs du concept de *ville créative* particulièrement popularisé par les travaux de Charles Landry (2000). L'approche de l'innovation, en économie comme en management, est à notre avis significativement renouvelée par ce concept. Cette évolution, effective au moins depuis le tournant du millénaire et stimulée par la diffusion des travaux de Richard Florida pour ce qui touche aux territoires, est un fait relativement nouveau, alors que paradoxalement la créativité était déjà au cœur de la représentation schumpétérienne avec l'idée de « destruction créative » (Schumpeter 1942, chap. 7).

Florida (2002) introduit le concept de *classe créative* pour désigner une catégorie d'acteurs essentiels au dynamisme des territoires. Le fort potentiel de croissance économique des « industries créatives » (architecture, arts, audiovisuel, design, jeux vidéo, publicité, etc.), reconnu dans tous les pays développés et surtout dans les grandes métropoles, a contribué à populariser les thèses de Florida auprès des responsables territoriaux. Beaucoup d'auteurs ont analysé à la fois les apports et les limites de cette approche (cf. par exemple Chantelot, 2009). Un débat fondamental autour de la théorie floridienne concerne le lien de causalité entre la classe créative et l'innovation des territoires. Est-ce la présence des créatifs – particulièrement les plus fraîchement attirés – qui favorise l'innovation ? ou bien est-ce la dynamique économique qui crée sur territoire un capital humain très créatif ? La thèse de Florida s'oppose ici à celle généralement soutenue par l'économie géographique.

Les politiques de « créativité » ont aussi été fortement mises au goût du jour par les travaux de l'UNESCO (*Creative Cities Programme* et le *Network* correspondant) et influencées par le *Creative Economy Report* de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD, 2010). Avec le recul, les diverses expériences de villes créatives dans le monde donnent beaucoup à réfléchir (Pratt, 2011) et les recommandations politiques ne sont pas faciles à établir, car il s'agit d'éviter divers écueils comme celui d'appliquer une recette « floridienne » trop universelle pour être efficace et exagérément fondée sur un principe d'attractivité qui peut se révéler stérilisant.

La crise financière, puis économique, qui sévit depuis 2008, n'a fait que souligner l'importance de la problématique de la créativité. Florida (2010) parle d'un « reset » de l'économie mondiale comparable aux chocs des années 1870 et 1930 par son ampleur et ses conséquences : dramatiques dans l'immédiat, mais aussi positives à plus long terme. En tout cas, Gabe *et al.* (2013) montrent économétriquement sur la période 2006-2011 que la probabilité de tomber dans le chômage aux États-Unis est nettement plus faible dans la classe créative que dans le secteur des services en

général (sans parler des travailleurs de l'industrie). Ce test économétrique contrôle les variables comme le niveau d'éducation, ce qui permet d'affirmer un véritable effet de « classe créative » *ceteris paribus*. Quelle que soit la réponse à la question de causalité évoquée ci-dessus, il apparaît donc que les territoires les mieux dotés en actifs « créatifs » résistent mieux à la crise. Dans une approche à la Schumpeter on pourrait même avancer qu'ils en profitent.

Dans ce chapitre, nous commencerons par revenir sur le concept de créativité et les théories qui lui sont associées, pour voir en quoi cette approche renouvelle la représentation de l'innovation et peut donc aussi influencer les politiques d'innovation et de développement territorial. Nous tenterons ensuite de positionner l'Alsace et la métropole strasbourgeoise par rapport à ces problématiques : Quelles potentialités ? Quelles faiblesses ? Quelles politiques ?

1. De la théorie de l'innovation à celle de la créativité

Il faut, pour bien comprendre l'évolution de la pensée sur la question, se replacer dans le contexte des années 1990 où les chercheurs comme les responsables politiques (à tous les niveaux de gouvernance) pensaient principalement l'innovation en termes de mécanismes cognitifs d'apprentissage et de diffusion. En France en particulier, des économistes comme Dominique Foray¹²⁹ ont contribué à former des représentations mentales mettant en scène des processus de production-diffusion de connaissances de types formel et/ou tacite et à centrer le débat autour du concept de *bien public cognitif* : l'innovateur est celui qui produit une connaissance nouvelle ; et le degré d'*appropriabilité* de cette dernière constitue une variable clé à la fois de son incitation à faire de la recherche et de la capacité de l'ensemble de l'économie à bénéficier d'externalités de connaissance (deux phénomènes antagonistes mais complémentaires pour expliquer le développement des économies « fondées sur la connaissance »). Les années du millénaire sont aussi celles où l'Union Européenne et les pays membres mettent en place des politiques de promotion de la connaissance, particulièrement avec le lancement de « l'espace européen de la recherche » et l'engagement de Lisbonne (sommet des chefs d'État en 2000) de faire de l'Union, à l'horizon 2010, la région du monde la plus avancée dans la production et l'exploitation de la connaissance. Le point de vue de la *créativité* est sensiblement décalé par rapport à celui de l'*économie de la connaissance*. On insiste sur le fait que l'innovation n'est pas qu'une affaire de connaissance formelle (scientifique) ou de savoir-faire technique.

L'irruption du concept de créativité dans divers champs disciplinaires simultanément est un fait saillant des années 2000. La dimension interdisciplinaire du concept a souvent été soulignée¹³⁰. Pour ce qui est de l'économie de la créativité,

129 Voir par exemple Cassier et Foray (2002).

130 La lecture de l'ouvrage sur la créativité coordonné par Robert J. Sternberg (le premier grand recueil sur ce thème émergent) apporte la preuve que le concept intéresse plusieurs disciplines (de la psychologie aux sciences sociales, économiques et de gestion, comme la géographie ou l'urbanisme), mais aussi que se dessine un mouvement de convergence interdisciplinaire : « *Many recent works on creativity hypothesize that multiple components must converge for creativity to occur* » (Sternberg, 1999 ; p. 10 de l'édition de 2008). C'est l'objet même de la créativité qui oblige à

il est difficile de ne pas convoquer des aspects psychologiques et sociologiques, même si l'objectif du chercheur est surtout de rendre compte des conditions organisationnelles des processus en amont et en aval de l'acte créatif. Par rapport à la théorie classique de l'innovation très axée sur la connaissance, le concept de créativité apporte un renouvellement de la pensée (comme le montrent les travaux réunis dans Burger-Helmchen, 2013). Il amène à ne pas simplement considérer l'innovation comme une forme nouvelle de connaissance, mais comme un acte fondamental d'entreprise. En un sens, ce changement d'optique nous ramène à Schumpeter.

On peut en effet considérer que l'innovation découle d'au moins deux facteurs fondamentaux : les idées nouvelles et la volonté de changer le monde. Comme nous l'avons rappelé en entrée, l'innovation est un phénomène globalement créatif et destructif, avec la construction de nouvelles manières de penser et d'agir qui doivent s'imposer face aux pouvoirs établis et qui viennent perturber le flux circulaire ordinaire de l'économie – le *Kreislauf* que décrit Schumpeter (1934) dans son premier ouvrage, consacré au *développement économique*. L'entrepreneur schumpétérien au sens fort du terme n'est pas un gestionnaire qui optimise ses flux physiques et financiers et améliore progressivement les conditions de son activité par apprentissage et recherche cumulative ; c'est plutôt un visionnaire qui impose des idées de rupture¹³¹. Il ne se contente pas de produire une connaissance nouvelle, car c'est un acteur animé du désir de modifier son milieu ; ce qui implique des stratégies d'affrontement, de recherche d'alliés, de transformation de l'environnement social, économique, institutionnel, etc.

Le retour sur l'œuvre de Schumpeter (pour une synthèse, voir Héraud, 2001) est essentiel en la matière car on comprend mieux en relisant le grand auteur évolutionniste pourquoi l'innovation crée en détruisant, mais aussi, dans l'autre sens, pourquoi les phases de dépression des cycles économiques sont particulièrement fertiles pour l'émergence d'innovations majeures (exploitées ensuite dans la phase croissante du nouveau cycle d'affaires)¹³². Une application de ce type de mécanisme à l'économie des territoires est l'expérience des villes créatives qui ont su transformer une situation de crise en opportunité de rebond et l'existence de quartiers en déshérence en occasions de redéveloppement urbain (Cohendet et al., 2010).

une approche interdisciplinaire ; il est impossible de l'enfermer dans une seule discipline. Par exemple, les phénomènes créatifs impliquent une interaction micro-macro qui articule la psychologie et la sociologie, ou bien la gestion et l'économie.

131 L'entrepreneur « vrai » au sens de Schumpeter est plus un visionnaire qu'un *homo œconomicus* rationnel au sens de la théorie économique standard. Il est porteur d'une innovation radicale plus qu'incrémentale, et c'est là que réside la créativité. Même en termes d'économie de la connaissance, on est tout à fait dans un autre schéma que les approches classiques comme celle du *learning by doing* (apprentissage par la pratique) de Kenneth Arrow ou de la planification de la recherche-développement. En termes de gestion du risque, on n'est pas dans un schéma classique non plus car le risque de l'innovateur n'est pas assurable : les probabilités ne s'appliquent pas car il n'y a pas de répétition du jeu, mais une incertitude fondamentale face à la nouveauté.

132 Voir l'analyse des néo-schumpétériens comme Mensch (1979) qui ont testé cette théorie sur des séries statistiques longues et fait le rapprochement avec les cycles de Kondratieff.

Le concept de créativité complète donc l'analyse « cognitive » de l'innovation en rajoutant une dimension « projet ». La connaissance doit s'associer à une vision. La vision fait appel à l'imagination autant qu'au savoir : « *what is now proved was once only imagined* » pour reprendre l'expression du poète William Blake mis en exergue par Mensch (1979, p.119). Elle est aussi l'expression d'un désir de changement. Le porteur de projet n'est pas nécessairement celui qui sait ce que les autres ne savent pas encore, mais plus certainement celui qui comprend comment l'idée nouvelle peut trouver un contexte pertinent d'application dans la société. L'innovateur, au-delà du plaisir de découvrir, souhaite contribuer à la transformation du monde qu'implique l'idée, et il a la capacité de faire bouger d'autres acteurs : trouver des alliés, vaincre ou convaincre les opposants, faire évoluer les institutions... Cette manière d'appréhender l'innovation en rendant compte de toute sa dimension créative a de multiples conséquences théoriques et pratiques :

- La source de l'innovation (son déclencheur) n'apparaît pas toujours placée dans la sphère de la connaissance ; le modèle linéaire allant de la recherche au développement puis à la commercialisation n'est ni universel ni même dominant (Kline, Rosenberg, 1986) ; la production ou l'assimilation de connaissances sont des éléments co-substantiels de l'innovation mais non suffisants ; dans certains cas l'innovation comporte une importante composante d'accumulation de connaissance, tacite (apprentissage par la pratique) ou codifiée (R&D) ; mais dans d'autres cas il est surtout question de « désapprendre » les anciennes méthodes¹³³. Lambert (2013) évoque un « *management of forgetting* ».
- La différence entre une innovation radicale et une innovation incrémentale n'est pas tant une question d'importance ou d'impact qu'une question de proportion de créativité pure dans l'idée nouvelle : certaines innovations modestes sont radicales dans la mesure où elles procèdent d'une démarche très décalée ; et leur potentiel peut se révéler plus important qu'il n'y paraît dans le long terme si elles entraînent de nouvelles trajectoires d'améliorations incrémentales et des processus d'imitation/adaptation dans d'autres contextes (Zuscovitch, 1984).
- Les porteurs des connaissances nouvelles qui se révèlent essentiels en amont du processus d'innovation ne sont pas nécessairement les professionnels de la production de connaissance. Ce peut être une communauté de pratique particulière (Wenger, 2002) aussi bien qu'une communauté épistémique (Amin, Roberts, 2008) ; et si certains individus portent une responsabilité particulière, ce sont surtout des personnes qui ont la vision d'une transformation possible du monde dans leur domaine, ou bien des « passeurs » comme les Knowledge Angels d'Emmanuel Muller (Muller et al. 2012).

¹³³ L'exemple classique donné comme illustration est celui de l'innovation dans l'éclairage : ce n'est pas en perfectionnant la bougie qu'on a inventé l'ampoule électrique. Les méthodes de créativité en management consistent souvent en des exercices collectifs visant à penser en dehors des schémas habituels (*think out of the box*), ce qui revient à « désapprendre » les routines cognitives.

- La *découverte scientifique* ou *l'invention technique* ne sont que des variantes de la création. Il y a d'autres facteurs qui peuvent mener à l'innovation : nouvelles organisations, nouveaux modes de consommation ; nouveaux styles de vie ; nouvelles formes artistiques ou culturelles, etc. La forme de créativité qui nous intéresse ici est économique et sociale – nous l'appelons « innovation » au sens des économistes, qui est celui de Schumpeter. Cela inclut bien entendu les industries créatives qui doivent plus à l'art et à la culture qu'à la technologie. En matière de créativité technique nous nous intéressons autant aux idées qui font évoluer les secteurs traditionnels qu'aux avancées pointues de la technoscience. Par contre, la créativité artistique pure ne fait pas partie de notre propos tant que son impact socio-économique n'est pas avéré.
- Les *politiques d'innovation* correspondant à ces diverses formes potentielles de créativité sont nécessairement plus nombreuses et riches que la panoplie classique axée sur la recherche et le transfert « de technologie ». Bach (2013) explore les différences entre les fondements logiques des politiques d'innovation, de technologie, de science, et celles qui visent les industries créatives. La littérature sur l'innovation s'intéresse de plus en plus à ces dimensions non technologiques (Gallouj, Savona, 2009).
- La notion même de *transfert* (de savoir) apparaît dangereuse car limitative, dans la mesure où elle présuppose que ce sont les « sachants » qui enseignent aux praticiens, alors que les processus d'innovation entre acteurs hétérogènes sont généralement une co-création collective (Amin, Cohendet, 2004). Une question plus pertinente est de savoir qui prend l'initiative de la rencontre : les créatifs (chercheurs, artistes, etc.), les praticiens, ou une tierce personne ?
- En termes de *réflexion sur les territoires*, une question centrale est celle des lieux physiques ou espaces virtuels, des types de politiques ou de dispositifs, qui favorisent la création collective¹³⁴. Un exemple de dispositif de ce type est le « laboratoire d'idées » (*ideas'lab*) comme ceux décrits dans Gosselin et al. (2010).

Toutes ces questions sont au centre des réflexions que l'on peut mener sur la « ville créative », surtout en partant des concepts de *communautés* (Cohendet et al. 2010), plutôt que de reprendre de manière relativement réductrice l'approche de R. Florida. En effet, la réalité du développement urbain sur la base d'activités créatives – et les recommandations politiques qui en découlent – ne saurait se limiter à des questions d'attractivité vis-à-vis de la *classe créative*. Certes, la mesure de cette dernière, selon diverses définitions à partir des nomenclatures statistiques de professions ou d'emploi disponibles, constitue une première approche utile, en particulier pour des comparaisons métropolitaines – et nous allons y recourir. Il faut

134 On fait ici l'hypothèse que la créativité économique est plus collective qu'individuelle, surtout en amont des processus innovants (Cohendet et al. 2013). Voir les analyses sur l'innovation et sur les *classes créatives* de l'Observatoire des Territoires (DATAR, 2011, p.194, et 206-207).

cependant garder à l'esprit que la dynamique de la créativité ne se résume pas à l'action de quelques individus qui possèderaient cette qualité intrinsèque. D'une certaine manière, le modèle de Florida est un modèle de croissance exogène : si la ville offre les aménités nécessaires et manifeste un peu d'ouverture d'esprit, elle attirera des créatifs et leur présence entraînera de l'innovation et du développement. La littérature critique sur ce modèle (par exemple, en France, les travaux de Michel Grossetti) souligne d'une part un problème de causalité (est-ce la mobilité entrante des créatifs qui génère le développement ou l'inverse ?) et d'autre part le fait que le développement durable des territoires passe plutôt par la mobilisation des forces vives existantes. Par ailleurs, le modèle « floridien » apparaît très lié à une vision de l'économie mondiale globalisée qui se trouve parfois contredite par les faits : Grossetti *et al.* (2009) signalent le mouvement récent de déconcentration des activités créatives – au moins scientifiques – qui est perceptible en Europe (rééquilibrage centre-périphérie) comme à l'intérieur des pays (en France, la baisse de la part de la région capitale).

Avant de rentrer dans ces débats (voir la conclusion du chapitre), nous nous proposons de regarder un certain nombre d'indicateurs régionaux qui permettent d'approcher la mesure de la créativité. Nous commençons par des statistiques comparant l'Alsace aux autres régions françaises, d'une part parce que beaucoup d'information reste disponible à ce niveau et pas (encore) à un niveau local, et d'autre part parce que l'Alsace – et plus largement le Rhin Supérieur – constituent le contexte naturel de notre métropole.

2. Essai de caractérisation de l'Alsace en termes de créativité

L'Alsace, qui fait partie intégrante historiquement de l'espace rhénan, a été comme l'ensemble de cette partie de l'Europe une terre de créativité culturelle et d'innovation technique pendant des siècles – et en tout cas depuis la Renaissance. Ce n'est sans doute pas un hasard si le Rhin Supérieur a été à la fois le lieu de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg (entre Cologne et Strasbourg) et une des régions les plus marquées par les révolutions culturelles et religieuses des 15^{ème} et 16^{ème} siècles. Cette tradition de créativité globale continue à se manifester par la suite : l'industrialisation précoce du milieu du 18^{ème} siècle marque l'Alsace du Nord (Niederbronn) au Sud (Mulhouse). Hau et Stoskopf (2005, p.75) ont souligné le fait que les fondateurs des industries de cette époque étaient à la fois des savants et des entrepreneurs : « *Les Koechlin, les Dollfus ou les Schlumberger étaient, à côté de leurs traditions commerçantes, porteurs d'une tradition de curiosité intellectuelle qui devint pour eux de façon soudaine une mine d'or* ». Cependant, comme le notent Kahn et Olivier-Utard (2010), les historiens ont montré que la région fut aussi parfois un lieu où les nouvelles idées étaient combattues, particulièrement le développement de la laïcité au 18^{ème} siècle. Il y a là une contradiction qui mérite à notre avis d'être méditée et traitée dans les débats d'aujourd'hui. La région, riche de son passé scientifique, de ses innovations, de sa diversité culturelle à la croisée de plusieurs mondes, est aussi parfois bien frileuse. La présence d'une forte communauté universitaire et de recherche, d'institutions culturelles, des institutions européennes et de toutes sortes d'acteurs internationaux n'est pas idéalement

intégrée dans la société locale, ni mise en synergie avec le tissu économique. Les attitudes mentales, y compris chez les dirigeants et les décideurs publics, peuvent se révéler ambivalentes et marquées du sceau d'un pragmatisme trop prudent vis-à-vis des idées nouvelles. La crise du modèle de développement régional sensible depuis les années 2000, ainsi que l'exemple des régions voisines de la RMT du Rhin Supérieur, devraient pourtant faire bouger les lignes. Peut-on réinventer la créativité rhénane ? (Héraud, 2011).

2.1 La classe créative alsacienne

À partir de la Note n°3 de l'ORRI¹³⁵, bénéficiant d'une contribution particulière de Sébastien Chantelot, on peut analyser l'évolution d'un indicateur de la *classe créative* au sens de Florida entre 1982 et 2008. Établir une définition des professions créatives se heurte à de nombreuses difficultés, mais le défi a été relevé en France (Chantelot 2010). Nous ne souhaitons pas rentrer ici dans les détails méthodologiques, mais plutôt voir comment caractériser l'Alsace par rapport aux autres régions françaises (de métropole) avec une grille de lecture commune¹³⁶.

En reprenant la typologie de Richard Florida, on distingue trois groupes de créatifs :

- le groupe *Creative core* qui rassemble les professionnels directement impliqués dans la production de connaissances et d'idées nouvelles ;
- le groupe *Creative professionals* correspondant aux personnes qui encadrent et stimulent le changement ;
- le groupe des *Bohemians* correspondant aux professionnels des domaines de l'art, de la culture et des médias.

En moyenne, le marché du travail français comporte 10% de créatifs (chiffres de 2008), dont la moitié de *Creative professionals*. La catégorie *Bohemians* est la plus faible numériquement (1,1%) et le *Creative core* pèse 3,8%. Il faut préciser que le taux de croissance des professions créatives a été très supérieur à la moyenne : cinq fois plus élevé que l'emploi total dans la dernière décennie du 20^{ème} siècle, au fur et à mesure que la France a basculé dans l'économie « fondée sur la connaissance ». Les aires urbaines apparaissent comme des territoires privilégiés de la localisation des créatifs et Paris se taille la part du lion.

Lorsqu'on analyse les *proportions régionales de créatifs*, on aboutit à une typologie en quatre groupes de régions :

135 L'ORRI (Observatoire Régional de la Recherche et de l'Innovation en Alsace) a été créé au BETA (UMR Unistra-CNRS) en 2008 à l'initiative de Patrick Llerena, dans le but de rassembler des données existantes sur la recherche et l'innovation, pour les homogénéiser, les commenter et suggérer des indicateurs utiles pour la décision politique territoriale. Il publie des rapports, généralement deux fois par an.

136 Signalons seulement pour l'instant que les professions jugées créatives sont principalement celles de la R&D, de l'ingénierie, de la science, de l'art, de la culture, mais aussi du management et des activités de conseil (à fort contenu en connaissance). Le choix retenu dans le travail fait à l'ORRI est de définir les fonctions créatives en s'appuyant sur les fonctions métropolitaines supérieures.

- L'Ile de France fait figure d'exception, avec 19,2% de créatifs.
- Quatre régions sont leaders en dehors de la région capitale : Midi-Pyrénées (10,1%), Rhône-Alpes (9,6%), Alsace et PACA (8,3%).
- Six régions sont autour de la moyenne nationale : Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais et Centre.
- Les autres sont en dessous de la moyenne.

Le Tableau suivant permet de repérer les spécificités régionales selon les trois types de créatifs.

Tableau 5-1 : Classement des régions françaises selon les types de créatifs (2008)

	<i>Creative core</i>	<i>Creative professionals</i>	<i>Bohemians</i>
I. de F.	1	1	1
Midi-Pyr.	2	4	4
Rhône-A.	3	2	5
Alsace	5	3	8
PACA	4	5	3
Aquitaine	8	8	6
Bretagne	6	9	7
P. de la Loire	9	6	10
Languedoc-R.	7	14	2
Nord-PdC	12	7	20
Centre	11	10	14
Poitou-Ch.	15	13	11
Fr.-Comté	10	20	19
Haute-Norm.	14	11	18
Auvergne	13	18	12
Bourgogne	17	12	15
Lorraine	16	15	17
Picardie	18	17	21
Champagne-A.	20	16	22
Basse-Norm.	19	21	13
Limousin	21	19	16
Corse	22	22	9

Source : ORRI, BETA, à partir des données de l'Insee (Recensement 2008)

À la lecture de ces classements, on peut caractériser l'Alsace de la manière suivante : proportionnellement plus de professionnels d'encadrement (*Creative professionals*) et moins de professions directement impliquées dans les productions créatives artistiques et symboliques (*Bohemians*). On remarquera que c'est aussi la situation de Rhône-Alpes, mais l'inverse de PACA.

Ainsi, l'Alsace ne paraît pas du tout rentrer dans un modèle « floridien » fondé sur la stimulation créative par les artistes et les lanceurs d'idées et modes nouvelles. La classe la plus représentative est celle d'individus dont la fonction est d'accompagner le changement.

En termes d'évolution, entre 1982 et 2008, les travaux réalisés à l'ORRI font apparaître une certaine permanence de ce biais, mais aussi, ce qui est sans doute plus grave, un déclin relatif de la position créative régionale globale. Plus précisément :

- Une première période, celle des années 80, paraît rétrospectivement un âge d'or pour la croissance des professions créatives ; l'Alsace va jusqu'à se hisser en 1990 au 3^{ème} rang national. La croissance passe ensuite progressivement mais régulièrement en dessous de la moyenne nationale. Sur l'ensemble de la période, cette région est la seule parmi les régions les plus « créatives » à avoir une dynamique inférieure à la moyenne (donc à se déclasser progressivement).
- Un rattrapage du côté des *Bohemians*, type traditionnellement peu représenté, est sensible jusqu'en 2000 ; mais la croissance retombe par la suite à un niveau moyen.

2.2 La dynamique des industries créatives en Alsace

La fonction économique des créatifs est de stimuler le développement par l'innovation dans toutes les formes d'activité (privées et publiques), de contribuer à l'image et donc à l'attractivité du territoire, etc. Outre cette fonction très générale, ils sont particulièrement liés, ne serait-ce que par leur activité professionnelle directe, à ce que l'on appelle les *industries créatives*. Il convient donc maintenant de nous pencher sur la mesure de ce secteur, pour évaluer son importance, son évolution récente, sa place relative sur la scène nationale.

Les *industries créatives* forment un ensemble hétérogène avec un périmètre variable selon les études et les institutions qui les observent. Cependant, un certain consensus s'est fait pour considérer les deux sous-ensembles suivants, selon que l'activité est à contenu plus fortement culturel ou plus fortement créatif :

- *Industries culturelles* : cinéma, télévision, vidéo, radio, édition, imprimerie, musique...
- *Industries créatives* : jeux vidéo, multimédia, publicité, arts, photographie, architecture, design...

L'Observatoire ORRI a travaillé récemment sur ces catégories statistiques et tenté de cerner les industries créatives à partir des nomenclatures INSEE¹³⁷. Les données traitées vont de 2003 à 2011. Le Tableau suivant donne la définition statistique retenue.

137 Fichiers INSEE : « Démographie des entreprises et des établissements », Répertoire des entreprises et des établissements, SIRENE.

Tableau 5-2 : Définition des activités créatives

Industrie Créative	Code NAF rév. 2	Activités Créatives
Architecture	71.11Z 42.12A	Activités d'architecture, Construction d'ouvrages d'art
Arts	90.01Z 90.02Z 90.03A 90.03B	Arts du spectacle vivant, arts plastiques
Cinéma	59.11C 59.12Z 59.13A 59.14Z	Production de films, Post-production, Distribution de films, Projection de films
TV, Vidéo et Radio	59.11A 59.13B 60.20A 60.20B 60.10Z	Production de films et de programmes pour la télévision, Édition et distribution vidéo, Édition de chaînes généralistes et thématiques, Édition et diffusion de programmes radio
Design	74.10Z	Activités de Design
Edition et Imprimerie	18.11Z 18.12Z 18.13Z 18.14Z 18.20Z 58.11Z 58.13Z 58.14Z 58.19Z 59.20Z 63.91Z 63.99Z	Activités d'imprimerie, Édition (journaux, livres, revues et périodiques), Activités des agences de presse
Gestion du Patrimoine	90.04Z 91.01Z 91.02Z 91.03Z	Gestion des bibliothèques, des salles de spectacles, des musées, des sites et monuments historiques
Jeux Vidéos et Création Multimédia	58.21Z 58.29C 63.12Z	Édition de jeux vidéo, de logiciels applicatifs, de portails internet
Photographie	74.20Z	Activités photographiques
Publicité	59.11B 73.11Z 73.12Z	Activités des agences de publicité, des régies publicitaires de médias, production de films institutionnels et publicitaires

Source : S. Chantelot, Note n°3 de l'ORRI.

Une première approche passe par le dénombrement des établissements concernés, une seconde par l'évaluation des effectifs. Chacune de ces deux approches présente des avantages et des inconvénients méthodologiques, mais le résumé qui suit montre qu'on aboutit à des résultats relativement convergents des indicateurs, surtout lorsqu'il s'agit de comparer l'Alsace aux autres régions.

a. Les établissements

Le dynamisme des industries créatives en France sur une dizaine d'années (2003-2011) est manifeste : 35% de croissance du nombre d'établissements contre 32% tous secteurs confondus. Mais il faut surtout noter de grandes disparités régionales.

Certaines concentrent une grande partie des établissements et continuent à se spécialiser dans la « créativité », alors que d'autres semblent définitivement délaissées. L'Ile-de-France est un cas à part : une croissance modérée (25% sur la période), mais un poids énorme (40% des établissements nationaux). L'autre région importante est Rhône-Alpes, avec un poids de 9% et une croissance à 42%.

La situation de l'Alsace dans ce contexte national est plutôt favorable :

- Pour ce qui est du nombre d'établissements, elle est la 11^{ème} région en industries créatives, alors qu'elle n'est que 13^{ème} pour l'ensemble des établissements. En chiffres absolus, on dénombrait 4057 établissements en 2011. Le nombre d'établissements peut paraître peu pertinent comme indicateur car tout dépend de leur taille moyenne ; mais comme de surcroît les établissements alsaciens sont plutôt grands en comparaison nationale, les résultats indiqués sont très significatifs.
- En croissance, l'Alsace est au-dessus de la moyenne nationale, avec 40,6%.
- En pourcentage d'industries créatives dans l'ensemble des activités régionales, l'Alsace appartient au club des quatre dépassant les 4% (précisément 4,1%), avec la région capitale, PACA et le Nord-Pas de Calais.

Forts de cette constatation de l'importance des *industries créatives* en Alsace (contrastant avec la mesure de la *classe créative*) il est important d'analyser maintenant la structure de cet ensemble. Voici les activités précises particulièrement représentées :

- l'*architecture* vient en tête, avec 23,4% des établissements contre 19,6% pour la France entière;
- l'*édition-imprimerie* ensuite : 20%, comme dans le reste de la France ;
- puis la *publicité* : 17,7%, contre 15,3%.

La catégorie qui est nettement moins représentée en Alsace que dans l'ensemble national est celle des professions artistiques (14,6% contre 19,3%).

Il n'y a donc pas de véritable contradiction avec ce qui a été observé plus haut en examinant la situation de la *classe créative* : l'Alsace est spécialisée dans les industries créatives de type *creative professionals*, et non dans les domaines plus artistiques (*Bohemians*).

Le Tableau suivant donne le détail des créations d'établissements selon les principales catégories. Nous avons mis en gras les pourcentages où l'Alsace dépasse la moyenne française. On voit clairement émerger l'architecture, la publicité, la photographie, les jeux vidéo et le multimédia.

Tableau 5-3 Ventilation des créations d'établissements des industries créatives en Alsace

%	2003	2007	2011
Architecture	17	18	11
Arts	15	13	18
Cinéma	1	1	2
TV, Vidéo, Radio	0	1	1
Design	7	10	22
Edition, imprimerie	22	24	13
Gestion	2	1	0
Jeux vidéo Multimédia	8	3	3
Photographie	5	7	13
Publicité	24	22	18

Source : ORRI (BETA) sur la base du répertoire SIRENE, INSEE

Note : sont indiqués en gras les pourcentages où l'Alsace atteint ou dépasse la moyenne nationale

b. Les salariés

L'analyse des statistiques d'emplois¹³⁸ confirme le diagnostic qui vient d'être fait :

- L'Alsace fait partie des régions fortes en emplois de « créatifs », avec cependant une tendance plus à la stabilité qu'à la croissance des effectifs.
- En 2007 on dénombre 18 998 emplois dans les industries créatives, soit 2,3% des emplois totaux, ce qui place la région au-dessus de la moyenne (2,2%) et au 6^{ème} rang, derrière l'Ile-de-France (5,8%), Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (2,5%), PACA et Rhône-Alpes (2,4%).
- La structuration de l'emploi en 2009 fait apparaître une spécialisation relative de l'Alsace en : Télévision, vidéo, radio ; Architecture ; Édition-imprimerie ; et Publicité. Les activités artistiques sont par contre en net retrait.

Le travail de l'ORRI a aussi porté sur des indicateurs synthétiques. Un indice de « cluster » permet de comparer les territoires en termes de concentration d'activités. Il en ressort qu'à part la région parisienne, peu de régions françaises témoignent d'une potentialité de *clustérisation* sur plus que quelques activités créatives. L'Alsace fait partie d'un groupe de 4 régions hors Ile-de-France qui présentent plusieurs spécialisations de taille critique selon cet indicateur : dans les domaines qui confirment le diagnostic déjà établi : architecture, édition et publicité.

2.3 L'analyse des budgets régionaux

Une manière de rapprocher les diagnostics précédents des politiques menées sur le territoire consiste à examiner les budgets que consacrent les collectivités aux

¹³⁸ Des difficultés méthodologiques particulières marquent ces statistiques : nécessité de travailler à un niveau très fin dans les codes NAF, ce qui pose problème dans une application régionale ; et changements de nomenclature en 2008.

activités créatives et innovantes. En matière de dépenses de recherche et de transfert de technologie (R&T), on dispose maintenant d'indicateurs précis et systématiques grâce aux statistiques fournies par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cela permet de se faire une idée des *politiques de recherche et d'innovation*. La notion de *politique de créativité* est par contre beaucoup plus difficile à cerner par des mesures quantitatives. On peut cependant observer le détail des dépenses de R&T pour en tirer quelques informations. Par exemple, la Note n°2 de l'ORRI (décembre 2011) soulignait qu'en 2008 l'Alsace consacrait 42% de ses budgets de recherche à des investissements matériels, 22% à des investissements immatériels et 34% au transfert de technologie. Dans le même temps la Bretagne ou la Franche-Comté misaient davantage sur les investissements immatériels (respectivement 35% et 43%). Ces chiffres confirment que les décideurs régionaux tendent à privilégier la *valorisation économique* de la science (la plus directe possible).

L'examen des dernières statistiques du MESR (Note Repères de septembre 2013) donne aussi la possibilité de confirmer certaines intuitions sur l'orientation des politiques des collectivités en comparaison nationale. Nous en extrayons le Tableau suivant.

Tableau 5-4 : Budget des collectivités territoriales consacré à la recherche et au transfert de technologie en Alsace

% du budget R&T	2007	2008	2009	2010	2011*
Opérations immobilières	21	20	23	20	23
Équipement de laboratoires	19	21	10	14	14
Projets de recherche	1	2	4	5	6
Aides aux chercheurs	19	18	16	16	10
Transferts de technologie	36	34	44	42	44
Réseaux haut débit	0	0	0	0	2
Culture et information scientifique	4	4	3	3	3

Source : MESR

*Les données de 2011 sont provisoires ; Nous avons mis en gras les pourcentages où l'Alsace dépasse la moyenne nationale

Il apparaît nettement que le *transfert de technologie* est une priorité régionale (autour de 40% des dépenses contre 30% France entière). Par contre la *culture et l'information scientifique* sont moins prioritaires. Sur ce dernier domaine, on peut comparer aux autres régions que nous avons repérées précédemment comme autant marquées par les industries créatives que l'Alsace : PACA, Rhône-Alpes ou Languedoc-Roussillon n'en font pas plus. Par contre la Bretagne consacre régulièrement 9% de son budget R&T à ce poste, le Nord-pas de Calais autour de 10% et une région plus « périphérique » comme Poitou-Charentes atteint 17% en 2011.

Par opposition à la conception classique des politiques d'innovation, l'idée de *politique de créativité* implique une attention accrue portée aux autres sources d'innovation que la valorisation technologique des sciences. Ainsi que le montrent

les études sur l'innovation *non technologique*, en particulier l'innovation dans les services (Mong0, 2013), la plupart des politiques existantes comme le crédit impôt-recherche (au niveau national) ou les aides au transfert de technologie (au niveau régional), sont inadaptées aux efforts créatifs hors R&D, qui contribuent pourtant grandement au progrès économique et social.

De plus, il n'y a pas de raison d'opposer innovation technologique et non technologique. Les travaux économétriques à partir de l'enquête CIS¹³⁹ de l'INSEE montrent que la productivité des firmes est d'autant plus élevée que ces dernières combinent des innovations de produit, de procédé, d'organisation et de marketing (Cordellier, 2009, p.22). Autrement dit, il y a un renforcement mutuel des deux types. Les collectivités devraient particulièrement s'attacher à trouver les moyens d'aider l'innovation non technologique des entreprises, car c'est souvent au niveau des territoires que s'organisent les facteurs favorisant ce type de progrès. Mong0 (2013, p.104) souligne que l'innovation non technologique ne nécessite pas un effort considérable de R&D mais passe plutôt par la formation du personnel, les acquisitions d'équipements, des partenariats clients/fournisseurs privilégiés et des coopérations de niveau local. Dans une région comme l'Alsace – qui n'est pas qu'un territoire de tradition industrielle mais qui au contraire bénéficie d'un important héritage intellectuel et culturel – on se prive d'une véritable opportunité en ne jouant pas aussi fortement la carte de l'innovation non technologique. Nous reviendrons ci-dessous sur cette question en traitant de la métropole strasbourgeoise.

3. Strasbourg, métropole créative

Nous allons examiner la situation de Strasbourg en matière de créativité de plusieurs points de vue : d'abord, comme précédemment pour la région, en mesurant la classe créative ; puis en traitant les industries créatives dans leur évolution récente ; enfin en revenant sur la différence entre innovation technologique et non technologique.

3.1 La classe créative

La classe créative a été reconstituée en sélectionnant 49 professions, dont la liste est donnée ci-dessous (Tableau 5-5), en choisissant parmi les 732 sous-classes de la NAF08 de l'INSEE.

139 *Community Innovation Survey*, produit nationalement en coordination européenne.

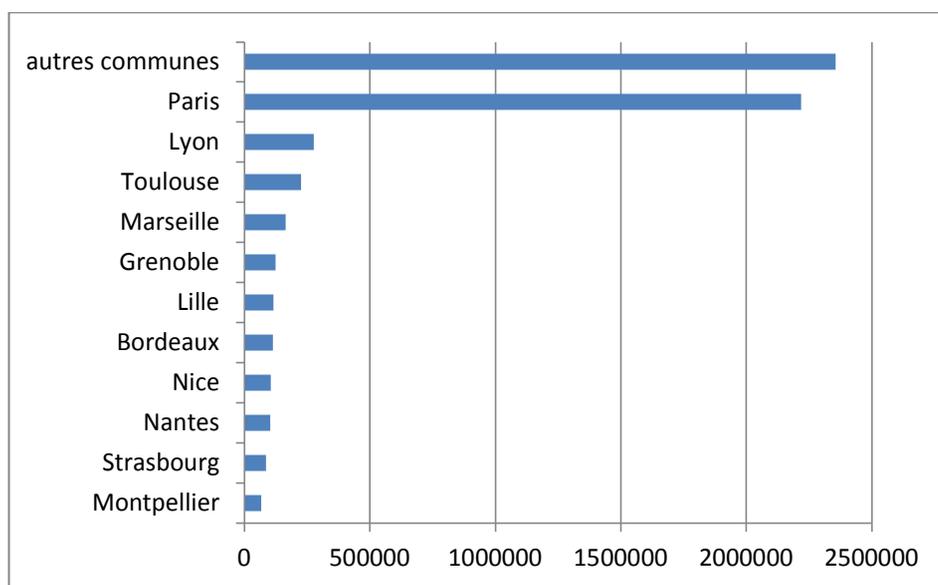
Tableau 5-5 : Liste des professions prises en compte pour mesurer la classe créative, effectifs dans l'aire urbaine de Strasbourg et pourcentage France entière (moyenne 2007-2008-2009)

Professions	Code INSEE	Effectifs	% / France entière
Indépendants du spectacle	227A	39	0,51
Conseils libéraux en études économique	312D	426	1,04
Ingénieurs conseils libéraux -technique	312E	568	1,26
Architectes libéraux	312F	478	1,62
Enseignants du supérieur	342A	2226	2,18
Chercheurs (public)	342E	2029	2,44
Journalistes-rédacteur en chef	352A	563	1,14
Auteurs scénaristes	352B	77	0,76
Dir. journaux-éditeurs	353A	50	0,76
Dir. audiovisuel-spectacles	353B	266	1,21
Cadres artistiques audiovisuel spect.	353C	275	1,23
Artistes plasticiens	354A	378	1,14
Artistes musique-chant	354B	484	1,53
Artistes dramatiques	354C	293	1,01
Professeurs d'art non scolaire	354G	598	1,32
Cadres études économique et financières	372A	260	0,97
Cadres formation	372D	282	1,13
Cadres publicité	375A	167	0,88
Ingénieurs électricité-électronique	383A	731	1,30
Ingénieurs mécan. fabric. électrique	383B	383	1,01
Ingénieurs en mécanique travail-métaux	384A	508	0,93
Ingénieurs Cadre mécanique travail-métaux	384B	768	1,07
Ingénieurs indus. de transformation	385A	659	1,11
Ingénieurs ind transf. agro-alimentaire	385B	363	1,33
Ingénieurs autres industries	386A	348	1,29
Ingénieurs cadres énergie-eau	386D	96	0,85
Ingénieurs cadres des achats industriels	387A	326	1,63
Ingénieurs cadres logistique, planning	387B	451	1,52
Ingénieurs cadres méthodes de production	387C	170	1,88
Ingénieurs et cadres du contrôle qualité	387D	1154	1,22
Ingénieurs cadres techniques environnement	387F	104	1,29
Ingénieurs développement en informatique	388A	2697	1,13
Cadres service utilis. informatique	388B	362	1,23
Chefs de projet informatique	388C	66	1,04
Ingénieurs maintenance entretien	388E	56	0,32
Directeur centre culturels loisirs	435A	54	1,04
Assistants publicité relations publiques	464A	354	1,14
Concepteurs des arts graphiques	465A	1244	1,43
Assistants de réalisation spectacles	465B	487	1,16
Photographes indépendants et salariés	465C	163	0,92
Dessinateurs bâtiment travaux publics	472A	246	1,21
Dessinateurs électricité électronique	473A	104	0,99
Techniciens en électricité, électronique	473B	797	1,25
Techniciens électricité électronique	473C	163	0,90
Dessinateurs construction mécanique	474A	320	0,90
Techniciens rech. dévpt. en ind. de tran.	475A	307	0,99
Experts de niveau technicien	479B	2264	1,21
Ouvriers d'art	637B	92	0,72
Techniciens spectacles audiovisuels	637C	205	1,61
Total		25501	1,27

Source : recensements de la population

Nous avons mesuré le nombre de créatifs pour chaque aire urbaine des grandes métropoles françaises (Paris et 10 autres métropoles françaises), ainsi que pour l'ensemble des autres communes. Les statistiques sont issues des recensements de la population (moyenne 2007-2008-2009). Le graphique suivant permet de faire les comparaisons.

Figure 5-1 : Nombre de créatifs par aire urbaine

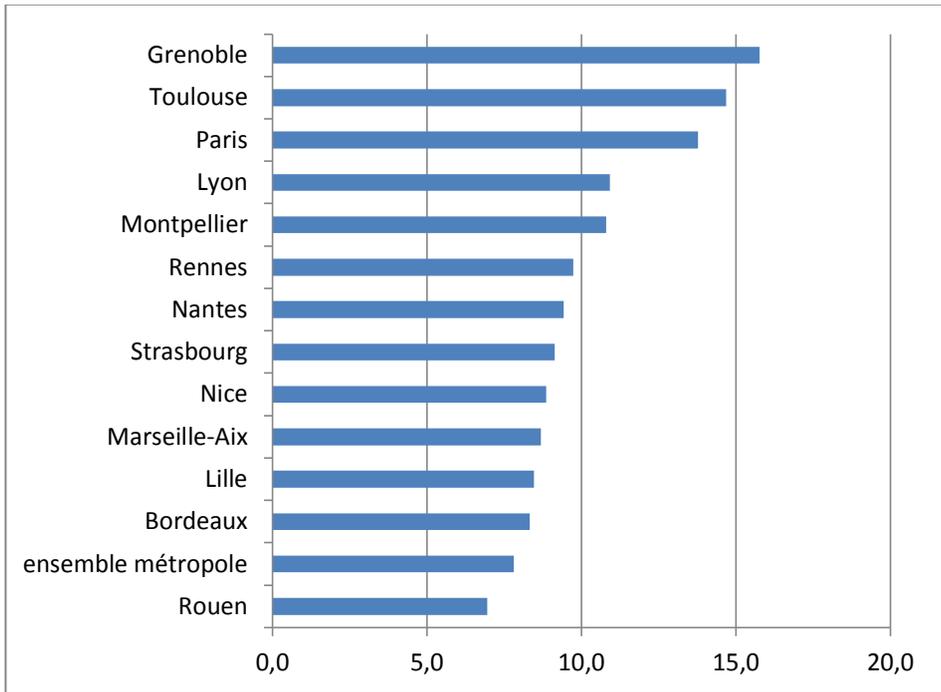


Source : INSEE, Recensement (années 2007-2008-2009)

On peut constater le poids écrasant de la région parisienne, qui représente presque la moitié de la France. Les trois autres grandes métropoles, loin derrière, sont Lyon, Toulouse et Marseille-Aix. Il n'est pas inintéressant de constater cependant que la moitié des *créatifs* se trouvent dans les « autres communes », ce qui relativise l'idée que les fonctions créatives sont concentrées dans les grandes villes (voir à ce propos Grossetti *et al.* 2009). Il est plus juste de dire que *certaines* métropoles concentrent les créatifs. Pour ce qui concerne Strasbourg, on peut être surpris du chiffre faible par comparaison avec les autres grandes métropoles, surtout connaissant l'importance des emplois tertiaires supérieurs.

Bien entendu, il convient de préciser l'analyse en tenant compte de la taille des agglomérations. D'où le graphique suivant qui donne le classement des aires urbaines en pourcentage de créatifs dans le total de la population :

Figure 5-2 : Pourcentage d'emplois créatifs par aire urbaine



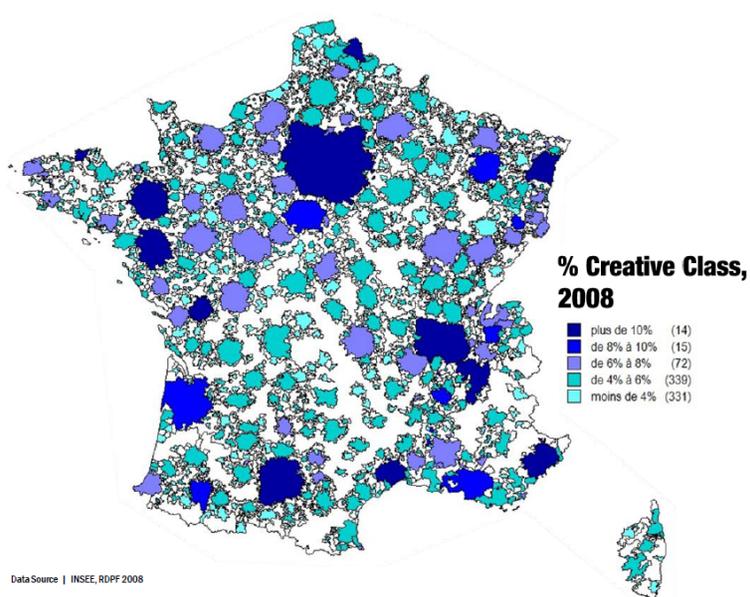
Source : INSEE, Recensement (années 2007-2008-2009)

Là encore, Strasbourg n'apparaît pas parmi les métropoles les plus « créatives ». Elle est largement dépassée non seulement par Paris, mais aussi par Grenoble et Toulouse¹⁴⁰ (qui sont même au-dessus de Paris), ainsi que Lyon et Montpellier. Strasbourg est même légèrement en retrait par rapport à des villes comme Rennes et Nantes.

On observe que le reste des communes est finalement largement moins intense en créatifs que les métropoles, ce qui nuance notre propos sur la créativité distribuée dans l'ensemble du territoire : certes, la classe dite créative est présente partout, mais il reste un biais métropolitain notable. Ces résultats confirment les travaux de Sébastien Chantelot (en collaboration avec le BETA/ ORRI) qui a calculé à sa manière (proche de la nôtre) la répartition de la classe créative en France :

140 Dans ces deux cas la créativité est surtout scientifique et technique.

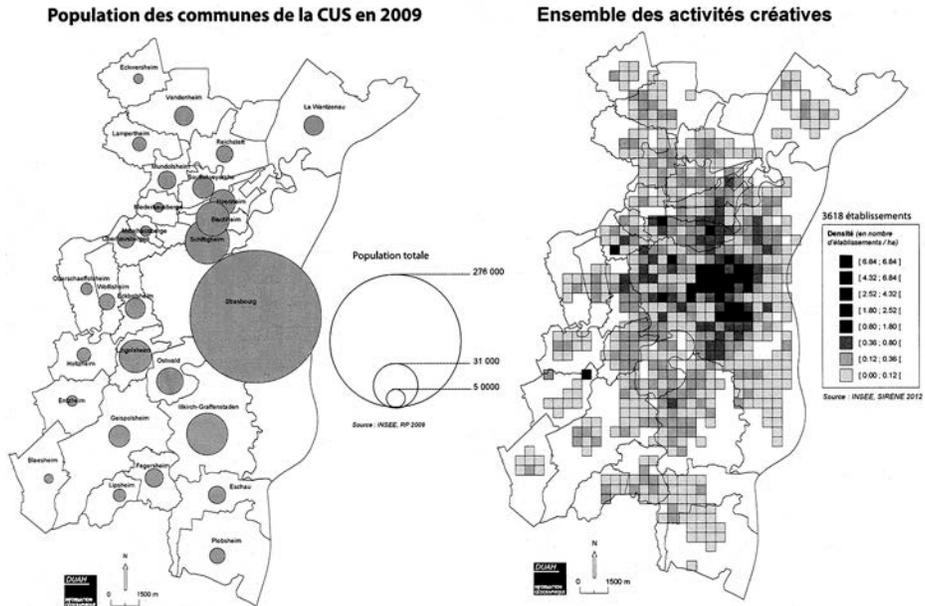
Figure 5-3 : Carte de France des intensités créatives



Source : S. Chantelot (présentation BETA, Unistra, 23/01/2013)

Une question subsidiaire mais intéressante concernant la classe créative est de savoir quelle est sa répartition à l'intérieur du périmètre de la CUS. La figure suivante, qui montre la densité de créatifs selon une maille relativement fine, permet de constater visuellement que ce critère est approximativement proportionnel à celui de la population, avec peut-être une légère surreprésentation dans le cœur du centre-ville.

Figure 5-4 : La répartition des créatifs à l'intérieur de la CUS



Source : CUS

3.2 Les industries créatives : une évolution dans le temps

Un deuxième point de vue possible pour caractériser Strasbourg en termes de créativité consiste à se concentrer sur le concept d'*industrie créative*. Comme nous l'avons vu plus haut à propos de l'Alsace, il s'agit ici d'une partie seulement des activités de la classe créative. En effet, les membres de la « classe créative » au sens de Florida peuvent contribuer aux activités économiques en général. Inversement, les industries créatives emploient aussi des catégories de professions qui ne font pas partie de la classe créative. Quelle est l'évolution récente de ce type d'activités à Strasbourg ?

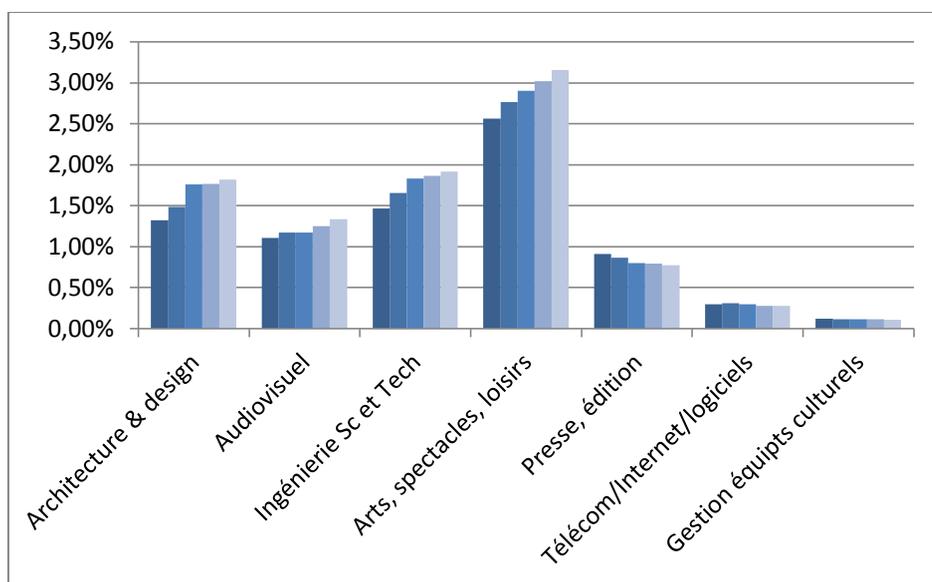
Nous analysons ici les données concernant les activités créatives dans la CUS sur la période récente. Ces chiffres proviennent du fichier SIRENE de l'INSEE, saisis par les services de la collectivité pour la période 2009-2013. Il s'agit du nombre d'établissements recensés dans le périmètre de la CUS pour les activités suivantes, considérées comme « créatives » :

- Architecture
- Agences de presse
- Design
- Activités récréatives et de loisirs
- Autres édition, logiciels
- Cinéma, audiovisuel, publicité
- Création artistique

- Edition (papier et électronique)
- Gestion des équipements culturels et patrimoniaux, paysagers
- Ingénierie scientifique et technique
- Métiers d'art
- Presse et reliure
- Spectacle vivant
- Télécommunications et internet

Nous avons regroupé ces activités en 7 classes pour lesquelles nous indiquons ci-dessous l'évolution du nombre d'établissements recensés, en pourcentage du nombre total d'établissements de la CUS, pour les années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013.

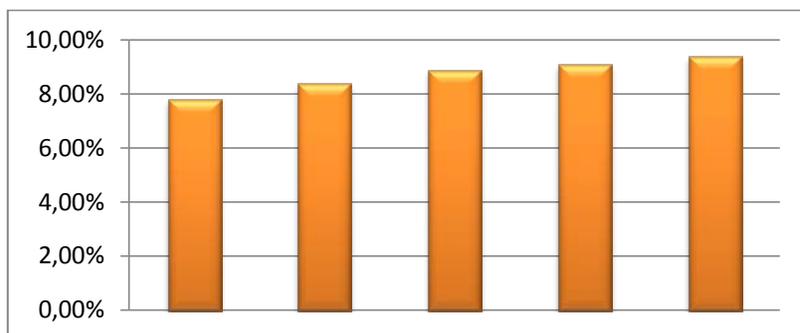
Figure 5-5 : Évolution de 2009 à 2013 du poids des activités créatives strasbourgeoises (en pourcentage du nombre d'établissements de la CUS)



Source : Fichiers SIRENE de l'INSEE et CUS (notre regroupement)

On peut constater la croissance régulière des quatre premières classes, et tout particulièrement les activités économiques exprimant directement la création artistique. Bien sûr, ces statistiques demandent à être complétées par des évaluations en emploi et en chiffre d'affaires (ou valeur ajoutée). En particulier on peut penser que l'activité exprimée en nombre d'établissements subit un biais important avec le développement des auto-entrepreneurs durant cette période. Néanmoins on peut déceler un mouvement non négligeable vers le développement d'« industries créatives » dans l'agglomération de Strasbourg. Ces activités dopent le pourcentage d'activités créatives, tel qu'on peut l'observer avec l'évolution du total des établissements recensés :

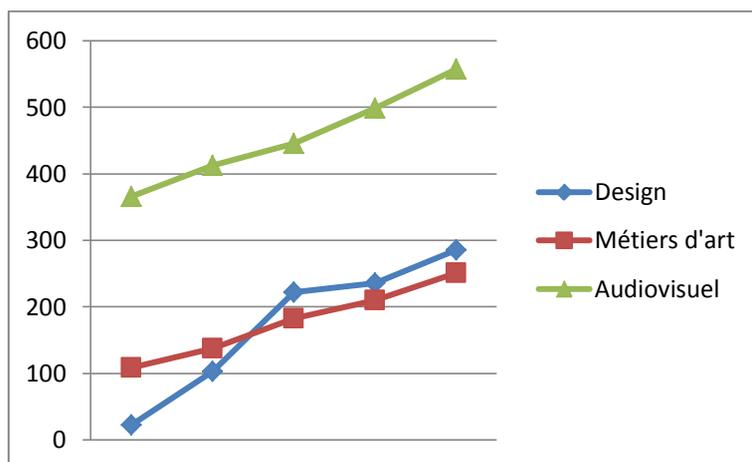
Figure 5-6 : Activités créatives, en pourcentage d'établissements de la CUS (années 2009 à 2013)



Source : Fichiers SIRENE (INSEE) et CUS

Certains secteurs, qui démarrent modestement, présentent des évolutions du nombre d'établissements tout à fait remarquables : c'est le cas de l'audiovisuel (Cinéma, audiovisuel, publicité), du Design et des Métiers d'art.

Figure 5-7 : Évolution particulièrement forte d'activités spécialisées dans la CUS (années 2009 à 2013)



Source : Fichiers SIRENE (INSEE) et CUS

On voit que l'hypothèse du développement possible à Strasbourg d'un secteur (relativement diversifié) d'industries créatives n'est pas à exclure. Encore faut-il qu'une politique ambitieuse l'aide à émerger et à se faire une place dans un paysage national et international qui est – et deviendra de plus en plus – compétitif entre métropoles.

3.3 Les spécialisations innovantes technologiques et non technologiques

Comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre, l'économie de la créativité est une approche qui se distingue des analyses traditionnelles des systèmes d'innovation en ce sens qu'elle se démarque de la vision techno-centrique habituelle. L'innovation, même industrielle, repose souvent sur d'autres piliers que la création technologique (invention). Dans le domaine des services, c'est encore plus flagrant, comme le montrent entre autres les travaux sur les services aux entreprises fondés sur la connaissance – au sens de Muller & Zenker (2001) : nombre de ces acteurs qui appuient les entreprises dans leur développement qualitatif et les aident à innover plus ou moins radicalement, tout en innovant elles-mêmes dans leur propre métier de conseil, valorisent des compétences autres que techniques : organisationnelles, juridiques, culturelles, artistiques, etc. Ces mêmes études font souvent apparaître l'importance de la contribution de tels services supérieurs (SFIC ou KIBS¹⁴¹) à la créativité et au développement des territoires. Halbert et al. (2012) montrent que les *agglomérations* qui fonctionnent comme des moteurs économiques des territoires présentent une spécialisation fonctionnelle dans les SFIC. Comme le souligne Mongo (2013, p.51) « l'étude de la géographie des SFIC a montré une tendance à la concentration dans les grandes régions capitales fortement innovantes ».

L'intérêt particulier des travaux de Michelle Mongo¹⁴², du point de vue de ce chapitre consacré à la créativité des métropoles, est d'analyser les enjeux de la relation entre innovation, services et territoires en distinguant l'innovation *technologique* et *non technologique*. Ce travail est d'autant plus utile et novateur que les indicateurs de l'innovation non technologique sont plus difficiles à produire. C'est néanmoins possible à partir des statistiques de dépôts de modèles, dessins et marques.

Mongo (2013) propose une analyse comparée de 31 agglomérations françaises (selon la définition Européenne LUZ¹⁴³). Sur l'ensemble des deux formes d'innovations, le leadership parisien est confirmé : 55% des innovations repérées sur les 31 agglomérations. Dans le reste de la France, on retrouve sans surprise les rôles prééminents de Lyon, Grenoble et Toulouse. Les profils distinguant création technologique et non technologique apportent plus d'information nouvelle :

« En effet, il apparaît que, malgré un positionnement plutôt en retrait en matière d'innovation technologique, certaines agglomérations affichent au contraire un bon positionnement en matière d'innovation non technologique (c'est le cas notamment

141 SFIC : Services à Forte Intensité en Connaissances ; KIBS : Knowledge-Intensive Business Services.

142 Il s'agit d'un travail doctoral réalisé grâce à une Bourse Cifre avec l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise, dans le cadre du laboratoire GATE (Lyon-St Etienne), sous la direction de Nadine Massard. Ces recherches s'intègrent aussi dans le réseau de laboratoires Eurolio initié par Nadine Massard, auquel le BETA a eu l'occasion de participer pour des recherches et des présentations dans le domaine des relations innovation-territoires.

143 Le concept de *Larger Urban Zone* (LUZ) a été créé par Eurostat pour harmoniser les définitions des zones urbaines en Europe.

des agglomérations de Marseille, Lille et Bordeaux) et inversement (Grenoble)» (Mongo, *op. cit.* p. 155).

De plus, en termes d'évolution, l'étude fait apparaître un renforcement particulier de l'innovation non technologique sur la période 2004-2008 pour les agglomérations suivantes : Marseille et Aix, Bordeaux, Lille, Montpellier, Toulon.

Nous résumons dans le Tableau 5-6 suivant les principaux résultats qualitatifs des études statistiques menées dans ce travail doctoral, en nous concentrant sur les 10 principales métropoles françaises selon les critères retenus de potentiel d'innovation.

Tableau 5-6 Potentiels innovants technologiques et non technologiques

		Innovation technologique			
		→			
			Moyen	Fort	Très fort
Innovation non technologique	↑	Très fort			Lyon Toulouse
		Fort	Marseille Lille Bordeaux		
		Moyen	Nantes Nice Strasbourg	Rennes	Grenoble

Tableau simplifié, adaptation des résultats de Mongo (2013) pour les plus grandes métropoles françaises (hors Paris)

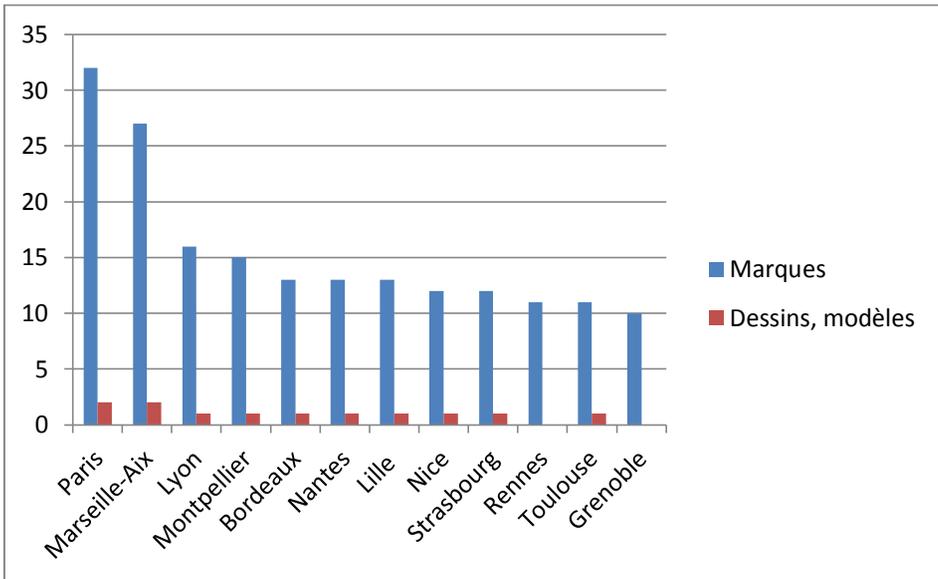
Strasbourg fait partie de cette liste, mais avec des scores moyens sur les deux axes, en compagnie de Nantes et Nice. Les métropoles qui émergent sont Lyon et Toulouse avec des potentiels forts et équilibrés. Grenoble brille principalement par la dimension technologique. Marseille, Lille et Bordeaux tirent surtout leur épingle du jeu par leur créativité non technologique.

Parmi les métropoles non citées sur ce tableau, on peut relever pour Montpellier des scores moyens pas trop éloignés du groupe formé de Nantes, Nice et Strasbourg. Par contre Rouen est en position faible, en compagnie de villes comme Toulon, Tours, Clermont-Ferrand, Nancy, Metz, Dijon, Saint-Etienne ou Caen.

Si l'on rentre dans le détail des statistiques contribuant à l'indicateur d'innovation non technologique, on observe des spécialisations métropolitaines (voir Figure 5-7 ci-dessous) selon que les métropoles sont plus présentes en matière de

dépôt de marque ou de dessins et modèles. Par exemple, Rennes et Grenoble sont plus présents dans les marques que dans les dessins et modèles. Mais, globalement, les deux indicateurs sont assez convergents et font apparaître les métropoles habituelles parmi les leaders de la créativité, tout particulièrement Paris et Lyon. On voit cependant apparaître de manière très forte l'agglomération d'Aix-Marseille (avec cette fois-ci une prépondérance d'Aix, ce qui n'est pas visible sur le graphique mais qui est attesté par les statistiques plus fines). On voit aussi apparaître Montpellier, qui devance des métropoles comme Bordeaux Nantes ou Strasbourg lorsqu'on calcule en densité (nombre de dépôts par habitant) et non en valeur absolue. Il nous semble qu'il faille également souligner les scores non négligeables de Lille, ce qui montre que cette métropole s'est particulièrement bien reconvertie dans des activités très éloignées des spécialisations industrielles traditionnelles du Nord. Quant à Strasbourg, elle compte certes parmi les 10 métropoles françaises ayant des potentialités créatives non technologiques avérées, mais sans briller particulièrement. Il en est de même pour Toulouse, la différence étant que cette dernière est par ailleurs très productive en innovations technologiques.

Figure 5-8 : Marques, dessins et modèles déposés dans les agglomérations françaises (2006-2008) pour 10 000 habitants



Source : Mongo (2013)

4. Conclusions et recommandations

Le concept de *créativité* constitue un approfondissement de celui d'*innovation*. Il permet donc aussi d'être plus précis dans les évaluations et les recommandations politiques. Il est intéressant de revenir sur l'analyse faite par le CESER Alsace de la *stratégie régionale d'innovation* (CESER, 2012) pour illustrer ce point et fournir une première approche (régionale) de diagnostic métropolitain.

Parmi les faiblesses relevées, on notera :

- La région « héberge très peu de grands centres de R&D privée » et les statistiques font apparaître « une croissance de ces dépenses de R&D plus faible que dans la majorité des autres régions françaises » : on peut conclure à une *créativité insuffisante dans le domaine des sciences et technologies directement applicables*.
- L'industrie alsacienne se caractérise par « un taux d'encadrement peu élevé » et « des niveaux moyens de qualification inférieurs aux autres régions françaises » : *la classe créative « professionnelle » est insuffisante*.
- Un tissu industriel composé de PME « trop dépendantes de la sous-traitance » : *dépendance de formes extérieures de créativité*.
- « La part des services fondés sur la connaissance reste encore relativement limitée et avec elle, celle liée aux activités innovantes de conception et de design » : avec une densité trop faible de KIBS, on se prive de l'effet catalytique essentiel de cette catégorie d'acteurs en termes de *créativité des organisations* (voir le concept de *Knowledge Angel* développé par Emmanuel Muller¹⁴⁴).

Parmi les forces relevées, on notera :

- L'excellence de la recherche publique : *créativité scientifique*
- Un taux de création d'entreprise important et un tissu dense et diversifié de PME/PMI : *créativité de type entrepreneurial*.
- « L'existence de pôles et organisations professionnelles, qui jouent un rôle très important dans la construction d'actions collectives » : une forme de *créativité institutionnelle*.

Parmi les recommandations qui sont faites par le CESER, nous soulignerons : d'abord une meilleure articulation de la recherche publique sur le monde économique local (hélas, ce n'est pas nouveau : on en parle depuis au moins vingt ans) ; une simplification et une mutualisation des interventions publiques¹⁴⁵ ; un effort au niveau de la formation, particulièrement pour diffuser une culture du management de l'innovation ; une attention plus marquée aux industries culturelles

144 Muller et al (2012)

145 L'avis du CESER parle de « clarifier le mode de gouvernance en renforçant le portage stratégique et en accentuant la coordination des acteurs sur le terrain »

comme à l'économie sociale et solidaire ; la création de lieux de rencontre pour faire émerger des projets, du type *cantines de l'innovation*¹⁴⁶.

La CUS a lancé récemment une politique qui s'inscrit très clairement dans le projet de *ville créative* en favorisant la créativité collective par la rencontre d'acteurs hétérogènes. Les appels à projets pour juin 2013 correspondaient à deux catégories : le programme *Tango* qui associe une entreprise du secteur créatif avec une entreprise d'un autre secteur (hors créatif) pour réaliser des produits ou des services innovants ; et le programme *Scan* qui associe une entreprise du secteur numérique avec un partenaire producteur de contenus. En matière d'urbanisme, la nouvelle destination des Docks dans la presqu'île Malraux et celle de la Coop au port du Rhin manifestent la volonté de créer des lieux emblématiques pour la fixation d'activités créatives. D'autres politiques pourraient être citées comme contribuant à la stimulation de la création dans divers domaines : culturels, artistiques, etc., mais notre objet n'est pas ici d'en faire la description exhaustive¹⁴⁷.

En conclusion de ce chapitre, nous souhaitons insister sur la dimension politique du développement des villes créatives et faire quelques commentaires sur le cas de Strasbourg. Il apparaît clairement qu'une métropole comme celle-ci ne saurait négliger l'opportunité que représente pour elle une politique de créativité. Il faut souligner que c'est particulièrement le rôle des villes plus que d'autres collectivités de se préoccuper de cette dimension : elles sont plus concernées d'une manière générale¹⁴⁸ ; et, dans le cas français, les compétences des collectivités régionales sont moins adaptées à cet objectif aux dimensions culturelles que les pouvoirs locaux. Cependant, la Région Alsace était impliquée dans un cluster d'industries créatives, *Iconoval*, dont elle a décidé (assez unilatéralement) la fermeture. On voit bien qu'il y a là matière à débat ; et la question de la gouvernance multi-niveaux est soulevée, non seulement avec la métropole, mais aussi à un niveau européen¹⁴⁹.

Les atouts de Strasbourg, de sa région et de l'ensemble du Rhin supérieur semblent évidents et sont probablement sous-exploités. Cela dit, les recommandations en matière de *ville créative* doivent être faites avec prudence comme le rappelle Pratt (2011). Favoriser l'attraction de créatifs « à la Florida » n'est sans doute pas la politique idéale pour une métropole comme Strasbourg. Cela correspondrait à un mode de développement exogène (A. Pratt fait le parallèle avec

146 Les cantines de l'innovation sont des espaces « qui s'organisent en réseau afin de créer des synergies et de favoriser les croisements entre acteurs », à l'image de la Cantine numérique de l'association Silicon Sentier ouverte depuis 2008 à Paris. Le modèle a fait des émules, avec Toulouse, Nantes et Rennes (CESER, 2012). Une initiative de ce type existe aussi à Strasbourg. Par contre, le projet de *laboratoire d'idées et d'usages* de la Région a capoté.

147 Signalons seulement que Strasbourg est une des métropoles françaises qui investit le plus dans la culture. Cependant, Lyon ou Bordeaux, également championnes dans ce domaine, investissent proportionnellement plus dans la *création* artistique.

148 Ce n'est pas pour rien qu'on parle de *creative cities* et rarement de *creative regions* – alors qu'on parle depuis une vingtaine d'années au moins de *regions de la connaissance* dans la littérature sur l'innovation.

149 Un des projets d'*Iconoval* (CLUE), visant un cofinancement Interreg de l'UE, était de concevoir un cluster transfrontalier d'industries créatives autour de l'image, dans le périmètre de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

une politique d'investissement direct extérieur) dont Strasbourg et l'Alsace essaient à juste titre de se démarquer. La bonne stratégie consiste à s'appuyer assez largement sur les forces vives existantes. Or nous avons vu que certaines industries créatives sont réellement en train d'émerger ou de se renforcer dans l'aire urbaine. Il ne devrait pas être très compliqué de choisir les secteurs méritant un accompagnement privilégié.

Enfin, il faut être conscient des risques associés à une orientation stratégique forte vers le modèle de la ville créative. Les grands exemples mondiaux (en Europe, Berlin constitue un bon paradigme)¹⁵⁰ ont souvent montré l'envers de la médaille. La *gentrification* rapide de certains quartiers crée des mouvements de population plus ou moins bien acceptés, impacte le coût du foncier, soulève des questions de redistribution, etc., qui, s'ils ne sont pas bien gérés, compensent négativement l'avantage de la croissance supplémentaire générée. Plus fondamentalement, le développement d'une importante classe créative va paradoxalement contre le principe de *créativité par la diversité* si le processus aboutit à une uniformisation des modes de vie et une extension des valeurs néo-bourgeoises selon un certain standard « mondial ». Ce risque est loin d'être le problème principal à Strasbourg ; cependant, la conception et la mise en œuvre d'une politique de créativité demande beaucoup de réflexion et une bonne capacité d'innovation politique (une méta-créativité en quelque sorte) afin de découvrir le modèle adapté à la réalité locale. Toutes les études sérieuses montrent qu'il n'y a pas de prêt-à-porter en la matière. Ce ne sont pas des consultants, même de renommée internationale, qui pourront remplacer une véritable réflexion collective ! Deux directions doivent être distinguées dans la réflexion : celle de la *production* des formes nouvelles (industries culturelles) et celle de la *consommation* des formes nouvelles par l'ensemble de la population locale – en évitant de laisser certaines catégories sur le bord du chemin. Enfin, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il s'agit d'arriver à *coordonner* les politiques entre collectivités et territoires, y compris en transfrontalier dans le cas de Strasbourg.

150 Voir aussi les références aux stratégies de métropoles à l'étranger dans la Note de l'ADEUS n°23 (2010).

Chapitre 6

Strasbourg *inter pares*

Comparaisons entre métropoles françaises

La compétition métropolitaine actuelle s'effectue surtout à l'aune des capacités de spécialisation ou d'attractivité-compétitivité qui émanent des activités motrices que les grandes agglomérations localisent ou concentrent, ainsi que des ancrages obtenus par elles dans les systèmes d'échanges mondialisés. C'est ce qu'il convient d'estimer ou d'évaluer. Chaque grande aire urbaine – Strasbourg comme les autres – entend valoriser ses atouts et remédier à ses faiblesses, en développant des stratégies visant ces objectifs déterminants.

On a choisi d'analyser la position strasbourgeoise par comparaison avec onze autres métropoles de l'espace français (hors Paris). Nous avons retenu ce que devrait être à peu près la liste des *métropoles*¹⁵¹ prises en compte pour l'Acte 3 de la *décentralisation*. Selon les chiffres disponibles il ne sera pas toujours possible de faire une comparaison exhaustive sur la totalité de cette liste. On s'en est tenu au seul cadre hexagonal, tout en gardant à l'esprit l'intérêt qu'il y aurait à envisager également des comparaisons soit rhénanes soit européennes dans des travaux ultérieurs.

L'objectif du chapitre ne se limite pas à la seule comparaison des statistiques sur ces métropoles et à repérer ainsi Strasbourg *inter pares* à la date d'aujourd'hui. Dans l'intention de fournir les bases d'une véritable appréciation de la situation, susceptible de déboucher sur une vision prospective, nous nous sommes livrés préalablement à un travail de rétrospective. Le dynamisme de ces aires urbaines doit beaucoup aux acquis du passé, et singulièrement des périodes précédant les années 1980. C'est pourquoi la comparaison ne fait pas l'impasse sur des rappels chronologiques, indispensables pour établir les traits évolutifs majeurs. Les caractères actuels de leur métropolisation y trouvent leurs racines. Les *aires urbaines* d'aujourd'hui incluent toujours largement les modalités de desserrement ou de diffusion d'activités comme de périurbanisation résidentielle à partir des agglomérations telles que dessinées dans les années 1960-1980.¹⁵² Les éléments

151 Le projet de loi de décentralisation présenté le 10 avril 2013 en Conseil des ministres, propose un nouveau statut pour les agglomérations françaises de plus de 400 000 habitants. Outre les cas particuliers de Lyon, Paris et Marseille, 10 aires urbaines sont concernées : « Sont transformés en *métropoles* les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui forment un ensemble de plus de 400.000 habitants dans une aire urbaine au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques de plus de 500.000 habitants. Il désigne son comptable public. La *métropole* est créée sans limitation de durée ».

152 Il convient de repérer ce que les métropoles induisent sur les systèmes urbains régionaux comme, à l'inverse, ce que ces derniers impliquent dans les organisations métropolitaines. De même, les

comparatifs de nature statistique seront présents dans tout le chapitre, mais nous reviendrons surtout à la fin sur les comparaisons systématiques de quelques variables clés : dimensionnement d'ensemble des agglomérations et aires urbaines, ainsi que leur poids dans leur région ; flux migratoires qui expriment leur attractivité ; emplois et fonctions métropolitaines ; variables de revenus et de richesse ; qualité des infrastructures et connexions susceptibles de porter leur développement futur.

Notre liste de métropoles inclut les *grandes capitales régionales* disposant de créneaux vigoureux d'activités motrices qui sous-tendent leur positionnement dans de grands horizons. Lyon, Marseille-Aix, Lille et Toulouse sont toutes millionnaires en nombre d'habitants. Bordeaux, Nantes et Rouen présentent des gabarits démographiques voisins de Strasbourg. Montpellier, Rennes, et Grenoble sont de taille inférieure, mais on y lit aussi à la fois des fonctions de centralité régionale bien établie et la présence de fonctions motrices dynamiques. Nice figure dans le panel, car même si sa fonction régionale sur l'Est de la Côte d'Azur est d'envergure restreinte et si sa dynamique est très liée à l'économie présentielle touristique, elle se place à un haut rang d'emplois métropolitains supérieurs ; en outre, sa population dépasse les 880 000 habitants. Ont été écartées : Toulon, dont les ressorts majeurs semblent principalement issus de l'économie présentielle ou des fonctions militaires ; de même que Nancy, du fait du partage de ses fonctions avec Metz.

Avant de nous livrer à la présentation comparative des métropoles choisies, nous tenons à rappeler les précautions devant être prises dans l'interprétation de cette présentation.

1. En premier lieu, interviennent *des écarts de dimensionnement*. Parmi les « villes-centres », les bans communaux peuvent être de taille bien différente. Celui de Lyon est restreint à 48 km², celui de Lille à 35, contre 78,3 pour Strasbourg, et... 240 pour Marseille ! Ces différences parfois considérables ne sont pas sans conséquence sur la localisation des pôles d'affaires, des équipements, des logements sociaux, des campus ou technopôles, etc. On touche là aux conditions dans lesquelles s'exerce la gouvernance de l'aire urbaine. La volonté de créer des EPCI – et, plus récemment, le projet de *métropoles* de l'Acte 3 de la décentralisation – sont bien entendu des réponses partielles à cette question de gouvernance, mais les contraintes exercées par le passé sont des éléments d'explication de la situation métropolitaine actuelle. La Figure 6-2 permet de comparer, à la même échelle, la commune-centre et l'aire urbaine. Nous avons aussi reporté approximativement la zone de continuité du bâti à partir de *Google Earth*.

rapports entre celles-ci et les tissus économiques régionaux sont à comparer à l'amplification des réseaux internationalisés.

Figure 6-1 : Localisation des métropoles comparées

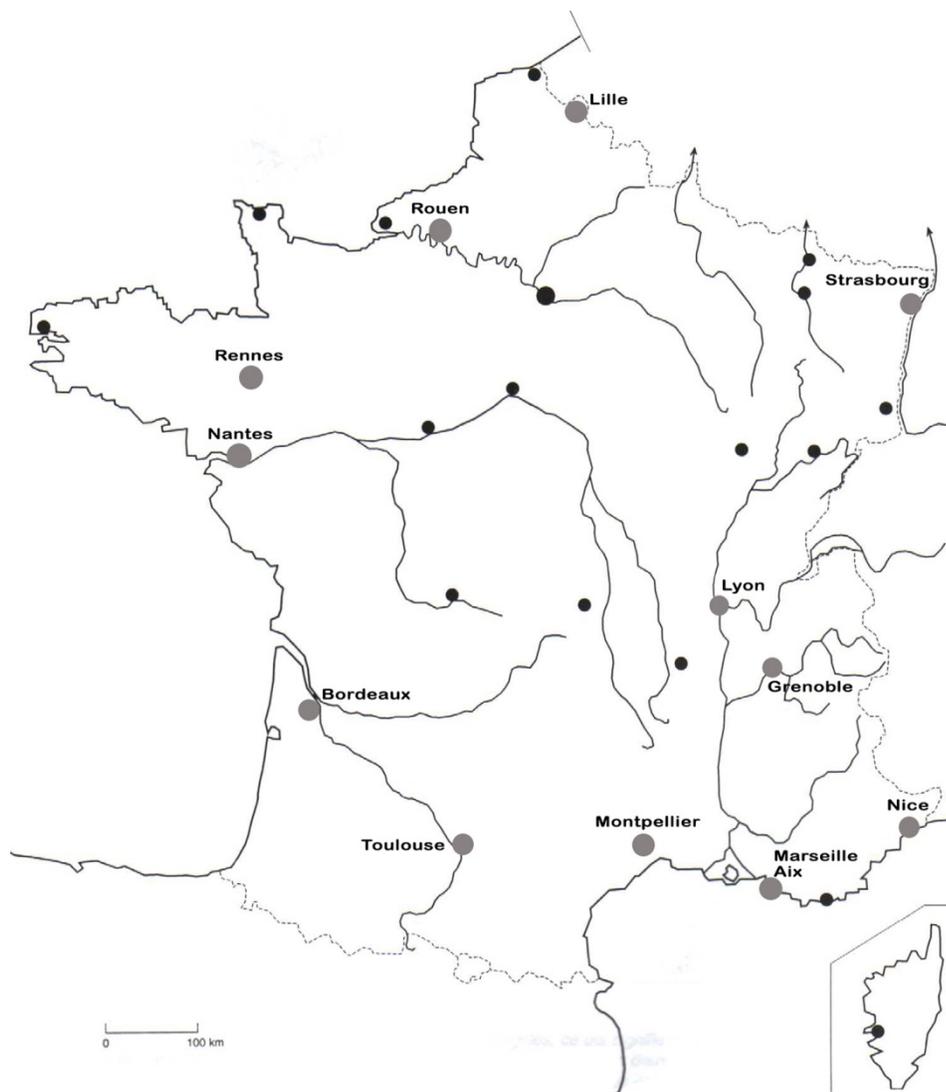
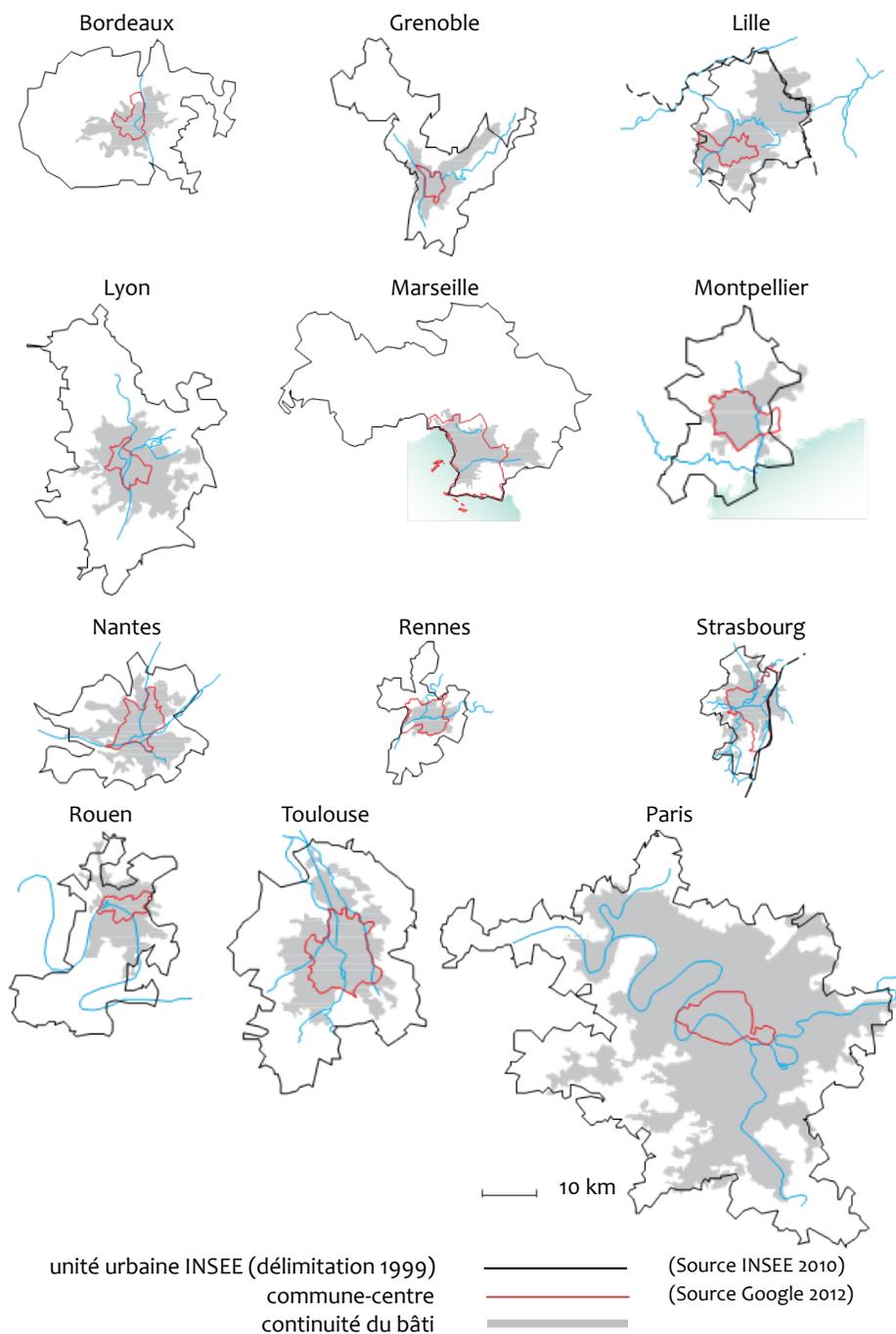


Figure 6-2 : Comparaison des dimensions des métropoles :
commune-centre, continuité du bâti et unité urbaine
(agglomération ou *pôle de l'aire urbaine* au sens de l'Insee 2010)



Source : Insee et Google Earth. Cartographie de Corentin Héraud.

2. La taille des *unités urbaines* ou *agglomérations* (ville-centre et 1^{ère} couronne) évolue constamment depuis 1962. Ceci est repérable en nombre de banlieues intégrées à la ville. Ainsi, à Strasbourg, on est passé de 11 communes en 1954 à 16 puis à 23 aujourd'hui. En 1999, on a réuni à celle de Nice toute l'unité urbaine de Grasse-Cannes-Antibes, ce qui porte l'ensemble à 50 communes fixant 889 000 habitants. L'évolution se reporte alors sur la *superficie*. Par exemple : à Lyon, l'unité urbaine passe de 118 à 3315 km² entre 1954 et 1999 ; à Nice, on en vient à englober un ample segment de littoral urbanisé et l'agglomération s'appelle désormais « Nice-Côte d'Azur » ! Dans ces conditions, s'accroissent désormais des différences notables de population comme d'emploi : *gentrification* et *tertiaire supérieur* dans les cœurs d'agglomération, *hétérogénéisation* en banlieues (selon les implantations d'activités du passé et ce qui en subsiste, selon le déploiement du logement social, mais aussi selon les capacités des périphéries à accueillir des équipements de centralité comme les lycées, cliniques ou hôpitaux) ou des zones d'activités et d'accueil des fonctions modernes.
3. Les *zonages en aires urbaines* de 2010 incluent désormais, au-delà de la polarisation et de l'urbanisation de localités proches (rurales, bourgs ou petites villes des campagnes), les *aires* de villes moyennes encore *individualisées* en 1990 ou 1999. L'aire strasbourgeoise englobe ainsi maintenant les *aires urbaines* du Piémont des Vosges, et celle de Nice les entités de Grasse-Cannes-Antibes ; les *aires urbaines* 2010 de Lyon ou de Toulouse ont grossi respectivement de 218 et de 111 communes, quand il ne s'agit que de 8 à Marseille ou de 23 à Montpellier. Cf. Tableau 6-1 (2., *infra*).
4. Les chiffres globaux relatifs à l'emploi sont-ils réellement comparables entre 1968 et 2010 ? Avec des exigences accrues en qualification, en technologie ou en encadrement dans la plupart des branches, au-delà des volumes totaux d'emploi, il faut être particulièrement attentifs aux effectifs de cadres, d'ingénieurs, de techniciens ou de professions intermédiaires.
5. Les évolutions s'inscrivent dans des contextes régionaux différenciés : soit selon les *densités régionales*¹⁵³, soit selon les *armatures urbaines*¹⁵⁴.

Comme on le voit, dans une démarche comparative nationale, il est judicieux de veiller aux références spatiales et temporelles, aux glissements de contenus de population ou d'emploi... voire aux changements parmi les personnalités politiques porteuses de projet métropolitain. Nous ne reviendrons pas sur ces questions de manière systématique dans la présentation et surtout dans la comparaison des métropoles, mais le lecteur doit garder en tête que des différences qualitatives se

153 Rappelons qu'en Alsace la densité était en 2008 de 222 h/km², contre 62 h/km² en Midi-Pyrénées.

154 Lille est « la » grande ville dans une véritable *région urbaine*, alors que dans le Bassin aquitain, 245 km séparent Toulouse de Bordeaux, et les villes moyennes sont à plus de 70 km des cœurs métropolitains.

superposent aux différences quantitatives. Or, dans une vision stratégique et prospective, les éléments qualitatifs prennent une place toute particulière. La première partie du chapitre revient sur les éléments historiques expliquant les trajectoires métropolitaines. Nous avons fixé à 1980 le démarrage de la période récente ; les époques précédant cette année-là constituent les racines du système métropolitain contemporain.

1. Les éléments acquis par les métropoles avant 1980

La compétition métropolitaine en cours s'adosse à des atouts pour partie obtenus aux 19-20^{èmes} siècles : renforcements en qualité des carrefours, concentrations des forces économiques, décisionnelles et sociales sur les villes les plus importantes¹⁵⁵. La période de 1960 à 1980 enregistre les premières fortes mutations spatiales des grandes agglomérations qui les transforment en « aires urbaines » (redistributions résidentielles et d'activités, mobilités accentuées relatives aux populations et aux emplois, infléchissements manifestés dans leurs rôles de centralité supérieure exercée), ainsi que l'amplification des articulations à l'internationalisation des « bases économiques urbaines » du fait de la construction européenne et des activités fondées sur la connaissance. Les évolutions des systèmes productifs de biens et de services y ont été en même temps encouragées par l'importance des processus de métropolisation.

Dans notre propos, les analyses relatives à la définition des métropoles d'équilibre (1963) ont nourri les premiers traitements comparatifs signalés dans le premier Chapitre¹⁵⁶. Cela permet de se dispenser ici de revenir sur ces registres. La Datar, à compter de 1991, dans ses « chantiers » de prospective nationale ou inter-régionale articulés aux politiques de développement national du territoire (Leclerc et al, 1996), a posé que les métropoles régionales confirmées avaient vocation à insérer la France et ses régions dans la compétition européenne et internationale ; et, dans le même temps, elle a soutenu les utiles travaux de classements de villes européennes (Groupe Reclus ; Brunet, 1989 ; puis Rosenblat et al, 2003) visant à préciser des évaluations d'ancrages, d'attractivité et de compétitivité des métropoles françaises en vue de l'entraînement et l'insertion de nos métropoles à l'international¹⁵⁷. Une partie de nos analyses puise de l'information dans ces matériaux, ainsi que dans des communications présentées au colloque « *Métropoles en déséquilibre ?* » tenu à Lyon sous les auspices du Plan urbain (1993). Enfin,

155 Cf. les travaux de P. George, J. Beaujeu-Garnier, P. Claval, J. Labasse, F. Damette, F. Perroux, Ph. Aydalot, P.H. Derycke cités en bibliographie finale ; voir aussi les « collections » publiées sur les villes françaises par les éditions de la Documentation Française (*Notes et études documentaires*), d'Anthropos-Villes ou des « Encyclopédies Bonneton » sur les villes, ainsi que le travail collectif sous la direction de J. Beaujeu-Garnier (1979-1980), *La France des villes*, et le numéro hors-série de la revue *Urbanisme et Architecture* de 1990 « Radioscopie des 21 capitales régionales » réalisé par la Datar.

156 En insistant alors surtout sur les niveaux de centralité supérieure et de tertiarisation, sur les tailles de zones d'influence régionale à l'heure des fortes émigrations des campagnes (agriculture intensive mécanisée, foyers industriels locaux en difficultés), et sur les leaderships exercés dans les armatures urbaines régionales ou dans les relations « centre-périphérie » des systèmes productifs industriels.

157 Parallèlement, maintes Régions s'engageaient en propre dans des pilotages d'Ateliers de prospective où ces volets stratégiques tenaient de bonnes places. Cf. le *Projet Alsace 2005*.

l'analyse des mutations socio-démographiques métropolitaines peut s'adosser à un précédent travail de l'APR réalisé dans le cadre d'*Ateliers de prospective*¹⁵⁸ associant la CUS et l'APR en 2006-2007. Les repères spatiaux sont ceux des aires urbaines définies par l'Insee¹⁵⁹.

Il a été estimé a priori que les métropoles les plus fortement peuplées offraient les conditions initiales (antérieures à la date-repère retenue) les plus à même de focaliser les dynamiques métropolitaines majeures. D'où la quête d'un « état des lieux » pouvant confirmer ou infirmer une avance prise par rapport aux autres métropoles.

1.1 État des lieux : monographies métropolitaines

Nous allons successivement examiner les métropoles *millionnaires*, puis les métropoles moyennes en distinguant selon leurs spécialisations : villes-ports, villes technologiques, villes à fonctionnalités partagées et autres.

a. Les métropoles déjà millionnaires en 1975

- Les points forts de Lyon, lui conférant une longueur d'avance¹⁶⁰

La Capitale des Gaules a un passé prestigieux. Ville négociante et bancaire ancienne, renommée pour ses soieries, elle a su tôt fixer une industrie diversifiée et un carrefour étoffé. L'agglomération a crû en peuplement jusqu'en 1962 (> 670 000 h). Malgré son exigüité de taille (48 km² seulement), la ville-centre comptait alors 530 600 h ; et les logements sociaux des années 1960-1970 ont renforcé la conjonction avec ses banlieues (Villeurbanne, Vénissieux, Vaux-en-Velin, Minguettes, Bron, Rillieux et Caluire en particulier). L'extension de la première couronne a conduit à un ensemble de 84 communes.

Dans son industrie, Lyon présentait alors déjà plusieurs secteurs porteurs et articulés à de grands groupes : la chimie¹⁶¹ et la pharmacie¹⁶², avec la parachimie, qui fixaient plus de 26 500 salariés en 1966 et 27 200 en 1977 ; l'automobile, implantée dès 1907 par Berliet (20 000 salariés en 1974) avec sa sous-traitance¹⁶³ ; et la construction mécanique née du textile, du chemin de fer et de la batellerie après 1830. Lyon a pu ainsi constituer le 2^{ème} pôle mécanicien national (où la métallurgie et la mécanique groupaient 68 600 salariés en 1968 et encore 66 700 en 1977). Le tissu industriel local comprend en outre : la machine-outil et son ingénierie¹⁶⁴ ; la construction électrique, dans le droit fil de la houille blanche alpestre et des

158 APR/CUS (2007). Ont été examinées, outre Strasbourg, les villes de Lyon, Lille, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Montpellier. On y avait choisi celles des métropoles associant, comme à Strasbourg, des fonctions d'attractivité régionale et des préoccupations de métropolitité économique.

159 Aires urbaines Insee, composées de villes-centres, de 1ères couronnes (dont l'ensemble forme les unités urbaines ou agglomérations), et de 2èmes couronnes polarisées par l'agglomération. Seules 4 entités avaient alors le statut de communautés urbaines (loi de fin 1966).

160 Bonnet (1975 et 1987) ; Bonneville (1997 ; 1993, p.321-343).

161 On peut citer le groupe d'origine lyonnaise Rhône-Poulenc (RP- textile et chimie), Progil (Péchiney-Ugine-Kuhlmann), Atochem, Elf (raffinage et pétrochimie à Feyzin depuis les années 1960 ; chimie fine de la Sté chimique de Gerland (B.P.) et Plastic-Omnium notamment.

162 On songe à la firme Mérieux (1899) et à Specia (liées en 1968 à R.P.), Roussel-Uclaf (liée à Hoechst en 1974), les laboratoires Boiron.

163 Berliet a été repris par Renault-Véhicules industriels en 1981.

164 Bien que, dit J. Bonnet (1984), ce secteur ait un peu raté la révolution de l'électronique et de la commande numérique.

besoins industriels et ménagers¹⁶⁵ (20 900 salariés en 1968 et 27 700 en 1977), le textile-confection (en contraction et se fixant sur le haut de gamme, passant de 36 800 à 17 600 actifs entre 1968 et 1977), et un fort secteur du BTP (en progrès avec 43 à 44 000 actifs). « Lyon-agglomération industrielle » représente plus de 220 000 emplois secondaires vers 1980.

Dans la plupart des branches, Lyon concentre beaucoup de postes de services centraux, commerciaux, de R&D, d'ingénierie et d'innovation. J. Bonnet (1987, p.69) les a évalués pour 1983 à plus de 40 000. En 1972, la ville localisait encore 367 sièges sociaux d'entreprises de plus de 100 salariés (dont 41 en comptant plus de 500), malgré un mouvement déjà important de concentration nationale au bénéfice de l'Ile-de-France ; elle commandait de nombreuses entreprises essaimées, affiliées ou sous-traitantes (en région et au-delà dans l'Hexagone). Plusieurs centres de recherche spécialisés se sont installés, avec une solide articulation entre activités secondaires et tertiaires.

Selon nos auteurs de référence, Lyon compte en 1982 plus de 280 000 emplois tertiaires de haut niveau (à comparer aux 162 000 de Marseille, 230 000 de Lille, 124 000 de Bordeaux, et moins de 100 000 de Strasbourg). C'est une place financière riche de 18 sociétés y ayant leur siège ; d'une bourse des cotations de valeurs encore active ; de fortes succursales de banques nationales. La Datar lui a délivré en 1971 le label de « place bancaire »... le seul cas en France ! Congrès et salons professionnels nombreux, activant la Foire et Eurexpo. Cette capacité d'attraction va renforcer l'opération constitutive du Centre directionnel et d'affaires de la Part-Dieu 1 (1967), polarisateur de 20 000 emplois.

De par ses ressources endogènes précocement développées et sans lacunes majeures (sauf armement et aéronautique), ses articulations aux grands groupes et à la recherche comme aux affaires, le dynamisme lyonnais vient en 2^{ème} place après Paris. Ce niveau, en outre, a été permis par d'autres atouts, externes ou complémentaires.

- Dans les infrastructures de circulation, les aménagements du Rhône ont conforté les ports fluviaux lyonnais ; le réseau autoroutier en étoile y est précoce¹⁶⁶. L'aéroport de Satolas est ouvert en 1975 ; les TGV Lyon-Paris sont en service depuis 1981-1983.
- Dans l'essor des bureaux, joue l'effet de la procédure d'agrément pour Paris instauré en 1958-1960, laquelle induit des transferts de plus de 7 000 salariés.
- Des déconcentrations de services publics¹⁶⁷ bénéficient au secteur Université-Recherche et aident aux progrès des Campus Ouest, de la Doua, de Gerland, etc. ; d'autres transferts suivront comme l'ENS. Ajoutons Interpol (échelle européenne) en 1988.
- Des investissements étrangers ont précocement également choisi Lyon et son agglomération : plus de 15 firmes américaines, suisses, allemandes, etc. qui y étaient implantées, employaient quelque 18 000 salariés en 1979.

Au total, la métropole lyonnaise jusqu'en 1980 a entretenu un potentiel économique de développement et d'adaptation élevé. Dans le même temps, s'opérait une notable recomposition territoriale : l'agglomération perdait de son peuplement ; la ville-centre (où

165 Y figurent les Câbles de Lyon, la CGE, Alsthom, Thomson et Jeumont, ainsi que le suisse Brown Boveri.

166 Paris-Lyon, et branches St Etienne-Clermont Ferrand ; Dijon-Nancy-Metz ; Genève par Nantua ; Grenoble par Bourgoin ; l'Italie par les tunnels du Mont-Blanc (1965) et du Fréjus ; et bien entendu Midi méditerranéen par Vienne et Valence.

167 PTT, Travaux publics de l'État, CETE, école des bibliothécaires, santé militaire.

les activités tertiaires grignotaient le parc d'habitat et convertissaient les friches industrielles, où gagnait la gentrification), vit son poids en habitants ramené de plus de 40% à moins de 30% ; la banlieue proche en vint à compter pour au moins 50% dans l'aire urbaine, soit le taux le plus élevé dans notre panel de comparaisons. La périurbanisation en 2ème couronne y figurait pour 10% en 1968, puis pour 14% en 1982 ; mais s'étoffait également un débordement extérieur plus diffus, ou reporté sur maintes villes de la zone d'influence directe. L'aire urbaine enregistrait en tout cas un doublement de ses habitants « cadres », lesquels passèrent de 34 000 à 66 000 entre 1968 et 1982.

➤ La conurbation de Lille, bridée par des difficultés, mais précoce « eurocité »¹⁶⁸

Lille figure, comme Lyon, parmi les anciennes cités marchandes médiévales de France (en liens avec les Flandres) et tôt animatrice d'une économie régionale active. C'est à la fois une ville d'échanges, militaire et administrative, dont on sait la place ensuite tenue dans les activités textiles aux côtés de Roubaix et de Tourcoing, puis en rapport avec les productions du charbon et des sidérurgies de la région du Nord comme avec une façade littorale et portuaire. Elle est ainsi vite devenue une « métropole dense dans une région dense » – deux fois plus que la moyenne des métropoles régionales –, au 3^{ème} rang des agglomérations de province. En 1975, elle comptait 935 000 habitants (la ville, au ban exigü de 35 km², en fixant seulement 171 000) et près de 250 000 emplois. Mais c'est surtout une métropole située à moins de 350 km de 6 capitales européennes où vivent quelque 80 millions d'habitants, un carrefour töt consolidé, et une agglomération qui s'efforce de passer du statut de ville-frontière (avec 400 000 citoyens belges dans sa zone d'influence) à celui de capitale « euro-régionale ».

Une ambiguïté ou confusion apparaît fréquemment dans l'expression de sa métropolité : on évoque soit le « cœur urbain » (< 20% des habitants de la conurbation où la moitié des communes dépassent les 10 000 h – et Roubaix comme Tourcoing les 100 000), soit « l'agglomération » de 63 communes (en 1999) –, soit la « Communauté urbaine » instaurée fin 1966 (87 localités), soit encore une « aire métropolitaine » : les uns s'en tiennent aux critères Insee de 1990 (ou du Sdau de 1969), quand d'autres considèrent un cadre englobant Béthune, Lens et Douai, Armentières, voire Courtrai ou Tournai en Belgique... Ici, on a privilégié les délimitations de l'unité urbaine (U.U.) ou de la Communauté urbaine (selon les repères statistiques utiles) ainsi que de l'aire urbaine (dilatée entre 1990 et 2010).

L'agglomération, au lendemain du 2^{ème} conflit mondial, juxtaposait surtout 3 entités. La ville-centre d'abord, place majeure commerciale, financière et politique, culturelle, lieu des intermédiations et des organisations, qui détient des emplois stables en nombre, voire en progrès (>38% de ceux de l'U.U.). Là se trouvent : les banques (régionales, d'affaires et nationales) ; la Bourse (transactions régionales et sur le second marché) ; les équipements culturels et d'expositions ; les bureaux et services d'affaires pour le compte d'une agglomération et d'une région « industrielles » ; les universités (publique et catholique) et quelques écoles d'ingénieurs ; les administrations ; une gare centrale de voyageurs devenue la première de province. À ses abords, les deux villes-champignons de l'ère industrielle étaient déjà touchées par les difficultés du textile en restructuration et perdaient de 10 à 15% de leurs emplois dans chacune des périodes intercensitaires postérieures à 1962.

La période conduisant à 1975-1980 a conjugué divers éléments de relance et plusieurs avatars. L'atout « carrefour » a été valorisé : port fluvial en 1948 et canaux à grand gabarit

168 On se référera aux ouvrages suivants : Bruyelle (1965 et 2ème éd. 1976 ; 1991) ; Bruyelle (s. dir.) (1989) ; Dormard, Paris et Thumerelle (1998) ; Stevens (1989) ; Cunat, Rousier, et Pradeilles (1993) ; Kaszynski (1992).

vers Dunkerque ou la Belgique; renforcement et électrification précoce des lignes ferroviaires; constitution de l'étoile autoroutière européenne Benelux, Ruhr, littoral (la région localise la plus grande densité d'infrastructures); trafic en progrès de l'aéroport de Lesquin. La logistique s'étoffa sensiblement (gares marchandises et modes routiers).

La mise en œuvre de la communauté urbaine, à compter de 1968, n'a pas atténué immédiatement les rivalités entre pôles, mais a permis une coopération pour un SDAU (1969) et pour de nouvelles zones d'activités, ainsi qu'en matière de logement social et de réhabilitation de l'habitat, comme pour la réalisation de la 1ère ligne du « métro-Val » (1974).

Dans les activités économiques, plusieurs concentrations et innovations sont intervenues¹⁶⁹: pour le textile, qui compte encore quelque 43 000 salariés, impliquant des salons spécialisés (salon international de la création « Indigo », salon de la sous-traitance textile); dans les IAA, qui connurent une relance par quelques groupes (Bonduelle, Claeys, Roquette); la mécanique et l'outillage accompagnant des industries de production, ainsi que le commerce de gros – chaque secteur emploie alors plus de 40 000 personnes. L'agglomération offre toujours 35% environ des emplois régionaux (39% des emplois tertiaires et la moitié des emplois d'activités innovantes). Mais les crises industrielles (textile, charbon, acier) ont mis à mal beaucoup d'emplois secondaires dans la conurbation, les gains dans le tertiaire urbain ne compensant pas tout ce qui fut détruit ailleurs.

Les changements ont impliqué en bonne part des investissements « exogènes »: nationaux (publics et privés) ou étrangers, quand les ressources régionales fléchissaient. Les mutations ont largement eu recours à des services externes spécialisés (ce qui joua de même pour les reconversions industrielles et pour les dynamiques tertiaires).

Dès les années 1970, l'orientation « eurorégionale » s'est dessinée. Elle a été initiée par des coopérations économiques proposées par les CCI nordistes et belges (1971) qu'ont relayées en 1981-1985 les instances régionales du Nord-Pas-de-Calais, de Wallonie puis de Flandre (tourisme et culture d'abord, aménagement et développement ensuite). Il n'est pas encore l'heure des positionnements majeurs qu'apporteront: la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq, le tunnel sous la Manche et le réseau Thalys, le « Grand Lille » mobilisé pour les J.O, ou « EuraLille », les innovations en matière de téléport ou des grandes plates-formes multimodales; cependant on observe déjà des sauts technologiques et organisationnels majeurs.

➤ L'aire urbaine de Marseille, métropole singulière¹⁷⁰

La cité phocéenne est née tournée vers la mer: le négoce, les échanges des 15-16^{èmes} siècles et des 19-20^{èmes} siècles, comme les industries qui sont liées à cette dernière période, ont composé un premier « système » spécifique, axé sur la Méditerranée, comportant des colonies et des transits de populations. Elle possédait par ailleurs un tissu de PME à bases plutôt locales, aux côtés des industries liées au port (huileries, savonneries, chimie de base, chantiers navals, mécanique...). Marseille a beaucoup vécu de placements financiers lointains; par contre, elle n'a guère revendiqué en Provence un rôle régional dominant – difficile en outre à mener du fait de la concurrence des villes azuréennes ou du Bas-Rhône.

169 La grande distribution, avec Auchan (1968), Castorama (1969) et la vente par correspondance. Trois Suisses, La Redoute, Damart, jouent un rôle majeur en stimulant les bases commerciales, la publicité, les arts graphiques, et les réseaux du textile-habillement.

170 Voir en particulier; Fellmann et Morel (1993, p.283-320); Datar (1990); Roncayolo (1963).

Morphologiquement, la ville s'est structurée en quartiers « quasi villageois » autour des secteurs les plus connus : Vieux-Port et Canebière, Prado, gare St Charles et pôle des affaires autour de la Préfecture, plus les grandes « cités » de logement social. Cela s'explique par le fait que Marseille au 19^{ème} siècle et jusqu'à la première partie du 20^{ème} siècle était d'abord une ville calée sur un ban communal très étendu (240 km²), une ville maritime très différente d'Aix en Provence (ville tertiaire et universitaire qui lui sera plus tard associée dans l'aire urbaine). Son peuplement ¹⁷¹ est demeuré en croissance jusqu'en 1968 et stable jusqu'en 1975 (la ville compte 660 000 h en 1954 ; les chiffres atteignent maintenant 908 000, pour une agglomération de 1 112 000). En 1968, l'emploi avoisinait les 130 000 (dont peu d'emplois féminins).

Les transformations qui s'amorcent dans les années 1920-1930 par la reconfiguration du port et l'implantation des raffineries (Berre, Lavera, Fos et La Mède), puis le développement de l'aéronautique, vont déplacer très fortement les développements industriels vers les périphéries : vallée de l'Arc vers Aix, Marignane, etc. La ville est certes capitale de la Région PACA, mais elle doit toujours y partager les fonctions universitaires et de recherche ainsi que celles de centralité commerciale. La qualité des infrastructures de transport s'est progressivement renforcée, mais le port reste en crise – ce que ne reflètent pas les tonnages (vu la place prise par les hydrocarbures). Les raisons en sont les difficultés des Compagnies maritimes, la concurrence émanant de Dunkerque ou de Nantes-St Nazaire, le déclin des industries héritées, les crises des chantiers navals, la décolonisation, et les conflits avec les dockers...

L'essor économique d'après-guerre se focalise donc sur des pôles externes qui induisent un changement d'échelle : Fos comme zone industrialo-portuaire des années 1960¹⁷² et la ville nouvelle de l'Étang de Berre marquent un premier sous-ensemble ; un second naît à Aix-les-Milles (1969-1970)¹⁷³ ; Vitrolles en est un troisième, peuplé d'exurbanisations d'entreprises marseillaises, puis d'activités induites de Berre et environs ou par la dynamique commerciale. Sur Rousset-Peynier, aux abords de Gardanne, c'est Pêchiney et Thomson-Eurotechnique qui interviennent – et sur Marignane la SNIAS (hélicoptères), sur Cadarache le CEA (Phenix). Enfin, Aix-en-Provence (110 000 habitants en 1968), ville administrative, judiciaire et universitaire, organisait son propre bassin d'influence en terres rurales et périurbanisées en même temps que son développement sur des industries technologiques. À l'aube des années 1980, le « Grand Marseille technologique », tardait ainsi à se constituer, malgré le grand rayonnement culturel et le niveau des équipements de santé. La complexité du jeu des acteurs endogènes comme des déficits de continuité ou de coordination sont alors à corriger...

b. Les autres métropoles

- Villes-ports et capitales régionales : Nantes, Rouen et Bordeaux¹⁷⁴.

Nantes et Bordeaux présentent quelques similitudes : anciens chefs-lieux régionaux (des Duchés aux Intendants), et ports de fond d'estuaires de vaste ampleur (>100 km) – leur facilitant dès les temps modernes des relations lointaines et régionales en même temps –, elles juxtaposent précocement des fonctions étoffées de centralité et d'activités d'échanges

171 Forte immigration, alpestre et provençale, italienne, et accueil des rapatriés du Maghreb entre autres.

172 Raffinage et pétrochimie, chimie de base, aciéries, avec GDF, Air Liquide, Pêchiney-UK, Solmer.

173 Impliquant la SNCF, l'Équipement (CETE) et la grande distribution.

174 Laborde (dir) (1998) ; Lerat (1969) ; Cabannes (1967).

internationaux, ainsi que des industries liées aux rôles maritimes ou régionaux. Mais ces ressemblances sont limitées et les dynamismes contrastés jusque dans les années 1970.

- **Nantes**, qui a dû veiller à conserver sa zone d'influence que lui disputent Rennes (à 100 km) ou Angers (à 70 km), s'est surtout adossée à son port. La fortune de ses négociants fut tirée de ses trafics au 18^{ème} siècle vers les Amériques et l'Afrique : sucre, traite des esclaves, etc., alors que son rôle de débouché ligérien de la région parisienne était affaibli par le développement de la Basse-Seine. Ville d'affaires, elle détint tôt des banques régionales (Crédit agricole de l'Ouest) et une bourse de valeurs ; elle se voulait ville ouverte sur le monde (« Porte océane ») ; elle s'engagea dans les activités industrielles d'abord en fonction des trafics portuaires (sucre, céréales, textile, engrais, et des constructions navales), puis dans la mécanique et les machines pour les navires, ainsi que la conserverie¹⁷⁵. Les besoins de terre-pleins et l'ensablement de la Loire poussèrent bientôt à une extension progressive dans l'estuaire, sur 80 km, et à créer l'avant-port de St Nazaire au début du 19^{ème} siècle. Le tout aboutit à la constitution d'une aire de sous-traitance très conséquente. L'estuaire, avec ensuite la raffinerie de Donges, devint un bassin de plus de 80 000 emplois, où en 1968 Nantes comptait 46% d'emplois industriels et St Nazaire 66%. Des concentrations et modernisations se sont opérées, entre les entrepreneurs nantais et des grandes firmes nationales ou étrangères, permettant de s'ajuster aux difficultés des marchés.

Ces orientations expliquent en partie la croissance de Nantes, dont l'agglomération comptait en 1975 près de 450 000 habitants (120 000 dans celle de St Nazaire). La dynamique démographique résultait d'une forte natalité et d'importants flux migratoires. À cela s'ajoutait une tertiarisation renouvelée : création de l'université en 1962, développement du CHU, fonctions régionales avant la lettre, venue de bureaux par déconcentration francilienne de services (tels l'État-civil pour les Affaires étrangères ou le casier judiciaire pour la Justice) et de centres de recherche publique (INRA, IFREMER, Écoles d'ingénieurs). S'amorce alors une démarche technopolitaine, à la fois endogène et exogène (IAA, offshore, mécanique avancée, aéronautique), qui va stopper la dilution d'acteurs, longtemps sensible à la fois dans l'agglomération et dans l'estuaire. Une OREAM commune était décidée en 1969 ; des instances de communautés d'intérêts étaient mises en place entre 1971 et les années 1980.

- Assez différente a été la dynamique de **Bordeaux**. Son emprise régionale fut moins disputée, car les autres grandes cités sont à plus de 100 km (Toulouse, Pau ou Bayonne). Son rayonnement ancien a reposé à la fois sur ses rapports avec l'Angleterre, ses atouts culturels (université dès 1441) et sur un vignoble renommé. Son « siècle d'or » fut le 18^{ème}, marqué par le négoce et les chais des Chartrons, l'architecture urbaine des Intendants, les liaisons maritimes tournées vers les pays ibériques, l'Afrique, les Antilles et vers les Îles britanniques. Banques, maisons d'affaires et Bourse, tournées vers le local et vers l'Outre-mer, ont animé quelques entreprises ; cependant elles ont peu encouragé l'industrialisation ni entraîné de redéploiement économique. Tout au plus, les mouvements de navires récents de grande taille ont induit un investissement de lieux de l'estuaire (avant-port du Verdon, raffineries à Ambès et Pauillac)¹⁷⁶. On était resté loin des développements de Nantes ou de la Basse Loire.

175 Wilkinson-Wendel dès 1771, Forges de Basse-Indre 1825, qui fusionnera avec Carnaud et ses usines de fer blanc ; suivront dans l'estuaire les Chantiers de Penhoet (1867) et les Chantiers de la Loire (1881).

176 Les raffineries ont été fermées dans les années 80 et le projet formé en 1973 de réaliser grande une plate-forme pétrochimique n'a pas vu le jour (Dumas, 1977).

L'essor bordelais des années 1950-1980 est principalement dû à l'ampleur prise par le rayonnement culturel et universitaire (avec les grandes écoles et l'INRA), les administrations, les commerces et services qualifiés d'une métropole d'équilibre puis de Région ainsi qu'à des investissements d'État ou industriels ou commerciaux extérieurs¹⁷⁷ apportant la haute technologie et la grande distribution. La ville-centre fixa à ce moment-là une bonne part des bureaux et se remodela (Méridack, Chartrons, allées de Tourny, quartier Gare); mais elle perdait de son volume démographique (266 700 h en 1968, 223 100 en 1975, tout en fixant à la même date 159 700 emplois), tandis que les banlieues s'étoffaient¹⁷⁸. L'agglomération au sens de l'Insee se porta ainsi à 612 000 habitants. La Communauté urbaine (CUB), née en 1967, comptait à son instauration 27 communes qui, au total, vont passer de 554 00 à 585 500 habitants entre 1968 et 1975 et totaliser 267 300 emplois. La périurbanisation plus externe démarra, elle, assez tard; mais elle s'est beaucoup étalée surtout en incorporant largement la rive droite (réalisation du pont d'Aquitaine en 1967). Le « Sdau » de 1980 fut vite dépassé. Bordeaux a fortement colonisé l'espace hors CUB (55 000 h en 1975). Il faudra attendre la décennie suivante pour la réalisation de grande rocade et des transports urbains collectifs. On a pu parler un temps de grande ville « assoupie », mais au seuil des années 1980, le réveil est esquissé.

- Le cas de **Rouen** est plus complexe : foyer d'industries urbaines et portuaires, foyer régional plus modeste, métropole aux horizons à la fois « contraints » et « ouverts »¹⁷⁹. Rouen est à 120 km de la mer et à 130-140 km de Paris. Une ville riche d'histoire et d'architecture – malgré les dégâts de guerre en 1940 et 1944 – qui devient une capitale régionale (quoique non affranchie de l'orbite parisienne et en rivalité « normande » avec Caen); un port qui fut jusqu'aux années 1980 le 5ème de France en trafic; une agglomération proche de la conurbation aux fondements négociants « mixtes ». La Ville ancienne, en rive droite d'un méandre de la Seine, s'est agrandie pour ses activités et pour la résidence ouvrière linéairement au long du fleuve (amont de Sotteville vers Elbeuf, aval de St Sever à Grand Couronne) comme dans les vallées affluentes locales (rû de Cailly, le Robec), mais en même temps concentriquement (lobe de rive gauche du méandre, demi-cercle des plateaux surplombants au Nord). La périurbanisation devint importante à compter des années 1968-1975. La ville-centre était la 5^{ème} de France en 1836 mais, depuis 1968, stagnait autour de 100 000 h; l'agglomération, composée de 29 communes, se situait alors au 11ème rang national (380 000 h). Toutefois le bassin d'emploi du Grand Rouen, avec Elbeuf (plus de 50 000 h) puis avec la ville nouvelle du Vaudreuil (édifiée après 1970 entre Elbeuf et Louviers), dépassait les 450 000 h. Il faut noter que la ville souffrait de forts contrastes : en termes de CSP, de taille des logements, d'équipements commerciaux spécialisés ou culturels. Elle pâtit aussi de l'absence d'intercommunalité, obstacle à une bonne cohérence de projets (Guermond, 1990).

Le dynamisme métropolitain restait fragile avant 1985. Le port d'estuaire déclinait¹⁸⁰, se spécialisant dans les céréales (avec les productions du Bassin parisien).

177 Usines Dassault en 1949; l'Aérospatiale (pièces pour fusées Ariane et Centre d'essai); IBM, Siemens et Pioneer dans l'électronique; usine automobile Ford; Sanofi dans la pharmacie; Carrefour, à Mérignac, en 1969.

178 Campus créé en 1970-80 sur Talence-Pessac-Gradignan; Mérignac (aéroport et ZAE); quartier du Lac (1969-74) avec le Parc d'Expositions, etc. En tout, une dizaine de zones d'activités en 1ère couronne.

179 Gay (1974); Estienne (1978, p.92-102); Guermond (1990, p. 259-297).

180 Malgré ses possibilités d'expansion : 7000 ha d'emprises du Port autonome jusqu'à la mer. La marée s'y fait encore sentir (marnage de 3 m en vives eaux), mais les dragages sont indispensables pour garder un tirant d'eau de 11,5 m (contre plus de 14 au Havre) ne permettant l'accès qu'à des navires

Les anciennes industries pilotes connaissaient des difficultés : contraction du textile, des chantiers navals et de la chaudronnerie, du travail des métaux. La chimie de base (engrais, colorants, additifs) issue des trafics du port, puis des raffineries de pétrole, marquait le pas (Rhône-Poulenc, ICI, CDF-chimie, Orkem, Shell) ; de même le bois-papier (Navarre, la Chapelle d'Albray). Les raffineries n'ont pas suscité de sous-traitance forte ni d'industries d'aval, pas plus que l'automobile venue dans les années 1950 (Renault à Cléon) si ce n'est l'expédition des pièces de Renault à Grand Couronne. Précoces ou renforcées par les dessertements parisiens, les industries électriques et électroniques se maintenaient mieux (Legrand, Sagem, TRT, Alstom, Tréficables), comme l'agro-alimentaire (Ferrero) et quelques activités diverses (Sopalin). Une amorce de technopôle venait de se constituer à la Bâtine, près de l'Université ouverte en 1966 à Mt-St-Aignan. La base « ouvrière » de l'agglomération, importante, est ainsi sensiblement affectée.

Outre le commerce-négoce et les banques, la tertiarisation s'étoffe avec les progrès de la santé et de la culture et surtout l'Université et les Écoles (Insa, Ecole Supérieure de Commerce, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique). La structuration de pôles d'excellence (neurosciences, matériaux, aérothermochimie, architecture et aménagement) crée une situation nouvelle pour une ville qui ne possédait pas historiquement cette dimension technologique. Concomitamment, survient la naissance de la Région de Haute-Normandie faite des deux départements de Seine-Maritime et de l'Eure : 1736 000 habitants en 1990¹⁸¹. Mais la capitale, assez proche, est attractive : en 1990, 3000 cadres de Rouen allaient quotidiennement travailler en région parisienne ! C'est une situation apparentée à celle des villes du Mans et d'Orléans, encore que, dans les années 1960-1980 où s'amorcent les TGV, Rouen n'aie pas des liaisons à Paris ou à Roissy aussi commodes¹⁸². Y. Guermond (1990) parle alors « d'écrtage de l'emploi », de « ville qui perd ses élites », en relevant que les bureaux d'études d'entreprises implantées sont restés en Ile-de-France...

En tout cas, depuis les années 1970, les élans de fonctions tertiaires majeures ont amené les édiles à transformer urbanistiquement la ville-centre et ses périphéries immédiates : réhabilitation urbaine poussée (et une piétonnisation centrale pionnière), mutation des quartiers St-Sever et Pélissier (>14 ha, 20 000 m² de bureaux, 450 logements, services), voirie urbaine remodelée, sièges nouveaux de la Préfecture et de la Région, campus universitaire et hôpital, technopôle, reprise de friches portuaires, dans une dynamique portée par une association Loi 1901 (substituée à une agence d'urbanisme fermée en 1985). On verra plus loin les forces mobilisées plus récemment pour porter Rouen dans le concert des métropoles actuelles.

- Des métropoles tôt orientées vers les activités technologiques : Grenoble, Toulouse et Montpellier

de moins de 150 000 t – quand la navigation maritime exige des super-tankers ou porte-conteneurs géants. La concurrence du Havre s'est accentuée.

181 Cependant, la zone d'influence nette sur le Roumois et le pays de Caux, et jusqu'à la mer (Honfleur, Fécamp, le Havre), est plus disputée dans l'Eure et le Pays de Bray. C'est ce que montre le lectorat du journal *Paris-Normandie*, avec 140 000 exemplaires quotidiens. La Région de Haute-Normandie, en taille et en population, est voisine de celle de l'Alsace.

182 La ville ne disposait dans la période considérée que d'un petit aéroport (Boos) à faible trafic, et connaissait de graves contraintes de circulation urbaine et ferroviaire, même si elle put disposer avant 1980 d'une rocade externe.

Un point commun de ces métropoles est de détenir des fonctions internationalement reconnues dans la recherche ou la technologie, leur apportant de fortes bases de compétitivité et d'attractivité.

- **Grenoble**¹⁸³ cumule un rôle essentiel dans la vie de la France alpestre, malgré la place des Savoies et de Lyon, et une inscription précoce dans les activités technologiques de l'énergie (électricité) et de l'hydraulique comme dans l'électronique, en liens avec son université. Carrefour d'entrée en montagne¹⁸⁴, elle eut des liaisons tôt assurées avec la Suisse et l'Italie (d'où diverses sociétés de transports); son bassin d'influence était adossé à de solides fonctions de centralité¹⁸⁵; s'y ajoutait une précoce participation à « l'industrie touristique » associée aux progrès des loisirs et des sports d'hiver (équipements de stations totalisant en 1970 quelque 300 000 lits) : autant de bases pour un premier ensemble de facteurs d'attractivité. La progression continue de l'agglomération depuis 1962 est redevable pour partie à ce volet relationnel, comme à une capacité endogène à se positionner sur des autres voies de développement.

L'hydroélectricité (dès le début du 20^{ème} siècle et surtout après 1946) et l'installation du Centre d'études nucléaires (CENG) en 1956, comme l'avance acquise en hydraulique firent de Grenoble un foyer scientifique et industriel actif. La houille blanche a lancé la Société régionale Neyrpic et des papeteries; le CENG a attiré Péchiney (1953) et Alcatel (1966). Neyrpic a soutenu la fondation, après 1918, de la « Sogreah » (études et applications hydrauliques) renommée internationalement (9 filiales à l'étranger) pour ses modélisations des écoulements de fluides et pour ses aménagements fluviaux, maritimes ou agricoles. L'université, outre sa spécialité des sciences de la montagne, bénéficie d'aides industrielles pour des études de cryogénie (appui d'Air Liquide) ou des recherches en magnétisme (Ugine) comme en informatique. On note le développement de services aux entreprises. L'intermédiation en économie alpestre a fait croître le renom international de salons comme « aménagements de la montagne » et « articles et mode des sports d'hiver ». La vie scientifique, industrielle et sportive attire beaucoup d'étrangers. En 1975, l'agglomération comptait ainsi déjà 89 200 actifs tertiaires, et, pour les industries, colonisait sa zone de confluence, avec Voiron, Vizille et La Mure comme pôles-satellites.

- **Toulouse**¹⁸⁶ fut de longue date la « place centrale » majeure de l'Aquitaine intérieure : vaste archevêché, Parlement des « États de langue d'oc » (1444), puis, sous l'Empire, Académie, Cour d'Appel et Tribunal administratif sur 4 à 7 départements. C'était une ville également de renom dans les domaines de la santé et de la culture. D'où une cité de nobles et notables, de médecins et commerçants, devenus « rentiers du sol » et maîtres de l'espace rural sur un rayon de 60-80 km. Pour les campagnes, elle a exercé le négoce¹⁸⁷ sans devenir pour autant un lieu bancaire traitant de gros capitaux. Peu d'industries en furent issues et peu de services aux entreprises y ont prospéré (36%

183 Cf. Armand (1974, 1980); Debernardy et Boisgontier (1988).

184 Bassin de confluence : l'Isère (Grésivaudan) par laquelle on rejoint la Maurienne (vallée de l'Arc), le Drac et la Romanche (pays d'Oisans).

185 Cela comprend : l'Académie et l'université (la 8^{ème} de France), le CHU, la Cour d'Appel, une grande préfecture, le commerce de gros alimentaire ou de redistribution du charbon de la Mure ou des produits pétroliers, d'EDF, de ses cimenteries, et les banques régionales ou la presse (le Dauphiné libéré), pour le milieu rural et pour le tourisme.

186 Coppolani, Jalabert et Lévy (1984); Jalabert et Gilly (1993); Jalabert et Jaillet (1993); Marconis (1992).

187 Le pastel aux 15-16^{èmes} siècles, les grains et les fruits et légumes ensuite; les équipements et fournitures agricoles...

d'actifs du secteur secondaire en 1968). On déplorait le manque d'esprit d'entreprise. En effet, « la ville rose » ne s'était guère préoccupée des industries de Castres-Mazamet, de Carmaux ou d'Albi, de Foix ou Pamiers, sises à 90 km de Toulouse. L'ensemble, dit J. Coppolani, était resté jusqu'aux années 1970 « enfermé dans un réseau routier d'avant-guerre ».

Pourtant, la ville passa de 213 000 habitants en 1936 à 373 000 en 1975 : aux soldes naturels s'ajoutaient en effet les flux de ruraux, d'Espagnols et d'Italiens, puis ceux de rapatriés d'Afrique du Nord. L'agglomération initiale ne comptait que 2 communes en 1954 et 288 000 h ; en 1982, en revanche, elle s'étendait sur 47 communes englobant 540 000 h¹⁸⁸. Le développement métropolitain se nourrit désormais d'autres bases que de celles de la centralité régionale. Il s'agit d'apports externes nationaux, eux-mêmes attractifs ensuite pour des firmes internationales.

Le secteur aérospatial et l'armement constituent le grand moteur du développement récent de la métropole toulousaine. En 1929 déjà, l'ONIA¹⁸⁹ est implanté dans des locaux militaires d'une poudrerie. L'aéronautique des années 1960-1970 a transcendé les bases locales initiales (1917-1921)¹⁹⁰. Autour de ses installations, fleurissent de nombreux sous-traitants, et se justifie le transfert à Toulouse de l'École nationale supérieure d'aéronautique (1963) ainsi que de l'École de l'aviation civile (1968). Le CNES (études spatiales) y est localisé en 1968 ainsi que des centres de recherche, dont Matra-Espace, Thomson-Espace, le CNRS et les Télécoms. L'électronique et l'informatique complètent ce tableau ; la Datar y orienta Motorola et CII-Honeywell-Bull, que suivront Thomson et ITT, Alcatel et Siemens, ou encore Cap Gemini dans les années 1980. Toulouse fixe en outre la Météo nationale, l'INRA et le Centre national d'étude de la végétation dans le domaine public. On voit croître les bureaux d'études, les centres de ressources et les sociétés de services spécialisés du secteur privé. G. Jalabert qualifie Toulouse de « ville qui crée » (ou encore de « technopôle urbain »), tout en soulignant que cet essor est « sous dépendance » (État, grands groupes, processus cumulatifs). Un flux important de cadres et techniciens marque désormais cette métropole largement inscrite dans les réseaux internationaux. En 30 ans, quelles mutations !

- Les trois « moments » qui ont permis à **Montpellier** d'entrer dans la voie des fonctions métropolitaines se situent entre 1968 et 1977 : sa désignation comme capitale régionale du Languedoc-Roussillon, l'implantation d'IBM-France et l'essor du tourisme, auxquels s'ajoute l'élection de G. Frêche à la Mairie ainsi qu'à la tête du District intercommunal¹⁹¹.

188 La ville-centre, étendue sur 118 km², garde néanmoins 54% du total, car c'est elle qui fixe les logements sociaux – comme « Le Mirail » – ; les étudiants, le grand CHU et les administrations. Un étalement périurbain non régulé et des polarités industrielles fortes (sur Blagnac ou Colomiers) prennent corps entre 1968 et 1975 (unité urbaine de 29 communes en 1968, 35 en 1975).

189 Office national des industries de l'azote (ammoniaque, engrais azotés), qui utilise l'hydroélectricité pyrénéenne.

190 Dewoitine (1921), Latécoère venu de Bagnères en 1917, regroupés par l'État avec la constitution d'Air France en 1933 ; Latécoère entre dans la mouvance de Bréguet, nationalisée en 1937, ce qui fonde la Société Nationale de Constructions aéronautiques du Midi (SNCAM) dynamisée par les commandes militaires. Breguet (allié à Dassault en 1971) et SNCAM sont regroupés en 1957, dans « Sud Aviation » (devenue SNIAS puis « Aérospatiale » après 1970) qui va lancer en 1965 le « Caravelle », puis préparer le « Concorde ». L'Aérospatiale devient le siège du consortium « Airbus » industries.

191 Beaujeu-Garnier (dir) (1978-1979) ; Verlaque (1980) ; Dugrand (1969).

Auparavant, elle s'inscrivait dans un chapelet de villes entre Bas-Rhône et Aquitaine, au bord des garrigues tôt orientées vers la production viticole. Elle dut à la résidence des Intendants du 17^{ème} siècle une prévalence administrative et des quartiers monumentaux, et à l'ancienneté de son Université (1289, surtout tournée vers la santé) un renom intellectuel et culturel précoce. Sa bourgeoisie, au 19^{ème} siècle, s'est constituée sur le négoce des productions rurales (comme à Toulouse, « rentière du sol »), sur l'essor des communications, et sur les professions de santé, d'enseignement ou d'administration et de presse (plus des établissements militaires). Il y avait peu d'industries alors (draps, confection, IAA), le commerce se renforçant autour de la Foire internationale de la Vigne et du Vin et d'un Marché d'Intérêt National. La ville en 1962 comptait encore moins de 100 000 habitants (22^{ème} rang national). C'est à cette époque cependant que s'amorce la ville satellite de La Paillade (1961) et la ZUP voisine du même nom.

Depuis, les services régionaux se sont étoffés, les fonctions universitaires et hospitalières induisent la présence de 40 000 étudiants, du CNRS et de l'Inserm, de l'INRA, de laboratoires pharmaceutiques. Vont être créés dans les années 1980 à la fois un nouveau quartier central (« le Polygone »), le quartier résidentiel « Antigone » (R. Boffil), et le Campus-Nord. L'ambition technopolitaine se dessine dès 1965 avec la venue d'IBM suivie de quelques autres établissements. Enfin, la nouvelle municipalité engage Montpellier « la surdouée » dans plusieurs pôles technopolitains (Agropolis, Euromédecine-informatique, Antenna avec l'IDATE, parc du Millénaire), dans des fonctions d'accueil et de transactions, avec un urbanisme relancé et un modèle de « marketing urbain » dynamique. L'autoroute vers l'Espagne et les programmes du tourisme languedocien par ailleurs ont suscité l'essor d'une « économie présentielle » qui s'ajoute aux leviers précités. En 1975, la ville a presque doublé de population par rapport à 1962 (191 000 h) et un tertiaire urbain performant capte 70% des actifs. L'agglomération amorce son extension : les banlieues ajoutent 20 000 personnes, qui deviendront 62 500 en 1990. On peut dire que l'affichage métropolitain s'esquisse à la fin des années 1970 pour s'affirmer dans les décennies suivantes.

- Strasbourg et Rennes, capitales régionales en systèmes urbains partagés, cumulant plusieurs facteurs d'attractivité

Ces deux métropoles combinent des fonctions centrales et d'autres composantes de rayonnement ou de compétitivité amorcés dans l'après 2^{ème} guerre mondiale.

- **Strasbourg** ayant été étudiée spécifiquement dans les chapitres précédents, quelques lignes suffiront pour en décrire le positionnement dans les décennies 1960-1980¹⁹². On l'a vue disposant tôt d'une « masse critique » suffisante en population concentrée et d'une dense zone d'influence aidant à détenir les fonctions et équipements d'une « métropole régionale » complète. Avec l'adjonction des sièges d'instances européennes, le développement universitaire, l'intérêt porté aux régions frontalières par des investisseurs nationaux et étrangers cherchant à pénétrer les marchés d'une Europe en construction, s'ouvrirent de nouveaux horizons. Certes, les adaptations manufacturières et commerciales (logistiques aussi) valaient pour l'ensemble de l'Alsace ; mais l'agglomération primatale en retirait des avantages – surtout tant que le « tertiaire » mulhousien resta modeste (grands musées techniques, université créée en 1975, etc.). En revanche, la distance à Paris a joué en défaveur de Strasbourg dans

192 En rappel : Nonn (1982 et 1999) ; Meyer et al (1970) ; Martin et Nonn (1993).

les opérations de déconcentration industrielle ou tertiaire (publique ou privée), comparativement à Lille, Lyon, Nantes ou Rennes.

- **Rennes** peut être comparée à Strasbourg¹⁹³. Malgré la concurrence régionale venant de Nantes (à 100 km) ou des villes comme Le Mans ou Angers, la ville a su préserver une influence amorcée au 17^{ème} siècle (Intendants et Parlement de Bretagne), grâce à un carrefour routier et ferroviaire étoffé, à une surface bancaire adossée au système mutualiste et au négoce de gros et de redistribution. L'université (née au 19^{ème} siècle) et le journal « Ouest-France » complétaient sa centralité. L'industrie y demeura longtemps modeste¹⁹⁴. Rennes put, sur ces bases, passer de 98 000 habitants en 1936 à 124 000 en 1954, et à 198 000 en 1975. Ville bourgeoise d'administration, de culture et de commerce, elle n'avait encore que la taille de Reims, de St Etienne ou de Brest ; son agglomération – avec 229 000 h en 1975 – était comparable à celles de Nancy, Mulhouse ou Montpellier.

Cependant, durant cette période, plusieurs atouts se constituent : a) le mouvement démographique très positif jusqu'en 1968 (associant soldes naturels d'un espace à forte natalité et soldes migratoires des campagnes) ; b) une impulsion donnée à l'université en direction de l'économie et du génie biologique et médical pour un « Grand Ouest », de l'électronique (en fixant Supelec, télécoms et centres de l'armement, et en créant le CCETT qui marie électronique et audiovisuel en 1971 ou, en 1975, l'IRISA pour les systèmes aléatoires) ; c) l'implantation de Citroën avec 2 usines de montage (1958 et surtout 1962 accrue encore en 1972), qui soutient les emplois d'OS recrutés dans un rayon de 70 km ; une mise en « zone critique » qui en fait se voulait « pôle de croissance » favorisant la venue de firmes extérieures entre 1965 et 1975 (Eternit, raffinerie d'Antar, embouteillage d'Orangina, produits de lingerie...), ainsi que de sociétés plus technologiques telles que Fairchild, Thomson ou Bull, CGCT en liens avec Lannion, et des bureaux d'études ou d'ingénierie.

Rennes changea alors de physionomie en son centre, fixa un « district » de 28 communes en 1970, lequel comptait 330 000 habitants en 1975, ouvrit plus de 20 zones d'activités soit dédiées (Citroën, Université et Écoles), soit mixtes. Le district entraîna en outre la dynamique de villes satellites (Montfort sur Meu, Liffré, Chateaubourg), voire de Redon, Vitré, Fougères, distantes de 30-40 km. Surtout, la synergie des acteurs et l'Agence d'urbanisme amorcèrent la démarche technopolitaine développée dans les années 1980 avec « Rennes Atalante » : un foyer combinant plusieurs pôles (Villejean, Champaux...), appuyé par un réseau numérique performant et des pépinières, ainsi que par des soutiens ou des réseaux européens. Le TGV, en 1989, renforça, lui, les rapports avec l'Île-de-France. À la fin des années 1970, la mue vers une métropolité compétitive est en route...

- **Nice** : une métropole spécifique¹⁹⁵

On la caractérise ainsi parce que largement soutenue de longue date par le tourisme, davantage que par ses fonctions régionales ; et aussi parce que ses traits internationaux dans la compétitivité sont majoritairement localisés « hors la ville »,

193 Meynier (1966) ; Philipponneau (1976, 1978, 1993) ; Flatrès et Bruhat (1990, p.42-50).

194 Imprimerie Oberthur, presse régionale, IAA (minoteries, laiteries, cidreries et brasserie, biscuiteries, abattoir ; produits pour l'agriculture et pour le bétail) ; ateliers SNCF ; textile.

195 Cf. Dalmasso (1962, p.66-79) ; Dalmasso (1964) ; Kayser (1960) ; Wolkowitsch (1984 et 2000) ; Sur Sophia-Antipolis, voir Bruhat (1990).

dans une périphérie Ouest étendue, profitant certes de l'aura de la « Côte d'Azur » mais aussi d'un pôle célèbre et précurseur en économie de la connaissance.

L'aire urbaine de Nice, ici, ne doit pas être trop étroitement vue au prisme de l'urbanisation de la Côte d'Azur. Au moment du rattachement du Comté de Nice à la France (1860), sa zone d'influence a justifié l'adjonction du canton de Grasse à la composition du département des Alpes-Maritimes. La ville connaissait déjà, grâce au climat local, la venue d'étrangers et une saison de tourisme d'hiver faisant vivre commerces et artisans à clientèles aisées, aux côtés des activités (confection, IAA, construction) d'une ville plus populaire. Le chemin de fer qui la dessert depuis 1864 a amplifié ces deux vocations. Pendant que les ateliers et usines proliféraient autour de la gare St Roch, l'édification de la Promenade des Anglais et du front de mer suscitait palaces, services et commerce de luxe entre gare et Place Masséna comme dans les nouvelles artères. Si la crise des années 1930 affecta une partie de cette riche clientèle, les « congés payés » après 1936 ajoutèrent une saison touristique estivale et le climat attira les retraités. On peut certes lier les progrès de la ville en services de santé, en capacité d'accueil diversifiée, en palette commerciale, en promotion immobilière, etc., à ces multiples flux. Mais cela ne doit pas masquer le rôle d'un marché de gros et d'expédition des productions de la floriculture azurée, ni les développements du port qui dispute à Marseille la desserte de la Corse, ni une dynamique d'équipements de centralité proposés à la partie orientale du département du Var et à une ample aire littorale dont le taux d'urbanisation atteint 85% en 1954.

À l'issue de la 2^{ème} guerre mondiale, Nice entama une autre étape. Elle obtint une Université – académie distincte de Marseille en 1965; l'aéroport international est agrandi (3,4 millions de passagers en 1980, le 2ème de France); une grande zone industrielle est créée à Carros (1966); de grandes firmes s'installent : Texas-Instruments à Villeneuve-Loubet (1960) et IBM en 1962 à La Gaude (toutes deux dépassant les 1300 salariés); enfin un grand marché d'intérêt national est réalisé en 1963. La ville ancienne se transforma au prix de coûteux aménagements (couverture du cours torrentiel du Paillon, axes traversants et dessertes améliorées des gares, haute rocade de l'A 8). Sa population passa de 244 000 h en 1954 à 388 000 en 1982, et l'agglomération se dilata (de 550 à 650 000 h) du fait de gros soldes migratoires (rapatriés, main d'œuvre étrangère, emplois nouveaux) et par réalisations de logements sociaux. Toutefois, c'est du côté occidental et par-delà le Var que les extensions ont eu lieu. Et quand furent lancées l'urbanisation de Valbonne et la création de Sophia-Antipolis (1969), on en vint à reconfigurer l'agglomération et à positionner l'internationalité de la métropole niçoise sur un double registre : les bases de l'innovation et de la connaissance comptent autant que le tourisme – leurs liens reposant en grande partie sur l'attractivité du climat... Si jusqu'en 1999 subsista une Unité urbaine « Grasse-Cannes-Antibes », celle-ci fusionna avec celle de Nice pour former un complexe de 50 communes.

Bruhat (1990) et Wolkovitch (1984, 2000) ont retracé l'évolution de Sophia-Antipolis, de ses acteurs et de ses soutiens; les connexions entre laboratoires et firmes de très haute technologie, les passages d'un « peuplement » initial par « transferts » d'établissements aux « créations » d'emploi sur place et essor des services spécifiques. Au moment (années 1980) où nous discernons les compétitions accrues entre les métropoles, l'agglomération niçoise est bien placée.

À l'issue de ce panorama rétrospectif, on ne peut que constater des écarts sensibles entre métropoles : dans les tailles et les moments d'expansion; dans le rapport entre les facteurs endogènes et exogènes de croissance; dans la nature des

forces exogènes ; dans la synergie des acteurs face aux enjeux – et même dans la capacité d'impulsion de certains maires.

1.2 Éléments comparatifs apportés par les statistiques : de l'après-guerre aux années 1980

Après la description comparée « monographique » des dynamiques métropolitaines, nous allons étudier la modification de leurs organisations spatialisées (peuplements, urbanisation, CSP) durant cette même période, c'est-à-dire avant la grande compétition des dernières décennies. Les mutations fonctionnelles ou sociales contemporaines pourront alors être mieux appréciées.

***a. Les transformations de composition des aires urbaines entre 1968 et 1982*¹⁹⁶**

➤ *Les villes-centres perdent presque toutes de la population* : par progrès de la périurbanisation résidentielle (voire d'activités), par développement des emprises tertiaires, par *gentrification* de certains quartiers, par retard de production de logements centraux diversifiés ou par déficit d'urbanisme. Lyon a ainsi perdu 114 700 habitants, Toulouse 22 800, Bordeaux 58 500, Nantes 19 700, Lille 41 900 et Rouen 18 600. Strasbourg et Grenoble connaissent, elles, plutôt une stabilité. Seules les villes-centres de Rennes et de Nice enregistrent des gains respectifs de 13 800 et 14 700 habitants¹⁹⁷. Ces points ont leur importance pour la suite : le peuplement entre 1982 et nos jours permet d'apprécier dans quelle mesure la métropolisation contemporaine induit ou non une *reconquête des centres-villes* (accueil des cadres notamment) : Zac nouvelles, requalification urbaine, programmes de conversion de friches, etc.

➤ Jusqu'en 1982, les *premières couronnes* (soit l'unité urbaine moins la ville-centre) pesaient très variablement dans le peuplement des aires urbaines. En 1968, par exemple, elles fixaient autant voire davantage d'habitants que la ville-centre. À Lyon ou Grenoble, à Strasbourg ou Nantes, leur poids entraînait pour 20-30% (et 42,6% à Bordeaux) ; en revanche, elles ne composaient à Toulouse que 18,6% de l'aire urbaine, et 7% à Montpellier – car c'était des agglomérations moins industrialisées à cette époque. En facilitant des implantations d'équipements, ces « banlieues » ont pu voir augmenter leur peuplement : porté par exemple à 33% en 1982 à Toulouse, à 11% à Montpellier, à 55% à Nice, à près de 52% à Grenoble. L'année 1982 marque presque partout le *maximum d'effectifs des premières couronnes*. Celles-ci, ensuite, participeront elles aussi à la périurbanisation, avec une construction des logements sociaux qui se tarit, des emplois industriels en baisse, et le délaissement du vieux parc d'habitat de banlieue.

196 Nous analyserons ces transformations dans les cadrages définissant en 1999 les unités urbaines et les deuxièmes couronnes.

197 Pour Strasbourg, les chiffres intègrent sans doute à la fois une tertiarisation modeste et l'édification de nouveaux quartiers : en ville (Esplanade), voire en périphérie sur le ban communal (Hautepierre) ; les écarts de taille de ban communal apte ou non à accueillir des réalisations nouvelles peuvent expliquer les différences constatées.

➤ Les *deuxièmes couronnes*, elles, amorcent leur essor entre 1968 et 1982. Initialement peu participantes aux peuplements des aires urbaines, toutes sont en progrès. Curieusement, à Lyon, leur place demeure faible (de 10,1 à 13,9%), ainsi qu'à Bordeaux (de 15,5 à 17,3%) : peut-être y préfère-t-on une 3^{ème} couronne ? En revanche, les périphéries vont fixer de gros effectifs sur Montpellier (où leur part s'accroît de 22,5 à 28,7%). C'est aussi le cas à Nantes (22%) et Strasbourg (29%). Il faut signaler que les importances acquises sont également liées aux densités locales initiales (élevées pour Strasbourg, Lille ou Nice, modestes pour Montpellier ou Toulouse). Peu concernées par les accroissements des populations étudiantes ou les gains en logements sociaux, ces couronnes progressent plutôt par l'afflux de cadres, lesquels sont souvent partagés entre les aménités urbaines centrales et celles des campagnes-décors...

➤ Dans ce panorama, le suivi des soldes migratoires aide à repérer des traits de redistribution de peuplement au sein des aires urbaines comme le jeu d'autres facteurs d'attractivité (aménités) ; à ceci près que la statistique de solde (*intercensitaire*) rend médiocrement compte des *mouvements réels*¹⁹⁸. La migration, en interne dans chaque métropole, exprime le processus de périurbanisation, modulé par plusieurs facteurs : a) la structure du parc d'habitat et ses inadaptations aux évolutions sociales des ménages comme des revenus ; b) les emprises du tertiaire en croissance et la possibilité que ce dernier fournit à l'emploi féminin – lequel incite à ne pas trop reporter la résidence du foyer à de trop grandes distances – ; c) le degré de résistance des structures agricoles périurbaines à la « fabrication » des lotissements ; d) les conditions de transport public en agglomération et des voiries pénétrantes, encore très discriminantes. L'étude qu'on en a faite pour Strasbourg (chapitres 2 et 3) en témoigne. Ce sont dans ces conditions que la ville-centre de Lyon connaît un solde migratoire déficitaire de 43 000 personnes entre 1975 et 1982, grossi de plus de 9 000 sorties de sa première couronne, au bénéfice de la deuxième couronne ; que le cœur de Toulouse s'affaiblit de 49 000 résidents, gagnant le reste de l'unité urbaine et ses environs. Les soldes négatifs des autres villes-centres, dans le même temps, s'élèvent à plus de 30 000 à Bordeaux et Nantes, plus de 20 000 pour Strasbourg ou Montpellier et de 15 000 pour Grenoble, au bénéfice des couronnes¹⁹⁹.

Les soldes migratoires aident aussi à mesurer les *échanges opérés entre les aires urbaines et soit leurs espaces régionaux, soit le reste de la France*. Toutefois, là encore, ils n'indiquent qu'un « bilan intercensitaire » et non les flux réels d'entrée ou de sortie. L'examen des chiffres permet néanmoins d'observer les fortes différences antérieures à 1982, qui séparent deux *catégories d'aires*

198 Ainsi, pour l'aire urbaine de Lyon, les arrivées de l'extérieur, entre 1975 et 1982, ont été approximativement de 50 000 sur la ville-centre, de 106 000 vers les couronnes ; les départs vers le reste de l'Hexagone se sont élevés à 175 000 : or, le solde migratoire ne signale qu'un déficit de - 43 600 environ. Sur Strasbourg, le solde migratoire entre 1975 et 1982 (de 1 900 personnes) masque des flux réels dans chaque sens de l'ordre de 60 000 !

199 Sur la période 1975-1982, les érosions moyennes annuelles sont évaluées à - 2640 personnes à Lyon, - 3220 à Lille, -1950 à Rouen, - 2170 à Grenoble, - 370 à Strasbourg, quand en revanche les gains ont été de 3770 à Montpellier, 3490 à Toulouse, 8375 à Nice, 1434 à Bordeaux et 1410 à Nantes.

urbaines : des soldes nettement négatifs à Lyon, Bordeaux, Grenoble, en contraste avec les soldes positifs de Toulouse (+ 43 000) et Montpellier (+ 28 000) ; en position intermédiaires (petites fluctuations) figurent Nantes et Strasbourg. Les alentours de 1982 marquent ainsi le moment le plus accentué de ces évolutions : ici des flux perdants (cas de Lyon, de Strasbourg et de Grenoble), là augmentation des « arrivants » comme à Toulouse, Montpellier et Nice.

b. Les compositions sociales résultantes

Dès avant le moment charnière des années 1980, les structurations en cours des aires urbaines s'effectuent en induisant des changements sociaux, que complètent les modifications de l'emploi : érosion dans l'industrie, progrès du secteur tertiaire, besoins de qualifications.

Partout, dans les CSP à la résidence, la catégorie « ouvriers » régresse. Cela ressort plus fortement (en proportion) dans les *unités urbaines* qu'à l'échelle de l'*aire urbaine*, du fait de transferts et de relocalisations possibles. Par exemple, Lyon a perdu 21 320 « ouvriers » entre 1968 et 1982, mais sur l'ensemble de l'unité urbaine, l'érosion était ramenée à 13 900. Toutefois, la contraction demeure encore modeste ; elle se creusera surtout après 1982²⁰⁰. Et ce n'est qu'après cette date que les autres métropoles du panel vont enregistrer une nette diminution de présence de cette catégorie sociale.

Par contre, l'étude des CSP « cadres » signale quelles avances ont pu prendre certaines métropoles grâce aux progrès des hautes qualifications. La hiérarchie des taux d'accroissement en cadres entre 1968 et 1982 met en tête Nantes (135), Toulouse (110) et Montpellier (111), puis Lyon (95) et Grenoble (96), devant Strasbourg (72) et Bordeaux (86). Les gains majeurs concernent les aires urbaines fortes des industries et services très technologiques, tandis que celles des vieilles régions industrielles de Nord et du Nord-Est présentent des tendances moins marquées.

Autre observation : un développement des *classes moyennes*, lu dans les CSP *professions intermédiaires*. Ce développement se renforcera lui aussi après 1980. Un tel progrès n'est pas indépendant des effectifs de cadres : on observe que quand des cadres changent de villes de résidence (et de travail), des déplacements de professions intermédiaires les accompagnent souvent. Le renforcement des classes moyennes est aussi l'effet du relèvement assez général des qualifications dans les appareils économiques et administratifs. Lyon mise à part – où, dans l'aire urbaine en 1968, on recensait 86 500 personnes dans cette CSP –, la plupart de nos 12 métropoles en fixaient entre 25 et 30 000. Les contingents ont crû en 14 ans d'au moins 15 000 personnes dans chacune (Strasbourg : + 16 140) et jusqu'à 30 000

200 Ainsi Lyon perd entre 1982 et 1999 deux fois plus de résidents « ouvriers » qu'entre 1968 et 1982, malgré la poursuite de production des logements sociaux.

(Toulouse : + 30 760). Le développement métropolitain ultérieur va consolider cette composante des couches moyennes²⁰¹.

2. Comparaisons sur des critères contemporains

Nous avons choisi d'axer les éléments comparatifs sur les variables démographiques, d'encadrement, d'attractivité, de compétitivité comme d'engagement dans la créativité. Les analyses qui précèdent ont montré que dans les décennies antérieures, les « initiatives endogènes » ou les « allocations externes » avaient produit des écarts notables de compétitivité (capacité des métropoles à entrer dans la compétition des territoires – qui s'est considérablement accrue depuis la fin du 20^{ème} siècle). Jusqu'aux années 1980, ces disparités ont été significativement réduites à travers l'aménagement du territoire (équipement du pays en infrastructures, décentralisation et transferts d'activités publiques...) Des phénomènes comme l'externalisation des services ou l'essor universitaire ont aussi constitué des occasions pour donner à chaque métropole des chances de se construire. Que peut-on en dire aujourd'hui ?

2.1 L'évolution des métropoles : tailles et démographie

Il ressort du Tableau 6-1 ci-dessous que la France compte, hors Paris, six de ses plus grandes aires urbaines avoisinant ou dépassant le million d'habitants, deux (Lyon et Marseille-Aix) atteignant le million et demi. Les progrès de Bordeaux sont notamment dus à son importante deuxième couronne (140 localités, 214 000 habitants). C'est aussi un trait de Toulouse où les périphéries hors unité urbaine englobent 270 communes et 279 000 résidents ; la taille atteinte par Nice est davantage à imputer à l'étoffement de son unité urbaine, forte de 50 communes à densités élevées. Les six autres métropoles s'échelonnent entre 530 et 790 000 habitants dans les aires définies en 1999 ; Strasbourg, avec 658 000 h, se situe au 8^{ème} rang. Par rapport aux situations des années 1980, les écarts se sont resserrés. Néanmoins, les aires urbaines de Montpellier, Grenoble et Rouen n'atteignent que le tiers de celle de Lyon, et sont de moitié inférieures à Lille ou Toulouse.

Les différences de structuration sont de deux ordres :

- poids de l'agglomération dans l'aire urbaine,
- part de peuplement détenue par le périurbain « centré » sur le cœur urbain.

Rennes est la seule aire urbaine où le poids de l'agglomération est inférieur à 50%, du fait de l'englobement de 131 communes en deuxième couronne avec des densités locales de 133 hab/km². Dans les autres métropoles, la partie agglomérée représente entre les deux tiers ou les trois quarts du total (Montpellier, Strasbourg, Nantes, Rouen), voire pour plus de 75-80% ; Nice atteint 94%. Sauf à Bordeaux, les densités agglomérées de l'unité urbaine dépassent les 1100 h/km², Lille et Strasbourg s'illustrant par des taux de l'ordre de 2000 h/km².

201 Celle-ci atteindra en 1999 presque 200 000 à Lyon, 80 000 à Toulouse, et ailleurs entre 60 000 et 35 000 (Strasbourg 41 510).

La périurbanisation externe a beaucoup gagné en extension. Seules Marseille et Nantes ont des périphéries modestes. La part des deuxièmes couronnes entre pour plus de 52% à Rennes, 38% à Montpellier et 32% à Strasbourg, et partout y résident au moins 110 000 habitants, ce qui aboutit à des densités devenues supérieures à 75-100 h/km². Les densités régionales expliquent les taux atteints, autant sans doute que l'intensité de l'urbanisation récente, laquelle peut être serrée (Lille, Strasbourg) ou lâche (dans les Midis : Bordeaux, Toulouse ou Nice).

Tableau 6-1 : Taille et structuration des métropoles en termes de population (2010)

Aire urbaine	Aire urbaine			Unité urbaine			Seconde couronne			EPCI (CU, CA)		
	Population (000)	Densité (h/km ²)	Nb de communes	Population (000)	Densité (h/km ²)	Nb de communes	Population (000)	Densité (h/km ²)	Nb de communes	Population (000)	Densité (h/km ²)	Nb de communes
Lyon	1807	546	296	1460	1530	102	346	147	194	1290	2528	57
Marseille Aix	1625	574	82	1434	1112	38	191	124	44	1003	1822	16
Lille	1171	1201	130	1019	2263	62	152	289	68	1058	1890	79
Toulouse	1158	288	342	878	1087	72	279	87	270	666	1818	25
Nice	997	440	117	941	1305	50	56	36	67	513	1275	24
Bordeaux	1033	267	191	819	775	51	214	76	140	714	1294	27
Nantes	787	351	82	576	1212	20	210	119	62	588	1123	24
Strasbourg	658	480	182	440	1980	20	208	184	162	475	1491	28
Rennes	600	237	141	286	1548	10	314	133	131	398	656	37
Rouen	528	334	189	389	1455	31	139	106	158	425	771	60
Grenoble	537	343	119	429	1322	34	108	87	85	398	1279	27
Montpellier	528	364	93	327	2118	11	201	155	82	418	990	31

Remarques : l'AU correspond à la définition de 1999 ; les EPCI sont ceux de 2010

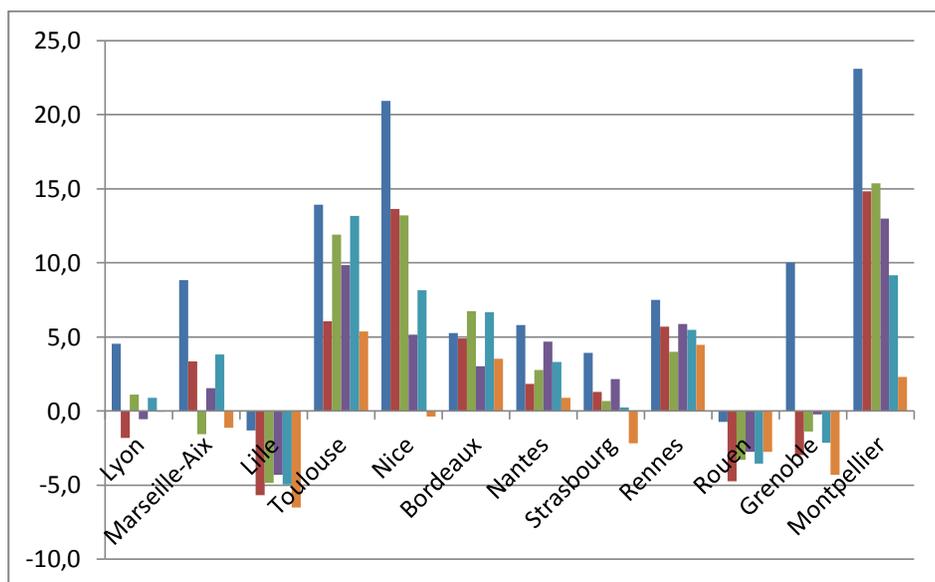
En tout état de cause, la lecture du Tableau 6-1 suggère le caractère mal ajusté des structures de gestion (EPCI) tant aux dimensions des unités urbaines (espaces urbains bâtis en continuité) qu'à celles des deuxièmes couronnes. Seul l'EPCI lillois s'ajuste bien en population à la dimension de l'aire urbaine. À l'inverse, les EPCI de Nice, Marseille, Toulouse et Rennes n'en gèrent que 50-60%. Pour Strasbourg, Nantes ou Lyon, la couverture se situe autour de 70-80%. À Rouen, en queue de peloton, le chiffre est de moins de 30%.

La question qu'on est en droit de se poser, au moment de créer le statut de *métropole doté de compétences larges*, est de savoir s'il est logique de rester dans les limites des EPCI existants ?

2.2 L'attractivité métropolitaine vue par les flux résidentiels

Une référence aux modèles gravitaires fait supposer que toutes les métropoles exercent une attraction directe sur leur espace régional en premier lieu. Cependant, l'économie mondialisée peut tout autant vivifier maintenant tout ou partie des espaces régionaux, ce qui peut expliquer que le poids de la métropole dans sa région n'y progresse plus autant que par le passé (où jouaient l'émigration rurale, la concentration des activités et des équipements sur les villes majeures, et la progression de la tertiarisation). Par ailleurs, la périurbanisation a débordé des contours de deuxième couronne ; les villes moyennes se sont armées en équipements et services, et les mobilités se sont amplifiées, ainsi que les possibilités qu'offrent de nos jours les nouvelles technologies numériques. Aussi, les flux résidentiels sont-ils devenus plus complexes. C'est pourquoi le graphe des évolutions de soldes migratoires apparents (Figure 6-3) indique une diminution des soldes, en contraction presque partout²⁰². On remarquera aussi que les métropoles millionnaires (Lyon, Marseille) affichent des soldes modestes à côté de métropoles en croissance plus récente (Montpellier, Rennes).

Figure 6-3 : le solde migratoire apparent en évolution de 1968 à 2010



Il s'agit des moyennes annuelles pour 1000 habitants. Les valeurs successives sont relatives aux années : 1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2006, 2006-2010.

202 S'y ajoutent les amplifications de flux d'étudiants ou de cadres, voire d'actifs ou de retraités entre métropoles comme entre régions.

Des différenciations sont à observer entre les métropoles au long des décennies considérées depuis 1968. Certaines ont un fléchissement continu : Lyon, Strasbourg, et même Montpellier malgré sa forte attractivité ; d'autres présentent des profils heurtés : Marseille, Bordeaux, Grenoble ; les déperditions sont accusées de longue date pour Rouen et Lille. Plus généralement, les villes méridionales contrastent avec celles des anciennes régions industrielles du Nord.

Les échanges résidentiels au-delà de la région pour les jeunes (15-29 ans), que l'on trouve les Tableaux 6-2 et 6-3, soulignent la primauté de l'attractivité francilienne. Lyon y ajoute des liens étroits avec le Centre-Est, Toulouse avec l'aire atlantique, Strasbourg et Grenoble avec le grand Sud-Est, quand Lille ou Nice sont plus éclectiques. Il serait judicieux de corréliser les aires ainsi fléchées avec les relations universitaires ou avec les dynamiques d'emplois ouverts, voire avec les réseaux inter-entreprises²⁰³.

Tableau 6-2 : Soldes des migrations résidentielles intra- et inter-régionales (2008)

	Tous âges			15-29 ans		
	Ensemble	Migr. régionales	Migr. Inter-régionales	Ensemble	Migr. régionales	Migr. Inter-régionales
Lyon	-2938	-1923	-1014	-1050	-400	-654
Marseille-Aix	-1387	-1064	-323	-746	-311	-435
Lille	-3769	-1260	-2509	-1798	-416	-1382
Toulouse	-749	-1379	630	-552	-517	-35
Nice	171	-278	449	94	18	75
Bordeaux	-1214	-1227	13	-1135	-381	-754
Nantes	-1254	-1343	88	-930	-611	-319
Strasbourg	-1285	-497	-788	-617	-194	-423
Rennes	-1368	-758	-611	-1313	-271	-1042
Rouen	-1103	-355	-748	-597	-230	-367
Grenoble	-1954	-1257	-697	-1229	-648	-581
Montpellier	-1598	-990	-607	-1424	-479	-946

²⁰³ Sans vouloir entrer dans les détails, il est important de rappeler que les statistiques d'attractivité sont à mettre en rapport avec les indicateurs du logement. L'évolution du mouvement de la construction entre 1999 et 2006 signale en particulier des accroissements de l'ordre de 18% à Rennes et Montpellier et de 23% de Toulouse, de 16% pour Bordeaux et Nantes, de 10% à Lille et de seulement 9% à Nice. Le chiffre pour Strasbourg est relativement moyen : 13%.

Tableau 6-3 : Soldes des migrations résidentielles interrégionales vis-à-vis de 4 grandes zones géographiques (2008)

	Tous âges				15-29 ans			
	Ile de France	Nord-Est B.Par. (hors IdF)	Façade atlantique	Centre-Est Méditerranée	Ile de France	Nord-Est B. Par. (hors IdF)	Façade atlantique	Centre-Est Méditerranée
Lyon	-544	363	-247	-586	-846	239	-17	-31
Marseille-Aix	141	311	-323	-453	-501	131	-23	-41
Lille	-705	-380	-646	-778	-737	-187	-205	-253
Toulouse	-60	490	201	-2	-602	199	259	109
Nice	315	411	-228	-49	-233	155	33	120
Bordeaux	-78	308	-155	-62	-631	36	-83	-76
Nantes	35	256	-125	-77	-401	56	65	-39
Strasbourg	-287	-34	-143	-324	-300	53	-45	-131
Rennes	-355	48	-211	-93	-658	-128	-158	-98
Rouen	-188	-22	-320	-218	-235	29	-80	-81
Grenoble	-361	66	-111	-292	-444	31	-48	-120
Montpellier	-254	132	-277	-209	-527	5	-139	-284

Remarque : Les soldes sont établis à partir du lieu de résidence 5 ans auparavant.

Les éléments fournis jusqu'ici sont établis en fonction de soldes migratoires, et de ce fait issus de bilans assez complexes à interpréter. C'est pourquoi les commentaires ne peuvent devenir plus fournis qu'après examen des autres composantes d'attraction, plus adossées aux jeux des sous-systèmes moteurs des métropoles de notre panel et explicatifs des mouvements relevés. Du moins peut-on compléter les indications énoncées par deux autres tableaux : le Tableau 6-4 donne une place à la composante d'immigration ; le Tableau 6-5 précise des traits relatifs aux arrivants.

Tableau 6-4 : Les immigrés, selon l'origine, en 2009 (en pourcentage de la population résidente)

Aires urbaines	% total Des immigrés	dont : Pays latins	dont : Autres UE	dont : Autres Europe	dont : Maghrébins	dont : Sub-sahariens	dont : Turcs	dont : Autres Asie	dont : Reste du monde
Lyon	11,0	2,4	0,7	0,5	4,4	1,1	0,5	1,1	0,4
Marseille	9,9	1,5	0,7	0,2	4,7	1,2	0,4	0,8	0,3
Lille	7,7	1,1	1,0	0,1	3,8	0,8	0,2	0,6	0,2
Toulouse	8,9	2,3	1,1	0,2	2,9	1,0	0,2	0,8	0,5
Nice	12,5	3,0	2,2	0,7	4,2	1,0	0,1	0,8	0,5
Bordeaux	6,7	2,0	0,7	0,2	1,9	0,9	0,3	0,5	0,3
Nantes	4,2	0,4	0,4	0,2	1,3	0,9	0,3	0,5	0,3
Strasbourg	12,0	1,3	2,1	0,9	3,1	1,4	1,6	1,3	0,4
Rennes	4,0	0,4	0,4	0,2	0,9	0,8	0,3	0,7	0,3
Rouen	5,6	0,9	0,4	0,1	2,2	1,1	0,3	0,4	0,2
Grenoble	11,4	3,8	1,0	0,4	3,6	0,8	0,4	0,9	0,5
Montpellier	10,1	1,7	1,0	0,3	5,0	0,9	0,2	0,7	0,5

Source : Recensement (Insee)

L'immigration attirée hors du cadre national peut être une composante non négligeable. Les populations immigrées correspondent approximativement à 10% des habitants à Lyon, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier et Marseille, avec toutefois des provenances plus ou moins spécifiques. À Strasbourg prévalent les origines européennes (¼), maghrébines et turques (40%), quand dominant à Lille les Africains (67%, du Maghreb ou de régions subsahariennes), ou divers européens (surtout des pays latins) à Toulouse et Montpellier. Marseille garde un profil typique de *melting pot*. En revanche, les métropoles de l'Ouest comptent moins de peuplement immigré que les autres.

Tableau 6-5 : Les arrivants entre 1999 et 2008

Aires urbaines	Gains de population 1999-2008	Gains par solde migratoire	Total des arrivants (autres régions et étranger)	% arrivants dans la pop. totale 2008	% tranches d'âge dans total arrivants 2008 :		% cadres arrivants dans total cadres 2008 venant de :	
					20-24 ans	25-39 ans	autres reg.	étranger
Lyon	171 590	36 380	219 530	10,1	13,9	21,4	19,4	3,4
Marseille	115 380	51 150	168 280	9,8	9,1	22,4	19,0	3,0
Lille	19 340	60 140	66 400	5,8	16,3	16,9	10,3	2,0
Toulouse	181 360	122 860	138 850	12,5	15,2	25,4	16,1	3,0
Nice	68 460	62 320	80 240	8,0	4,9	16,1	12,0	3,4
Bordeaux	104 590	69 300	101 880	9,3	13,4	27,7	15,6	1,4
Nantes	77 700	27 700	80 370	9,4	14,5	32,1	18,5	1,4
Strasbourg	41 900	5 350	52 580	6,9	11,7	12,7	11,0	3,5
Rennes	77 080	36 670	65 540	10,0	17,6	30	17,3	1,8
Rouen	15 400	-12 670	35 310	5,4	15,2	32,5	12,9	1,5
Montpellier	61 600	35 580	66 280	17,3	17,3	27,8	16,3	2,9

Source : CUS (E. Guth, DDEA) et ADEUS, mai 2010 : base servant à établir les tableaux d'indicateurs d'attractivité : EPCI, aires urbaines et régions.

L'intérêt de ce tableau est d'évaluer, en valeurs absolues et relatives, l'importance des populations arrivantes. Ces dernières y apparaissent beaucoup plus nettement qu'à travers les seuls soldes de migration. On relèvera ainsi l'importance des flux entrants dans les aires de Toulouse et de Montpellier, l'attractivité maintenue sur Lyon et Rennes, des taux encore notables d'arrivants (entre 8 et 10%) à Marseille. Nice présente un profil assez standard, comme Nantes et Bordeaux. Le renouvellement externe de population demeure par contre limité à Strasbourg (6,9%) et à Lille (5,8%). Les arrivants jeunes (20-24 ans) – étudiants, jeunes actifs –, venus de diverses régions, stimulent surtout les aires urbaines de l'Ouest et des Midis languedocien et pyrénéen (> 15%), davantage qu'à Lyon et Bordeaux ou Strasbourg (11,7%). Lille par contre bénéficie d'un aspect frontalier, alors que Nice n'y connaît qu'une contribution modeste en pourcentage (affaiblie par un important flux de retraités). En ce qui concerne les effectifs étudiants – en université ou dans d'autres formations post-bac –, on note que ceux-ci sont, en 2010, plus de 130 000 à Lyon et Lille, entre 80 000 et 100 000 à Marseille et Toulouse, entre 60 et 80 000 à Bordeaux et Montpellier, près de 56 000 à Strasbourg, 54 000 à Nantes et 53 000 à Rennes. Les étudiants étrangers (par

académie), presque partout, dépassent les 8 000, jusqu'à 14 460 à Lyon, plus de 11 000 à Lille et Montpellier ; seules Rennes et (curieusement) Nice restent en deçà.

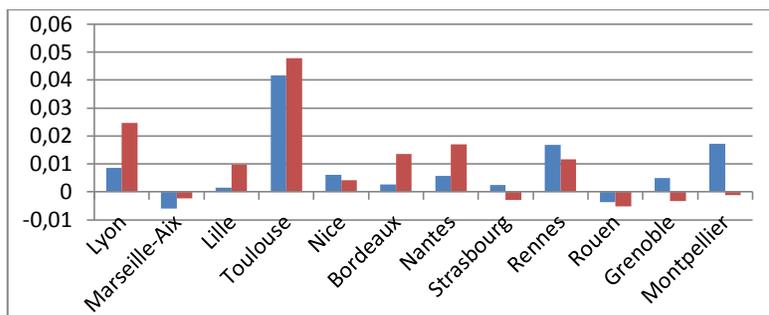
Nous traitons des cadres au point suivant (2.3), mais il est important de souligner d'ores et déjà, à propos des migrations, qu'une forte proportion de ceux-ci provient généralement de l'extérieur de chaque aire urbaine. Pour les plus attractives, comme le montre le Tableau 6-5, on dépasse 18%. Strasbourg n'apparaît pas très en pointe sur ce critère, mais on doit souligner la forte proportion de cadres venus de l'étranger (atteignant le maximum du panel), ce qui s'explique par la place des firmes étrangères et la présence des institutions européennes et autres organismes internationaux.

2.3 L'attractivité concernant les cadres métropolitains (supérieurs)

Deux champs majeurs sont à considérer à leur sujet :

- les progressions des fonctions d'impulsion, de centralité ou de gestion (tous secteurs) propres aux métropoles ;
- l'importance des activités fondées sur la connaissance.

Figure 6-4 : Variation des cadres supérieurs des aires urbaines entre 1982-1999 et 1999-2006



Le graphique exprime la variation du poids des cadres supérieurs de chaque AU, en regroupant la période en deux parties : 1982-1999 (à gauche) et 1999-2006 (à droite)

Leur somme donne un premier indicateur de hiérarchisation au sein de notre panel de métropoles. Nous considérerons plus loin (2.6) la situation des secteurs de la recherche et de l'innovation. Le tableau 6-6 ci-dessous permet de constater la primauté de Lyon, avec presque 4% du total des cadres supérieurs de l'Hexagone en 2009. La deuxième position est acquise par Toulouse, avec presque 3%. Strasbourg émerge en 9^{ème} position.

Ce même tableau montre comment ont progressé chacune des 12 aires urbaines du panel depuis les années 1980. Les distorsions de 1982-1990 s'atténuent ; mais les écarts sont toujours évidents en faveur de Toulouse ou Lyon, Rennes et Nantes. Les variations sont quasi nulles pour Strasbourg, Rouen et Marseille, alors que Lille et Bordeaux, elles, paraissent avoir trouvé un second souffle !

Tableau 6-6 : Les cadres supérieurs au lieu de résidence
Ce tableau donne le poids (%) des AU dans l'ensemble métropolitain
et sa variation annuelle moyenne d'un recensement à l'autre.

Aire urbaine	2009	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2009
Lyon	3,92	0,13	0,05	0,22	0,30
Marseille-Aix	2,74	- 0,04	- 0,07	- 0,04	0,01
Lille	2,26	- 0,21	0,22	0,07	0,16
Toulouse	2,98	0,45	0,38	0,55	0,30
Nice	1,64	0,21	- 0,07	0,08	- 0,04
Bordeaux	1,96	0,12	-0,05	0,13	0,15
Nantes	1,62	- 0,01	0,12	0,19	0,12
Strasbourg	1,31	0,14	- 0,08	- 0,04	0,00
Rennes	1,27	0,11	0,22	0,10	0,16
Rouen	0,85	- 0,10	0,02	- 0,07	0,00
Grenoble	1,35	- 0,01	0,10	- 0,04	- 0,02
Montpellier	1,08	0,30	0,06	- 0,01	- 0,01

Lecture du Tableau : en 2009, les cadres supérieurs de l'AU (définition 1999) de Strasbourg, recensés *au lieu de résidence*, représentent 1,31% de l'ensemble des cadres résidant sur le territoire national. Ce poids évolue : entre 1982 et 1990 la part de Strasbourg a augmenté de 0,14 point en moyenne chaque année. Ensuite, elle a baissé dans les deux périodes intercensitaires suivantes, pour se stabiliser sur la dernière période observée (de 2006 à 2009, la proportion de cadres dans la population active a augmenté au même rythme à Strasbourg que pour la France entière).

La Figure 6-4 (v. page précédente) illustre la variation du poids des cadres supérieurs de chaque métropole en distinguant deux grandes périodes (grossièrement, avant et après l'an 2000). On peut y constater la faible dynamique strasbourgeoise.

D'une manière générale, les métropoles tendent à concentrer les cadres (par création endogène de postes et/ou par attractivité) et nous avons analysé jusqu'à présent les différences métropolitaines en la matière. On pourrait considérer des mouvements complémentaires selon diverses composantes : en particulier la diminution de la proportion d'ouvriers. De leur côté, les professions intermédiaires constituent de plus en plus une composante essentielle du reste des emplois métropolitains. Sans rentrer dans les détails, on peut tracer le tableau suivant des catégories socio-professionnelles :

- Partout, les ouvriers perdent entre 2 et 4 points en 9 ans. Ils ne comptent plus que pour 20 à 23% à Bordeaux, Nantes, Rennes, Lille et Lyon ; le chiffre de Montpellier est plus faible encore (15%), ainsi que celui des autres métropoles méridionales : Marseille (19%) ; Nice (18%) ; Toulouse (17%). Le taux strasbourgeois apparaît comme le plus élevé de notre panel avec 23,4%.
- Les employés représentent 27 à 31%. Les *professions intermédiaires* deviennent presque partout les catégories les plus représentées : un quart

au moins des actifs (25% à Strasbourg contre 23% en 1999), et jusqu'à 27-28% dans des villes comme Montpellier, Nantes, Nice et Toulouse.

L'attractivité vis-à-vis des cadres est un point particulièrement à considérer en termes d'âge. Des enquêtes ont été menées pour connaître plus précisément la perception des *jeunes cadres et diplômés*. Celle de l'APEC publiée dans *les Échos* (15/03/2012) a interrogé des jeunes pour savoir où ils souhaitaient vivre et travailler. Elle donne le classement suivant pour les métropoles de notre panel (plus Paris):

- Lyon (avec 66% des votes)
- Bordeaux (52%)
- Toulouse (49%)
- Paris (38%) et Nantes (37%)
- Montpellier (28%)
- Lille et Aix (24%), sachant que Marseille est moins bien classée (19%)
- Grenoble (21%)
- Rennes (18%) et Strasbourg (17%)
- Nice (13%)

Bien entendu, les préférences des jeunes diplômés à la recherche d'un emploi ou des jeunes cadres prêts à la mobilité ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte. La situation locale du marché du travail est importante à considérer. Les études réalisées récemment sur les bassins d'emploi²⁰⁴ font apparaître (outre la région parisienne), par ordre décroissant d'offre non encore satisfaites :

- d'abord un pôle très dynamique autour de Toulouse: beaucoup d'intentions d'embauche, avec une tension particulière dans le domaine de l'informatique, de la R&D et des études ;
- puis à Bordeaux, surtout dans le commerce ;
- à Nantes, dans les mêmes profils que Toulouse ;
- à Lille, avec beaucoup de postes non pourvus dans le domaine de l'animation socio-culturelle ;
- à Nice et à Marseille, dans l'hôtellerie et la restauration.

Strasbourg n'est pas citée dans le classement de tête des bassins qui cherchent particulièrement à recruter. Ces statistiques exploitant les données des agences de Pôle Emploi ne font pas apparaître la ville comme un pôle de recrutement majeur. En nombre de projets de recrutement, son bassin d'emploi apparaît nettement en dessous de la plupart des autres métropoles. Notons que les postes à pourvoir ressemblent plus à ceux de Nice et Marseille qu'à ceux de Toulouse et Nantes : employés de cuisine, serveurs, aides-soignants et agents administratifs divers. Cet ensemble d'informations sur l'offre d'emploi donne une impression globale de faible dynamisme, à la fois en volume et en qualité, pour une métropole qui tente d'affirmer son image de ville tertiaire supérieure créative et fondée sur la connaissance.

204 Cf. le *Nouvel Observateur* du 2-05-2013.

2.4 Une conséquence de l'attractivité : le prix du logement

L'attractivité métropolitaine contribue à la pression sur l'immobilier, ce qui rejaillit sur les prix. Les experts²⁰⁵ établissent un classement des prix moyens au mètre carré :

- Paris : 8540 € ;
- Lyon et Nice à plus de 3600 € ;
- Nantes, Montpellier, Bordeaux et Lille entre 2700 et 2900€ ;
- Toulouse, Marseille et Strasbourg entre 2300 et 2500€.

Toutefois, les conditions du crédit immobilier interfèrent avec la demande, et les métropoles de province n'y sont pas à égalité. Les meilleurs taux sur 20 ans sont rencontrés, selon la Banque de France²⁰⁶, à Marseille et Strasbourg (<2,8%), suivies de Lille et de Nantes, puis de Montpellier et Bordeaux ; le crédit le plus onéreux (>3%) se rencontre à Lyon, Toulouse et à Nice. Du coup, les mensualités de 1000 euros sur 20 ans ne permettent l'accès qu'à 21 m² de surface habitable à Paris, à 62,5 m² à Toulouse ou 62,4 m² à Nantes contre 70 m² à Strasbourg.

En suivant les analyses des *Notaires de France*, les appartements réhabilités et le « neuf rénové » sont hautement cotés à Lyon, Nantes, Rennes, devant Toulouse, Grenoble et Strasbourg. Sur les prix de vente moyens des appartements de 2012, les valeurs élevées se trouvent d'abord à Lyon, puis à Nice, Lille, Bordeaux, Nantes et Toulouse. Strasbourg et Grenoble viennent en queue de peloton, en partie du fait de l'offre proposée en maisons individuelles dans ces deux villes (de même qu'à Montpellier).

Tableau 6-7 : La progression du parc de résidences principales entre 1999 et 2008

Aire urbaine	Nb logements 1999	Nb logements 2008	% accroissement dans l'AU	% accroissement dans l'EPCI central
Lyon	777 985	888 292	14,25	14,25
Marseille-Aix	655 644	729 929	11,35	8,64
Lille	433 352	475 504	9,73	9,25
Toulouse	433 636	534 292	23,1	18,75
Bordeaux	421 687	491 591	16,58	13,18
Nantes	316 411	367 665	16,20	12,70
Strasbourg	287 673	324 716	12,80	10,32
Rennes	236 065	279 220	18,28	13,53
Rouen	255 150	280 098	9,78	8,09
Montpellier	204 940	240 895	17,54	15,63

Source : CUS – Adeus : indicateurs d'attractivité

205 Cf. le *Nouvel Observateur* du 20-03-2013 citant *Meilleurtaux.com*.

206 Note mensuelle de mars 2013.

2.5 Production et revenus

La comparaison des territoires en matière de production et de revenus est délicate car inégalement précise selon l'échelle géographique. Un spécialiste comme Laurent Davezies a particulièrement contribué à populariser l'idée que les indicateurs macroéconomiques habituels ne sont pas toujours significatifs aux échelles régionales et locales. Le PIB est typiquement un concept de comptabilité nationale qui perd beaucoup de sens sur des petits territoires ; on dispose certes de statistiques officielles de PIB par habitant au niveau régional, mais la corrélation de cet indicateur avec les revenus est très aléatoire. Bien entendu, au niveau d'une agglomération, les mesures dérivées du concept de valeur ajoutée (globale) ont encore moins de sens. Il vaut mieux essayer d'approcher directement les statistiques de revenus en distinguant ce qui rémunère le capital, le travail ou les pouvoirs publics à travers l'imposition, en prenant en compte les revenus de transfert comme les retraites, etc.

Nous commencerons néanmoins par une comparaison rapide des régions pour positionner approximativement l'Alsace. Les données de l'Insee montrent qu'en 2009 l'Alsace faisait encore partie des régions « les plus riches » à l'aune des évaluations de PIB/tête. Rappelons qu'en termes économiques précis il ne s'agit pas de *richesse*, au sens de l'évaluation d'un stock d'actifs, mais de l'estimation régionalisée de la *création annuelle de valeur ajoutée*. Quelle que soit la signification concrète de cet indicateur, il est intéressant de noter que, estimé de la même manière sur l'ensemble des régions, il fait apparaître des contrastes entre niveau et évolution des variables. Sur la période 1997-2007, les trois régions du Grand-Est présentent une croissance faible, y compris l'Alsace qui part du niveau le plus haut. L'Ouest et le Sud, au contraire présentent des taux de croissance importants.

On peut aussi regarder le rapport entre PIB et emploi, ce qui correspond à un indicateur de *productivité moyenne*, et l'on constate alors la même situation : l'Alsace fait encore partie des régions à plus forte productivité, mais cette variable ne croît pas autant que dans la moyenne des régions – les plus dynamiques se trouvant à nouveau dans l'Ouest et dans le Sud.

Lorsqu'on compare l'évolution de la population et celle du PIB entre 2000 et 2008²⁰⁷, on constate que l'Alsace n'est pas dans un bon quadrant : pour un taux de variation annuel de la population qui est dans la moyenne nationale, le taux de croissance du PIB en volume est relativement faible. Il est comparable à celui du Limousin, de l'Auvergne et des deux régions normandes, mais très inférieur à toutes les régions du Sud, à Rhône-Alpes et à l'Île-de-France. Cette statistique renforce donc l'image donnée par l'indicateur de productivité moyenne évoqué ci-dessus.

Le *niveau de vie* des habitants des territoires est naturellement en lien avec le PIB/h, sans y être pour autant étroitement corrélé en raison des revenus de transferts. Sur ce point, les chiffres montrent que les Alsaciens sont un peu mieux lotis que la moyenne nationale : près de 23 000 € par an, soit 550 € de plus que le

207 *Territoires en mouvement* n°8 (Rapport de l'Observatoire des Territoires) ; sur données de l'Insee.

Français moyen de métropole²⁰⁸. Il s'agit ici du revenu disponible des ménages rapporté au nombre d'unités de consommation selon la définition de l'Insee. En calculant par rapport à la médiane des revenus, ce qui a plus de sens statistique, on peut même dire que l'Alsace est très bien placée : c'est l'une des 4 régions au-dessus de la médiane, avec l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le Centre ; elle est aussi une des moins concernée par la pauvreté, avec la Bretagne et les Pays-de-la-Loire.

Des évaluations de PIB par habitant des grandes agglomérations ont été tentées²⁰⁹. Malgré les problèmes méthodologiques soulignés plus haut, on peut classer approximativement la métropole alsacienne dans notre panel de la manière suivante : Strasbourg arrive en 9^{ème} position avec près de 40 000 €/h (très proche de Nantes, Caen et Montpellier). Lyon approche 43 000 €/h ; Rennes, Toulouse et Bordeaux dominant avec un PIB/h situé entre 45 000 et 55 000 €/h. Lorsqu'on compare la production aux revenus, on voit donc clairement apparaître un effet positif de transfert dans la formation des revenus en Alsace. La question est de savoir combien de temps cette situation pourra se maintenir. Un début de réponse est apporté ci-dessous en analysant plus précisément l'évolution des revenus imposables : le décrochage relatif de Strasbourg est entamé.

Le Tableau 6-8 permet de faire les comparaisons sur notre panel.

Tableau 6-8 : Les revenus fiscaux

Aire urbaine	Poids 2009 (%)		Spécificité		Niveaux relatifs 2009 (100 pour l'ensemble de l'AU)		
	Revenus	Population	1999	2009	Centre	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne
Lyon	3,8	3,8	101,7	101,7	102,3	99,9	96,8
Marseille-Aix	3,2	3,3	93,5	97,5	91,5	105,5	120,7
Lille	2,2	2,4	89,9	90,8	83,0	101,6	120,1
Toulouse	2,4	2,4	95,3	97,7	88,6	110,8	102,5
Nice	2,3	2,1	109,4	112,9	95,8	103,4	88,6
Bordeaux	2,1	2,2	94,4	96,5	98,4	102,7	94,3
Nantes	1,6	1,7	92,8	95,8	97,6	104,1	97,6
Strasbourg	1,3	1,4	98,1	95,4	88,7	104,6	111,5
Rennes	1,2	1,3	92,0	92,4	92,3	108,5	103,1
Rouen	1,0	1,1	91,6	93,2	87,9	100,5	110,3
Grenoble	1,1	1,1	100,5	101,0	87,4	102,6	112,8
Montpellier	1,0	1,1	94,1	98,0	85,4	123,4	111,3

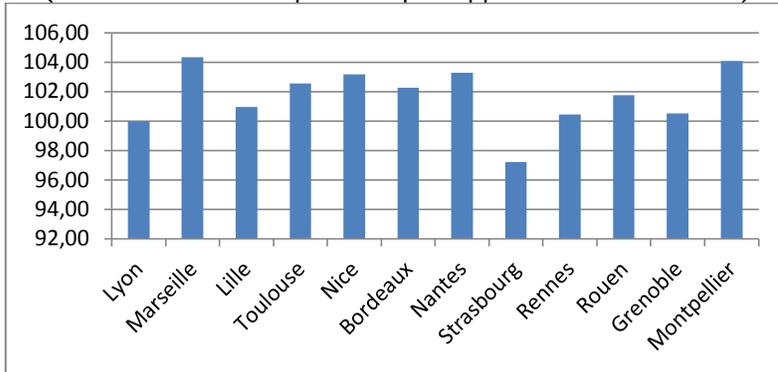
Source des chiffres : Insee

Note : Il s'agit de revenus imposables. L'indicateur de spécificité est le rapport entre le poids de l'AU en matière de revenus et son poids en population.

208 Cf. DNA du 14/07/2012.

209 Le Journal des Entreprises, n° 53, février 2012.

Figure 6-5 : Évolution du revenu par habitant entre 1999 et 2009 (mesuré en indice de spécificité par rapport à la France entière)



Note : un indicateur en-dessous de 100 signifie une baisse de la spécificité revenu/population, c'est-à-dire une évolution moins favorable du revenu par habitant que la moyenne nationale.

Nos conclusions sur ces statistiques de revenus sont les suivantes :

1. En comparant le poids démographique et celui des revenus imposables des ménages (deux premières colonnes du Tableau 6-8), on remarque que pour presque toutes ces métropoles « de Province » le critère des revenus est inférieur ou égal à l'indicateur démographique, la seule exception étant Nice grâce à d'importants revenus de transfert. Les poids économiques et démographiques apparaissent identiques pour Lyon, Toulouse et Grenoble, qui sont les aires urbaines les mieux dotées après Paris en fonctions supérieures (Lyon) et/ou en activités de haute technologie (Toulouse, Grenoble). Lille apparaît par contre comme la métropole la plus pauvre. Strasbourg était relativement bien placée en 1999²¹⁰, mais elle est beaucoup moins bien placée en 2009.
2. Le sens des évolutions est donné par les troisième et quatrième colonnes du Tableau. La Figure 6-5 fait apparaître visuellement ces évolutions comparées qui sont franchement défavorables à Strasbourg. Entre 1999 et 2009, la ville rétrograde de la 4^{ème} à la 9^{ème} place !
3. Lorsqu'on examine les traits de répartition des masses de revenus imposables au sein de chaque aire urbaine, se précisent des caractères significatifs. Les villes-centres, en 2009, sont le plus souvent marquées par des niveaux plus faibles que la moyenne. Lyon constitue une exception, avec des revenus plus élevés au centre et une décroissance régulière vers l'extérieur. Bordeaux, Nantes et Nice ont des revenus relativement importants au centre (tout en restant inférieurs à ceux de la première couronne). La périurbanisation de deuxième couronne a fixé de nombreux

²¹⁰ Le classement en 4^{ème} position de l'Alsace contrastait avec le classement en PIB/h ce qui montre bien le décalage entre ces deux critères de « richesse ». Apparemment, la métropole alsacienne bénéficiait de revenus de transfert.

ménages urbains aisés à Strasbourg et à Montpellier, comme dans l'aire Marseille-Aix, et au-delà des agglomérations de Lille, Grenoble ou Rouen. Mais des dispersions résidentielles notables par-delà les limites des aires urbaines (autour de Lyon, par exemple) ne peuvent être saisies ici. Nous ne commenterons pas davantage ces chiffres, mais nous rappellerons les différences contextuelles entre métropoles : tailles de territoire et possibilités de transformations résidentielles, comme signalé précédemment. Soulignons dans le cas de Strasbourg la croissance systématique des revenus avec la distance au centre et tout particulièrement la périurbanisation de deuxième couronne qui a fixé les ménages aisés de manière très visible (mais à Marseille et Lille, la prime à l'éloignement est encore plus marquée).

La forte périurbanisation de l'Alsace explique sans doute en partie les statistiques de revenu strasbourgeoises, relativement décevantes en évolution sur la période récente. Si la richesse tend à migrer vers les couronnes, on peut supposer qu'elle s'échappe aussi de l'aire urbaine. Nous concluons en revenant sur la question cruciale de la gouvernance des métropoles. On voit que les structures intégrées de gestion (EPCI) ne peuvent que médiocrement intervenir dans une régulation spatialisée des revenus, assurer une cohérence territoriale maîtrisée et obtenir des participations et contributions aux financements de projets d'envergure métropolitaine. En se référant aux travaux de Davezies (2008, 2012), il y a lieu de voir les effets de report dans les périphéries des ressources fournies par l'emploi urbain.

2.6 Les potentialités en recherche et innovation

La compétition métropolitaine s'exerce aussi, et de plus en plus, dans le domaine de la recherche (fondamentale et appliquée), avec des conséquences en matière d'innovation et donc de développement des territoires. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 5, l'innovation et le développement dépendent de paramètres de créativité qui ne sont pas strictement corrélés à la production locale de connaissances scientifiques et techniques, pour au moins deux raisons :

- le territoire qui a beaucoup contribué à une découverte ou à une invention n'est pas nécessairement celui qui bénéficiera le plus, à terme, des retombées économiques éventuelles de cette connaissance nouvelle ;
- les facteurs créatifs qui déclenchent l'innovation et le développement d'activités économiques ne se limitent pas à la sphère des sciences et des techniques.

Néanmoins, une analyse comparative des régions et des métropoles selon les indicateurs disponibles (principalement en *science et technique*) permet de poser un diagnostic sur les potentialités et les réalisations effectives de Strasbourg et de son aire d'influence.

Les données concernant la R&D régionale calculées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou celles reprises par Eurostat font clairement apparaître la situation particulière de l'Alsace : une contribution plutôt

moyenne à l'effort national de recherche globale (Dépense intérieure de R&D : DIRD), mais très significative pour la composante publique (DIRD des Administrations : DIRDA). Le ratio RIRDA/DIRD est de l'ordre de 45% en Alsace en 2009. Il n'est fortement dépassé que par deux régions : le Languedoc-Roussillon (67%) et la Lorraine (57%).

Une autre spécificité de l'Alsace est que cette recherche publique puissante – qui compense statistiquement une recherche privée faible – est le fait des universités à presque 100% car la région héberge peu d'organismes publics de recherche spécialisés. Au total, l'orientation de la recherche régionale apparaît très fondamentale. Elle est heureusement d'excellence comme le montrent divers indicateurs²¹¹ et le tableau 6-9 ci-dessous, mais cela ne constitue pas un contexte très favorable à la valorisation locale de la connaissance scientifique et technique. Cette question reste, depuis de nombreuses années, un problème majeur de sa politique d'innovation.

Tableau 6-9 : Les régions françaises dans le classement ARWO (Shanghai) des 500 premières universités en 2013

Ile-de-France	9 universités (ou écoles) dont 3 dans le top-100
Alsace	1 u. dans le top-100 [rang national 4]
Rhône-Alpes	1 u. en rang national [5-6] et 2 u. en rang national [9-16]
PACA	1 u. en rang national [7-8] et 1 u. en rang national [17-18]
Aquitaine Languedoc-Roussillon Lorraine Midi-Pyrénées	1 u. en rang national [9-16]
Bretagne	1 u. en rang national [19-20]

Source : Academic Ranking of World Universities (ARWO)
(<http://www.shanghairanking.com/ARWU2013.html>)

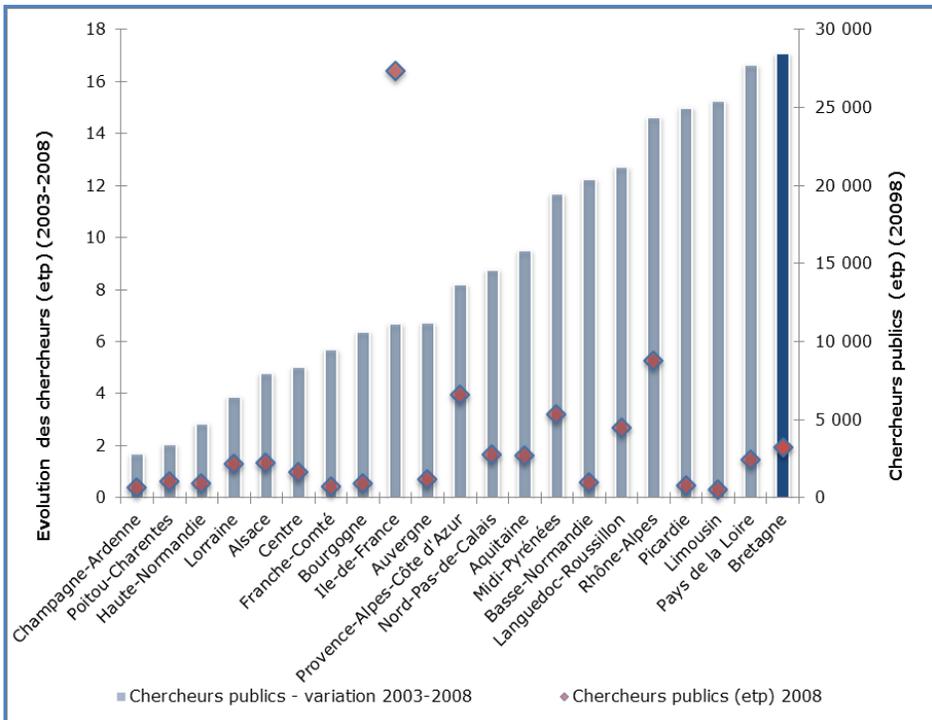
L'évolution du nombre de chercheurs publics qui est montrée sur la Figure 6-6 ci-dessous fait apparaître cependant que la situation de l'Alsace, pour l'instant favorable dans ce domaine, pourrait s'affaiblir.

On peut résumer le diagnostic en disant que la recherche alsacienne (principalement strasbourgeoise) est toujours de très haut niveau mais risque de faiblir de manière relative au fur et à mesure que d'autres régions (métropoles) montent en puissance, particulièrement par les effectifs de chercheurs du secteur

211 Dans un rapport réalisé par la société Strasbourg-Conseil pour la région Bretagne (*Aide à la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Document de travail du 9 novembre 2012), divers indicateurs régionaux sont compilés, d'où il ressort que l'Alsace est la quatrième région pour la dotation de crédits de recherche de l'ANR par chercheur, ce qui montre la qualité des projets proposés à ces appels d'offre. Elle est la première pour la part des Investissements d'Avenir rapporté au potentiel de recherche (à l'issue des vagues 1 et 2 des IA, qui furent les premières grandes opérations nationales de financement de l'excellence scientifique). Rappelons aussi que l'Université de Strasbourg en est à son troisième prix Nobel depuis 1987.

public. Comme par ailleurs la recherche des entreprises est faible, le pronostic sur le plan de l'innovation fondée sur la science est plutôt pessimiste. Un enjeu majeur se dégage de cette conclusion provisoire : celui d'attirer des investissements privés en haute technologie et des investissements publics en recherche appliquée : un établissement du CEA par exemple, ou un renforcement de l'INRA... Pour ce qui est des rapports intra-régionaux, la question n'est pas trop de savoir où positionner précisément une nouvelle grande infrastructure, car la recherche strasbourgeoise bénéficiera toujours par synergie d'une telle localisation « à proximité ». La logique stratégique, comme pour le TGV, devrait être de réunir tous les efforts, y compris en transfrontalier²¹².

Figure 6-6 Les chercheurs publics en nombre et évolution (2003-2008)



Source : Données MESR ; présentation Strasbourg-Conseil.

212 Certaines initiatives récentes de la RMT Rhin Supérieur vont dans ce sens.

De la même manière que nous avons tenté de positionner les métropoles en termes d'attractivité vis-à-vis des cadres et des jeunes diplômés, il est intéressant pour conclure cette partie de regarder des indicateurs d'attractivité du système universitaire. Le site internet Educupro de *l'Étudiant* a fait état d'une enquête auprès des étudiants et publié son Palmarès 2013 « des villes où il fait bon étudier ». Le classement des métropoles de notre panel est donné dans le Tableau 6-10 ci-dessous :

Tableau 6-10 : Classement 2013 des villes « où il fait bon étudier »

Rang	Ville	Progression 2012-2013
1	Grenoble	+1
2	Toulouse	-1
3	Montpellier	=
4	Nantes	+3
5	Aix-Marseille	-1
6	Bordeaux	=
7	Lyon	-1
8	Rennes	=
9	Lille	+5
10	Nice	-1
11	Strasbourg	=
14	Rouen	-1

Source : *L'Étudiant*, site internet Educupro.

Nous avons rappelé les variations d'un classement à l'autre sur un an non pas pour indiquer une tendance mais plutôt pour signaler la relative instabilité des perceptions mesurées par l'enquête. On peut néanmoins conclure que Strasbourg n'est pas dans le haut du classement, malgré son excellence scientifique.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un actif important pour la métropole – qui s'affaiblit sur beaucoup d'autres dimensions comme nous l'avons vu. Tout ce qui permettra de maintenir la productivité et l'attractivité de ce secteur apparaît donc capital. Du point de vue de l'État, on peut dire que la région n'a pas été historiquement prioritaire dans l'affectation de grandes infrastructures, mais le site universitaire strasbourgeois a été largement soutenu dans le dernier grand mouvement politique, celui des *Investissements d'Avenir*. L'enjeu, désormais, est de conserver cette position académique tout en tentant d'obtenir des actifs complémentaires dans le domaine des applications de la science. L'Europe et le

transfrontalier doivent pouvoir contribuer à cet effort, car ils constituent une autre caractéristique locale forte de la métropole alsacienne.

Le développement régional sur la base de l'innovation technologique est un des modèles (endogènes) possibles. Il est intéressant aussi de regarder le contexte territorial général dans ses dimensions plus ou moins favorables à l'acte d'entreprendre, car la créativité dépend en grande partie de la motivation des acteurs internes ou de l'attractivité vis-à-vis des entrepreneurs potentiels. Le dernier classement ECER de la Banque Populaire, celui de 2010, fait apparaître un positionnement varié de Strasbourg selon les critères. Les entreprises interviewées dans le zoom sur la France classent la métropole alsacienne en tête de 10 grandes villes françaises (notre panel plus Paris, mais sans Grenoble et Rouen) pour l'accès aux ressources financières. Par contre, elle n'est que 6^{ème} sur le critère de l'environnement économique.

Conclusion

À la fin de ce chapitre, le lecteur remarquera sans doute qu'il n'a pas été procédé, comme on aurait pu le faire, à des *comparaisons détaillées* entre villes sur les dynamiques de fonctions métropolitaines à partir des *évolutions les plus récentes des emplois*. Nous considérons en effet que des fluctuations ou écarts observés sur un temps court ne sauraient être analysés comme révélateurs de tendances significatives – ou bien il faudrait des explications détaillées pour chaque cas, ce qui rendrait illisible le propos global. Nous avons toujours donné la préférence à des observations de long terme, dans l'esprit de la prospective.

Avec cette optique, il apparaît clairement que les masses critiques générant des effets d'entraînement se dessinent dès la période antérieure à 1980. Les décalages (en forces comme en faiblesses) tendent à se maintenir et l'ajustement prend beaucoup de temps. Les facteurs propres à chaque entité métropolitaine doivent être soulignés, car leurs effets sont durables ; et si nous ne les gardons pas à l'esprit, les indicateurs statistiques dans toute leur sécheresse ne peuvent que nous entraîner dans une lecture biaisée de la réalité.

S'il y a un point important à souligner à la fin de cette réflexion sur l'évolution des dynamiques métropolitaines, c'est bien la qualité d'interconnexion des systèmes. Dans un monde de plus en plus « globalisé », il n'est pas étonnant de voir les sous-systèmes moteurs suivre des trajectoires propres, car ils dépendent de systèmes d'ordre supérieur. Le propre des territoires est cependant d'être un espace de construction de cohérences. La mission des responsables de la gouvernance territoriale est donc d'assurer autant que possible les articulations et interfaces. Dans le cas de Strasbourg, nous pensons avoir démontré que la mise en cohérence des fonctionnalités scientifiques, européennes, logistiques, etc., est particulièrement urgente. Il en va de la compétitivité globale du système dans le présent comme des capacités de développement durable. Dans les projets il faut aussi savoir articuler les diverses facettes de la « géographie » de Strasbourg : alsacienne, rhénane et européenne... car c'est ce qui la distingue des autres métropoles.

Conclusion générale

Le thème de ce Cahier de l'APR, comme indiqué dans l'Introduction, part de l'analyse du concept de métropole pour déboucher sur le positionnement de Strasbourg dans le contexte français contemporain. Une vision prospective et stratégique est esquissée en filigrane derrière cette analyse qui s'est voulue non seulement comparative mais aussi historique, car la comparaison de chiffres bruts est réductrice si elle ne s'allie pas avec une remise en contexte qualitative et de longue période. Dans le contexte d'une compétition accrue des territoires dans un monde de plus en plus globalisé, disions-nous, toutes les stratégies de développement ne sont pas envisageables pour toutes les métropoles : il faut faire des choix stratégiques. La perte de rang de Strasbourg selon plusieurs indicateurs doit nous inciter à réfléchir sur les ressorts actuels des composantes de son système métropolitain, comme sur les potentiels (démographiques, économiques, territoriaux et institutionnels) de son développement métropolitain futur. Cela doit se faire en considérant ses points forts, mais aussi les liens possibles entre les secteurs moteurs, afin de combattre un défaut majeur, à nos yeux, du système métropolitain strasbourgeois : le manque d'articulation entre ses sous-systèmes essentiels. Ces réflexions devraient servir de cadre à l'élaboration de projets structurants pour la métropole et son territoire dans un sens plus large – une activité qui devrait mobiliser l'APR dans l'organisation de séminaires et autres événements en 2014.

En introduisant le Cahier, nous avons également évoqué l'Acte 3 de la décentralisation qui instaure un nouveau statut de métropole. La « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » qui est actuellement en discussion va constituer une rupture dans les politiques territoriales en France, marquées historiquement par un principe d'organisation uniforme de son aménagement. Actuellement, la presse se fait l'écho des transformations du système territorial national qui renforcent le rôle des grandes métropoles : un phénomène général qui ne concerne pas que notre pays et qui explique l'évolution des politiques d'aménagement et de développement en France comme ailleurs. N'oublions pas que la moitié de l'humanité vit désormais dans des aires urbaines – autant et peut-être encore plus dans les pays en développement que dans les pays anciennement développés. Cela entraîne des questionnements sur les transformations de l'urbanité, de l'urbanisme, des systèmes urbains régionaux, des rapports ville-campagne, du développement durable, etc. Cette nouvelle réalité pose aussi la question des relations entre métropoles mineures et majeures.

Dans le cas de la France, Laurent Davezies (*Le Monde*, 13 novembre 2013), souligne non seulement que la *métropole* devient une vraie réalité institutionnelle - elle est présentée comme le « joker territorial de la croissance » – mais qu'elle joue différemment selon les régions. Le rôle clé des métropoles les plus dynamiques se

retrouve dans les calculs où cet auteur est passé maître : il nous apprend que 6 métropoles françaises, formant à elles seules 29% de la population du pays, accroissent leur contribution relative au PIB national depuis 25 ans tout en créant plus de richesses qu'elles ne bénéficient de revenu. Cette information est capitale, car elle montre que les métropoles dynamiques ne sont pas des ogres vivant aux dépens du reste du territoire, mais au contraire des moteurs du bien-être général. En particulier, elles contribuent plus aux budgets nationaux publics et sociaux qu'elles n'en bénéficient. Quelles sont ces métropoles ? Il s'agit de Paris, Lyon, Toulouse, Rennes, Nantes et Bordeaux. On remarquera l'absence de Strasbourg.

Strasbourg, pourtant, détient à plusieurs titres le statut et l'envergure d'une grande métropole. Tout au long des chapitres qui précèdent, nous avons progressivement présenté les composantes métropolitaines et testé leur robustesse, leur évolution, leur capacité à faire système. On a pu remarquer ce en quoi sa *centralité supérieure* ne se distingue pas fondamentalement des autres (métropole d'équilibre depuis les années 1960, avec une armature urbaine précocement établie en région), sinon par des spécificités de l'Alsace, région dotée de longue date de densités élevées, d'un semis urbain serré et d'une armature urbaine hiérarchisée précocement établie. On a relevé les points où, au contraire, elle se singularise pour le meilleur ou pour le pire : héritages des ruptures du passé qui ont placé le site strasbourgeois dans un glacis ou en tout cas une situation en périphérie de la nation (en fait, de deux nations successivement) ; positionnement central européen avec des dotations institutionnelles internationales aussi bien que des nœuds logistiques et de télécommunications les plus modernes ; localisation dans un chapelet d'aires métropolitaines polycentriques typiques des pays rhénans.

Les trois premiers chapitres ont permis de préciser les concepts utilisés (métropole, taille, fonctions territoriales, etc.) et soulevé des questions stratégiques centrales comme celle du *gabarit*. De ce point de vue, Strasbourg joue son rôle, sans pouvoir prétendre bien sûr à la position primatale de villes millionnaires comme Lyon, Marseille ou Toulouse. Il n'en reste pas moins, comme nous l'avons montré, que des progrès pourraient être réalisés par une meilleure organisation et une coopération plus affirmée des collectivités locales, ce qui passe aussi éventuellement par des redéfinitions de *zone*. Un point central ici est celui de la répartition plus équilibrée des coûts et charges liés à la métropolisation. La gouvernance de l'aire de polarisation strasbourgeoise apparaît largement perfectible, au profit non seulement de la ville ou de son agglomération, mais aussi de tout le territoire (aire urbaine, bassin d'emploi, zone d'influence, y compris transfrontalière), si certains égoïsmes locaux pouvaient être dépassés.

L'expansion de l'urbain est un phénomène majeur à Strasbourg comme ailleurs, mais il n'apparaît plus aussi maîtrisé qu'autrefois : la *Neustadt* fut un modèle d'urbanisme et les aménagements après la seconde guerre mondiale ont construit des infrastructures cohérentes et efficaces ; l'étalement périurbain actuel fait, en comparaison, plutôt piètre figure. Heureusement, les restructurations en cours au sein de la CUS redonnent une physionomie plus équilibrée, belle et fonctionnelle à Strasbourg, particulièrement avec la réappropriation des rives du fleuve. Mais possède-t-on les moyens complets de la gouvernance sur l'ensemble de l'aire

métropolitaine : articulation avec les territoires gérés en dehors de la CUS et renforcement de la coopération dans l'Eurodistrict ?

Si l'on considère toutes les dimensions des dilatations constatées au travers des entités concentriques (agglomération, couronne périurbaine « monopolarisée », puis « zone d'influence directe »), force est de constater que l'organisation globale appelle à des changements institutionnels et stratégiques. Institutionnellement, il s'agit certainement de revoir les articulations et compétences entre territoires : CUS, EPCI voisins et associés, SCOTs et coordination Interscots.

Pour ce qui est du modèle général d'organisation géographique et urbanistique de la métropole, ne faut-il pas délaisser la vision radioconcentrique de l'expansion pour lui substituer un modèle métropolitain en grappes ? Les repositionnements contemporains des points forts de centralités en matière de santé, de formation, de culture et d'intermédiation économique – auxquels participent des villes moyennes – devraient nous y inciter. Les schémas actuels devraient plus en tenir compte et relativiser par contre les fonctions classiques de type commercial et administratif. De même, les fonctionnements en réseaux des entreprises contemporaines et le développement des outils numériques incitent à revisiter les schémas d'armature antérieurs.

Pour terminer ce point sur les thématiques des trois premiers chapitres, et avant d'évoquer les activités motrices, il est bon de rappeler qu'un enjeu fort d'une agglomération urbaine est d'offrir toute la gamme des services que peuvent en attendre les résidents : être une *métropole des proximités*. La qualité de vie offerte aux habitants est aussi facteur d'attractivité. On peut d'ailleurs parler d'attractivité résidentielle autant que d'attractivité productive et les deux sont liées. Souvent, les mêmes facteurs vont contribuer à ces deux champs. Les efforts de structuration en matière d'urbanisme, de communications, d'aménités, etc., sont importants pour les résidents tout en facilitant l'accueil des personnes venues pour d'autres fonctions. Les actifs résidentiels apparaissent comme facilitateurs des fonctions motrices. Par ailleurs, nous avons montré que l'économie résidentielle et de centralité fixe les deux tiers de l'emploi. Enfin, si les fonctions motrices sont souvent mises en exergue lorsqu'on fait des analyses et de la communication sur la compétitivité des métropoles, il ne faut pas oublier qu'une partie de la *durabilité* de l'attractivité dépend des fonctions résidentielles.

Les trois chapitres suivants, assez étoffés, ont particulièrement traité des *activités motrices*, autre élément capital du dynamisme métropolitain. En miroir à la réflexion que nous venons de faire sur le caractère durable de développement que confère la qualité des fonctions résidentielles, nous pouvons souligner ici la réciproque : dans un monde globalisé, il est impensable pour une métropole contemporaine de survivre sur la base des seules fonctions résidentielles et de centralité. Strasbourg, heureusement, apparaît dynamisée par un ensemble d'activités « exportatrices » – au sens de la théorie de la base de Hoyt. On peut distinguer des activités assez largement partagées avec le reste du Bas-Rhin, voire l'Alsace entière, et d'autres où Strasbourg se singularise comme un relai ou une tête de réseau dans un système mondial.

En ce qui concerne le sous-ensemble des entreprises qui s'insèrent dans des contextes internationaux, on ne peut que refaire le constat habituel : ce tissu existe mais ne présente pas la puissance, ni surtout l'autonomie décisionnelle, de ce que l'on trouve du côté de Lyon et Grenoble, Marseille-Aix, Toulouse, etc. Heureusement, et en particulier grâce aux clusters technologiques qui se constituent spontanément ou en relation avec les politiques nationales régionales et locales, la relève se manifeste et des PME spécialisées vont certainement renouveler à terme le tissu économique local. Elles le feront, de plus, en meilleure association avec les autres piliers de l'activité métropolitaine que sont les milieux académiques et de la recherche.

En attendant, Strasbourg (avec son hinterland régional, voire transfrontalier) est active et relativement bien placée dans plusieurs domaines de l'économie classique : elle conserve des activités industrielles malgré la désindustrialisation forte des années passées ; elle profite largement de sa position géographique et de ses infrastructures de transport pour développer de la logistique moderne (les potentialités intermodales devrait cependant être plus valorisées) ; elle se maintient bien comme centre tertiaire, malgré des replis importants dans des secteurs comme la banque et la finance. Beaucoup de possibilités de développement en termes de bureaux ou d'implantation industrielles et artisanales restent ouvertes grâce à des friches urbaines assez centrales et très bien reliées comme les quartiers proches du Rhin - un avantage dont ne disposent pas toutes les métropoles françaises. Dans ce domaine comme dans d'autres, la coopération transfrontalière apparaît comme une nécessité absolue. À part Lille, aucune autre métropole française n'est autant concernée par cette problématique.

Le second moteur qui doit être évoqué est bien celui-là : le sous-système ESR (enseignement supérieur et recherche) qui pèse particulièrement lourd à Strasbourg en comparaison d'autres métropoles françaises. Il constitue une base notable de dynamisme et d'attractivité : à la fois endogène et exogène. La dimension endogène pourrait être renforcée, car notre constat est que les autres acteurs métropolitains ne profitent pas pleinement de la dynamique potentielle de l'offre locale en science, technologie et éducation – qui est exceptionnelle, en volume comme en qualité. Faute de grands sièges ou établissements de recherche privés, la recherche publique strasbourgeoise se valorise peu sur le territoire. En cela, Strasbourg paye l'absence d'un véritable système régional d'innovation comme il en existe typiquement en Rhône-Alpes. Pour prendre un autre domaine où le bouclage territorial entre offre et demande de compétences est manifestement très faible, la métropole possède des formations très reconnues dans les domaines artistiques et du design, mais les jeunes formés vont chercher leurs emplois ailleurs faute de demande locale (insuffisant développement du secteur des industries créatives). Certes, des politiques ont été récemment mises en place pour encourager cette mise en réseau, mais il faudra savoir garder le cap sur le long terme car la construction d'un tissu d'activités et de son écosystème prend du temps. Grâce à sa notoriété, l'université a bénéficié d'un effort particulier de l'État avec le Plan campus et autres Investissements d'avenir, ce qui augmente encore l'impact direct des activités académiques sur le territoire, mais les effets multiplicateurs à long terme ne se construiront que si les autres fonctions

métropolitaines (résidentielles, présentes, motrices) arrivent à s'articuler plus fortement sur le complexe de l'ESR.

En troisième lieu, grâce à l'héritage institutionnel européen de Strasbourg (Conseil de l'Europe en 1949, Cour Européenne des Droits de l'Homme en 1969, Parlement Européen en 1979, entraînant de multiples autres localisations comme la Pharmacopée, etc.), il s'est progressivement formé un sous-système des instances européennes. On pourrait même parler plus largement de sous-système international (ou en tout cas suggérer cette évolution), car l'image de Strasbourg est devenue très importante au niveau mondial. Le paradoxe est que les acteurs locaux n'ont jusqu'à présent pas profité de cette image pour développer des activités ambitieuses visant le monde global. Pour que Strasbourg ne se contente pas des retombées économiques directes (principalement présentes) de ce sous-système – mais aussi pour assurer sa pérennité toujours menacée, car partiellement à la merci de décisions politiques externes –, il apparaît essentiel de s'appuyer davantage sur les réseaux que la métropole a déjà construits dans les milieux européens et internationaux pour les valoriser économiquement, et renforcer les interfaces professionnelles et culturelles dans la place. Le sous-système ESR devrait lui-même faire plus d'efforts pour s'insérer dans cette dynamique européenne, au moins dans les disciplines les plus concernées comme le droit, les sciences politiques, l'économie, les sciences humaines, les langues, etc.

Nous avons enfin considéré l'atout que représente la bonne place de Strasbourg sur le marché des conférences, congrès et salons (en relation évidente avec les sous-systèmes académique et européen, mais pas seulement) et comme point nodal de flux touristiques. Les atouts touristiques bien connus de la ville se conjuguent avec ceux du territoire régional et transfrontalier. La métropole est plutôt positionnée sur des séjours de courte durée, mais en nombre important et croissant. Il faut savoir exploiter ce créneau. Les synergies dans ce domaine fonctionnent plutôt bien : les cadres, fonctionnaires ou chercheurs qui passent par Strasbourg pour leurs activités relatives à l'un des trois premiers sous-systèmes découvrent des lieux où ils ont envie de revenir dans un cadre privé ou dont ils font la publicité dans le monde entier.

Les points faibles de la métropole strasbourgeoise, comme nous l'avons vu, concernent plus l'articulation de son système global que la force intrinsèque de chacun de ses moteurs. Les faiblesses comme les moyens à mettre en œuvre pour les compenser ont donc un caractère souvent transversal.

Le chapitre 5 sur la créativité nous a permis de constater un certain déficit, non seulement dans le développement des industries créatives, mais d'une manière générale dans la façon dont les acteurs économiques envisagent l'innovation. Le schéma de pensée dominant chez les élites et décideurs locaux est très linéaire et s'inscrit dans le paradigme de la technoscience : la seule forme sérieuse de créativité pour l'économie est celle des sciences et des techniques ; et on attend des chercheurs et des ingénieurs qu'ils transfèrent leur savoir vers les entreprises – si possible vers les PME locales. On peut lutter contre cette vision réductrice en démontrant le succès des partenariats entre art, culture et industries dites créatives, mais aussi en favorisant : l'entrepreneuriat dans tous les domaines, et

l'accompagnement des entreprises par des formes de coaching ; l'évolution des modes de management ; le recrutement de jeunes docteurs (et des titulaires de masters) de diverses disciplines, y compris dans des entreprises de taille moyenne ; la création et le développement de services aux entreprises spécialisés dans les champs économique, juridique, organisationnel, psycho-sociologique, etc. ; les entreprises et associations du secteur de l'économie sociale et solidaire qui sont parfois des sources insoupçonnées de créativité socio-économique (comme en témoigne la coopérative d'activité et d'emploi *Art temps réel* qui permet à des créateurs et entrepreneurs de mutualiser leurs compétences et de conforter leurs projets respectifs).

L'appui spécifique à un sous-système peut se faire de manière cohérente avec les besoins des autres composantes métropolitaines et en tentant de corriger certains déséquilibres systémiques. Par exemple, dans le champ de l'ESR, arriver à attirer dans la région un établissement d'un grand organisme de recherche finalisée du type du CEA corrigerait l'hyperspécialisation en sciences fondamentales et poserait la première pierre d'un écosystème industriel et de services orienté haute technologie. Cette initiative pourrait aussi se faire dans un cadre international, par exemple via une coopération franco-allemande, afin de renforcer la dimension transfrontalière du système métropolitain strasbourgeois. Il faudrait aussi lancer un concours d'idée pour une opération ambitieuse (économique, scientifique ou culturelle) en rapport avec les activités européennes. Enfin, Strasbourg comme l'ensemble de l'Alsace pourraient renouer avec les politiques d'attractivité qui ont eu tant de succès par le passé, non pas pour attirer encore plus d'établissements de production et revenir à un modèle de croissance exogène, mais en favorisant les établissements fonctionnels (sièges, R&D, marketing, etc.) susceptibles de contribuer à une économie plus créative.

Naturellement, Strasbourg se replacera d'autant mieux dans la compétition métropolitaine nationale qu'elle sera pourvue d'infrastructures facilitant les échanges : amélioration des dessertes (TGV, lignes aériennes, contournement ouest bien conçu, ponts supplémentaires sur le Rhin, tram-train vers la vallée de la Bruche mais aussi vers Karlsruhe, etc.). La vie économique ordinaire comme le développement créatif nécessitent des lieux ; il faut donc continuer à enrichir l'agglomération avec des équipements de haut niveau utiles pour les foires, les forums, les rencontres culturelles, les festivals, et penser l'accueil hôtelier comme la logistique.

L'objet de ce Cahier n'était pas de produire un catalogue de projets. Les quelques exemples présentés ci-dessus ne valent que pour illustration de notre propos. Nous reportons à une prochaine publication la présentation d'idées qui résulteront de séminaires et de réflexions sur le thème des « projets pour Strasbourg », à organiser en 2014. Il s'agit en effet de passer des constats aux propositions. Au-delà des études, le rôle de l'APR est de produire des idées et d'organiser des échanges afin de faire émerger des projets.

Un tel travail d'échanges peut s'assimiler à une forme de démarche prospective incluant toute une variété d'experts du territoire capables d'imaginer des futurs possibles et souhaitables. Pour rester crédible l'énonciation de projets doit inclure

une partie analytique qui en précise les conditions de faisabilité : les opportunités mais aussi les difficultés propres à chaque projet. Nous espérons que les analyses faites ici peuvent aider à construire la méthode de travail des ateliers futurs, particulièrement en ayant fait ressortir les forces et faiblesses de Strasbourg, domaine par domaine, dans la compétition métropolitaine.

Une des dimensions méthodologiques de l'exercice prospectif qui se dégage a priori de nos analyses est que les ateliers de réflexions peuvent s'organiser autour de grandes thématiques comme :

- *Les activités motrices* : améliorer les interfaces entre les sous-systèmes ; améliorer l'accueil et l'accessibilité ; construire une série de lieux emblématiques ; etc.
- *Les activités de centralité* : penser le transfrontalier à tous les niveaux géographiques (de la RMT à l'Euro-district) ; repenser le Scoters et l'Inter-Scots ; articuler le Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse et repositionner Strasbourg par rapport à l'Alsace et aux régions voisines.
- *Les activités résidentielles* : gérer et organiser les activités résidentielles en structurant leur diffusion dans l'agglomération et l'aire urbaine, en lien avec l'urbanisme et les bassins de vie, selon un schéma multi-polarisé ; penser la conjonction activités résidentielles / activités d'économie locale en tenant compte de l'évolution socio-démographique et socio-économique.

Parmi les réflexions à poursuivre à l'APR, pour nourrir le débat en prolongement des analyses de ce Cahier, nous mentionnerons particulièrement les comparaisons entre métropoles : non seulement françaises, mais aussi celles du Rhin Supérieur. Des séminaires devraient aussi enrichir la réflexion sur une dimension qui n'a été qu'esquissée ici, à savoir les conséquences sociales qu'induit la métropolisation – avec, en parallèle, un coup de projecteur sur les nouvelles perspectives qu'offrent les organisations de l'économie sociale et solidaire.

La réflexion est donc ouverte sur le modèle urbain-métropolitain que nous souhaitons, sur les modes de gouvernances qu'il requiert et bien sûr sur les projets qui concrétiseront sa réalisation. Peut-être même, avant de parler de « projets », devrait-on définir le projet collectif de la métropole, car la bonne prospective doit être la production d'une vision cohérente avant tout. Le choix d'un scénario souhaitable et réalisable devra tenir compte des contextes du futur. Pour cela, on doit envisager les mutations des conditions de vie, les mutations institutionnelles, économiques et technologiques, et anticiper la transition énergétique comme les divers paramètres du développement durable. On peut travailler aussi en termes d'espaces-enjeux : certains ont déjà été évoqués comme l'Est de l'agglomération qui doit devenir un vrai centre de l'Eurodistrict ; il y en a d'autres, comme les quartiers de la Gare et du Wacken, qui se retrouvent au cœur de multiples problématiques évoquées.

Comment conclure autrement ce Cahier qu'en invitant le lecteur à se joindre à nous pour une réflexion prospective sur l'avenir de la métropole strasbourgeoise ?

Bibliographie

Bibliographie générale

Alexandre, H, Cusin, F et Juillard, C (2010) : *L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises : enjeux, mesure et facteurs explicatifs*. Université Paris-Dauphine.

Amin, A, Cohendet, P (2004) : *Architectures of Knowledge. Firms, capabilities and communities*, Oxford University Press.

Amin, A, Roberts, J (2008) : *Communities, Economy Creativity and Organization*, Oxford University Press.

Aubert, E et Cervelle, D (2010) : *Les collectivités territoriales : une approche juridique et pratique de la décentralisation*, SEDES.

Aydalot, Ph (1985) : *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica.

Aydalot, Ph (1986) : *Milieux innovateurs en Europe*, GREMI, Paris.

Bach, L (2013) : « Exploring the convergence of the rationales underlying the policies for science, technology and innovation and for creatives industry », in Burger-Helmchen (2013) op. cit. infra.

Bauchet, P (1962) : *La planification française : 20 ans d'expériences*, Paris, Seuil.

Baudelle, G et Castagnède, B (2002) : *Le polycentrisme en Europe*, Datar, Ed. Aube.

Baudelle, G et Jean, Y (2009) : *L'Europe. Aménager les territoires*. Paris, Colin.

Beaujeu-Garnier -dir- (1979-80) : *La France des villes*, 6 volumes, Doc.Fr.

Beaumont, C et Le Gallo, J (2000) : *Économie géographique*, Paris, Economica.

Becattini, G (1992) : « Le district marshallien : une notion socio-économique », in Benko, G et Lipietz, A. -dir-, *infra*, p.35-55.

Beckouche, P et Damette, F (1993) : « Une grille d'analyse globale de l'emploi » in *Économie et Statistique*, n°270, Insee, p.37-50.

Béhar, D (2011) : « Métropolisations, version française d'un paradigme universel », in Cailly et Vanier, *infra*, p.113-144.

Benko, G et Lipietz, A. (1992) : *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France.

- Benko, G et Lipietz, A (2000) : *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Presses Universitaires de France.
- Burger-Helmcher, T (ed) : (2013) : *The economics of creativity. Ideas, firms and markets*, London - New York, Routledge.
- Bessy-Piétri, P (2000) : « Les formes récentes de la croissance urbaine », in *Économie et Statistique*, Insee, n° 336, p.35-52.
- Blanc, C (2004) : *Pour un écosystème de la croissance*, Rapport au Premier Ministre (Assemblée Nationale, mai) ; La Documentation Française.
- Braczkik, H-J, Cooke, P et Heidenreich, M (1998) : *Regional Innovation Systems - the role of governances in a globalized world*, London UCL Press.
- Bonnet, J (2000) : « La dynamique des services », in Bruyelle, P, dir : *Les très grandes concentrations urbaines*, SEDES, Dossiers des images économiques du monde, p.114-141.
- Bonnet, J et Broggio, C (2010) : *Entreprises et territoires*, Paris, Ellipses.
- Bonneville, M et al (1993) : *Villes européennes et internationalisation*. Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, CNRS-Rhône-Alpes.
- Bost, F (2013) : *La France, mutations des systèmes productifs*, co-éd CNED-SEDES.
- Boudeville, J (1961) : *Les espaces économiques*, Que sais-je, PUF, n°950.
- Boyer, J-C (2003) : *Les villes européennes*. Hachette-Supérieur.
- Bretagnolle, A, Le Goix, R et Vacchiani-Marcuzzo, C (2011) : *Métropoles et mondialisation*, Doc.Fr.
- Bruhat, T (1990) : *Vingt technopoles, un premier bilan*, Datar – Doc.Fr.
- Brunet, R et al (1989) : *Les villes européennes*. Datar-Reclus, Doc.Fr.
- Brunet, R (2002) : « Lignes de force de l'espace européen », in *Mappemonde*, n°66-2, p.14-19.
- Bruyelle, P et al (2000) : *Les très grandes concentrations urbaines*, Dossiers des images économiques du monde, SEDES.
- Cailly, L et Vanier, M -dir- (2011) : *La France, une géographie urbaine*, Colin U.
- Camagni, R (1993) : « Réseaux de coopération et réseaux de villes », in Collectif : *Métropoles en déséquilibre*, éd. PUCA et al, Economica, p.65-86.
- Camagni, R (2005) : « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser », in *Territoires 2030*, n°1, Datar, p.11-15.
- Carrez, J-F (1991) : *Le développement des fonctions tertiaires supérieures internationales à Paris et dans les métropoles régionales*, Rapport au Premier Ministre, Doc.Fr.

- Cassier, M et Foray, D (2002) : « Public knowledge private property, and the economics of high-tech consortia », *Economics of Innovation and New Technology*, 11, p.123-132.
- Cattan, N et al (1999) : *Le système des villes européennes*. Anthropos
- Chalaye, S et Massard, N -dir- (2011) : *Géographie de l'innovation en Europe*, Diact - Travaux, n°15, Doc. fr. 2012.
- Chantelot S (2009), « La thèse de la 'classe créative' : entre limites et développements », in *Géographie, Économie, Société*, n°11 (315-334).
- Chantelot, S (2010) : « Vers une mesure de la créativité : la construction de la classe créative française », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, p.511-540.
- Chantelot, S (2013) : « Métropoles, créativité attractivité », Séminaire evoREG, BETA, Strasbourg- [http:// www.evoreg.eu/does/files/copr/Chantelot_Metropoles, creativite_attractivite.pdf](http://www.evoreg.eu/does/files/copr/Chantelot_Metropoles_creativite_attractivite.pdf).
- Chantelot, S et Peres, S, Virol S. (2010), « The geography of the French creative class : An exploratory spatial data analysis », *Les Cahiers du Gretha*, 2010-16, Université Montesquieu, Bordeaux IV.
- Chardonnet, J (1959) : *Métropoles économiques*, Paris, Colin.
- Christaller, W (1933) : *Die Zentralen Orte in Süddeutschland*, Fischer, Léna
- Claval, P (1981) : *La logique des villes*, Litec, Paris
- Cohen, W-M, Levinthal, D-A (1990) : « Absorptive Capacity : A New Perspective on Learning and Innovation », in *Administrative Sciences Quarterly*, 35, p.569-596.
- Cohendet, P, Grandadam, D et Simon, L (2010) : « The Anatomy of Creative City », *Industry and Innovation*, vol.17, issue 1, p .91-111.
- Cohendet, P, Harvey, J-F, Simon, L (2013) : « Managing creativity in the firm. The fuzzy front end of innovation dynamic capabilities », in Burger-Helmchen (2013), cité infra, p.131-150.
- Cohendet, P, Héraud, J-A, Zuscovitch, E (1993) : « Technology, economic networks and innovation », in : Foray, D, Freeman, Ch, *Technnology and the Wealth of Nations – the dynamics of constructed advantage*, London and New York, Pinter Pub.and OECD, p.66-76.
- Cooke, P (2001) : « Regional innovation systems, clusters and knowledge economy » ; *Industrial and Corporate Change*, 10-(4), p.945-974.
- Cordellier, C (2009) : *Innovations et performances des sociétés de services et de l'industrie manufacturière, comparaisons*, Insee, Document de travail E 2009/06.
- Couzon, I (2003) : « Les espaces économiques » de François Perroux -1950-, organisation de l'espace et aménagement du territoire dans l'économie et la géographie françaises au milieu du XXème siècle », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2003-2, n°9, p. 81-102.
- Cowan, R, David, P-A, Foray, D (2000) : « The Explicit Economics of Knowledge Codification

and Tacitness », in *Industrial and Corporate Change*, vol.9, p.211-253.

Crespy ,C, Héraud, J-A and Perry, B (2007) : « Multi-level Governance, Regions and Science in France », *Regional Studies*, 41, p.1069-1084.

Damette, F (1994) : *La France en Villes*. Datar - Doc. Fr.

Datar (1969) : *Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines*, NED n°3633, Paris, Doc. Fr.

Datar (1998) : *Développement universitaire et développement territorial : l'impact du Plan U 2000*, Doc. Fr.

Datar (2004) : *La France, puissance industrielle, une nouvelle politique industrielle par les territoires*, Doc. Fr.

DATAR

a) Travaux : (2011) : *La coopération transfrontalière*. (2011) : *Géographie de l'innovation en Europe : observer la diversité des régions françaises* (n°15).

b) Travaux en ligne (2011-12) : 1- *Rapport final du groupe de prospective sur les futurs périurbains* ; 2 à 8 : *Politiques et pratiques d'aménagement du territoire à l'international* ; 9 : *Territoires et innovation* (synthèse) ; 10 : *Les systèmes urbains français* ; 11 : *Quelles métropoles en Europe ?* ; 13 : *Typologie des pôles de compétitivité basés sur leurs caractéristiques « héritées »*.

c) Revue « *Territoires 2030* » : 2005 n°1 : « Pôles et métropoles » ; 2006, n°3 : « Prospective des territoires » ; 2007, n°4 : « Prospective urbaine et politique de la ville » ; et « *Territoires 2040* » : n°3 : « Des systèmes spatiaux en perspective », (contrib : M. Lussault, N. Cattan, G. Le Blanc, B. Pecqueur..).
« *Territoires en mouvement* » : n° s de 2010 à 2013 ; dont n°6 : « Le zonage en aires urbaines 2010 »

Datar- Observatoire des territoires (2009) : *Dynamique et développement durable des territoires* ; (2012) : *Dynamiques, interdépendance et cohésion des territoires*. Doc.Fr.

Datar-FNAU (2004) : *L'offre métropolitaine française vue par les emplois métropolitains supérieurs*.

Datar-MOT-Fnau (2012) : *Étude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières*.

Davezies, L (2008) : *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*. Seuil. (v. aussi *Alternatives économiques* : (2011) hors-série Poche, n°55).

Davezies, L (2010) : *La crise et nos territoires, premiers impacts*. Rapport pour l'ADCE-CDC.

Davezies, L (2012) : *La crise qui vient*, Paris, Seuil.

David, P-A, (1993) : « Knowledge property, and the system dynamics of technical change », in *Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics 1992*, Washington DC : World Bank.

- Derycke, P.H (1970) : *L'économie urbaine*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Dubois-Taine, G et Chalas, Y (1997) : *La ville émergente*. Éd de l'Aube
- Dumont, G-F et Chalard, L (2010) : « L'attractivité des territoires , théories et réalités », in : *revue Population et Avenir*, n° 697, p.14-16.
- Dumont, M et Hellier, E, -dir- (2010) : *Les nouvelles périphéries urbaines, formes, logiques et modèles dans la ville contemporaine*, Presses Universitaires de Rennes.
- El Ouardighi, J et Kahn, R (2003) : « Les investissements directs internationaux dans les régions françaises : examen des disparités et des effets régionaux », in *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, p.396-417.
- Etzkowitz, H et Leydesdorff, L (éds) (1997) : *Universities in the Global Economy : a Triple Helix of University-Industry-Government Relations*, London, Cassel Academic.
- Florida, R (2002) : *The rise of the creative class and how it's transforming work, leisure community and everyday life*, Basic books, New York.
- FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme), (2013) : « Les pôles métropolitains, outils d'inter-territorialité », *Les Dossiers FNAU*, n°26
- Foray, D (1991) « The secrets of industry are in the air: industrial cooperation and the organizational dynamics of the innovative firm », in *Research Policy*, n°20-5, p.393-405.
- Foray, D (2000) : *L'économie de la connaissance*, Paris -la Découverte
- Fouchier, V (2005) : « Tendances longues de l'évolution économique des métropoles françaises : un regard sur la notion de « masse critique », in : *Territoires 2030*, n°1 (Datar), p.29-45.
- Gagnol, L et Héraud, J-A (2001) : « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois », in : *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°4, p.581-604.
- Gallouj, F et Savona, M (2009) : « Innovation in services: a review of the debate and a research agenda », in : *Journal of Evolutionary Economics*, n° 19, p.149-172.
- Garchet, F et Lacour, C (2007) : « Les systèmes productifs urbains : des clusters aux clusties » in : *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°4, p.707-728.
- Gaudillère, J-P, Héraud, J-A, Laredo, P, Sintomer, Y (2008) : « Sciences, gouvernement, politiques », in : *Science & Devenir de l'Homme* », n° 57-58, p.147-162.
- George, P (1952) : *La ville. Le fait urbain à travers la France*, Presses Univ. de France
- Godet, M, Durance, P et Mousli, M (2010) : *Créativité et innovation dans les territoires*, rapport au Conseil d'analyse économique, à la Datar et à l'Académie des technologies.
- Gosselin, F, Héraud, J-A et Muller, E (2010) : *Laboratoires d'idées, d'usages*, Strasbourg, BETA, (evoREG septembre : http://www.evoreg.eu/doc/files/reto/laboratoire_SXB.pdf).

- Grossetti, M, Losego, P Milard, B (2009) : « La territorialisation comme contrepoint à l'internationalisation des activités scientifiques », in : Leresche, J-P, Laredo, P et Weber, K, *Recherche et Enseignement Supérieur face à l'internationalisation*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.281-299.
- Julien, Ph (2000) : « Mesurer un univers en expansion », in *Économie et Statistique*, n°336, Insee, p.3-33.
- Halbert, L (2004) : *Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines*. Thèse de doctorat, géographie, Université de Paris-1.
- Halbert, L (2010) : *L'avantage métropolitain*, PUF.
- Halbert, L, Cicille, P et Rosenblat, C (2012) : *Quelles métropoles en Europe ? Des villes en réseau*. Datar-Travaux, n° 16.
- Hatem, F (2004) : « Attractivité, de quoi parlons-nous ? » in *Pouvoirs locaux*, n°61, p.34-43.
- Hau, M et al (2009) : *Regards sur le capitalisme rhénan*, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Hautreux, J et Rochefort, M (1963 et 1964) : a) *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française* ; et b) *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*. Rapports au Ministère de la Construction.
- Héraud, J-A (2001) : « Schumpeter », in Jossua, C, Labrousse, C Vitry, D et Gaumont, D-dir *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, Presses Universitaires de France, p.843-845.
- Héraud, J-A (2003- a) : « Régions et innovation », in Mostar, P et Henan, H (s.l.d.de) *Encyclopédie de l'innovation*, Paris, Economica, p.645-664.
- Héraud, J-A (2003-b) : « Regional Innovation Systems and European Research Policy : Convergence or Misundersanding ? », in : *European Planning Studies*, n°11/1, p.41-56.
- Héraud, J-A (2009) : « La gouvernance multi-niveaux de la recherche et de l'innovation dans les régions françaises », in : collectif : *L'internationalisation des sciences en action*. Lausanne ; Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Héraud, J-A (2011) : « Reinventing creativity in old Europe : a development scenario for cities within the Upper-Rhine Valley cross-border area », in *City, Culture and Society*, 2 ; p.65-73.
- Héraud, J-A (2012) : *Indicateurs de science et technologie pour le Rhin supérieur*, Rapport de recherche financé par la Conférence du Rhin supérieur, BETA, 30 novembre.
http://www.jaheraud.eu/docrech/ecoreg/JAH_IndicS_T_CRS_2012_def.pdf
- Héraud, J-A (2013) : *Villes et territoires créatifs*, Débats de l'Aubette, Strasbourg, 10-4-2013, P.P
- Hooghe, L and Marks, G (2001) : *Multi-level Governance and European Integration*, Oxford UK, Rowan & Littlefield.
- Hoyt, H (1939) : *The structure of growth of residential neighbourhoods in american cities*, US Government Printing Office, Washington

INET (2011) : *Les interventions culturelles des communautés urbaines, état des lieux et prospective.*

Ineum-Consulting (2011) : *La culture, enjeu économique et symbolique pour le développement des territoires* (texte pour le Forum d'Avignon).

INSEE : Revue

➤ *Économie et Statistique*, n°290, 1995 : « Mobilité résidentielle, mobilité professionnelle et structure du territoire » par D. Courgeau et M. Meron ; + « La « métropolarisation des actifs structure le territoire » par P. Julien ; n° 294-95, 1996 : « Regard socio-économique sur la structuration de la ville » (contribution de T. Le Jeannic « Une nouvelle approche territoriale de la ville » = ZAU). n° 336, 2000 : « Mesurer un univers en expansion » (P. Julien) et « Les formes récentes de la croissance urbaine » (P. Bessy-Piétri). N°402, 2007: « La France en 1916 « bassins de vie », par P. Julien ; 2012 : « L'emploi et les territoires 1975-2006 » par V. Hecquet.

➤ *Insee-Première*, (2009), n°1218 : « Recensement de la population, 2006 » (espaces ruraux, et grandes villes) ; n°1240 « La croissance périurbaine depuis 45 ans, extension et densification » ; (2010), n°1278, « Répartition géographique des emplois : les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision » ; n° 1314 « les sociétés innovantes de 10 salariés et plus » ; n°1326 « La population des régions en 2040 » ; (2011) : n° 1333 « Le maillage territorial de la France par les grandes aires urbaines » ; n° 1337 sur le transfrontalier ; n°1375 « le nouveau zonage en aires urbaines 2010 ».

➤ *Documents de travail en ligne* (2011) : Sphère présenteielle et sphère non présenteielle (juillet)

Insee-Rhône-Alpes, *Les dossiers*, n°118 : *Les métropoles régionales du Centre-Est.*

Jaffe, A-B, Trajtenberg, M et Henderson, R (1993) : « Geographic localization of knowledge spillovers as evidenced by patent citations », in *Quarterly Journal of Economics*, 108-3, p. 577-598.

Jaillet, M-C et Donzelot, J -dir- (2001) : *La nouvelle question urbaine*, PUCA-recherches.

Jean, Y et Vanier, M (2009) : *La France. Aménager les territoires*, Colin-U.

Juillard, E (1968) : *L'Europe rhénane, Géographie d'un grand espace*, Paris, Colin.

Juillard, E (1974) : *La « région »: contribution à une géographie générale des espaces régionaux*, Presses Universitaires de Strasbourg.

Juillard, E (1976) : « Pour une logique des divisions régionales en Europe occidentale », *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, p.103-120.

Juillard, E et Nonn, H, -dir- (1976) : *Espaces et régions en Europe occidentale*, collection des ATP Sciences humaines n°10, Paris éd. du CNRS.

Klasen, J, Nebel, J et Pletch, A -dir.- (1987) : *Der Städtische Raum in Frankreich und in der Bundesrepublik Deutschland / L'espace urbain en France et en RFA*. Schriftenreihe des Georg-Eckert-Instituts, Braunschweig, Band 50.

- Kline, S et Rosenberg, N (1986) : « An Overview of Innovation », in : Landau, R et Rosenberg, N (eds) *The Positive Sum Strategy: Harnessing Technology for Economic Growth*, Washington National Academy Press.
- Labasse, J (1974) : *L'espace financier*, Paris, Colin.
- Labasse, J et Rochefort, M (1964) : *Le rôle des équipements tertiaires supérieurs dans la polarisation de la vie régionale en Europe occidentale*. Rapport au Ministère de la Construction.
- Laborie, J-P, Langumier, J-F et De Roo, P (1986) : *La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985*, Paris, Doc. Fr.
- Lacour, C et Puissant, S (1999) : *La métropolisation : croissance, diversité, fractures*, Anthropos.
- Lajugie, J, Delfaud, P et Lacour, C (1983) : « Espace régional et aménagement du territoire », in Dalloz. Paris.
- Lambert, G (2013) : « A strategic management of forgetting », in Burger-Helmchen, op.cité, p.20-40.
- Landry, C (2000) : *The creative city : A Toolkit for Urban Innovators*, London-Earthscan 2008, 2ème éd.
- LATTS et al (2011) : *Analyse comparée des métropoles européennes*, Rapport final à la Datar, tome 1.
- Leclerc, R, Paris, Y et Wachter, S (1996) : *Les régions au futur*, Datar-éd de l'Aube
- Lefèvre, C (2009) : *Gouverner les métropoles*. Paris, LGDJ, 115 p.
- Léo, P-Y, Philippe, J et Menteur, C (2005) : *Taille, centralité et attractivité des métropoles*, Cahier n°5 de « Territoires méditerranéens », Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen, Université Aix-Marseille III.
- Lundvall, B-A (1992) : *National Systems of Innovation : an analytic framework*, London, Pinter Publs.
- Madiès, T, Pager, J-C (2008) : *Innovation et compétitivité*, Doc. Fr.
- Madiot, Y (1993) : *L'aménagement du territoire*, Paris, Masson.
- Marcou, G et al (1994) : *L'aménagement du territoire en France et en Allemagne*, Doc. Fr.
- Marshall, A (1925) : *Principles of Economics*, 2^{ème} édition, MacMillan & Co.
- Meade, J-E (1952) : « External Economies and Diseconomies in a Competitive Situation », in *Economic Journal*, 62, p.54-67.
- Mensch, G (1979) : *Stalemate in technology : Innovations overcome the depression*, Cambridge, Mass : Ballinger Publ.Cy, (Harper &Row).

- MESR, Dorothee, O et Perrain, L (2011) : « Les profils régionaux de la recherche en 2008 », in *Notes d'information Ens. sup et recherche*, n°11-12.
- MESR/DEPP (2009) : *Indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation, Alsace*, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, document de travail, janvier (version 2.0).
- Miles, I, Kastrinos, N, Flanagan, K, Bilderbeek, R, den Hertog, P, Huntink, W et Bouman, M (1995) : *Knowledge-Intensive Business Services : Users, carriers and sources of innovation*, EC, Luxembourg (DG 13, SPRINT-EIMS).
- Mongo, M (2013) : *Innovation dans les services : essais sur les déterminants individuels et territoriaux*, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Jean Monnet, Saint-Etienne.
- Morvan, Y -dir- (2004) : *Activités économiques et territoires*, Datar-éd. Aube.
- Motte, A (2007) : *Les agglomérations face au défi métropolitain*, Paris, Economica
- Muller, E et Zenker, A (2001) : « Business services as actors of knowledge transformation : the rôle of KIBS in regional and national innovation systems, in *Research Policy*, 30-9, p.1501-1516.
- Muller, E, Zenker, A et Héraud, J-A (2012) : « Knowledge Angels: fostering innovation in knowledge-intensive business services through creative individuals. Observations from Canada, China, France, Germany and Spain ». Note evoREG : [http://www.evoreg.eu/doc/files/arwo/Muller,Zenker,Heraud 2012_Knowledge_Angels.pdf](http://www.evoreg.eu/doc/files/arwo/Muller,Zenker,Heraud%2012_Knowledge_Angels.pdf).
- Nicot, B-H (1996) : « Une mesure de l'étalement urbain en France, 1982-1990 », in *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°1, p.71-98.
- Nonn, H (1998) : « L'Alsace et le système urbain rhénan », in : *Revue Hommes et Terres du Nord*, 4, Lille, p.211-215.
- Nonn, H (2001) : *L'aménagement du territoire en Europe occidentale*, Paris, Ellipses.
- Panzar, J-C, et Willig, R-D (1977) : « Economies of scale in multi-output production », *Quarterly Journal of Economics*, 91-3, p.481-493.
- Paulus, F (2004) : *Co-évolution dans les systèmes de villes : croissance et spécialisation des aires urbaines françaises de 1950 à 2000*. Thèse de doctorat, géographie, Université de Paris-1.
- Paulus, F (2005) : « Les mutations économiques françaises », in *Colloque « Avenirs et Territoires »*, Académie de Strasbourg, Mulhouse (novembre 2005).
- Paulus, F, in Pumain, D et al (2007) : *Données urbaines*, tome 5 « Trajectoires économiques des villes françaises », p.62-99.
- Perroux, F (1955) : « La notion de pôle de croissance », in *Économie appliquée*, n°1-2.
- Perroux, F (1969) : *L'économie du XX^{ème} siècle*. Paris, PUF.

- Perroux, F (1982) : *Dialogue des monopoles et des nations. Équilibre ou dynamique des unités actives ?*, Presses Universitaires de Grenoble.
- Pinçon, G (2010) : « La gouvernance des villes françaises », in revue *Métropoles*, n°7 (v. aussi *Territoires 2040*, t.3).
- Pinçon, G et Rousseau, M (2011) : « Systèmes productifs métropolitains et économies d'agglomération » et « gouvernances métropolitaines », in *Datar, Territoires 2040*, n°2, p.29-35.
- Polèse, M (1994) : *Économie urbaine et régionale. Logique spatiale des mutations économiques*, ASRDLF, Paris, Economica.
- Polèse, M et Shearmur, R (2009) : *Économie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique*, Paris, Economica
- PUCA : (1993), (en coop. Min. Equipement, Plan, Datar et Courly) : *Métropoles en déséquilibre ?* Economica.
- Porter, M (1998) : « Clusters and the new Economics of Competition », in : *Harvard Business Review*, p. 77-90.
- Porter, M-E (2000) : « Location, competition and economic development : local clusters in a global economy », in : *Economic Development Quarterly*, 11, p.15-34.
- Pratt, A-C (2011) : « The cultural contradictions of the creative city », in: *City, Culture and Society*, n°2, p.123-130.
- Pumain, D et al (2007) : *Données urbaines* (collection de 5 volumes), Éd Anthropos.
- Ramboll-CCI (2009) : *Les grandes métropoles, les coopérations métropolitaines et le développement économique territorial*. Dossier multigraphié.
- Reghezza-Zitt, M (2011) : *La France dans ses territoires*, SEDES
- Reymond, H, Cauvin, C et Kleinschmager, R -dir-(1998) : *L'espace géographique des villes*, Anthropos-Villes.
- Roger, I (2007) : *Les processus de métropolisation dans les capitales régionales européennes*,
- Roncayolo, M (1990) : *La ville et ses territoires*. Gallimard-Folio-essais.
- Rosenberg, N (1982) : *Inside the black box : technology and economics*, Cambridge University Press.
- Rosenblat, C et Cicille, P (2003) : *Les villes européennes, analyse comparative*, Datar- Doc.Fr.
- Roux, E et Vanier, M (2008) : *La périurbanisation : problématique et perspectives*, Datar-Doc.Fr.
- Sallez, Y -dir- (1993) : *Les villes, lieux d'Europe*, Datar, éd. Aube.

- Saxenian, A-L (1994) : *Regional Advantage: Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Schnabl, E and Zenker, A (2013) : Statistical classification of Knowledge-Intensive Services (KIBS) with NACE Rev., evoREG Research Note 25.
http://www.evoreg.eu/doc/files/shno/ResearchNote-25_classificationKIBS_SCE_AZ.pdf.
- Schumpeter, J-A (1934) : *The theory of economic development*, Cambridge Mass : Harvard University (version en anglais de l'ouvrage initial : *Die Theorie des wirtschaftlichen Entwicklung*).
- Schumpeter, J-A (1942) : *Capitalism, Socialism and Democracy*, Allen G & Unwin Ltd, traduction française, Payot, Paris, 1969.
- Shearmur, R (2012), « Are cities the font of innovation: A critical review of the literature on cities and innovation », *Cities*, vol. 29, Supplement 2, December (9-18).
- Sternberg, R-J (ed) (1999) (2008) : « The concept of creativity: prospects and paradigms », in : *Handbook of creativity*, Cambridge University Press.
- Terrier, C (1998) : « L'aire urbaine, territoire de la ville ? » in : *Pouvoirs locaux*, (juin, 8 p.).
- Thiard, P (2005) : « L'offre territoriale : un nouveau concept pour le développement des territoires et des métropoles ? » in : *Territoires 2030*, Datar, n°1, p.17-28.
- Thisse, J-F, Walliser, B (1998) : « Is space a neglected topic in mainstream economics ? », *Recherches Économiques de Louvain*, 64-1, p.11-22.
- Torre, A (2008) : « On the role played by temporary geographical proximity in knowledge transmission », *Regional Studies*, 42-6, p.869-889.
- Vanier, M -dir- (2009) : *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes.
- UNCTAD (2010) : *The creative economy report. Creative economy : a feasible development option*, Genève- New York, Nations Unies (UNPD)
- Veltz, P (1994) : *Des territoires pour apprendre et innover*, éd. Aube.
- Veltz, P (1996) : *Mondialisation, Villes et Territoires : l'économie d'archipel*. PUF, 262 p.
- Veltz, P (2005) : *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard.
- Wenger, E (2002) : *Community of Practice : Learning, meaning and identity*, Cambridge Univ. Press
- Zuscovitch, E (1984) : *Une approche méso-économique du progrès technique : diffusion de l'innovation et apprentissage industriel*, Thèse pour le Doctorat d'État en Sciences Économiques, Université Louis Pasteur, Strasbourg.
- Revue *Futuribles*, 2010 : n° 367 : *Les composantes de l'attractivité résidentielle des villes*.

Bibliographie sur les métropoles françaises comparées à Strasbourg

Beaujeu-Garnier, J -dir- (1978-1979) : *La France des villes*, 6 volumes, Doc.Fr.

- 1- Région parisienne ;
- 2-Ouest et Centre-Ouest ;
- 3- Nord et Nord-Est ;
- 4- Sud-Ouest ;
- 5- Centre-Est ;
- 6 Région méditerranéenne.

Barrère, P et Cassou-Mounat, M (1980) : *Les villes françaises*, Masson.

Damette, F (1994) : *La France en Villes*, Datar- Doc.Fr.

Datar (1990) : *Radioscopie de 21 capitales régionales*, Revue Urbanisme et architecture, n° hors-série.

Encyclopédie Bonneton : collection sur les villes françaises, et sur les régions françaises, publiée entre 1988 et 1995 Bonneton éd. Paris

Ministère de l'Équipement (1992) : *Prospective et urbanisme, Colloque national, Metz (9-10 avril)* : « La prospective, nouvelle frontière de la planification urbaine »

Plan Urbain, Commissariat Général du Plan, Datar, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon (1993) : *Métropoles en déséquilibre ? Colloque des 22-23-11-1990* « Mutations économiques et urbanisation », Economica.

POPSU (plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines)

Bourdin, A et al (2009) : *Projets et stratégies urbaines : regards comparatifs*, éd Parenthèses

collectif : *Bordeaux Métropole : un futur sans rupture*, éd. Parenthèses

collectif : *Nantes, petite et grande fabrique urbaine*, id

collectif : *Lyon, la production de la ville*, id

collectif : *Lille-Métropole, laboratoire du renouveau urbain*, id

collectif : *Montpellier, la ville inventée*, id

v. aussi : *Alternatives économiques*, Poche hors-série n°50 (juin 2011) : *La France et ses territoires*.

presse : « *Le Monde* » : séries d'articles : nov.-déc. 2003 : « *Ces villes qui ont changé la France* » ; de janvier 2008 à janvier 2009 : « *Villes* » ; sept.- déc. 2009 : « *Décryptages- Villes* ».

Autres références – antérieures à 2000

➤ **Lyon :**

Bonnet, J (1975) : *Lyon et son agglomération*, NED-Les villes françaises, n°4207-09, Doc.Fr.

Bonnet, J (1987) : *Lyon et son agglomération, les enjeux d'une métropole européenne*, NED n°4836, Doc. Fr.

Bonneville, M (1997) : *Lyon, métropole régionale ou Eurocité ?*, Anthropos-Villes.

Bonneville, M (1993) : « Processus de métropolisation et dynamiques de recomposition territoriale dans l'agglomération lyonnaise », in Plan Urbain, *Métropoles en déséquilibre ? Economica*, p.321-343.

Bebidour, V-H et Laferrère, M (1969) : *Lyon et ses environs*, Arthaud

Laferrère, M (1980) : « Lyon et son rôle régional » in Beaujeu-Garnier J et al, *La France des villes*, Doc.Fr, p. 29-69.

➤ **Lille :**

Bruyelle, P (1965) : *Les villes françaises, Lille-Roubaix-Tourcoing*, NED, n° 3206 ; 2ème éd 1976, n°4297. Doc.Fr.

Bruyelle, P (1991) : « La métropole lilloise », in : *Revue d'Histoire-Géographie*, n° 331. consacré aux « Terres du Nord, Terres d'Europe »

Bruyelle, P (1991) : *La communauté urbaine de Lille*, Doc.Fr.

Cunat, F, Rousier, N et Pradeilles, J-C (1993) : « De la conurbation aux conflits de centralité, réflexions à propos de la métropole lilloise », in : *Plan Urbain*, p. 361-383.

Dormard, S, Paris, D et Thumerelle, P-J (1998) : « Disparités géographiques internes et rééquilibrage du développement, un enjeu pour la métropole lilloise », in : *Revue Hommes et Terres du Nord*, n°4, p.195-199.

Kaszynski, M (1992) : « Étude des enjeux d'aménagement de l'aire métropolitaine Nord » ; *Colloque Prospective et urbanisme*, Metz, dossier.

Paris, D-dir- (1989) : *Nord-Pas-de-Calais, une région d'Europe en mouvement*, collection Reclus, Doc.Fr.

Stevens, J-F (1989) : *Lille, eurocité*.Préfecture de Région.

➤ **Marseille :**

Fellmann, T et Morel, B (1993) : « Marseille, la naissance d'une métropole », in : Plan Urbain et al : *Métropoles en déséquilibre ?* , p.283-320.

Morel, F (1995) : « La planification urbaine par les projets : le « cas » marseillais », in *Schéma directeur et projet d'agglomération, l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spécialisées*, Juris-Service, Paris, p.167-182.

Roncayolo, M (1963) : *Marseille*, NED, n°3013, Doc. Fr.

➤ **Bordeaux :**

A'urba (1981) : *Plan de référence de la ville de Bordeaux*, 3 tomes, CUB.

Comité d'expansion d'Aquitaine (1994) : *Évolution démo-économique de la Communauté urbaine de Bordeaux*.

Dumas, J (1977) : *Les activités industrielles dans la Communauté urbaine de Bordeaux*, thèse de doctorat d'État, 2 tomes.

Laborde, P -dir (1998) : *Bordeaux, métropole régionale, ville internationale ?*, Les études de la Doc.Fr.

Lerat, S (1969) : *Bordeaux et la Communauté urbaine de l'agglomération bordelaise*, NED n° 3565-66, Doc.Fr.

➤ **Nantes :**

Cabanne, C (1967) : *Nantes-Saint-Nazaire*, NED n°3362, Doc.Fr.

Flatrès, P (1986) : *La Bretagne*, PUF-la question régionale.

Vigarié, A (1978) : « Nantes et l'armature urbaine entre Vilaine et Marais poitevin » in Beaujeu-Garnier, J et al : *La France des villes*, t.2, Doc. Fr.

➤ **Rouen :**

Datar, (1990) : *Radiographie des 21 capitales régionales*. N° hors-série de la revue *Urbanisme et architecture*.

Estienne, P (1978) : *La France*, tome 2, Masson.

Gay, F-J, (1974) : *L'agglomération Rouen- Elbeuf*, NED (passim). Doc.Fr

Guermond, Y (1990) : « Rouen, ville d'avenir » in collectif : *Rouen*, Encyclopédie Bonneton, Paris.

➤ **Grenoble :**

Armand, G et Marie, C (1968) : *Grenoble*, NED, n°3288, Doc. Fr.

Armand, G (1974) : *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord*, Thèse de doctorat d'État (géographie). v. aussi *La France des villes*, 1978, tome 5, Doc. Fr.

Debernardy, M et Boisgontier, P (1988) : *Grains de technopole, micro-entreprises et nouveaux espaces productifs*, Presses Universitaires de Grenoble.

➤ **Toulouse :**

Coppolani, J, Jalabert, G et Lévy, J-P (1984) : *Toulouse et son agglomération*, NED n°4762, Doc. Fr.

Jalabert, G et Gilly, J-P (1993): « La dynamique urbaine de la métropole toulousaine », et Jalabert, G et Jaillot, M-C : « L'agglomération toulousaine, une urbanisation multipolaire ? » in *Plan Urbain, Métropoles en déséquilibre ?* Economica, p. 121-136 et p.257-281.

Kayser, B et Péchoux, P.Y. (1967) : *Toulouse*, NED n°3262, Doc. Fr.

Marconis, R (1992) : « Toulouse, ville d'avenir », Chapitre 6 de *Toulouse, Encyclopédie Bonneton-villes*, p.246-293.

➤ **Montpellier :**

Dugrand, R (1963) : *Villes et campagnes en Languedoc*, Presses Universitaires de France.

Verlaque, C (1987) : *Le Languedoc-Roussillon*, PUF-la question régionale.

Savey S, et Volle, J.-P. (1973), Montpellier, NED n°3804-3802, Doc. Fr.

➤ **Strasbourg :**

v. Bibliographie régionale ci-dessous.

➤ **Rennes :**

Bruhat, T (1990) : *Vingt technopoles, un premier bilan*, Datar-Doc. Fr. (Rennes-Atalante)

Flatrès, P (1986) : *La Bretagne*, PUF-la question régionale

Meynier, A et Le Guen M (1966) : *Rennes*, NED n° 3257, Doc. Fr.

Meynier, A (1977) : *La Bretagne*, Paris-Flammarion.

Phlipponneau, M (1976) : *Changer la vie, changer la ville : Rennes*, éd la Baule

Phlipponneau, M (1993) : *Le modèle industriel breton, 1950-2000*. Presses Universitaires de Rennes

➤ **Nice :**

Bruhat, T (1990) : *Vingt technopoles, un premier bilan*, Doc.Fr. (Sophia-Antipolis)

Dalmasso, E (1962) : « Nice », in *L'Information géographique* (revue), p.66-79.

Dalmasso, E (1964) : *Nice*, NED, n°3106 Doc. Fr.

Kayser, B (1960) : *Campagnes et villes de la Côte d'Azur*, éd du Rocher, Monaco

Wolkowitsch, M (1984) : *Provence-Alpes-Côte d'Azur*, PUF-la question régionale.

Wolkowitsch, M (2000) : « Provence-Alpes-Côte d'Azur », chapitre 1 de : *La France dans ses régions*, SEDES, 3ème éd.

Bibliographie régionale (Alsace, Grand Est, Rhin supérieur)

ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise)

Ouvrages :

Adeus (1970) : *Vers le schéma directeur de l'agglomération strasbourgeoise, éléments pour le dialogue*. 101 p., éd. DNA.

Adeus (1974) : *Strasbourg métropole*. 2 tomes : 1) *Moyens et limites d'un rayonnement*, et 2) *Place dans l'armature urbaine* (J. M. Lorentz).

Adeus (1994) : *Strasbourg, chroniques d'urbanisme* (F. Cuillier, dir).

Adeus (1996) : *Atlas de la région de Strasbourg*. (éd. Adeus-La Nuée Bleue).

Adeus (2005) : *Schéma départemental de l'équipement commercial*

Adeus (2013) : *Tableau de bord de l'attractivité de Strasbourg*, in : « Les indicateurs.. »

Dossiers et études : Schémas d'orientation pour les zones d'habitat (SOZAH) et les zones d'activités (SOZAC) ;

(2005-2006) : *Les transferts d'activités sur le territoire de la CUS*

(2009) : *Quarante ans d'urbanisation dans la CUS : Où ? Combien ? Comment ?*

(2011) : *La grande accessibilité dans le Rhin supérieur (Les plateformes de l'Adeus)*.

Publications périodiques (séries, v .site de l'Adeus)

« *Dimension Villes* » (1996-2004), suivi de « *Dimension Villes et Territoires* » (depuis 2004)

- *Observatoire de l'habitat* (Bas-Rhin et région strasbourgeoise)

« *Les Notes* » (48 = « Le Bas-Rhin à l'heure du papy-boom » ; 50 = « Habiter et se déplacer dans le Bas-Rhin : quel coût pour les ménages ? » ; 53 = « Quels îlots de proximités (des commerces et services) aujourd'hui ? » ; 54 = L'activité conteneur des terminaux du Port de Strasbourg ; 57 = « Un ticket d'accession à la propriété élevé dans le Bas-Rhin » ; 63 = « Enjeux portuaires de la région transfrontalière de Strasbourg ; 66 = « Mobilités et modes de vie selon les centralités dans le Bas-Rhin » ; 67 = « Observatoire des projets. » ; 82 = « Densité, mixité, qualité en zones d'activités » ; 83 = « Mobilité et accessibilité dans les zones d'activités » ; 85 = « Les transferts d'établissements dans le Bas-Rhin et la CUS » ; 90 = « L'économie numérique » ; 93 = « L'économie verte » ; 97 = « Parcours résidentiels »...

Les « *Cahiers thématiques* » et les « *Plateformes de l'Adeus* » (dont : 2009 : Les actifs et les mobilités ; 2010 : Climat et socle éco-systémique ; 2011 : Inégalités et cohésion sociale).

« *Fiches* » : ex : Variables-clés du territoire ; Fictions pour penser l'avenir ; Indicateurs de suivi des Scots...

Les *indicateurs de l'Adeus* : Tableau de bord de l'attractivité ; le marché immobilier ; le positionnement de Strasbourg dans les classements.

Tableaux statistiques : 2012 a) Le positionnement de Strasbourg dans les classements en 2011 ; b) Des données et indicateurs sur l'attractivité dans différents territoires : EPCI, Aires urbaines, Régions.

Aussi :

Adeus et CUS (2012) : *Tableaux 2012 de données et indicateurs sur l'attractivité des territoires* (EPCI, aires urbaines et régions).

Adeus, CUS et Scoters (2012) : *Analyse des résultats de l'application du Scoters*.

Adeus et ADIRA (2009 et 2011) : *Forums « clusters » du Rhin supérieur, pôles de compétences et réseaux d'entreprises* (Forum 1, et 3)/ www.conference-rhin-sup.org, adira.com.

Algoé (2009) : *Une stratégie économique au service du développement de l'agglomération (CUS), diagnostic économique et enjeux*.

Alsace Métropole, 2010 n°1 : *Strasbourg, Mulhouse* éd. Médiaréal, Strasbourg

APR : (Association de Prospective Rhénane)

Dossiers

APR (1996) : *Université 2000 : le site strasbourgeois*

APR (2003) : *L'appréciation du périmètre régional et l'expérimentation des critères de l'économie sociale et solidaire*.

APR (2006) : *Dynamique logistique en Alsace*.

Rapports

* au PUCA (Prédat) :

(2003) : *Recomposition territoriale : « pays », organisations urbaines, Scots, schémas*.

(2003) : *Habitat et logement en Alsace ;*

(2008) : *Habitat, mobilité, économie en Alsace (multigr + Cdr)*

* à la CUS :

(2007) : *Ateliers de prospective socio-démographique sur le territoire de la CUS*. Version résumée ; version intégrale.

(2012) : *Note de synthèse, « Le développement métropolitain strasbourgeois »*.

Les Cahiers de l'APR

2011-1 : *La périurbanisation en Alsace, étapes de réflexion et d'analyse*.

2011-2 : *Périurbanisation, durabilité et créativité* (actes de colloque, Misha, nov.2010.)

2011-3 : *L'impact territorial des universités, le cas de l'Alsace*.

2012-1 : *L'urbanisation de l'Alsace à l'aune du développement durable*.

2012-2 : *Le Conseil d'Alsace, actes des conférences sur la réforme territoriale*.

Badariotti, D (1996) : « *Projet politique et urbanisme : le Strasbourg de Pierre Pflimlin (1959-1983)* », in : *L'Espace géographique*, n°1, p.53-64.

Banque de France -Cahiers régionaux - Alsace (1996) : *La présence bancaire étrangère en Alsace*.

Beyer, A et Debrie, J (2011) : *Les temporalités frontalières et urbaines du port de Strasbourg*, Rapport FLUIDE.

BNP-Paribas (2012) : *Immobilier d'entreprise : le marché de Strasbourg 2011*, Real Estate, pour Strasbourg-the Europtimist.

Cahiers du FEC (Élan)

(2008) : Désindustrialisation, restructurations en Alsace, dans un contexte de financiarisation (2ème et 3ème trimestres)

(2009) : Strasbourg, capitale d'une Europe sociale et solidaire ? (2ème et 4ème trimestres).

(2012) : Comment sortir de la crise et des effets destructeurs du capitalisme financier en Alsace, (mars 2012)

CESER : parmi les Avis récents, ceux traitant de l'orientation, de l'innovation, des transports (LGV, TER, aéroports), des services publics, de l'économie numérique, des territoires fragiles, du logement, des politiques contractuelles, de la gouvernance, de la dimension européenne et internationale de Strasbourg...

Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (2009) : Les Observatoires économiques des CCI d'Alsace : *Panoramas économiques* : « Bas-Rhin », et « Zone d'emploi de Strasbourg ».

Claustre, V (1979) : *Dynamismes bancaires et développement régional, l'exemple de l'Alsace*, Datar, (multigraphié)

Cohen, R, Reitel, B et Woessner, R (2004) : « *Offenbourg* », annexe au Rapport sur le Scot de la région mulhousienne

Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) – souvent avec Adeus :

(1990) : *Projet d'agglomération de la CUS*, étude préalable.

(1991) : *Contrat d'agglomération*, données de cadrage. 2 tomes.

(1994) : *Charte d'objectifs de Strasbourg*.

(1995) : *Programme local d'habitat PLH*. – suivants = 2002 et 2009.

(2000) : *Deuxième projet d'agglomération 2000-2010*.

(2004) : *Plan de référence pour le développement de l'agglomération strasbourgeoise*
« Strasbourg grand format ».

(2004-06) : *Scoters* (dossiers préparatoires et document final avec PADD).

(2004-07) : *Candidature de l'Eurodistrict à l'appel d'offre de la Datar « coopération métropolitaine »*.

(2005) : *Les transferts d'activités sur le territoire de la CUS*.

(2009) : *Document d'orientation communautaire pour l'élaboration des PLU*.

(2009) : « *Quarante ans d'urbanisation dans la CUS : Où ? Combien ? Comment ?* »

(2009) : *Démarche « Ecocités »*, « *Strasbourg métropole des Deux Rives* ».

(2009) : « *Strasbourg Eco-2020* » ; feuille de route stratégique et dossier de mise en œuvre opérationnelle.

(2011) : *Programme local d'habitat ; PLU communautaire – 3 Ateliers*.

(2011-12) : *Vers le Programme local d'urbanisme communautaire*.

(2012) : *Le Projet d'aménagement et de développement durable = PADD*, (document provisoire).

avec cabinet Algoé : (2009) : *Une stratégie économique au service du développement métropolitain*.

avec Katalyse (2010) : *Dispositif d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises*.

(2012-13) : *Strasbourg, the Europtimist* : fiches et dossiers grand public, (Strasbourg-eu et CUS).

Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (2009) : *La planification régionale dans l'espace du Rhin supérieur* (bilingue).

Conseil Général du Bas-Rhin, (2003-2005) : *Des Hommes et des Territoires*. Dossiers thématiques, séances plénières, et « Portraits de Territoires » (EPCI ou groupements d'EPCI).

Conseil Régional d'Alsace (2002) : *Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire* : renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace.

➤ (2006) : *Schéma régional de développement économique*.

➤ (2008) : *L'espace du Rhin supérieur, une région d'avenir*.

➤ La Tribune (2010) : *Alsace métropole* (pour exposition de Shanghai).

Crawford, E et Olf-Nathan, J -dir-(2005) : *La science sous influence : l'université de Strasbourg, enjeu des conflits franco-allemands*, éd Oberlin, Strasbourg.

« Dfi compact » (2007) : *Quel avenir pour l'espace rhénan ? Les attentes des acteurs et des citoyens*, Fondation Entente Franco-allemande.

Dollinger, Ph (1972) : *Strasbourg, du passé au présent*, DNA édit.

Duranton, H et al (1999) : *Les Sciences en Alsace, 1538-1988*, éd. Oberlin, Strasbourg.

ECOHRs (1998) : *Aménagement du Rhin supérieur, état des lieux, tableaux et éléments comparatifs*.

➤ (2000) : *Étude d'un cadre d'orientation pour le Rhin supérieur*. (éd. La Nuée Bleue – Adeus)

Goyer, A (1996) : *Le marché et les acteurs de l'immobilier de bureaux dans la Communauté urbaine de Strasbourg*, thèse de géographie, Strasbourg

Guttin, C et Le Nagard, M (2013) : « Qui visite la ville ? 3,1 millions de touristes..., visite guidée » *Vica-Cité*, n°5, publication du Centre universitaire d'études de journalisme, Strasbourg

Hamman, P (2013) : *Sociologie des espaces-frontières*, Presses Universitaires de Strasbourg.

Hau, M (1987) : *L'industrialisation de l'Alsace, 1803-1939*, Presses Universitaires de Strasbourg.

Hau, M et Stoskopf, N (2005) : *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin.

Howiller, A (1994) : *Mémoires de midi : Les mutations de l'Alsace*, Koufra/La Nuée Bleue

Héraud, J-A (2011) : « Reinventing creativity in old Europe : a development scenario for cities within the Upper Rhine Valley cross-border area », in: *City, Culture and Society*, p. 65-73.

Héraud, J-A (1999) : *Rapport de prospective pour l'Université du Troisième Millénaire en Alsace* (repris et résumé in : collectif (2000) : *Les territoires du développement*, L'Harmattan.

INSEE-Alsace

- (1990 et 2000) : *L'Alsace industrielle* ;
(1994) : *Démographie et emploi : 30 ans d'Alsace, la mesure du changement* ;
(1996) : *Dossiers Frontaliers : vivre en Alsace, travailler à l'étranger* ;
(2003) : *Les services marchands en Alsace* ;
(2004) : *Alsace, Atlas social des quartiers*.
(2005) : *Spécialisation et concentration de l'emploi (Alsace, et zones d'emploi)*, document de travail.

Périodique : *Chiffres pour l'Alsace*, nombreux articles relatifs à la population (âges, ménages, évolution et migrations), à l'emploi (structures, répartitions,..) à l'habitat, aux bassins de vie et aux aires urbaines...

Insee-MIME (2005) : *Relations de dépendance des entreprises en Alsace*.

Jonas, S et al (1995) : *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université (1871-1945)*, éd Oberlin, Strasbourg.

Juillard, E (1977) : *L'Alsace et la Lorraine*, collection « Atlas et géographie de la France moderne », Flammarion, Paris.

Kahn, R (2008) : *Transformations en cours et perspectives de l'économie alsacienne*. Séminaire APR, sur l'économie alsacienne.

Kahn, R et Olivier-Utard, E (2010) : « Une approche culturelle de l'économie alsacienne » in : op.cit. Muller-Héraud-Gosselin, p. 233-247.

Kempf, R (1952) : *L'industrialisation du port de Strasbourg*, thèse de Sc. Po (ronéo)

Klein, P (1931) : *L'évolution contemporaine des banques alsaciennes, histoire d'un régionalisme bancaire*, thèse de Droit, LGDJ.

Kleinschmager, R (1982) : *Toute l'Alsace, l'activité industrielle*, éd. Mars & Mercure, Colmar-Wettolsheim

Kleinschmager, R (1997) : *Strasbourg, une ambition européenne*, Anthropos-Villes.

Kleinschmager, R et Martin, J-P (1981) : « Recherches sur l'Alsace dans la stratégie des firmes industrielles : les créations d'établissements 1954-1978 », in *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p.81-112.

Limouzin, P et al (1988) : *Les mutations spatiales dans l'agglomération de Strasbourg et sa périphérie*, collection « Maison des Sciences de l'Homme de Strasbourg », Presses Universitaires de Strasbourg.

Livet, G (1988) : « L'université de Strasbourg des 13ème au 20ème siècles » in : BNU-ouvrage collectif, p.3-43.

Livet, G (1996) : *L'université de Strasbourg, de la Révolution française à la guerre de 1870*, Presses Universitaires de Strasbourg.

- Livet, G et al (1982) : *Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours*, 4 tomes, éd. DNA, Strasbourg.
- Lorentz, J-M (1972-73) : *Strasbourg, métropole*, t.1 : *Moyens et limites d'un rayonnement* ; t.2 : *Place dans l'armature urbaine*, éd. Aedeus.
- Lucius, M (1928) : *Le Rhin et le port de Strasbourg*, éd. Dunod.
- Martin, J-P (1993) : *Services aux entreprises et métropolisation : l'exemple de la métropole strasbourgeoise* », in *Revue « Avancées »*, (Maison des Sciences de l'Homme de Strasbourg, n° 1) : « Mutations dans l'Europe contemporaine », colloque des 6-7 mai 1992, p.151-160. Éd. Presses Universitaires de Strasbourg.
- MESR-DEPP (2009) : *Indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation- Alsace*, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Document de travail (version 2.0).
- Mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes des régions du Grand Est (2010) : *L'enjeu des questions de mobilité dans les structururations métropolitaines au sein du Grand Est*.
- id. (2008) : *L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : une analyse du Grand Est frontalier*.
- Mosser, S (2012) : « Urbaniser autour des gares TER en Alsace : un modèle durable et équilibré de développement des territoires ? » in : *Cahiers de l'APR*, n°4, p.197-208.
- Muller, E (2010) : « Culture d'innovation, créativité et territoire : cas de l'Alsace et du Rhin supérieur », in : *Colloque « Management du futur »*, mars 2010, (Beta- Evoreg- Fraunhofer).
- Muller, Héraud, J-A et Gosselin, F (2010) : *Regards croisés sur la culture d'innovation et la créativité en Alsace*, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Nonn, H :
- (1965) : *Strasbourg, des densités aux structures urbaines*, Presses Universitaires de Strasbourg, + cartes et graphes ;
- (1982) : *Strasbourg et sa communauté urbaine*. Doc. Fr. ;
- (1993) : « La population étudiante à Strasbourg, origines géographiques et sociales », in : *Revue Géogr. de l'Est*, n° 2, p.146-165.
- (1998) : « Une approche des fonctions internationales des métropoles : activités et acteurs à Strasbourg », in Reymond H et al : *L'espace géographique des villes*, Anthropos, p.473-505.
- (1999) : *Villes et aménagement régional en Alsace*. Doc. Fr.
- (2005) avec Woessner, R et Poindron, Ph: « BioValley, un pôle de compétitivité transfrontalier et multimétropolitain », in : *Territoires 2030*, n°1, (Datar), p.149-158.
- (2008) : *L'Alsace et ses territoires*. Presses Universitaires de Strasbourg.
- (2012) : « Aux marges de villes alsaciennes, les territoires périurbains enjeux de développement durable » in : *Revue des Sciences Sociales*, n° 47, p.38-51
- (2013) : « Évolutions socio-économiques contemporaines des villes moyennes d'Alsace », in : *Cahiers de démographie locale*, 2012, à paraître, Néothèque éd.
- Nonn, H et Héraud, J-A (1995) : *Les économies industrielles en France de l'Est, tissus et réseaux en évolution*. Presses Universitaires de Strasbourg.

- Nonn, H, Aubry, B et Woessner, R (2011) : *La périurbanisation en Alsace : étapes de réflexion et d'analyse*, Cahiers de l'APR, 2011-1, Néothèque, Strasbourg.
- Observatoires économiques des CCI d'Alsace (2009) : *Panorama économique du Bas-Rhin*, 111 p. et *Panorama économique 2009 de la zone d'emploi de Strasbourg*.
- Observatoire régional des transports (statistiques).
- Observatoire régional du tourisme (statistiques).
- Observatoire régional de la recherche et de l'innovation en Alsace (2009) : *Rapport ORRI, 2009*.
- Observatoire franco-allemand du commerce -bilingue- (2009) : *Commerce et consommation, 2008*.
- ORRI-Alsace (2009) : *Rapport de l'Observatoire Régional de la Recherche et de l'Innovation en Alsace*, Strasbourg, BETA, Université de Strasbourg et CNRS.
- Piatier, A et al (1972) : *Les zones d'attraction commerciale de la région Alsace*, éd. Gauthier-Villars, Paris, + cartes.
- Reitel, B et Zander-Cayetanot, P (1998) : « Les stratégies d'aménagement des principales municipalités d'un espace transfrontalier, le Rhin supérieur », in : *Revue Hommes et Terres du Nord*, n°1, p. 25-33.
- Richert, Ph (2009) : *Passion d'Alsace*, La Nuée Bleue, Strasbourg.
- Rimbert, S (1965) : « Les banlieues strasbourgeoises : présentation d'études de géographie urbaine », in : *Bull. Fac. Lettres de Strasbourg*, n°4, p.353-379.
- Rochefort, M (1960) : *L'organisation urbaine de l'Alsace*, Paris- Les Belles Lettres
- Schwab, R (1980) : *De la cellule rurale à la région : l'Alsace 1825-1960*, Ophrys.
- Scoters (syndicat mixte) : (2012) : avec Adeus : *Analyse des résultats de l'application du Scoters*. (document provisoire) ; et (2011-2012) : *Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg mis à jour, (modifications 1 et 2) – présentation, cartes – et PADD ;* www.scoters.org
- Traband, G (2008) : *Effacer la frontière ? 60 ans de coopération franco-allemande en Alsace du Nord*. éd. La Nuée Bleue.
- Ville de Strasbourg (2008) : *Le Parlement européen à Strasbourg, légitimité et évidences*, brochure trilingue.
- Ville de Strasbourg (2011) : *Diagnostic social : « Oscar »* (outil social de connaissance pour une action renouvelée), Direction des Solidarités et de la Santé) + fasc. Strasbourg, et quartiers.
- Wasseberg, B (2013) : *Histoire du Conseil de l'Europe, 1949-2009*, Fondation des Presses Universitaires de Strasbourg (à paraître).

Woessner, R (2007) : *L'Alsace, territoire(s) en mouvement*. Do Bentzinger éd.

Woessner, R (2008) : *La métropole Rhin-Rhône ou l'émergence d'un territoire ?*. Do Bentzinger éd.

articles de presse :

* **Les Saisons d'Alsace**, nombreux numéros, dont : n°106, 1989 : « Le CNRS Alsace » ; n°110, 1990-91 « Quarante-cinq ans de projets inaboutis et de rêves inachevés » ; n°129, 1995 : « Réinventer l'Alsace » ; n°s 20 (2003) : « L'Alsace affronte la crise » ; 22 (2004) : « Au défi de l'Europe : les enjeux stratégiques de Strasbourg et de l'Alsace » ; 25 (2005) : « La richesse fragile des Alsaciens » (dont enquête sur les « deux Alsace ») ; 28 (2005) : « Où va l'Alsace ? ».

* **DNA**

18-12-2010 : carte des réseaux du Rhin supérieur selon l'Adira
2-11-11 : Radioscopie des navetteurs frontaliers (CUS-Ortenau)
17-12-11 : La consommation d'énergie en Alsace
14-6-12 : Tourisme : excellent millésime
4-12-12 : Fréquentation des gares TER de la CUS
29-12-12 : L'hôpital revisité
23-1-13 : Le bus à haute qualité de service

* « **Élan** » : *Les Cahiers du FEC* (Foyer des étudiants catholiques, Strasbourg), trimestriel. Conférences, débats et tables rondes sur l'économie, la société, les structures régionales, les politiques publiques, l'Alsace dans l'Europe...

Liste des sigles

ADA : Agence de Développement de l'Alsace
ADEUS : Agence de Développement Et d'Urbanisme de l'agglomération de Strasbourg
AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AFII : Agence Française pour les Investissements Internationaux
ANR : Agence Nationale de la Recherche
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche
APR : Association de Prospective Rhénane
ARI : Agence Régionale de l'Innovation

BBC : Bâtiment à Basse Consommation (énergétique)
BETA : Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (unité mixte Uds-CNRS)
BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
BNUS : Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

CAHR : Comité d'Action économique du Haut-Rhin
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique (et aux énergies alternatives)
CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme
CEE : Communauté Économique Européenne
CESER-CESA : Conseil Économique, Social et Environnemental (d'Alsace)
CHU : Centre Hospitalo-Universitaire
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (fichier Insee)
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNAT : Commission Nationale d'Aménagement du Territoire
CENG : Centre National d'Études Nucléaires de Grenoble
CNES : Centre National d'Études Spatiales
CIIT : Centre d'Information sur les Institutions Européennes (Strasbourg)
CP-ER : Contrat de Projet État-Région (auparavant, contrat de Plan)
CPLRE : Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (Conseil de l'Europe)
CRA : Conseil Régional d'Alsace
CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies
CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg
CROUS : Centre Régional des œuvres Universitaire de Strasbourg
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle (Insee)
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux
CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg

DATAR (DIACT) : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Diact = Délégation interministérielle d'aménagement et de compétitivité des territoires)
DIRD : Dépense Intérieure de R&D
DIRDA : Dépense Intérieure de R&D des Administrations
DNA : Dernières Nouvelles d'Alsace (les. = quotidien de la presse régionale)

DOG : Document d'Orientations Générales (in Scots)
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie et des Risques Environnementaux
DSQ-HVS : Développement Social des Quartiers -Habitat et Vie Sociale

EEE : Espace Européen de l'Entreprise (parc d'activités de Schiltigheim, près de Strasbourg)
ENA : École Nationale d'Administration
ENGEES : École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (Strasbourg)
ENSIE : École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise
ENSPS : École Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPST : Établissement Public Scientifique et Technique
EQUIPEX : Équipe d'Excellence
ERC : European Research Convention (programmes européens)
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
EUCOR : Confédération Européenne des Universités du Rhin supérieur

FAD : Fonds (national) d'Aide à la Décentralisation
FDES : Fonds (national) de Développement Économique et Social
FEC : Foyer des Étudiants Catholiques (Strasbourg)
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FIAT : Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire
FNAFU : Fonds National d'Action Foncière et Urbaine
FRAC : Fonds Régional d'Aide au Commerce
FRET : Fonds Régional d'Aide à l'Export

GCO : Grand Contournement Ouest (de Strasbourg, projet)
GECT : Groupement Européen de Collectivités Territoriales
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GMN : Gouvernance Multi-Niveaux

Hafraba : Hambourg-Francfort-Bâle (autoroute allemande)
H.T : Hors Taxe

I.A : Investissements d'Avenir
IAA : Industries Agro-Alimentaires
ICE : InterCities-express (trains rapides allemands)
IDE : Investissements Directs Extérieurs
IDEX : Initiative d'Excellence
IEEPI : Institut Européen Entreprise et Propriété Industrielle
IGBMC : Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSA : Institut National des Sciences Appliquées (Strasbourg)
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INTERREG : Programme européen de coopération transfrontalière
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IRCAD : Institut de Recherche des Cancers de l'Appareil Digestif
ISIS : Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaire
IUT : Institut Universitaire de Technologie

KIBS : Knowledge Intensive Business Services (v. Miles et al, 1995)

LABEX : Laboratoire d'Excellence
LGV : Ligne à Grande Vitesse (ferroviaire)
LR et LT : Lieu de Résidence/ de Travail (emploi au)
LUZ : Larger Urban Zone (définition Eurostat)

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MISHA : Maison Interdisciplinaire des Sciences de l'Homme- Alsace

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OEDA : Organisation d'Études et de Développement de la région Alsace
ONG : Organisations Non Gouvernementales
ONIA : Office National des Industries de l'Azote (Toulouse)
OREAM : ORganisme d'Études d'Aménagement des Aires Métropolitaines
ORRI : Observatoire Régional de la Recherche et de l'Innovation
OST : Observatoire des Sciences et Technologies

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région)
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (document d'urbanisme)
PAS : Port Autonome de Strasbourg
PAT : Prime d'Aménagement du Territoire (niveau national)
PC : Pôle de Compétitivité
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PIB : Produit Intérieur Brut
PLH : Programme Local d'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMC : Palais de la Musique et des Congrès (Strasbourg)
PNU : Parc Naturel Urbain
PRCD : Programme européen d'enseignement supérieur et de recherche
PRDE : Programme Régional de Développement et d'Équipement
PRE : Prime Régionale à l'Emploi
P 2 I : Parc d'Innovation d'Illkirch (env. de Strasbourg)

R&D : Recherche-Développement
R&T : (dépense de) Recherche en Transfert technologique
RFF : Réseau Ferré de France
RMT : Région Métropolitaine Trinationale (du Rhin supérieur)
RTA : Réseau Technologique d'Alsace
RTRA : Réseau Technologique de Recherche Avancée

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SCET : Société Centrale pour l'Équipement du Territoire
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDRE : Schéma régional de Développement Économique
SEM : Société d'Économie Mixte
SERS : Société d'Équipement de la Région de Strasbourg
SFIC : Services à Forte Intensité de Connaissance
SIG : Système d'Information Géographique
SOZHA : Schéma d'Orientation des Zones d'Habitat (Adeus, Bas-Rhin)
SOZAC : Schéma d'Orientation des Zones d'ACTivités (Adeus, Bas-Rhin)
SPL : Système Productif Local
STS : Section de Techniciens Supérieurs (MEN, classe de préparation au Brevet de technicien

supérieur)

TER : Trains Express Régionaux

TPE : Très Petite Entreprise

TPHS : Transport Public à Haut niveau de Service

UdS : Université de Strasbourg = Unistra

UNCTAD : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

U.U : Unité urbaine (agglomération Insee)

UHA : Université de Haute Alsace

WTC : World Trade Center

ZAE : Zone d'activités Économiques

ZAU : Zonage en Aires Urbaines (Insee)

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Liste des figures

Figure 1-1 : Les métropoles négociantes de l'Europe occidentale aux 13 ^{ème} et 14 ^{ème} siècles	17
Figure 1-2 : Pour le choix des « métropoles d'équilibre » : population des agglomérations et importance relative de leurs emplois tertiaires en 1962	22
Figure 1-3 : Les « domaines homogènes » de structuration régionale en Europe occidentale.....	32
Figure 1-4 : Les trajectoires des aires urbaines majeures de France relative à leur tertiarisation et au développement des services spécialisés, de 1962 à 1999 ...	34
Figure 1-5 : L'évolution des « emplois métropolitains supérieurs » (EMS) des aires urbaines majeures françaises entre 1990 et 1999	35
Figure 1-6 : Un classement global de 180 villes européennes selon 15 indicateurs de rayonnement.....	37
Figure 2-1 : Les modifications d'extension des aires urbaines bas-rhinoises entre 1999 et 2010, du fait des évolutions de critères retenus par l'INSEE.....	45
Figure 2-2 : Proportion de logements construits en immeubles collectifs en Alsace : comparaison entre les périodes 1979-1981 et 2006-2008 (par commune).....	54
Figure 2-3 : Variations de distribution spatiale des emplois dans la CUS entre 1975/1982 et 1990/1999.....	55
Figure 2-4 : La zone d'influence de Strasbourg dessinée par les déplacements quotidiens	57
Figure 2-5 : Les polarisations de l'emploi dans le Bas-Rhin et les lieux de résidence des « cadres » et « professions intermédiaires » parmi les actifs navetteurs vers la CUS	58
Figure 2-6 : Les flux de voyageurs des TER d'Alsace : trafics en 2009.....	59
Figure 2-7 : Les 28 communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg.....	63
Figure 2-8 : L'aire du Scoters et les intercommunalités participantes en 2012.....	64
Figure 2-9 : La configuration de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en 2012	67
Figure 2-10 : Les dessertes en transports collectifs dans la CUS (tram et TER).....	70
Figure 2-11 : Les zones programmées dans les constructions au long de l'axe Heyritz-Kehl.....	74
Figure 3-1 : L'offre commerciale dans le Bas-Rhin en 2009 (pôles proposant plus de 5000 m ²).....	88

Figure 3-2 : Le classement des fonctions urbaines selon la grille de P. Beckouche et F. Damette (1993)	89
Figure 3-3 : Les fréquentations commerciales transfrontalières entre Bas-Rhin et Pays de Bade : les dépenses captées en 2008 (en millions d'euros).....	97
Figure 3-4 : Les populations résidentes de la CUS bien desservies en commerces et services de proximité (2009).....	103
Figure 4-1 : La répartition des emplois par grands groupes d'activités dans la zone d'emploi de Strasbourg en 2009, et les évolutions des effectifs entre 1999-2006.....	116
Figure 4-2 : L'Hinterland du Port Autonome de Strasbourg	126
Figure 4-3: Comparaison entre grandes villes françaises des transactions sur les marchés de bureaux en 2011.....	127
Figure 4-4 : Les 5 « pôles de compétitivité » d'Alsace officiellement reconnus et labellisé.....	132
Figure 4-5 : Répartition des entrées dans les lieux de visite payants en Alsace en 2012	154
Figure 5-1 : Nombre de créatifs par aire urbaine.....	174
Figure 5-2 : Pourcentage d'emplois créatifs par aire urbaine	175
Figure 5-3 : Carte de France des intensités créatives.....	176
Figure 5-4 : La répartition des créatifs à l'intérieur de la CUS.....	177
Figure 5-5 : Évolution de 2009 à 2013 du poids des activités créatives strasbourgeoises (en pourcentage du nombre d'établissements de la CUS)	178
Figure 5-6 : Activités créatives, en pourcentage d'établissements de la CUS (années 2009 à 2013).....	179
Figure 5-7 : Évolution particulièrement forte d'activités spécialisées dans la CUS (années 2009 à 2013).....	179
Figure 5-8 : Marques, dessins et modèles déposés dans les agglomérations françaises (2006-2008) pour 10 000 habitants.....	182
Figure 6-1 : Localisation des métropoles comparées.....	189
Figure 6-2 : Comparaison des dimensions des métropoles : commune-centre, continuité du bâti et unité urbaine (agglomération ou <i>pôle de l'aire urbaine</i> au sens de l'Insee 2010).....	190
Figure 6-3 : le solde migratoire apparent en évolution de 1968 à 2010	211
Figure 6-4 : Variation des cadres supérieurs des aires urbaines entre 1982-1999 et 1999-2006	215
Figure 6-5 : Évolution du revenu par habitant entre 1999 et 2009 (mesuré en indice de spécificité par rapport à la France entière).....	221
Figure 6-6 Les chercheurs publics en nombre et évolution (2003-2008).....	224

Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Les évolutions de la population de la CUS (28 communes) de 1954 à 2010	44
Tableau 2-2 : Évolution entre 1968 et 2010 des populations strasbourgeoises selon les composantes de l'aire urbaine et dans la CUS	47
Tableau 2-3 : « L'aire urbaine » strasbourgeoise : évolution de sa population de 1990 à 2010 selon les délimitations de 1999 et de 2010	47
Tableau 2-4 : La contribution des cantons bas-rhinois à la formation de l'aire urbaine strasbourgeoise, dans les délimitations de 1999 et de 2010.....	50
Tableau 3-1 : Essai de ventilation des emplois de la CUS, de 1982 à 2008, entre activités motrices et activités résidentielles et présentes	94
Tableau 3-2: Comparaison de Strasbourg avec 3 autres métropoles françaises, selon les effectifs appartenant aux « activités résidentielles », « présentes » ou « mixtes » (2009)	95
Tableau 3-3 : Le taux d'encadrement des activités « résidentielles » et de « centralité » à Strasbourg, Lyon et Nantes : pourcentages en 2009	107
Tableau 4-1 : L'emploi industriel dans la zone d'emploi de Strasbourg en 2000 et 2009.....	118
Tableau 4-2 : Pourcentages de cadres et chefs d'entreprises (de plus de 10 salariés) : une comparaison pour quatre métropoles françaises sur quelques rubriques	120
Tableau 5-1 : Classement des régions françaises selon les types de créatifs (2008) ...	166
Tableau 5-2 : Définition des activités créatives	168
Tableau 5-3 Ventilation des créations d'établissements des industries créatives en Alsace	170
Tableau 5-4 : Budget des collectivités territoriales consacré à la recherche et au transfert de technologie en Alsace	171
Tableau 5-5 : Liste des professions prises en compte pour mesurer la classe créative, effectifs dans l'aire urbaine de Strasbourg et pourcentage France entière (moyenne 2007-2008-2009).....	173
Tableau 5-6 Potentiels innovants technologiques et non technologiques	181

Tableau 6-1 : Taille et structuration des métropoles en termes de population (2010).....	210
Tableau 6-2 : Soldes des migrations résidentielles intra- et inter-régionales (2008) ..	212
Tableau 6-3 : Soldes des migrations résidentielles interrégionales vis-à-vis de 4 grandes zones géographiques (2008).....	213
Tableau 6-4 : Les immigrés, selon l'origine, en 2009 (en pourcentage de la population résidente).....	213
Tableau 6-5 : Les <i>arrivants</i> entre 1999 et 2008	214
Tableau 6-6 : Les cadres supérieurs au lieu de résidence Ce tableau donne le poids (%) des AU dans l'ensemble métropolitain et sa variation annuelle moyenne d'un recensement à l'autre.	216
Tableau 6-7 : La progression du parc de résidences principales entre 1999 et 2008..	220
Tableau 6-8 : Les revenus fiscaux	220
Tableau 6-9 : Les régions françaises dans le classement ARWO (Shanghai) des 500 premières universités en 2013.....	223
Tableau 6-10 : Classement 2013 des villes « où il fait bon étudier »	225

Table des Matières

L'Association de Prospective Rhénane	3
Le Conseil d'Administration de l'APR.....	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 – Faire métropole	15
1. La métropole, selon les moments de l'Histoire	16
1.1 Dans l'Antiquité	16
1.2 Au Moyen-Âge.....	17
1.3 À l'époque de la seconde révolution industrielle.....	18
1.4 Au lendemain de la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 1975.....	19
1.5 Les modifications essentielles des années postérieures à 1975.....	24
2. Repositionnements contemporains de la réalité métropolitaine	24
2.1 Les mutations économiques majeures	25
2.2 Les évolutions d'ordre national.....	28
3. Quelques grands thèmes récurrents dans la littérature sur les métropoles	30
3.1 La question de « la taille » métropolitaine	31
3.2 Les emplois spécifiquement « métropolitains »	33
3.3 La question du classement des métropoles.....	36
3.4 Les notions de compétitivité et d'attractivité.....	38
Conclusion.....	39
Chapitre 2 – Le « gabarit métropolitain » strasbourgeois	41
1. Présentation générale des éléments du système spatial métropolitain	42
1.1 Les dilations progressives du cœur de métropole	44
a. Antérieurement à 1945	46
b. De la seconde guerre mondiale aux années 1970	47
1.2 Les mutations postérieures à 1975.....	49
2. Les développements périurbains, par-delà l'agglomération	51
2.1 Le périurbain au sein de « l'aire urbaine » : l'étalement.....	52

2.2 La densification en périphérie.....	53
3. La zone d'influence strasbourgeoise.....	56
4. Dilatation métropolitaine et cadres institutionnels	61
4.1 Strasbourg, la ville-centre.....	61
4.2 La Communauté urbaine (CUS)	62
4.3 Le Scoters et la démarche « InterScots ».....	65
4.4 L'Eurodistrict	66
5. Perspectives d'évolutions du « gabarit » liées aux programmes publics en cours ou en projet.....	68
5.1 Étayer la « métropole des proximités »	68
a. L'ossature par les transports collectifs.....	69
b. Les programmes d'urbanisation.....	72
5.2 L'urbanisation périurbaine actuelle	75
Conclusion	75
Chapitre 3 – Strasbourg, « métropole régionale » : activités résidentielles et fonctions de centralité.....	79
1. Comment cerner les bases d'économie « résidentielle » et « de centralité »	80
1.1 Remarques liminaires sur les termes ou notions utilisés	81
1.2 Les problèmes de mesure statistique.....	83
1.3 Trois composantes de population à prendre en compte	85
2. L'estimation des emplois « résidentiels » et de centralité dans les activités et équipements en région strasbourgeoise.....	86
2.1 L'importance des activités commerciales	86
2.2 Les activités de consolidation sociale	89
2.3 Les services marchands aux personnes et particuliers.....	90
2.4 L'éducation, la formation professionnelle et l'administration	90
2.5 Les fonctions assurant les modalités de la centralité supérieure sur la zone d'influence	91
2.6 Autres domaines entrant dans l'économie résidentielle.....	92
2.7 Éléments de vérification.....	93
3. Rapports entre région strasbourgeoise et Ortenau.....	96
3.1 Dans les pratiques de proximité.....	96
3.2 Dans le registre des centralités.....	99
4. Dynamiques actuelles, tendances et perspectives.....	100

4.1 Évolution d'ensemble et tendances générales contemporaines	100
4.2 Ajustements en cours sur l'aire urbaine strasbourgeoise et ses abords.....	102
a. Dans l'agglomération	102
b. Dans le périurbain (en deuxième couronne de l'aire urbaine).....	104
5. Les économies résidentielles et de centralité relèvent-elles d'un « système d'emploi » spécifique ?.....	107
Conclusion.....	108
Chapitre 4 – Les activités motrices du système métropolitain	111
1. La dynamique des activités marchandes « exportatrices »	112
1.1 La constitution de l'appareil industriel strasbourgeois : son historique en plusieurs strates.....	112
1.2 L'état des lieux contemporain de l'industrie strasbourgeoise	114
1.3 Les perspectives d'un développement plus équilibré des activités motrices de la métropole.....	118
1.4 L'évolution des services marchands, reflétant de l'histoire des spécialisations métropolitaines supérieures	121
1.5 Le marché des bureaux.....	127
1.6 L'accompagnement par les services publics et parapublics.....	128
2. L'Enseignement supérieur et la recherche publique (ESR), second sous- système métropolitain.....	135
2.1 Caractères et orientations hérités de l'histoire de l'Alsace.....	136
a. Les origines.....	136
b. L'Université allemande.....	136
c. Après 1918	137
2.2 La situation actuelle du sous-système académique strasbourgeois	138
3. Strasbourg et les instances européennes	143
3.1 Les instances européennes présentes : leurs composantes.....	144
a. Le Conseil de l'Europe et les Droits de l'Homme : « l'Humain » à Strasbourg	144
b. Le Parlement européen à Strasbourg : du symbole à l'enjeu	146
3.2 Les retombées sur la métropole.....	149
4. Le tourisme et les autres activités présentielles	150
4.1 Le touriste n'est pas seul à produire du <i>présentiel</i>	151
4.2 Diverses variétés de « touristes »	152
4.3 Les territoires du tourisme.....	153

4.4 Le point sur les bases d'attractivité.....	154
Conclusion	157
Chapitre 5 – Activités créatives.....	159
1. De la théorie de l'innovation à celle de la créativité	160
2. Essai de caractérisation de l'Alsace en termes de créativité	164
2.1 La classe créative alsacienne	165
2.2 La dynamique des industries créatives en Alsace	167
a. Les établissements.....	168
b. Les salariés.....	170
2.3 L'analyse des budgets régionaux.....	170
3. Strasbourg, métropole créative	172
3.1 La classe créative.....	172
3.2 Les industries créatives : une évolution dans le temps.....	177
3.3 Les spécialisations innovantes technologiques et non technologiques	180
4. Conclusions et recommandations	183
Chapitre 6 – Strasbourg <i>inter pares</i>	187
1. Les éléments acquis par les métropoles avant 1980.....	192
1.1 État des lieux : monographies métropolitaines	193
a. Les métropoles déjà millionnaires en 1975	193
b. Les autres métropoles	197
1.2 Éléments comparatifs apportés par les statistiques : de l'après-guerre aux années 1980	206
a. Les transformations de composition des aires urbaines entre 1968 et 1982	206
b. Les compositions sociales résultantes.....	208
2. Comparaisons sur des critères contemporains	209
2.1 L'évolution des métropoles : tailles et démographie.....	209
2.2 L'attractivité métropolitaine vue par les flux résidentiels	211
2.3 L'attractivité concernant les cadres métropolitains (supérieurs).....	215
2.4 Une conséquence de l'attractivité : le prix du logement.....	218
2.5 Production et revenus.....	219
2.6 Les potentialités en recherche et innovation	222
Conclusion	226

Conclusion générale.....	227
Bibliographie	235
Bibliographie générale.....	235
Bibliographie sur les métropoles françaises comparées à Strasbourg.....	246
Bibliographie régionale (Alsace, Grand Est, Rhin supérieur).....	250
Liste des sigles.....	259
Liste des figures	263
Liste des tableaux	265
Table des Matières	267